This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

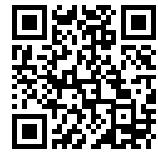

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 640320

Digitized by Google

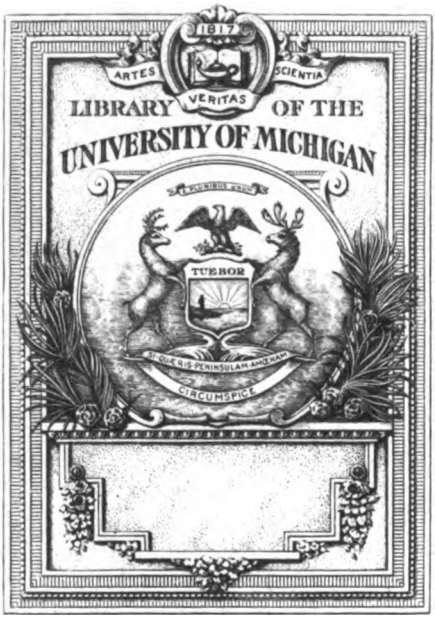

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
Académie de Metz

Digitized by Google

DC
801
.M65
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE METZ

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE METZ

CVI[e] ANNÉE — 4[e] SÉRIE — VI[e] ANNÉE

1925

METZ
IMPRIMERIE LORRAINE (ÉDITION & IMPRESSION)
IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
Rue des Clercs, 14

1926

Digitized by Google

Digitized by Google

Académie
Spec.
11-15-1927

SÉANCE ANNUELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR **M. Victor PREVEL**

Président de l'Académie

A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 6 JUIN 1925

MESDAMES,
MESSIEURS,

Un usage, auquel il n'est pas permis de manquer, veut que toute séance académique commence par un discours.

Les discours académiques sont quelquefois intéressants. Ils sont souvent aussi fastidieux.

Je n'ai pas la fatuité de croire que le mien appartiendra à la première catégorie. Je m'efforcerai donc de le faire aussi court que possible, afin de ne pas mettre votre bienveillante complaisance à une trop rude épreuve !

Dans les rapides paroles que je vais vous adresser, je m'efforcerai de vous expliquer quel est le rôle des Académies de province.

Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je dois d'abord adresser les classiques mais bien sincères remerciements à tout cet auditoire qui a bien voulu, par sa présence, témoigner l'intérêt que la ville de Metz porte à son Académie Nationale, ainsi qu'à M. le Maire qui a bien voulu mettre de nouveau ce salon de l'Hôtel de ville à notre disposition pour y tenir notre séance publique annuelle.

Nous avons le regret d'être privé de la présence de M. le Préfet qui avait bien voulu en accepter

Digitized by Google

la présidence d'honneur, reprenant ainsi un usage, cher à l'Académie, auquel ses prédécesseurs d'avant 1870 s'étaient le plus souvent fait un devoir de se conformer. Sa santé, malheureusement, l'oblige à s'éloigner et il m'a exprimé la peine qu'il en éprouve.

Qu'est-ce donc qu'une Académie de province et qu'est-ce en particulier que l'Académie Nationale de Metz pour qu'on lui manifeste tant de bienveillance ?

Certaines personnes croient peut-être encore qu'elle a la prétention d'être une réduction de notre grande Académie Française, constituant un magnifique groupement des grands hommes illustres du pays qui, par leur talent, ont conquis le droit au titre d'immortels !

J'ai hâte de les détromper.

Si les usages et les règlements de l'Académie Nationale de Metz ont quelque point de ressemblance avec ceux de l'Académie française, cela ne veut, certes, pas dire qu'elle entende se comparer à elle ni s'attribuer une valeur et une importance allant seulement à la cheville de la grande Compagnie qui siège à l'Institut et qui depuis des siècles constitue une des gloires de la France.

Le rôle que s'assignent en général les Académies de province est infiniment plus modeste. Disons cependant de suite qu'il a sa grande utilité, comme je vais m'efforcer de le démontrer.

Qu'est-ce donc qu'une Académie de province et à quoi sert-elle ?

C'est un groupement d'hommes de bonne volonté, aimant l'étude et doués de sentiments élevés, qui, écartant résolument tout ce qui touche aux

Digitized by Google

questions politiques et religieuses qui sont si souvent des sujets de discorde, mettent en commun leur savoir, leur intelligence et leur bonne volonté pour chercher à se rendre utiles à leur province aussi bien pour ce qui touche à l'histoire, à la poésie et à la littérature locales, que pour l'étude et la conservation des traditions locales dans tout ce qu'elles ont de respectable, comme aussi pour la recherche et la récompense de la vertu dans la mesure où leurs ressources leur permettent de le faire.

Elles se proposent donc un idéal élevé et toute leur ambition consiste à réaliser cet idéal dans la mesure du possible.

Tels sont les objectifs qui, dans le cours des temps, ont amené progressivement la création d'un certain nombre d'Académies dans les principales villes de France.

Ce sont donc des organes qui puisent leur valeur non pas tant dans le talent individuel des hommes qui les composent que dans les efforts qu'ils font pour arriver à la recherche du bien sous toutes ses formes.

L'Académie Nationale de Metz a la gloire d'être une des plus anciennes de France.

Vous savez avec quel éclat elle a fêté son centenaire après l'armistice, et elle est en réalité bien plus que centenaire, car elle n'a fait que reprendre la suite, avec un règlement et un titre nouveaux, d'une Compagnie déjà glorieuse qui avait été créée par le duc de Belle-Isle dans le but de favoriser les belles-lettres.

Afin d'assurer son existence, le duc de Belle-Isle avait légué à la ville de Metz une belle somme

Digitized by Google

en écus d'or, à charge par elle d'assurer la subsistance de cette Société savante à laquelle il portait tant d'intérêt.

La grande Révolution suspendit l'assistance de cette Société qui s'empressa de se reconstituer, dès que les circonstances le lui permirent, sous le nom d'Académie royale de Metz, pour devenir ensuite l'Académie Nationale actuelle, et la ville de Metz a continué à lui servir, sous forme de subvention annuelle, la rente du legs du duc de Belle-Isle.

L'Académie de Metz a pris comme devise le simple mot : « L'Utile » pour exprimer ce qu'elle voulait être et ce qu'elle voulait faire.

Son rôle est donc très bien défini : elle veut surtout et avant tout se rendre utile à la ville de Metz et à son pays messin, et, dans le cours de sa carrière, elle est restée immuablement fidèle à ce rôle si élevé et si désintéressé.

Aussi d'autres généreux bienfaiteurs eurent-ils à plusieurs reprises la louable pensée de lui faire des legs de diverses importances afin de la mettre mieux à même de remplir ce rôle par la distribution de prix de vertu ou de récompenses à des travaux d'histoire ou de littérature.

C'est ainsi que sont inscrits dans ses annales les noms de MM. le baron de Ladoucette, Herpin, Bouchotte, etc., grâce auxquels l'Académie est à même d'ouvrir chaque année de nouveaux concours et de décerner des récompenses à ceux qui en sont jugés dignes, soit pour des actes de vertu, soit pour des travaux de valeur.

Les années passent et l'Académie se perpétue en restant fidèle à son noble rôle et en s'efforçant

Digitized by Google

de trouver de nouveaux moyens de le mieux réaliser encore que par le passé.

C'est ainsi qu'acceptant avec empressement une suggestion de l'Académie française, elle s'est faite depuis quelques années la collaboratrice de celle-ci pour la recherche et l'étude des dossiers des candidats aux prix Cognacq-Jay pour les familles nombreuses, que l'Académie française a reçu mission de distribuer chaque année.

Elle a eu l'an dernier la satisfaction de voir accorder un prix de 25.000 fr. à l'un de ses candidats, une estimable famille de la banlieue de Metz, et cette année il m'est passé par les mains plus de 70 demandes de personnes du département ambitieuses de recevoir une récompense analogue pour leur nombreuse famille. Toutes n'ont pu recevoir satisfaction, mais j'ai pu cependant transmettre plusieurs dossiers paraissant remplir les conditions voulues pour prendre part au concours de l'Académie française, et, grâce à la bienveillance de l'Administration préfectorale, beaucoup de ceux qui ne pouvaient prendre part au concours de l'Académie ont néanmoins reçu une récompense, plus modeste sans doute, mais bien utile, néanmoins, dans une nombreuse famille.

Ces quelques précisions que j'ai cru devoir vous donner vous auront suffisamment démontré, je pense, que l'Académie Nationale de Metz reste bien fidèle à sa devise « l'Utile ».

Je voudrais, en terminant, insister encore sur un autre point de vue qui prouve, lui aussi, la réelle utilité de notre Académie. J'ai dit qu'un de ses objectifs essentiels était le maintien et la conservation des traditions et de l'histoire locales.

Digitized by Google

Si un jour un chercheur entreprend de fouiller les archives de l'Académie, il y trouvera de véritables trésors, non seulement au point de vue de l'histoire locale, mais aussi à celui de l'histoire nationale.

En effet, non seulement tous les travaux présentés à l'Académie — et je mentionne ici qu'en principe chacun de ses membres est obligé d'en présenter au moins un chaque année — non seulement, dis-je, tous ces travaux sont énoncés et analysés dans les procès-verbaux de ses séances, rédigés habituellement avec un réel talent par un Secrétaire de choix qui reste à son poste pendant une série d'années, mais encore il y a des faits qui, sans être inscrits nulle part, parlent d'eux-mêmes et sont les témoins probants de la façon dont l'Académie remplit son rôle à travers les âges.

Comment, en effet, expliquer autrement l'action occulte, mais réelle cependant, qu'a exercée l'Académie Nationale de Metz pendant les 44 années d'annexion ?

Celle-ci avait biffé de son titre le mot « nationale », mais l'Académie ne s'est pas jugée pour cela déliée de ses obligations nationales, bien au contraire !

Et, pendant près d'un demi-siècle, on a vu ce spectacle étrange d'une Société savante située dans un pays qu'on pouvait croire germanisé, et conservant jalousement néanmoins ses traditions françaises, se refusant énergiquement non seulement à l'emploi d'une autre langue que la langue française, mais fermant obstinément ses portes à tout candidat d'origine germanique.

Pendant ces 44 années sa vie parut bien sou-

Digitized by Google

vent suspendue ou près de s'éteindre, et cependant l'Académie continuait imperturbablement ses séances et, si ses anciens membres d'avant 1870 étaient revenus au monde et avaient assisté à ses séances de l'annexion, rien dans celles-ci n'aurait pu leur révéler qu'un changement politique aussi attristant était survenu dans le pays. Ils auraient retrouvé là comme autrefois de vieilles figures messines traitant, avec le même calme, les questions d'histoire locale et parlant le même français académique que de leur temps.

Cette ténacité à rester française et à ignorer tout ce qui était allemand, se continuant, sans varier d'une ligne, pendant près d'un demi-siècle, n'est-ce pas l'un des plus beaux titres de gloire de l'Académie Nationale de Metz et la plus belle démonstration de la grandeur et de l'utilité du rôle que sont appelées à jouer les Académies de province ?

J'estime que ce fait suffit à prouver la justesse de ma thèse, et il est par conséquent inutile que j'y insiste davantage.

Il me reste à vous remercier de votre attention soutenue et à m'excuser d'avoir été plus long que je ne l'avais prévu en débutant.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE METZ

PENDANT L'EXERCICE 1925

PAR

M. Léon MAUJEAN, Secrétaire.

MESSIEURS,

Une ancienne tradition de l'Académie de Metz prescrit que, dans son compte rendu annuel, votre secrétaire vous entretiendra d'abord des collègues que vous avez perdus et des membres nouveaux que vous avez admis, et, seulement après, de vos travaux. Cette coutume, de haute convenance, s'impose surtout cette année.

Tant de deuils sont venus, en effet, semer la douleur dans vos rangs que leur énumération constituera l'œuvre principale du compte rendu de cette année. Dans la classe des membres honoraires, vous avez perdu deux confrères : M. le comte D'HAUSSONVILLE et M. Alfred LAMY.

M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française et délégué de cette dernière aux fêtes du Centenaire de l'Académie de Metz en 1919, est un représentant de cette illustre famille où les dons supérieurs qui font les hommes d'Etat et les grands écrivains se transmettent depuis plusieurs générations, comme une sorte de fief magnifique.

Digitized by Google

Nulle part il n'aura trouvé, ni plus de sympathie pour sa personne, ni plus d'admiration pour son talent. Un d'Haussonville, en effet, sera toujours chez lui en Lorraine et dans une académie.

M. Alfred Lamy est né à Vic-sur-Seille en 1845. Il avait donc 26 ans lorsque le traité de Francfort, en arrachant à la France trois de ses plus beaux départements, scellait définitivement la déchéance de sa ville natale en traçant à proximité de celle-ci une ligne frontière qui lui fermait toute communication vers le sud et l'ouest. La jolie ville, si riche en souvenirs historiques, l'ancien chef-lieu du temporel de l'Evêque de Metz devenait, d'un trait de plume, une ville morte. Cette circonstance aura sans doute contribué à créer chez lui cet état d'âme qui fit de M. Lamy, durant la période d'annexion, l'adversaire irréductible du nouvel ordre de choses. Ce qui est certain, c'est que, dans nulle autre région de l'Alsace-Lorraine, le culte du souvenir n'est resté aussi vivant que dans ce pays vicois, si intéressant à divers titres.

C'est comme président du Comice agricole de l'arrondissement de Château-Salins qu'il commença sa carrière politique. En 1880, les électeurs du canton de Vic l'envoyèrent comme leur représentant au Conseil général de la Moselle et lui renouvelèrent son mandat jusqu'à sa mort.

Elu président en 1920, il dirigea pendant quatre années, avec une autorité indiscutée, les travaux de l'assemblée départementale.

De toute évidence, c'est surtout dans le domaine de la politique que s'exerça l'activité de notre regretté confrère. C'est au sein du Conseil général, plus tard du Parlement d'Alsace-Lorraine qu'il a

Digitized by Google

fait entendre sa parole vibrante, d'une rude franchise, dédaigneuse des formules oratoires, allant droit au but. Mais cela ne l'empêcha pas d'être un membre très dévoué de l'Académie de Metz. Elu titulaire en 1898, en même temps que M. le chanoine Collin, M. Codbat et M. Prével, — ce fut une année de marque, — il fréquenta les séances de l'Académie aussi souvent que le lui permettaient les communications, très difficiles alors. A diverses reprises, il rendit compte, avec sa compétence ordinaire, des expériences qu'il avait faites dans son vignoble pour combattre l'invasion du phylloxéra et celle de la pyrale. On voit poindre, dans ses travaux, sous les traits d'une bonhomie souriante, le tempérament de lutteur de M. Lamy. Ce n'est pas lui qui va se laisser abattre par de chétifs insectes. Phylloxéra et pyrale n'ont qu'à bien se tenir.

Il venait d'être élu président de l'Académie en mars 1914, lorsqu'éclata la guerre. Malgré son âge, M. Lamy fut arrêté et emprisonné à Heilbronn pendant un mois, après lequel il fut mis en liberté sous condition. Quelques semaines plus tard, sans le moindre motif, il fut réincarcéré et mis au secret pendant trois mois, après quoi, il fut définitivement exilé à Wanfried jusqu'à la fin de la guerre.

De Heilbronn, M. Lamy nous écrivit trois lettres, racontant avec sa verve habituelle ses aventures et exhortant l'Académie à continuer ses travaux, malgré la guerre. Il ignorait que l'Académie avait été dissoute au lendemain de la déclaration de guerre. Il l'ignora même jusqu'à l'armistice, puisque, des trois réponses que je lui fis, les deux premières

Digitized by Google

me revinrent parce qu'écrites en langue française. La troisième, écrite en allemand, ne revint plus, mais n'arriva pas non plus au destinataire.

Ce fut M. Lamy qui eut l'honneur de présider les fêtes du centenaire en 1919 et l'on sait avec quelle distinction il s'acquitta de ses fonctions.

Son année de présidence écoulée, M. Lamy vous avait fait pressentir que son grand âge ne lui permettrait plus de suivre régulièrement les séances de l'Académie et avait demandé à être versé dans la classe des associés-libres non résidants. Vous avez estimé que son dévouement à l'Académie et les nombreux services qu'il lui avait rendus méritaient mieux, et vous l'avez placé dans la classe des membres honoraires, à côté des grands maréchaux de la victoire.

Une délégation de l'Académie a assisté à ses obsèques, le 31 mars, et votre président, M. Prével, lui a apporté le suprême hommage de ses confrères.

La mort de M. Lamy a laissé dans vos rangs un vide qui ne pourra être comblé de longtemps.

La classe des titulaires n'a pas été moins éprouvée ; la mort vous y a ravi un collègue cher entre tous, M. Auguste Hertzog, directeur de l'Ecole d'agriculture, à Metz.

M. Auguste Hertzog, originaire de Gueberschwihr (Haut-Rhin), fréquenta successivement le Petit-Séminaire de Zillisheim et le collège de Colmar, puis entra à l'Université de Strasbourg, où il étudia le droit et l'économie politique et obtint son doctorat ès sciences politiques. Après un séjour à l'Académie d'agriculture de Hohenheim, près de

Digitized by Google

Stuttgart, il fut chargé de la création de l'Ecole d'agriculture à Sarrebourg. Nommé directeur de l'hôpital de Colmar en 1894, il resta dans cet établissement jusqu'à ce qu'il fut chargé par l'administration, en 1903, de mettre sur pied l'Ecole d'agriculture de Metz, dont il devint le directeur.

Nul n'était plus indiqué pour ces délicates fonctions. Esprit consciencieux et droit, il avait les qualités solides du professeur en même temps que les aptitudes du chercheur.

C'est presque toujours dans le champ si vaste de l'agriculture que s'exerça son activité, comme s'il avait voulu faire servir toutes ses études à ses devoirs professionnels. Se permettait-il d'en sortir, attiré par quelque problème qu'il avait pour ainsi dire rencontré sur sa route, il ne s'y arrêtait pas longtemps, et puis avec quelle modestie, mais aussi avec quelle originalité il présentait la solution qu'il proposait !

Il ne m'appartient pas de parler de son enseignement régulier à l'Ecole d'agriculture, je me contenterai de noter que le maître était adoré de ses élèves.

L'œuvre de M. Hertzog est très considérable ; depuis 1900, il n'existe pas en Moselle de travail sur l'agriculture auquel il n'ait collaboré : statistiques, état des récoltes, etc. ; travail ardu auquel il s'adonnait avec bonheur.

Mais il a aussi largement puisé dans l'histoire locale de sa petite patrie et a publié un grand nombre d'intéressants travaux sur l'Alsace, tous empreints d'un profond attachement au sol natal.

Citons, parmi les plus connus ;

Saint-Gangolf, la *Station préhistorique de*

Digitized by Google

Vœgtlingshofen, l'*Hospice civil de Colmar,* la *Constitution juridique et économique du domaine de l'abbaye de Marmoutiers,* l'*Alsace, duché mérovingien,* et le *Couvent de Sainte-Odile,* etc.

Pour raisons de santé, M. PFRENGLÉ a quitté le pays messin pour les rivages ensoleillés de la Méditerranée. Il emporte avec lui tous vos regrets, vous laissant le souvenir d'un collègue aimable et assidu à vos séances. Suivant son désir, il a été versé dans la classe des associés-libres non résidants.

D'autre part, M. l'Ingénieur général BOURGOIN, en route pour le Maroc, vous a annoncé son départ prochain et définitif de Metz.

Dans la classe des associés-libres résidants, vous avez perdu M. CHAPELIER, lieutenant-colonel en retraite, directeur des travaux publics de la ville, qui a quitté le département, M. Emile MOUSSAT, ancien professeur agrégé du Lycée, nommé à Janson-de-Sailly, et M. VOISARD, médecin-major de 2e classe, qui a reçu son changement pour Rennes.

Enfin, il y a quelques semaines à peine, vous conduisiez à sa dernière demeure M. le général GUINOT, élu en 1923, mais que son état de santé tenait éloigné de vos séances.

Le général Guinot était un enfant de Metz. Entré à Polytechnique en 1865, il revint dans sa ville natale deux ans plus tard, comme élève de l'Ecole d'application. La guerre de 1870 le trouva lieutenant du génie en notre ville.

Digitized by Google

Fait prisonnier à Sedan, il trouva moyen de s'évader et reprit du service à l'armée de la Loire. Après la bataille du Mans, il fut cité en termes très élogieux à l'ordre de l'armée et nommé chevalier de la Légion d'honneur. Chef du génie à Verdun en 1889, il est l'auteur des galeries de la célèbre citadelle où fut contralisée la résistance, galeries qui portent, depuis l'armistice, le nom du général Guinot.

Dans les dernières années de sa vie, le général Guinot avait eu la grande joie de voir réunir à la France son pays natal, et il était revenu à Metz, heureux d'y retrouver de chers souvenirs et une ville qu'il n'avait jamais cessé d'aimer.

Pardonnez-moi, Messieurs, d'avoir parlé un peu longuement peut-être de ceux que nous avons perdus. Les académies, comme les familles, se font honneur par le culte qu'elles rendent à leurs morts et par les efforts qu'elles tentent pour les défendre de l'oubli. Permettez-moi d'être plus bref pour souhaiter la bienvenue aux vivants, précisément parce qu'ils sont là, parce que leur personne vous rappelle incessamment leurs mérites, et que leur modestie m'impose la réserve.

La candidature de M. Emile Hinzelin avait d'abord été présentée au titre de membre correspondant, mais la commission nommée pour l'examen de cette candidature estima que les titres tout à fait exceptionnels du candidat étaient de nature à justifier l'honorariat. D'accord avec les parrains, la présentation fut modifiée en ce sens, et M. Hinzelin fut élu membre honoraire à la séance de mars.

Digitized by Google

L'Académie ne pouvait faire moins que de lui accorder sa plus haute distinction. Non seulement M. Hinzelin est un des littérateurs les plus féconds de notre Lorraine, mais il a consacré tout son talent et toute son activité d'auteur, de conférencier, de publiciste, au culte de sa terre natale. Un souffle patriotique anime ses ouvrages.

Depuis 1919, il est directeur de la *Marche de France*, revue de défense, d'action et d'expansion nationales, créée avec le concours de personnalités alsaciennes et lorraines pour étudier les conditions de la victoire économique.

M. Hinzelin est, suivant les termes de sa citation de 1918, l'apôtre lorrain qui a consacré sa vie entière à préparer le retour des provinces inébranlables à la patrie.

Deux nouveaux confrères sont venus prendre rang dans la classe des titulaires : MM. HAUSHALTER et KLIPFFEL :

Issu d'une famille bien connue de la région de Sierck et comptant, parmi ses ascendants, un grand nombre de personnalités distinguées, M. Haushalter est revenu, après l'armistice, au pays d'origine de sa famille pour se vouer à l'exploitation d'une grande propriété rurale, près de Vigy. Il est né en 1894 à Nancy, fils du professeur bien connu à la Faculté de Médecine de cette ville, qui vient de mourir il y a quelques jours; ancien élève du Lycée de sa ville natale et, plus tard, de l'Institut agronomique de la Faculté des Sciences, où il obtint, en 1914, le diplôme d'Etudes supérieures agronomiques. Tout récemment, le 9 juillet dernier, le titre de docteur ès sciences de l'Université de

Digitized by Google

Nancy venait de couronner ses études. La thèse qu'il y a soutenue est une étude magistrale sur les races bovines en Lorraine.

En ouvrant vos rangs à M. le commandant Klipffel, vous avez voulu rendre hommage à un historien très versé sur notre histoire de Metz. Sa vaste érudition, l'appui si désintéressé qu'il donne en toute occasion aux recherches historiques, enfin la stabilité de son séjour à Metz, qui lui permet d'assister régulièrement à vos séances, tous ces titres vous ont encouragés à lui donner droit de cité dans votre Compagnie.

A tous ceux qui sont respectueux de vos souvenirs et qui étudient vos archives avec le soin pieux que vous y mettez vous-mêmes, vous gardez une reconnaissance et une sympathie toutes spéciales.

Deux membres nouveaux sont venus compléter la liste des associés libres : M. HOTTENGER, ancien président de l'Académie de Stanislas, et M. Jean-Julien BARBÉ, archiviste de la ville. M. Hottenger est l'auteur de nombreux ouvrages historiques sur la région lorraine, et la liste de ses publications témoigne, en même temps que de connaissances très étendues, d'un profond attachement au sol natal. L'Académie a été heureuse d'ajouter ce nouveau lien à tous ceux qui l'attachent à sa grande sœur de Nancy.

M. Barbé appartient à la famille de ces chercheurs laborieux, intelligents et modestes que l'Académie a le devoir d'encourager. Il a trouvé

Digitized by Google

ces encouragements dans les suffrages que vous lui avez accordés et que lui ont mérités ses études si consciencieuses sur Metz et le Pays Messin.

Enfin, vous avez ouvert vos rangs à deux agrégés, M. Camille AUVRAY, agrégé-cultivateur, et M. Emile PRILLOT, agrégé-artiste.

M. Camille Auvray, maire de Chérisey, est un élève des Frères de Longuyon. Cultivateur avisé, doublé d'un érudit, il ne dédaigne pas, dans ses moments de loisir, de s'occuper de questions scientifiques. Il est l'auteur d'un mémoire sur le village de Chérisey qui a été présenté aux concours académiques en 1896 et imprimé dans le volume de cette année. M. Auvray sera le digne successeur des Billotte et des Guépratte, nos regrettés confrères d'avant-guerre.

En sollicitant vos suffrages, M. Emile Prillot s'est présenté comme un ami des arts. En les lui accordant avec tant d'empressement, vous lui avez prouvé en quelle estime vous tenez son goût, ses connaissances et ses travaux artistiques. Il les a manifestés si souvent qu'on peut bien dire que depuis trente années il ne s'est pas produit un événement littéraire, scientifique ou patriotique, auquel M. Prillot soit resté étranger.

Vous le voyez, Messieurs, les sentiments douloureux que vous font ressentir les pertes éprouvées par votre Compagnie ne sauraient faire naître en vous d'appréhensions sur la vitalité de l'Académie Nationale de Metz ; vous avez rempli digne-

Digitized by Google

ment les vides faits dans nos rangs par la mort et par l'absence. Après s'être arrêtée pour saluer ceux de ses membres que la mort a frappés en chemin, l'Académie poursuit sa marche en avant.

TRAVAUX

En prenant possession de son siège, votre distingué président vous a demandé d'être un président sévère et notamment de maintenir en vigueur l'article du règlement qui prescrit l'obligation, pour chaque membre titulaire, de présenter tous les ans un mémoire à l'Académie. Vous avez accédé à son désir et l'année qui vient de s'écouler a été exceptionnellement féconde.

M. le général de Cugnac vous a fait l'historique de la campagne de Marengo et a fait justice des nombreuses légendes qui l'ont dénaturée et dont plusieurs avaient même trouvé place dans certains manuels scolaires, telles la concentration secrète de l'armée de réserve, le passage de l'artillerie pendant la nuit, sous le canon du fort de Bard, la manœuvre de jour de la bataille et le pivotement de l'armée autour de Castel-Ceriolo. Ces mouvements ont été imaginés, plusieurs années après, par Napoléon, qui a idéalisé sa victoire et nous a donné un corrigé, un type de bataille créé par son génie, mais qui ne ressemble en rien à la bataille du 14 juin 1800.

M. le commandant Lalance, membre correspondant, vous a donné lecture d'une notice sur: *Metz et la campagne d'Attila en 451*. L'auteur montre qu'Attila, marchant vers Orléans, a cherché à s'em-

Digitized by Google

parer de Metz pour avoir un point de passage sur la Moselle, qui couvrait alors une grande partie de la plaine. Il établit que le côté sud étant seul vulnérable, c'est à la porte de Scarpone que les Huns firent brèche. Il croit que la partie de la ville enfermée dans l'enceinte n'a pas dû souffrir beaucoup, l'intérêt du conquérant étant de s'assurer voie libre et de passer rapidement sur la rive gauche de la Moselle. La notice de M. Lalance a surtout pour objet de détruire certaines erreurs historiques reproduites par des écrivains trop enclins à accepter des récits merveilleux et à montrer, ce qui n'est pas assez connu, comment la ville de Metz se présentait au v^e^ siècle de notre ère.

Dans une deuxième notice intitulée : *La voie romaine de Toul à Metz et le cours de la Moselle au 1^er^ siècle de l'ère chrétienne*, M. Lalance s'est proposé de démontrer que Metz et le pays environnant ne put avoir aucun rapport avec la région au sud de Toul avant l'organisation qui suivit la conquête romaine sur la fin de l'ère ancienne, en raison des difficultés qu'offrait le passage à Toul et surtout de l'impossibilité de franchir la Moselle, alors que n'existait aucune route, aucun moyen de communication.

Sous le titre : *Une journée historique à Chalon-sur-Saône* (5 février 1629), *Entrevue de Louis XIII avec Charles IV, duc de Lorraine*, M. Hippolyte Roy, de l'Académie de Stanislas, membre correspondant, narre un épisode resté inconnu aux historiens français et lorrains, de la lutte entre la po-

Digitized by Google

litique de Richelieu et la politique imprudente et provocante du duc Charles IV, lutte dont la Lorraine, placée entre le royaume et le Saint-Empire, constituait le secret enjeu.

A la séance d'octobre, M. le baron de la Chaise vous a fait sur le meuble rustique lorrain une communication fort intéressante. La Lorraine, vaste plateau sans limites définies ni défenses naturelles, passage forcé de la Germanie à la Gaule et champ clos obligatoire de tous les démêlés entre ces deux pays, a été ravagée périodiquement par les armées qui se heurtaient sur son sol. Le dernier de ces ravages et le plus définitif fut celui de la Guerre de Trente-Ans, qui n'épargna aucun recoin du pays. C'est pourquoi il reste en Lorraine si peu de monuments anciens bien conservés et que le type de meubles n'y remonte pas au delà du XVII^e^ siècle. Ce mobilier s'apparentera directement à l'art français en l'interprétant suivant les tendances et les traditions locales.

L'art allemand, introduit pendant les années d'annexion, n'a produit sur notre mobilier qu'une insignifiante impression. Les quelques spécimens apportés par les immigrés les ont suivis dans leur exode. Peut-être devons-nous regretter de les voir remplacer par des meubles de luxe usinés en séries. Une orientation nouvelle de notre style serait donc désirable, et c'est à quoi doivent tendre tous ceux qui se font les propagateurs de l'art français en Lorraine.

M. Thiria vous a présenté deux vitraux anciens qui formaient le soubassement d'une grande ver-

Digitized by Google

rière donnée en 1595 à l'église de Vaux par Jean Ragot. Vendus en 1885, lors des réparations de l'église, ils ont été retrouvés récemment dans un château du pays de la Sarre. M. Thiria croit devoir en attribuer l'exécution à un élève de Valentin Busch.

Sébastien Le Clerc, le célèbre graveur messin, a trouvé en M. le général de Vaulgrenant un biographe consciencieux et éloquent. Vous avez vu, non sans surprise, le jeune Le Clerc exécutant à 13 ans une eau-forte qui révèle déjà une véritable science du dessin. Vous l'avez accompagné à Paris, où, après des débuts pénibles, il fut distingué par le peintre du roi, Charles le Brun, et obtint de ce dernier une place à la manufacture royale des Gobelins. C'est alors que commence cette vie de labeur acharné que notre compatriote continuera jusqu'à un âge avancé. Sébastien Le Clerc fut un artiste aux qualités plus solides que brillantes, mais d'une probité et d'une activité extraordinaires.

M. Fleur a retracé devant vous la vie si mouvementée et les œuvres d'un érudit messin, Chabert. Après avoir montré le philantrope consacrant sa vie et sa fortune à des œuvres sociales, construisant à ses frais l'ancienne église de Queuleu, il vous a dépeint l'historien fécond et superficiel, travaillant à la hâte, poussé par le désir de briller. Intelligence médiocre, volonté faible et parfois nulle, Chabert n'a réussi qu'à se faire plaindre plutôt qu'admirer, malgré de nombreux et incontestables titres à la reconnaissance.

Digitized by Google

M. Weber vous a entretenus de la Dictature en Alsace-Lorraine. Après avoir démontré que la Dictature, contre laquelle on a tant récriminé, avait été une bienfaisante entrave à l'assimilation politique, il a rappelé comment les présidents supérieurs et statthalters en avaient fait usage et comment elle avait sombré au cours des marchandages qui s'engagèrent entre l'empereur et les députés du Landesausschuss au sujet de la reconstruction du château du Hoh-Kœnigsburg.

M. le capitaine Klipffel a établi une carte au 80.000e du Pays Messin à l'époque révolutionnaire, c'est-à-dire au moment où il allait disparaître dans les nouvelles circonscriptions administratives créées par la Constituante.

Enfin, la récente catastrophe du puits Reumaux, à Merlebach, a attiré l'attention sur les exploitations minières. Une communication très documentée a été présentée à cette occasion par MM. les lieutenants-colonels Deville, Directeur-Gérant de la Corporation des Mines et Usines métallurgiques, et Huber, Inspecteur technique de la même institution d'assurance.

Ce dernier vous a exposé les conditions générales du travail dans les mines, forage des puits, percement des galeries, organisation des chantiers, etc., puis il vous a signalé les dangers que peut présenter ce travail.

Le lieutenant-colonel Deville vous a montré comment, aux causes générales matérielles des accidents s'ajoutent les causes morales, aggravées par la multiplicité des langues, l'accoutumance au dan-

Digitized by Google

ger et l'insouciance des travailleurs. Il a énuméré les mesures prises pour éviter les accidents ou tout au moins en atténuer le nombre et la gravité, pour assurer les premiers secours et les soins hospitaliers dans des établissements bien installés et enfin pour l'indemnisation des accidents.

En ce qui concerne la catastrophe de Merlebach, la communication se proposait avant tout d'en donner une version exacte, et de redresser certaines erreurs publiées dans les comptes rendus de la presse.

LES CONCOURS ACADÉMIQUES

Les concours académiques ont eu cette année des résultats inattendus. Qu'il n'ait pas été présenté de mémoires sur des questions agricoles ou artistiques, cela n'a rien qui puisse vous étonner, tous les ans vous avez l'occasion de le regretter ; mais que les travaux historiques qui formaient autrefois la grande majorité des sujets de concours fassent complètement défaut, voilà qui devient plus grave, inquiétant même.

Faut-il donc admettre que les questions d'histoire locale, en grand honneur naguère, n'intéressent plus personne, exception faite d'un nombre restreint d'initiés ?

Evidemment, ce ne sont pas à ces derniers que s'adressent les concours académiques. Ils sont destinés aux jeunes, à ceux dont la bonne volonté a besoin d'un guide ou d'une consécration, mais vous ne leur aviez ménagé jusqu'ici ni vos bons conseils, ni vos encouragements. Espérons que cette absence de travaux historiques n'est qu'accidentelle

Digitized by Google

et qu'ils vous arriveront d'autant plus nombreux en 1926.

Par contre, c'est l'abondance qui caractérise le concours de poésie : 11 envois, près de 5000 vers en 250 pièces, dont plus de 200 sonnets, voilà un résultat bien fait pour vous réjouir ! Des 11 envois, 3 ont été éliminés, ceux qui portent les devises : « Tempus fugit » ; « Celui qui met un frein à la fureur des flots », et : « Le premier vive la France à Metz en 1918 ». Les enveloppes cachetées renfermant les noms des auteurs resteront closes et seront déposées aux archives.

Mlle Wolf, 27, rue Lafayette, Metz, présente sous le titre : *Prélude*, une poésie moderniste, avec sa recherche un peu exagérée, ses néologismes hardis, ses vers coulants et chantants. Les trois premières strophes surtout charment l'oreille par le fini de tons nuancés réussis à souhait. Les deux dernières strophes sont plus obscures et renferment une facheuse répétition.

Beaucoup de talent aussi dans : *l'Heure du rêve*, du même auteur ; des vers sonores qui étonnent, mais aussi des licences hardies. Mlle Wolf obtient pour chaque envoi une mention honorable.

Voici cinq dizains en pièces détachées, descriptions bien poétiques, un peu brèves, de scènes de la nature : *Un soir serein*, *Le lilas en fleurs*. Il est décerné à l'auteur, M. Emile Dalbin, à Morhange, une mention honorable.

Les quatre douzains de Mlle Rose Collin, 32, rue des Trinitaires, à Metz, diffèrent du tout au tout

Digitized by Google

des précédents. Ici, nous sommes en plein classique. Vers coulants manquant parfois de lyrisme, mais toujours bien sentis. Mlle Rose Collin obtient une mention honorable.

Classiques aussi les vers de M. Camille Génois, instituteur à Secourt, qui présente en deux envois trois pièces : *14 Juillet*, *Voix d'outre-tombe*, *La conférence des animaux*. Les conseils que donnent l'auteur sont excellents, il y a de la verve, des élans de vrai patriote ; d'autre part, la versification est régulière et bien rythmée. Tout au plus pourrait-on regretter quelques irrégularités.

Le frisson des feuilles, par M. Anthime Fourrier, à Hayange, répond bien à la devise choisie : « Vox amara ». C'est une plainte amère sur la décadence de la poésie dans notre siècle aux tendances positives et sans idéal. Beaucoup d'idées justes, mêlées parfois d'exagérations. Le début est bien poétique, malheureusement l'auteur n'a pu maintenir son allure, surtout dans la peinture de la poésie. En somme, un sens poétique indiscutable, mais une certaine recherche amenant de la confusion et quelques défauts dont l'auteur aura vite fait de se débarrasser. Mention honorable.

M. Barthelémy, capitaine de douanes à Audun-le-Tiche, clôture la liste des concurrents. Avec ses 3000 vers, il semble avoir conçu le projet d'infliger à « Vox amara » un éclatant démenti. L'objectif est unique : c'est la douane, considérée sous tous ses aspects. Il y a là un mérite indéniable de persévérance dans le but, qui dénote

Digitized by Google

chez l'auteur un amour sincère de son état et une rare puissance d'observation. Du reste, la versification est facile, les règles sont observées, les coupes techniques. Il y a du sentiment, des idées nobles et patriotiques, de beaux vers et des stances sans reproche. C'est une œuvre sérieuse qui, remise sur le métier, mériterait de fixer l'attention.

L'Académie a accordé à M. Barthelémy une médaille de bronze grand module.

J'ai fini, Messieurs. Je regrette de n'avoir pu mentionner, dans ce compte rendu forcément incomplet, tous vos confrères qui ont présenté des travaux, notamment ceux qui ont fourni des rapports sur les candidatures proposées et sur les travaux de concours. Ces Messieurs voudront bien m'excuser.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU

PRÉSENTÉ A LA

SÉANCE SOLENNELLE DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE METZ

DU 6 JUIN 1925

AU NOM D'UNE COMMISSION COMPOSÉE DE

MM. ETIENNE, le général GERMAIN, le colonel HUBER, MOINET

PAR

M. le général DE CUGNAC, Rapporteur.

Donner des prix de vertu est une grande prétention pour de simples mortels. Décider que certains hommes sont vertueux, que l'un est plus vertueux que l'autre, semble, en vérité, une audace exagérée.

Au jour du jugement dernier, Dieu décernera les prix définitifs de vertu. Il en a le droit. Il en a le pouvoir, car Il peut lire au fond des cœurs. Encore, nous ne savons pas bien s'Il ne sera pas, dans certains cas, un peu embarrassé et hésitant.

Le Pape ne déclare vertueux, ne canonise que les morts ; il réfléchit longtemps avant de décider qu'un mortel a été un saint. Ainsi, pour Jeanne d'Arc, il a réfléchi pendant cinq siècles.

Mais nous, modestes Académiciens de Metz, qui ne pouvons pas prétendre avoir été vertueux nous-mêmes, quelle est notre folie d'oser décerner à nos contemporains des prix de vertu.

Bref, pour faire le moins mal possible cette besogne difficile, l'Académie de Metz a fait appel à toutes ses compétences.

Digitized by Google

Elle a, dans son sein, plusieurs magistrats, qui sont habitués à rendre la justice ; mais ceux-ci ont observé que leur rôle était de punir les coupables et non de récompenser les gens vertueux. Habitués à voir devant eux des assassins et des voleurs, ils se sentent un peu étonnés en la présence de tant de gens de bien et demandent à être aidés.

Des membres du clergé font aussi partie de notre Académie. Eux aussi ont coutume de voir à leur tribunal des coupables plutôt que des gens justes. Au lieu de les condamner comme font les magistrats, les prêtres les absolvent. Ils disent modestement qu'ils sont embarrassés pour juger et classer la vertu.

L'Académie de Metz est fière de compter dans ses rangs des membres de l'Université. Elle a fait appel à leur compétence, car des professeurs sont dans leur rôle, quand il y a lieu de faire une distribution de prix. Avec le tact du vrai mérite, ils ont bien objecté qu'il y a prix et prix, que la vertu ne se mesure pas comme la bonne traduction d'un texte, ou la solution juste d'un problème, que se jeter à l'eau pour sauver un noyé est autre chose que d'éviter un contre-sens. Ils sont cependant des plus qualifiés pour collaborer à la tâche délicate d'aujourd'hui.

Dans un autre coin de l'Académie, il y a les vieux militaires en retraite. Dans leur longue carrière, ils ont vu passer devant eux la nation entière, les bons et les mauvais, les ardents et les indécis, les braves et les embusqués, les fanatiques et les dissimulateurs.

Ils ont eu l'occasion, au cours de la guerre de cinq ans, de dicter bien des citations, qu'ils avaient

Digitized by Google

le devoir de donner aux plus méritants, et qui étaient, en somme, des prix de vertu militaire. Mais les vieux généraux se sentent fort hésitants pour juger des civils et donner des citations académiques à des vieilles femmes qui ont fait du bien.

Heureusement, l'Académie de Metz a su se recruter un peu partout. En dehors des magistrats, des prêtres, des professeurs, des militaires, elle compte des hommes de loi et des hommes de finances, des artistes, des littérateurs, des érudits, qui lui apportent toutes sortes de compétences.

C'est grâce à la bonne volonté, au jugement, à l'impartialité de tous qu'elle a pu étudier scrupuleusement toutes les propositions et qu'elle a décerné les prix de vertu de l'année 1925.

Chaque fois qu'il y a lieu de choisir, récompenser; dans toutes les circonstances où il y a concurrence et classement, il y a deux façons d'opérer; en se servant de la terminologie usitée dans l'armée, il y a la nomination au choix et la nomination à l'ancienneté.

Si l'on s'en rapporte à l'Evangile, Dieu est assez partisan de la récompense au choix. Le maître de la vigne (lequel, remarquons-le en passant, appliquait la loi de douze heures), donne le même prix à l'ouvrier de la onzième heure et à l'ouvrier de la première heure, ce qui revient à payer l'un douze fois plus que l'autre. Cette méthode étonne un peu nos intelligences bornées, mais elle est profondément rassurante pour ceux qui ne savent pas se lever tôt et qui n'ont pas l'habitude de travailler le matin.

Et, puisque nous sommes dans les Livres saints,

Digitized by Google

remarquons que Dieu récompense carrément les pécheurs repentants. Il fait de grands saints d'Augustin et de Marie-Madeleine, auxquels, d'après les dossiers fournis par l'histoire, l'Académie de Metz n'aurait jamais donné le plus modeste de ses prix de vertu.

Hâtons-nous d'ajouter que nous n'avons pas eu le moindre embarras à cet égard, car les Augustin et les Marie-Madeleine de la Moselle ne nous ont fait parvenir aucune proposition.

Quoi qu'il en soit, malgré les exemples de l'Evangile, nous n'avons pas employé la méthode du choix, dans les catégories où il a fallu faire quelque classement. Nous avons plutôt donné des prix à l'ancienneté, parce que l'âge, la durée des services rendus sont des éléments que les faibles mortels peuvent plus facilement mesurer.

* * *

L'Académie donne son plus fort prix à L'Association des Sourds-Muets de la Lorraine. Cette œuvre, particulièrement digne d'intérêt, groupe actuellement 76 sourds-muets du département de la Moselle. C'est une Société de secours mutuels, fondée, il y a quatre ans; elle est présidée par M. Chevalier, typographe à l'Imprimerie Lorraine. Les ressources sont fort modestes, quelques centaines de francs par an; son capital ne s'élève qu'à 2000 francs.

L'Académie lui alloue un prix de 500 francs.

Auguste Charpentier, 66 ans, ouvrier imprimeur à Metz, dans la même imprimerie, sous trois patrons différents, depuis 53 ans (1872-1925), 150 francs.

Digitized by Google

L'Académie a décerné sept prix à d'anciens serviteurs.

Jacques LAGLASSE (72 ans), 50 ans de services dans la famille Louyot, commerçant à Metz, 47, rue Mazelle, de 1874 à 1924, 150 francs.

Maria GEORGIN, servante dans la famille Hackspill, à Metz, depuis 49 ans (1876-1925), 100 francs.

Victoire PERRIN, servante dans la famille Lorin, à Metz, pendant 36 ans (1882-1918), 100 francs et un diplôme.

Pierre-Théophile WOISARD, ouvrier ébéniste chez M. Michel, rue Tête-d'Or, à Metz, pendant 33 ans (1892-1925), 100 francs.

Joséphine MATHIS, servante chez Mlle de Saulcy, à Metz, pendant 31 ans (1894-1925), 100 francs.

Eugène-François HARBOIS, 65 ans, employé au service des tramways de Metz depuis 1883, soit 42 années, 5 enfants ; une médaille d'argent.

L'Académie regrette beaucoup de n'avoir que des ressources si restreintes, et de ne pouvoir donner que des récompenses si modestes aux personnes dont nous venons de vous dire les noms et les titres.

A l'époque où nos mœurs familiales évoluent et où le cadre de notre société semble se disloquer, on ne peut que saluer très bas ces vestiges du passé, ces serviteurs demeurés, durant un demi-siècle, dans la même famille, dans la même maison. C'est un honneur pour Metz d'en compter plusieurs. Cette constance, cette fidélité, honore les serviteurs comme les maîtres. Voici des maisons, Messieurs, où l'on avait trouvé la solution de la question sociale, des rapports entre patrons et employés, avant que les politiciens ne l'aient posée sans la résoudre.

Digitized by Google

L'Académie décerne les récompenses suivantes:

Mlle Marie MARÉCHAL, à Ancy-sur-Moselle, a soigné sa mère infirme, puis sa sœur souffrante. Elle aide maintenant sa nièce chargée de famille. Voici 41 ans (depuis 1884) qu'elle se dévoue pour les siens et qu'elle vient en aide à trois générations de sa famille, 200 francs.

Deux autres personnes avaient été signalées à l'Académie pour leur dévouement filial; mais elles avaient déjà été diplômées. Aux termes de nos règlements, nous ne pouvons pas leur donner une nouvelle récompense pour la même cause.

Madame DONVAL, rue du Wad-Billy, à Metz, secourt, depuis longtemps, des enfants malades, qui n'ont pas de parents.

L'Académie lui décerne une médaille de bronze.

L'Académie décerne une médaille d'argent à:

M. JACQUAT, jardinier au Pont-Rouge, est parvenu à force de travail et d'économies à élever une famille de 11 enfants vivants.

La famille Jacquat a déjà reçu un prix de la fondation Cognacq-Jay.

Arrivons maintenant aux sauveteurs. Ne croyez pas que, pour venir les derniers, ce soient les prix de vertu les moins mérités. Les paresseux, les indolents, mollement assis dans leur fauteuil, sont peut-être enclins à penser qu'un sauveteur a peu de mérite; que courir au-devant de chevaux emportés, que se jeter à l'eau pour sauver un camarade, c'est peu de chose.

Les sceptiques feront bien d'écouter la courte histoire que voici, l'histoire de Stéphane Viville, à qui l'Académie décerne sa première médaille d'argent.

Digitized by Google

Stéphane VIVILLE, étudiant en droit, a 19 ans en juillet 1924 et habite à Sarrebourg, chez son père, ingénieur des travaux publics.

Stéphane Viville vient de prendre un bain dans la Sarre et est sur la passerelle du déversoir. Son ami Mély, qui nage mal, est encore dans l'eau et tente de traverser la rivière. Tout à coup, Mély appelle au secours. Viville se jette à l'eau, rejoint son ami en quelques brasses; puis, le maintenant d'un bras, il réussit à le ramener très près de la rive, non sans de pénibles efforts... Mais, soudain, il l'abandonne...

Un pêcheur, témoin de l'accident, réussit à saisir Mély le sauvé, qu'il tire sur le bord. Mais Viville le sauveteur a disparu sous l'eau. Hélas! ce n'est qu'après une demi-heure de recherches que l'on put retrouver son corps inanimé.

Nous nous inclinons devant la tombe de Stéphane Viville, héros de 19 ans, mort victime de son dévouement en sauvant la vie d'un camarade. A son père, M. Paul Viville, originaire de Châtel-Saint-Germain, l'Académie de Metz envoie l'expression de sa vive admiration et de ses profondes condoléances.

L'Académie décerne aussi 3 médailles d'argent aux personnes suivantes :

Antoine SEGER, éclusier à Henridorf, 52 ans, père de 7 enfants, s'est jeté dans le canal de la Marne au Rhin et en a retiré un vieillard de 80 ans qui se noyait. M. Seger avait déjà sauvé deux personnes en 1912.

Henri BASTIEN, inspecteur des tramways à Metz, 48 ans, père de 2 enfants, s'est jeté dans la Moselle et en a retiré une enfant de 3 ans qui cou-

Digitized by Google

lait à pic. M. Bastien avait déjà, dans sa jeunesse, sauvé la vie à deux personnes.

François OREILLY, monteur électricien à Metz, 39 ans, père de 2 enfants, s'est jeté dans la Moselle et en a retiré un enfant de 4 ans.

Des médailles de bronze sont données à :

Nicolas SCHWARTZ, ouvrier à Sarreguemines, 42 ans, 2 enfants.

Chrétien-Conrad HŒR, ouvrier à Sarreguemines, 47 ans, 3 enfants.

Pendant une crue de la Sarre, la maison d'un éclusier fut complètement entourée par les eaux ; la violence du courant mettait gravement en danger l'immeuble et ses habitants. MM. Hœr et Schwartz, après plusieurs tentatives infructueuses, réussirent à atteindre dans une nacelle la maison de l'éclusier et, dans deux voyages successifs, au milieu de réels dangers, purent en ramener les habitants.

Autres médailles de bronze à :

Augustin LAURENT, apprenti aux usines de Moyeuvre, 16 ans, s'est jeté dans l'Orne et en a retiré un enfant de 11 ans qui se noyait.

Léon-Robert GUÉBLE, préposé des douanes à Lafrimbolle, 28 ans, s'est jeté à la tête de deux chevaux emballés sur le pont des Alliés à Sarreguemines, et est parvenu à les maîtriser, après avoir été traîné pendant 25 mètres.

Henri-Auguste VIGEL, agent de police à Sarreguemines, 28 ans, 2 enfants, a arrêté un attelage de deux chevaux emballés.

Etienne KNOBLOCH, ouvrier à l'usine de Moyeuvre, 36 ans, 1 enfant, voyant un camarade atteint par des projections de métal en fusion, qui mettaient

Digitized by Google

le feu à ses vêtements, s'est porté à son secours et a réussi à étouffer les flammes.

L'Académie décerne des diplômes à :

Louis THOMASSIN, fondeur aux hauts-fourneaux de Moyeuvre, 20 ans, s'est jeté dans le canal et en a retiré un enfant de 4 ans.

Louis BOE, employé aux usines d'Hagondange, 17 ans, s'est jeté à l'eau et en a retiré un enfant de 4 ans.

Messieurs, nous saluons, comme de vieilles connaissances, cette glorieuse cohorte de sauveteurs. Oui, nous les reconnaissons, ces hommes dans l'âge mûr, ces pères de famille, ces jeunes gens, qui se jettent à l'eau, qui se précipitent à la tête d'un attelage de chevaux emballés. Si ce ne sont eux, ce sont leurs frères ou leurs pères, que nous avons vus en danger pendant 5 ans de guerre ; ce sont leurs frères, ou leurs pères, qui, sans hésiter, sans songer à la mort, partirent comme volontaires, pour traverser un barrage, pour porter un ordre sous le feu ennemi, pour couper des fils de fer, ou pour ramasser un blessé. Nous reconnaissons le sang français qui coule dans leurs veines, le sang français qui, instinctivement, sans laisser à la réflexion le temps d'intervenir, lance leur corps au-devant du danger, pour accomplir un devoir. Celui qui se jette dans la Moselle et dans la Sarre pour sauver un camarade fera un bon soldat français, qui marchera carrément à l'attaque des positions ennemies. Après ce que nous venons de lire, nous sommes certains que notre département fournira encore de bons soldats à la France.

Digitized by Google

Messieurs, vous entendez bien souvent autour de vous des paroles de découragement. Des amis, soi-disant bien informés, vous disent, à chaque coin de rue, que tout va mal, que le monde se pervertit, que les gens sont dépravés, que la jeune génération ne croit à rien, que la France se ruine et se désorganise et que le communisme la guette.

En refermant les dossiers envoyés à l'Académie de Metz pour les prix de vertu de 1925, il nous reste, au contraire, une grande impression de réconfort. Nous avons la conviction que les pessimistes, qui font de la politique et de la psychologie sur les trottoirs, ont grandement tort et que ce sont des gens qui jugent sur les apparences.

Nous reconnaissons que le premier coup d'œil n'est pas très favorable pour celui qui regarde rapidement le tableau actuel de la France. Le premier plan montre quelques scènes alarmantes.

Mais, comme le disait, il y a quelques mois, le marquis de Vogüé à l'assemblée générale des Agriculteurs de France, il ne faut pas voir seulement le premier plan d'un tableau. Ceux qui veulent savoir la vérité doivent considérer plus attentivement et regarder ce qui se trouve dans le fond du paysage.

Derrière la France, légère et futile, qui attire les regards de l'étranger, il y a la France laborieuse qui travaille. Derrière les gaspilleurs et les faiseurs de gros budgets, il y a la France qui épargne et qui prépare un meilleur avenir. Derrière les incrédules et les ricaneurs, il y a la France qui prie. Derrière les destructeurs de l'ordre social, il y a la France des vieilles familles et des vieilles industries, où les ouvriers et les ser-

Digitized by Google

viteurs restent cinquante ans dans la même maison. Derrière les indolents et les jouisseurs il y a des Français de seize ans et des Français de cinquante-six ans qui se jettent à l'eau ou au feu pour sauver un enfant ou un camarade.

Derrière les pacifistes et les internationalistes, il y a en France la légion des Poilus qui ont fait la guerre ; il y a les fils des Poilus de France, qui sont fidèles au devoir, qui font de l'héroïsme naturellement, sans s'en douter, et qui sont prêts à former demain une nouvelle légion de héros, s'il fallait défendre la Patrie.

Que les pessimistes et les sceptiques viennent regarder avec nous les dossiers des prix de vertu de l'Académie de Metz. Derrière les personnages superficiels que l'étranger de passage voit au premier plan, ils apercevront, au fond du paysage lorrain, des Charpentier et des Laglasse, qui ont servi pendant un demi-siècle dans la même maison ; ils verront un Viville, qui se jette dans la Sarre et y périt en sauvant la vie d'un camarade.

C'est cette France qui épargne, qui se dévoue sans compter, qui ne marchande ni sa peine, ni sa vie ; c'est cette France de nos campagnes et de nos villes, qui est la vraie France. C'est cette France des modestes, des laborieux, des croyants, des braves, qui est le fond de notre race et le fondement de notre pays.

Cette France, qui concourt pour nos modestes prix de vertu, est la véritable race française. Ceux que nous avons cités aujourd'hui ne sont que la centième partie de tous ceux qui mériteraient d'être récompensés ici. C'est cette France qui maintient les saines traditions de notre pays ; elle

Digitized by Google

est trop raisonnable, trop fine, pour accepter jamais les théories subversives qui voudraient détruire notre société.

C'est cette France, fidèle, économe, insouciante du danger, qui nous autorise à être franchement optimiste et à avoir tous les espoirs pour l'avenir et pour la grandeur de notre Patrie.

Digitized by Google

FRANÇOIS DE CUREL
LORRAIN

Par **M. BAUDOUIN-BUGNET**, Membre titulaire.

N'est-ce pas que la Lorraine est un pays attachant et que parmi tant de nos belles provinces c'est une de celles qui a produit et ne cesse de produire des caractères originaux en tous genres. Permettez-moi de vous entretenir pendant quelques instants d'un de nos confrères, d'un Lorrain, M. François de Curel, que l'on peut sans hésitation ranger parmi ceux-là, et de vous dire d'abord en deux mots comment et pourquoi j'ai été amené à vous parler de lui.

M. de Curel a donné, chez G. Crès et Cie, à Paris, une édition complète de son théâtre. Il narre dans des préfaces, qu'il appelle « Historiques » et qui précèdent chacune des œuvres, dans quelles conditions il les a conçues, et pourquoi il a porté telle ou telle idée sur la scène en en confiant le développement à tels personnages. C'est ainsi que dans l'histoire de la « Comédie du Génie », au tome VI de cette édition, il raconte comment étant à Lucerne, au cours des années 15 et 16, en quête d'un homme de génie pour lui servir de modèle, il finit par rencontrer le poète Suisse Carl Spitteler, et, dit-il, « fut définitivement conquis ». Le jeudi 5 juin 1924, M. de Curel prenait séance à l'Académie Nationale de Metz. Nous étions nombreux à l'entendre nous exposer ses idées drama-

Digitized by Google

tiques et la façon dont il avait cherché à en faire le sujet de diverses actions théâtrales, et nous l'applaudissions avec ensemble. Je n'avais jamais vu d'aussi près un dramaturge, et je fus, à mon tour, par celui qui nous intéressait tant, définitivement intrigué et curieux de savoir exactement ce qu'il était. Je me plongeai dans ses œuvres que voulut bien me prêter un ami. Certaines parties me passionnèrent. Si j'ai vu juste, elles vous intéresseront aussi et je serais très heureux si cet essai que j'ai fait aussi court que possible, et pour lequel je vous prie de m'accorder pendant quelques minutes votre bienveillante attention, vous engageait à lire les œuvres de François de Curel annotées par lui-même.

Et d'abord, il ne s'agit point ici d'une véritable étude littéraire. Dans ses « Historiques », notre auteur cite, à l'occasion, certains passages des articles rédigés par des critiques connus et autorisés. N'ayant ni le talent, ni le savoir de ces maîtres parisiens, je me garderai de vouloir les imiter, et quand je vous aurai dit que l'ouvrage dont j'ai parlé compte actuellement 6 volumes renfermant les douze pièces suivantes : *La Danse devant le Miroir, La Figurante, L'Envers d'une Sainte, Les Fossiles, L'Invitée, La Nouvelle Idole, Le Repas du Lion, La Fille sauvage, Le Coup d'Aile, L'Ane en Folie, La Comédie du Génie* et *L'Ivresse du Sage*, j'en aurai fini avec M. de Curel, considéré uniquement comme auteur dramatique. Et pourquoi? C'est qu'à mon avis M. de Curel est bien plus intéressant que l'œuvre qu'il a composée, quelles que soient les qualités littéraires ou philosophiques de son Théâtre.

Digitized by Google

J'abandonne aux rhétoriciens et aux philosophes les comédies et drames que j'ai énumérés et je m'arrête devant cette âme lorraine si forte dont je voudrais dégager les principaux caractères.

Parcourons ensemble, si vous le voulez bien, ces « Historiques » dont il n'a, semble-t-il, voulu faire que des Commentaires de ses pièces, et qui, à mon avis, dépassent les textes et les font quelquefois oublier, tellement ils sont intéressants.

« Je suis né à Metz le 10 juin 1854, dit-il dans « sa préface. Par mon père j'appartiens à une an- « cienne famille lorraine. Un Gautier de Curel « accompagnait aux Croisades le Sire de Joinville « en qualité d'écuyer. Mon arrière-grand-père, « François de Curel, colonel du génie sous Napo- « léon Ier, a été directeur des fortifications de Sar- « relouis et de Metz. Son fils, Léonce de Curel, « était chasseur passionné. Ma mère était une Wen- « del. Mes parents me poussaient vivement à m'oc- « cuper des usines de la famille », et il continue en exposant qu'après avoir été élève de l'Ecole Centrale de 1873 à 1876, il se heurta, lorsqu'il voulut commencer son apprentissage industriel, à une opposition absolue du gouvernement d'Alsace-Lorraine, et que cette opposition fit de lui, selon sa propre expression, « un oisif qui devait plus « tard chercher dans l'expression de ses idées un « emploi de son activité ». De ses études au collège des Jésuites, il avait conservé le goût du classique, mais il n'en avait pas retiré la connaissance du moderne qu'elles négligeaient, et c'est sans guide qu'il aborda cette littérature nouvelle pour lui. Partageant son temps entre les exercices violents et la lecture, il lut, lut inlassablement jus-

Digitized by Google

qu'en 1885 où il se mit à son tour à écrire. Même à l'époque où il acceptait volontiers l'idée de se consacrer à une carrière scientifique, il gardait cependant la conviction intime que, tôt ou tard, par miracle sans doute, il parviendrait à la gloire littéraire qui lui semblait la première de toutes, la seule. Ne s'y prenait-il pas un peu tard, puisqu'il avait plus de trente ans? « Quelques-uns, dit-il « dans son discours de réception à l'Académie « française, sur le point d'aborder la périlleuse « carrière, se recueillent. Il faudra, pour les dé- « cider, que la vie leur apporte le besoin d'exté- « rioriser une accumulation d'idées et de senti- « ments trop riche pour être contenue. Ce sont « les écrivains à vocation tardive... mais lorsqu'on « a conscience de ne jamais écrire une ligne qui « ne soit la traduction d'une épreuve personnelle, « on se sent très fort. »

M. de Curel se sentait fort de son expérience et voulait la gloire. Il partit en guerre pour la conquérir et, Lorrain tenace, ne s'arrêta plus jusqu'au 8 mai 1919, où, ayant été élu un an auparavant membre de l'Académie française, il prit séance dans cette illustre Compagnie et y fut reçu par Emile Boutroux.

Nul n'était plus qualifié peut-être que ce célèbre philosophe pour présenter l'œuvre de notre confrère sous son aspect le plus avantageux. Il indiqua tout de suite que M. de Curel avait voulu écrire des drames d'idée et que c'était là une entreprise périlleuse, mais une noble entreprise, dont le récipiendaire était sorti glorieusement. Il examina ensuite les principales idées qui s'agitaient dans les drames de M. de Curel, dont il passa en revue

Digitized by Google

une bonne dizaine. *L'Ivresse du Sage*, représentée pour la première fois aux Français le 6 décembre 1922, et *L'Ame en Folie*, représentée en décembre 1919 et reprise le 1er février 1922, ne pouvaient donc prendre place dans son discours, et je n'en serai que plus à mon aise pour parler de cette *Ame en folie* dont la popularité fut grande à Paris au cours de l'hiver 1920.

L'Historique, qui la précède dans notre édition, compte 70 pages de texte serré et égale en ses dimensions la pièce elle-même. Ce détail matériel révèlerait à lui seul l'importance que l'auteur a attachée à cet ouvrage qui, à mon sens, est celui qui nous renseigne le mieux sur les pensées de notre confrère, sur ses goûts et ses aspirations. Bien plus, l'Historique de l'*Ame en Folie*, c'est, si j'ose m'exprimer ainsi, M. François de Curel, Lorrain. La fin de ma lecture justifiera, je l'espère, mon dessein d'avoir fait de la pièce et de sa préface le centre de cet Essai.

Le grand-père de M. de Curel était, nous l'avons dit, un chasseur passionné. De 1894 à 1914, l'existence de son petit-fils se partagea entre Paris et ses domaines de Lorraine. Les Allemands y toléraient sa présence depuis que son âge l'avait libéré de toute obligation militaire, et il y passait de longs mois, au milieu des forêts peuplées de cerfs et de sangliers sur lesquels s'exerçait sa tyrannie sanguinaire. Sa solitude était profonde, car d'immenses nappes d'eau rendaient plus particulièrement sauvage et solitaire la propriété dans laquelle il résidait le plus souvent entre Avricourt et Sarrebourg. Le reste de l'année il habitait Paris; mais tout en flânant dans la grande ville, sa pen-

Digitized by Google

sée allait de préférence vers la Lorraine et ses forêts. « Elles sont d'un abord plutôt rébarbatif, « nos forêts, continue-t-il. Le sol en est argileux « et retient les eaux de pluie dans d'innombrables « mares. Il y a peu de hautes futaies. Presque « partout les chênes ombragent d'impénétrables « fourrés d'épines noires, sombres repaires d'où « l'on s'attend à voir s'élancer de redoutables fau- « ves. » C'est là qu'il menait une existence à la fois active et contemplative tout à fait conforme à ses préférences, et que la gestion et la surveillance directes de ses propriétés remplissaient les heures que n'absorbait pas la chasse, sa grande passion. « Autour de mon logis, dit-il, cerfs, san- « gliers et chevreuils se promenaient par troupeaux. « Je n'ai jamais été, comme on le soutient mor- « dicus, maître de forges, mais si l'on tient abso- « lument à ce que j'aie vendu quelque chose, on « peut affirmer que, grâce à mes hécatombes de « sangliers, j'ai été, pendant vingt ans, le plus gros « marchand de cochons d'Alsace-Lorraine. » Le style c'est l'homme même, apprenions-nous jadis ; et si je soude cette phrase proverbiale à la citation qui précède, c'est qu'elle explique et fait comprendre d'un seul coup et M. de Curel et la vogue de *L'Ame en Folie,* à Paris, en 1920. Au XX^e^ comme au XVIII^e^ siècle, Paris reste toujours la ville accueillante et blasée pour laquelle tour à tour un Persan et un sanglier sont des nouveautés savoureuses.

L'Historique de cette pièce, duquel est extrait presque littéralement tout ce qui précède, n'est qu'une longue histoire de chasse. Elle est si vivante cette narration, qu'à certains moments, je

Digitized by Google

me demandais en lisant si je n'entendais pas le son du cor dans le lointain, et qu'elle imposait à mon imagination échauffée le souvenir d'une heure déjà lointaine où l'harmonie de cet instrument magique avait tenu mon âme en suspens par-dessus ravins et forêts dans un site sauvage de ma Franche-Comté. Après avoir décrit ce que la traque et l'affût lui ont fait voir des détails de la vie du grand gibier, notre chasseur nous conte les réflexions que ces visions lui ont suggérées et les rapprochements philosophiques qu'elles l'ont amené à faire. Voilà l'Historique de *L'Ame en Folie*, et ces réflexions et rapprochements, que j'indique, sont toute la pièce.

Le sujet? Il est très simple. Justin Riolle, 55 ans, après avoir écrit un livre, *L'Ame en Folie*, qui n'a eu aucun succès, s'est retiré dans une campagne perdue à la lisière des bois. Il se mêle au grouillement de la forêt, étudie les bêtes et cherche quelles lois régissent la vie du monde animal. Sa femme, 40 ans, excellente personne, cardiaque, qui vient d'avoir une crise avant le lever du rideau, demeure avec lui, mais lointaine. Il a, certes, de l'affection pour elle, mais il a l'esprit trop haut pour être envers elle autre qu'indulgent, mais encore plus peut-être, méprisant. Une actrice et un auteur dramatique de Paris, entre lesquels s'ébauchait une intrigue viennent, pour certaines raisons, débarquer chez les Riolle un beau matin. Ils seront à l'aise dans cette thébaïde pour s'accorder ; ils s'accordent. Madame Riolle en est choquée. Justin ne fait qu'en rire, prend prétexte de cette aventure pour sortir et étaler ses théories naturalistes, et pendant tout le second acte expose ses idées sur l'amour. Elles se ramènent toutes, ces idées, à

Digitized by Google

l'étude des rapports physiques des êtres aux premiers âges de l'humanité, comparés aux mêmes rapports à notre époque et ressemblent furieusement, ces idées, aux réflexions de M. de Curel dans l'Historique de la pièce. Il se moque même de sa femme et lui suggère que peut-être elle va passer, elle aussi, à cause de la présence de ce visiteur, par une de ces crises naturelles et fatales, qu'il a observées avec tant de complaisance chez les cerfs, chevreuils et autres bêtes. Madame Riolle s'émeut. Par malheur, elle va, au 3e acte, passer quelques instants dans l'atelier de son mari où, parmi d'autres objets hétéroclites, se trouve un vieux squelette. Après un court et assez vif dialogue avec son mari qui la raille, une nouvelle crise, réelle celle-ci, et cardiaque, hélas ! commence. Elle a des hallucinations, s'imagine que le squelette lui parle, lui annonce qu'elle va mourir, et, hantée par tout ce qu'a dit Justin, bouleversée par toutes ces idées que son intelligence n'était pas capable de supporter, elle meurt.

« On sort de *L'Ame en Folie* avec un peu de « vertige et de courbature », disait René Doumic, rendant compte de la pièce dans la *Revue des Deux Mondes*. « On rentre chez soi plus troublé « que de coutume par ces menus craquements qui « s'entendent dans la nuit. Crainte d'avoir le cau- « chemar, on ouvre un livre pour se changer les « idées. Si vous m'en croyez, ajoutait-il, vous choi- « sirez Racine ou Musset. Vous n'y entendrez « parler ni de sélection naturelle, ni de proto- « plasme, ni de l'amour chez les mammifères ; mais « vous y apprendrez beaucoup de choses sur l'a- « mour, tourment des hommes et des dieux. »

Digitized by Google

Lorsque M. de Curel nous eut exposé, dans sa causerie de l'an dernier, comment il avait composé ses pièces sur des sujets, tous au fond plus philosophiques les uns que les autres, il termina en disant que, pour entrer en communication avec le public il avait dû choisir une matière sur laquelle chacun pût avoir des lumières et qu'il avait choisi l'amour, parce que tous les hommes en avaient peu ou prou souffert, en avaient peut-être joui, mais au pis aller en avaient certainement entendu parler. La sincérité de notre confrère est trop grande pour que je discute ses idées comme l'ont fait à l'époque les critiques. La place me manque pour disserter après lui sur l'amour et rechercher pourquoi ce Lorrain s'entête à ne nous parler que de rencontres sous bois, au lieu de camper, en pleine lumière et en plein ciel, quelques garçons et quelques filles de cette vallée de la Seille qu'il affectionne, dont la jeunesse et la franchise pourraient rajeunir honnêtement nos vieux cœurs.

D'autre part, j'apprécie beaucoup trop l'Historique de *L'Ame en Folie* pour le disséquer. Lisez-le. Rapprochez-en, si vous voulez, l'article de M. Doumic précité, et vous aurez pénétré aussi avant que faire se peut dans l'âme de ce Lorrain qui, avec l'obstination de sa race, à sa fortune et à son titre voulut ajouter la gloire et, pour arriver à la célébrité, se met lui-même en scène et se raconte sans hésitation et sans lassitude.

Il avait 59 ans lorsqu'il sortit de son inaction littéraire après avoir pendant huit années couru les forêts et les bois de Lorraine et de l'étranger, avec seulement les haltes nécessaires à Paris. Lorsqu'il prit séance l'année dernière il en avait

Digitized by Google

soixante-dix, mais ne m'en paraissait pas, à moi qui ne l'avais jamais vu et n'avais sur lui aucun renseignement biographique, plus de cinquante-cinq. « En 1913, dit-il, *La Danse devant le Miroir* ren- « contre un accueil que je n'espérais guère.... *La* « *Nouvelle Idole* fut représentée à la Comédie- « Française le 26 juin 1914 avec un succès qui lui « présageait les honneurs du répertoire. *Tout* « *chaud* de ces aventures, j'ai composé la pre- « mière version de *L'Ame en Folie* pendant le « mois de juillet 1914. » Rassemblez tous ces traits, rapprochez toutes ces dates. Comment ce chasseur infatigable, ce célibataire ayant de par sa situation pu connaître les milieux les plus différents, qui écrivait *tout chaud* à un âge qui, pour lui, ne dépassait pas quarante-cinq ans, aurait-il pu écrire autrement? Et quelle aubaine n'était-ce pas pour les amateurs de spectacle de 1919-1920? *L'Ame en Folie*, quel titre suggestif! Ce fut un très gros succès d'argent pendant environ 130 représentation au début, et la reprise qui fut faite de cette pièce en ravivant les discussions qu'elle avait provoquées au début, lui a donné une place à part dans l'œuvre de M. de Curel. Elle fut très applaudie et peut-être plus encore âprement critiquée. J'estime qu'on la juge mal trop souvent parce qu'on la juge isolément, abstraction faite du lieu et des circonstances au milieu desquels elle est née et qu'on ignore généralement. J'ai déjà indiqué quelques-unes de ces circonstances. En précisant le lieu, et davantage l'époque de la composition, j'en aurai parachevé l'étude.

« Je m'étais installé, dit-il, au château de Coin- « sur-Seille dont il a été souvent question dans

Digitized by Google

« mes préfaces, et je travaillais devant une fenêtre « du rez-de-chaussée donnant sur une vaste ter- « rasse qui domine le parc et les prairies au tra- « vers desquelles serpente la Seille. Je n'avais qu'à « lever les yeux pour assister à la résurrection de « mon enfance qui avait été heureuse dans ce doux « paysage ; ...mais, lorsque détournant les yeux de « la page sur laquelle s'allongeait le dialogue de « *L'Ame en Folie*, je promenais mon regard sur « la tranquille vallée de la Seille, ce n'étaient pas « uniquement des scènes du passé qui se dres- « saient devant moi. Sur ma table, à côté de mon « dictionnaire, reposait ma lorgnette de chasse et « je m'en servais pour observer ce qui bougeait « dans le paysage.

« La vue qui s'offrait à moi n'était plus tout à « fait celle de mon époque pastorale. Le chemin « de fer de Metz à Château-Salins traverse main- « tenant les prairies et, sur une colline en face « du château.... nos ennemis avaient établi un des « forts avancés de Metz. Vers le 10 juillet (c'était « en 1914) ma lorgnette braquée sur l'intérieur du « fort y surprit une agitation insolite..... je me « demandais si l'on ne projetait pas des manœu- « vres de forteresse.... Le lendemain de ce jour « j'étais en train d'écrire, lorsqu'on vint me pré- « venir que 3 officiers allemands demandaient la « permission de visiter le parc. Cela ne pouvait « se refuser. Je donnai ordre de les laisser entrer « et, pour le cas où ils viendraient sur la terrasse, « tout en laissant ma fenêtre ouverte, je fermai les « persiennes devant ma table de travail. Deux mi- « nutes après, les 3 officiers arrivèrent accompa- « gnés d'un garde-chasse qu'ils avaient rencontré

Digitized by Google

« sur leur chemin. Ils allèrent droit à la balus-
« trade d'où l'on dominait la vallée et immédiate-
« ment braquèrent leurs lorgnettes sur le fort, puis
« ils échangèrent des regards significatifs : « On
« voit absolument tout ! — Tout ! Alors l'un d'eux
« s'adressant au garde : — Est-ce que votre mon-
« sieur reçoit beaucoup de monde ? — Non. Il
« vient ici pour travailler et ne voit personne. —
« Fait-il de la photographie ? — Non. — Vous en
« êtes bien sûr ? — Absolument. — Il n'y a pas
« de chambre noire dans le château ? — Non, au-
« cune. » Après ce dialogue qui avait eu lieu en
« allemand et que je comprenais fort bien, les
« officiers se retirèrent sans avoir accordé la
« moindre attention au parc qu'ils avaient demandé
« à visiter. Lorsque quelques jours après survint
« l'ultimatum à la Serbie, je n'eus aucune peine à
« prévoir qne la catastrophe d'une guerre euro-
« péenne était inévitable et pris mes dispositions
« en conséquence. Je quittai la Lorraine trois jours
« avant la déclaration de guerre, emportant mes
« trois actes de *L'Ame en Folie*, que j'avais mis
« sur pied en un mois. »

Nous voilà loin de la pièce, n'est-il pas vrai, et le drame qui commença, peu après la visite que M. de Curel rapporte, a été trop effroyable pour en dire un seul mot. Si nous en jouons actuellement la dernière scène, un épilogue qui n'en finit pas, nous ne devons pas oublier qu'il fut précédé d'un prologue interminable qui dura 44 ans. Lorsque je vous disais au début de cet essai que si les pièces de notre auteur étaient intéressantes, ses préfaces ou Historiques ne l'étaient pas moins ; que parmi ses pièces la plus importante pour

Digitized by Google

le bien connaître était *L'Ame en Folie* et que l'Historique de cette pièce l'emportait sur la pièce elle-même, n'avais-je pas raison ?

Chasseur moi aussi, mais curieux des mobiles des actes humains, du pourquoi de nos pensées et des gestes qui les traduisent, j'étais tombé en arrêt devant la page que je viens de lire. Profondément remué dès le début, je voyais sous un jour nouveau l'homme qui m'avait tant intrigué le 5 juin 1924 aussi bien par son aspect et ses allures que par son langage et ses idées, et cette fois je le comprenais. Ce bref récit est en réalité un document historique d'un relief saisissant. En le lisant pour la première fois, j'ai eu le cœur serré, tellement l'auteur reproduisait bien la scène à laquelle il avait assisté derrière ses persiennes closes, scène analogue à tant d'autres qui se répétaient tant de fois, depuis plus de 40 ans, dans ce pays, et sans la connaissance desquelles on ne peut rien comprendre à l'histoire de la Moselle, de la fin du XIXe siècle à ce jour. M. de Curel, cet indépendant, ce chasseur farouche, ce propriétaire de vastes domaines et de forêts royales, n'était pas maître chez lui. Noble, Français, et comme tel hospitalier, les Allemands ne lui reconnaissaient pas le droit de recevoir librement ses amis de France. Il ne recevait pas de visites, il en subissait. Nous, et je me permets de dire nous, car en ce moment mon cœur bat à l'unisson des vôtres, nous n'étions pas libres, nous n'étions pas maîtres chez nous ! Serait-il juste de ne pas tenir compte à ce Lorrain, qui écrivit plusieurs de ses drames en Lorraine, de la demi-servitude à laquelle ne pouvait pas ne pas se heurter de temps à autre

Digitized by Google

l'esprit le plus libre? Grâces donc soient rendues à cette obstination lorraine qui lui a permis de composer tant d'œuvres intéressantes, sous et malgré le voile tendu par l'ennemi au-dessus du pays pour obscurcir les pensées et engourdir les cerveaux et les âmes.

Lorsqu'il prit rang dans notre Compagnie, il s'y rencontra avec d'autres Lorrains, obstinés, eux aussi, à vivre et à penser à la française. Qu'ils eussent fait carrière au loin ou qu'ils eussent développé leur activité dans les limites plus étroites de la Moselle, ils avaient montré, tous, une égale persévérance dans le développement et l'achèvement du dessein de bonne heure formé. C'est cette ténacité exceptionnelle qui constitue un caractère de race tranché et durable et permet de réunir en un faisceau solide et brillant tant d'hommes de guerre, d'hommes de robe, de diplomates habiles, d'artistes et d'artisans, de laboureurs expérimentés et de riches et charitables négociants, qui ont illustré, illustrent et illustreront la Lorraine, et parmi lesquels notre auteur tient sa bonne place.

M. de Curel ne pouvait pas quitter ses forêts, et c'est à regret que j'abandonne mon sujet. C'est qu'hélas, en me penchant sur son âme que je voulais simplement explorer, j'ai rencontré l'âme de son pays, avec ses complexités et ses mystères, sa mollesse et sa douceur apparentes, et ses profondeurs presqu'insondables, redoutables et dures.

N'avais-je pas raison de dire que la Lorraine était un pays attachant, qui produit tant de caractères originaux intéressants à étudier, et peut inspirer une telle passion à ceux qui se sont laissés prendre à ses charmes?

Digitized by Google

PIERRE-LÉON BRAUN

Par **M. le Commandant KLIPFFEL**
Membre titulaire.

Issu d'une famille lorraine (1), fils de fonctionnaire, Braun Pierre-Léon naquit le 3 avril 1881 à Paris où il passa ses premières années.

Elève du Lycée de Nancy, il y fit de brillantes études ; particulièrement doué pour les lettres et l'histoire, il obtint, en 1898, un 1er accessit d'histoire au concours général. Déjà, il se passionnait pour les questions diplomatiques, coloniales et économiques, la poésie classique aussi l'attirait.

Ses études secondaires terminées, Braun hésita un moment entre Saint-Cyr et l'Ecole normale supérieure ; il se décida pour le professorat. Reçu à la licence avec un mémoire sur Lecomte de Lisle, il quitta Nancy pour Paris et passa deux années au Lycée Louis-le-Grand.

Reçu à l'Ecole normale supérieure en 1902, il y entre en 1903, après avoir accompli une année de service militaire à Nancy et se consacra dès lors entièrement à l'histoire.

En 1905, il présente au diplôme d'études supérieures un mémoire sur « la Lorraine pendant le gouvernement de La Ferté-Sennectère, 1643-1661 ». Ce travail remarquable lui valut, en 1907, le prix Dupeux décerné par l'Académie de Stanislas, sur le rapport de M. Pierre Boyé, et fut publié par la Société d'archéologie lorraine.

(1) Son père et son grand-père sont nés à Metz.

Digitized by Google

Reçu agrégé en 1906, Braun fut nommé professeur au Lycée Henri-Poincaré à Nancy et chargé du cours d'histoire aux candidats à Saint-Cyr. Ses loisirs étaient consacrés à la préparation de sa thèse de doctorat : « La Révolution de 1848 en Lorraine » dont des fragments ont été publiés dans différentes revues.

Régionaliste fervent et passionné pour l'histoire de Lorraine, Braun collabora, en outre, à de nombreux périodiques ; il était membre du Couarail de Nancy, de la Société d'archéologie lorraine, de la Société d'études locales lorraines, etc.

Le 8 juin 1917, il est élu membre correspondant de l'Académie de Stanislas sur le rapport de M. Robert Parisot.

Le 26 mars 1919, il eut la grande joie d'être nommé professeur au Lycée de Metz et commença ses cours au mois de juin.

Braun consacre désormais toutes ses forces à faire revivre et développer l'idée française non seulement chez ses élèves, mais aussi dans le public messin et fit, aux cours universitaires du Lycée, une série de conférences très appréciées sur la politique extérieure de la France après 1870.

La confiance de ses collègues lui valut la présidence de l'Amicale fondée par les professeurs du Lycée de Metz redevenu français.

Enfin le 9 juin 1919, l'Académie nationale de Metz le recevait membre titulaire.

Malheureusement, intoxiqué par les gaz au cours de la guerre, ses forces déclinaient ; épuisé, il dut demander un congé pour rétablir sa santé. Il ne resta cependant pas inactif dans sa retraite ; si la parole lui était refusée, il lui restait sa plume et

Digitized by Google

Braun continua à collaborer activement à divers journaux locaux ou revues régionales.

C'est à Metz qu'il s'éteignit le 26 mars 1922.

Nous avons vu que Braun songea un moment à embrasser la carrière militaire, mais en renonçant à celle-ci, il n'en resta pas moins militaire dans l'âme et tint une place honorable dans cette phalange d'élite, issue de l'Ecole normale supérieure, qui, sous l'uniforme d'officier, versa si généreusement son sang pour la défense de la Patrie.

En 1902-1903, il accomplit une année de service au 69e régiment d'infanterie à Nancy et fut nommé caporal le 17 mars 1903.

Sous-lieutenant de réserve le 6 juin 1906, il fut promu lieutenant quatre ans après.

Inscrit à l'Ecole d'instruction des officiers de complément de Nancy, son assiduité lui valut d'être cité au Bulletin officiel du ministère de la guerre en 1913 et en 1914. Non content d'être élève, il devenait parfois le professeur de ses camarades et leur fit plusieurs conférences, notamment en 1913, au moment où les armées balkaniques étaient aux prises, et il concluait en laissant entrevoir le conflit mondial qui devait en résulter; les événements lui donnèrent raison moins d'un an plus tard.

Etre élève ou professeur ne lui suffisait pas, il tenait à remplir réellement son rôle d'officier; aussi, chaque année, au cours des vacances scolaires, le voyait-on prendre sa place dans le rang et faire les manœuvres d'automne à la tête de sa section.

Mobilisé dès le 30 juillet 1914, il prend part aux combats de Lorraine.

Le 10 août, au soir, à la lisière du bois de

Digitized by Google

Gremecey, vers la ferme du Rhin de Bois, la balle d'un hulan lui traverse la cuisse gauche. Après un court séjour aux hôpitaux, il rejoint son régiment et mérite une citation à l'ordre de la 21e brigade pour sa belle conduite à Saint-Eloi : « Le 13 novembre 1914, quoique se trouvant dans des conditions difficiles, n'a pas hésité à s'élancer avec sa compagnie au secours d'une unité voisine, la sauvant ainsi d'une destruction certaine ; s'est fait remarquer sans cesse par son esprit d'endurance, de devoir et de décision. »

Promu capitaine le 10 mai 1915, il fut gravement intoxiqué par les gaz et dut, à son grand regret, quitter sa compagnie. Mis à la disposition du gouverneur militaire de Belfort, le 6 juillet 1915, il fut affecté au Centre de Renseignements de Réchésy, dirigé par le docteur Pierre Bucher. C'est là qu'il reçut, le 1er avril 1917, la juste récompense de sa brillante conduite au feu et des services particulièrement appréciés qu'il rendait chaque jour. Une citation élogieuse accompagnait la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre : « Après avoir brillamment commandé une compagnie aux armées, rend, dans les délicates fonctions qui lui sont confiées, des services exceptionnels. Une blessure. A déjà été cité. »

A l'armistice, après avoir eu la joie d'assister à la rentrée des troupes françaises en Lorraine, il fut attaché pendant quelques mois au commissariat général de la République à Strasbourg et employé au bureau de la presse.

Démobilisé le 6 mai 1919, il reçut, le 13 septembre 1920, une nouvelle récompense de ses services : la croix de guerre belge.

Digitized by Google

Son état de santé s'étant aggravé, il fut rayé des cadres le 22 mars 1921 et placé dans la position de capitaine de réserve honoraire.

C'est dans son uniforme de capitaine que Braun voulut être inhumé.

Originaire de Lorraine annexée et y ayant encore des attaches, Braun eut pour but suprême de sa vie la délivrance de sa petite patrie. Il y consacra toutes ses forces, tout son cœur. Par la parole et par la plume, il combattit l'idée de renoncement et le germanisme et lutta pour faire triompher l'idée de droit, de justice et de liberté contre l'idée de force.

Faire dominer le patriotisme, rallier tous les partis pour faire la grandeur de la France, tel était son idéal.

Ce ne fut pas seulement par ses écrits qu'il contribua à répandre ses idées, mais aussi par son action personnelle.

Dès le Lycée, nous le voyons, à Nancy, organiser, au moment de la guerre de Cuba, une souscription « pour procurer des cuirassés à l'Espagne, notre sœur latine ». Au Lycée Louis-le-Grand, il publie, dans l'*Echo de Paris*, un appel patriotique à la jeunesse.

Revenu à Nancy, il prend une part active à la vie politique, en particulier comme membre du Comité républicain progressiste dont il était le secrétaire, rédigeant lui-même une grande partie du bulletin.

En 1909, il prend part au congrès régionaliste de Nancy et y présente une étude sur l'enseignement régional.

A Nancy, à quelques kilomètres de la frontière,

Digitized by Google

le bon Lorrain était bien placé pour connaître ce qui se passait de l'autre côté où il comptait tant d'amis; aussi fut-il le collaborateur de tous ceux qui travaillaient à soutenir l'idée française en Alsace et en Lorraine.

Les nombreux articles publiés par lui, tant sur les questions de politique générale que locale, montrent combien il voyait juste, signalant inlassablement les progrès du germanisme et ses folles ambitions, cherchant à rallier toutes les énergies pour lui barrer la route.

Il prévoyait la guerre mondiale, aussi était-il militariste dans le bon sens du mot, et il donnait l'exemple comme officier de réserve.

Son action ne fut pas inutile et contribua au réveil de certains esprits tournés au pacifisme à outrance, en même temps qu'il soutenait le moral de ceux qui souffraient sous le joug allemand.

Pendant la guerre, il continua son œuvre ; attaché au service des renseignements, « il rédigeait presque chaque jour des notes extrêmement remarquables et remarquées sur la politique allemande dans le bulletin d'informations de Réchésy. Si l'on pouvait recueillir ces bulletins, on aurait là un livre d'histoire de tout premier ordre », écrit un de ses amis, et celui-ci ajoute, alors que Braun était en 1919 au commissariat général de Strasbourg : « il m'avait parlé, avec son ardeur toujours passionnée, de l'œuvre de francisation, de nettoyage, à accomplir en Alsace et en Lorraine. »

A Metz, jusqu'au dernier jour Braun travailla à cette œuvre.

Nous croyons devoir joindre à cette notice un essai bibliographique, essai malheureusement bien

Digitized by Google

incomplet, des travaux de Braun ; ceux-ci ont paru dans de multiples périodiques, parfois sans signature, ce qui rend les recherches très difficiles.

Messager d'Alsace-Lorraine :

1906. L'évolution des partis en Lorraine.
Le socialisme en Lorraine.
Le Centre allemand et M. l'abbé Collin.

1907. La candidature Maujean à Metz.
Tendances nouvelles.
Erreurs et imprudences.
Groupe lorrain et parti « Nous ».
La défense de la langue française.

1908. Des monts de Bohème au Golfe Persique.
La renaissance bohème.
Les élections municipales à Metz.
A Noisseville. Notes et impressions.

1909. Une commune lorraine pendant la guerre. Notes du maire de Teterchen, par Léon Braun.

1910. Souvenirs messins. Les dernières années de la protestation.
A propos de la nomination de M. Antoine au grade de chevalier de la Légion d'honneur.
La politique en Lorraine.
Les discours de M. Weber à la délégation d'Alsace-Lorraine.
La guerre à la langue française.
Feuilles d'histoire. Comment les Espagnols prirent Dieuze en 1657.

1911. Politique nationale.
Le parti national et la scission du Centre en Lorraine.
L'agonie du Groupe lorrain.
Face au drapeau.
La campagne électorale en Lorraine.
L'union nationale à Metz.

Digitized by Google

1912. Les élections en Lorraine.
L'Alsace-Lorraine et l'Empire allemand.

Pays Lorrain :

1905. Le patriotisme lorrain en 1650.
Une commune du Pays Messin pendant la Révolution. Teterchen.

1906. Un épisode de la lutte électorale en 1848.
Deux miracles à Ottonville au XVIIIe siècle.
Le siège, la prise et la ruine du fort du château de Mussy.

1907. La Lorraine pendant le gouvernement de La Ferté-Sennectère (compte rendu par R. Parisot).

1909. Le congrès régionaliste. Nancy 1909.

1910. L'adaptation de l'enseignement public aux nécessités locales, spécialement dans la région lorraine. Rapport présenté au congrès régionaliste de Nancy. 1909.
Le département de la Meuse en 1848.
Delahache. La Carte au liseré vert (compte rendu).
Siffermann. Souvenirs de l'année terrible. (Compte rendu.)

1913. La région lorraine, esquisse géographique.

1919. Chroniques du Pays Messin.

1920. Une journée d'émeute à Nancy, 21 juin 1846.
Un essai commercial de la municipalité de Nancy (février-août 1817).

1921. L'esprit public dans la Meurthe pendant la disette de 1847.
Chroniques du Pays Messin.

1922. La vie politique dans la Meurthe sous le ministère Guizot.
Notice sur Pierre Braun par Sadoul.
Notice sur Pierre Braun par E. B....N.

Revue des Deux-Mondes :

1919. Le vote de la Lorraine libérée.

Digitized by Google

La Révolution de 1848 :

1911. La question des écoles primaires à Nancy sous le ministère Guizot.

1913-14. Exil épiscopal de Mgr Forbin-Janson. 1832-1839. Soixante documents inédits.

1919-20. Le département de la Meurthe à la fin de la Monarchie de Juillet.

Bulletin des conférences de l'Ecole d'instruction des officiers de réserve de la 20e Région :

1914. Questions balkaniques.

Cri de Nancy :

1909. Portrait par Pierre Laurais.

Académie de Stanislas :

1907. Rapport de M. Pierre Boyé pour le prix Dupeux.

1917-18. Rapport de M. Robert Parisot sur la nomination de M. P. Braun comme associé correspondant.

1921-22. Notice nécrologique.

Questions diplomatiques et coloniales :

1906. Les élections de septembre et l'évolution des partis en Alsace-Lorraine.

1907. Les élections en Alsace-Lorraine.

1909. L'Alsace-Lorraine en 1908.

1910. Les préludes de la lutte nationale.
L'action indigène en Lorraine annexée.

1911. La constitution d'Alsace-Lorraine.

1912. Les élections en Alsace-Lorraine.

Cahiers alsaciens (sous le pseudonyme de Paul Harelle).

1912. Réflexions sur les élections en Lorraine.
La leçon des élections en Lorraine.
La canalisation de la Moselle.

1913. A propos de la Cathédrale de Metz.
Une leçon de particularisme en Lorraine.
La colline inspirée.
Divers.

Digitized by Google

1905. Les partis au Pays messin.
La réforme de la constitution.
1909. Pourquoi les Alsaciens-Lorrains sont aujourd'hui autonomistes.
L'évolution de l'Alsace-Lorraine 1871-1910.

A la mémoire de Pierre Braun.... (plaquette).

1924. Extrait du livre d'or de l'École normale supérieure, notice par G. Guillot. Inauguration de la plaque commémorative érigée au Lycée de Metz. Discours de : A. Hallays, Sadoul, Dubled, Beck.

Digitized by Google

LES NOMS DE LIEU EN LORRAINE[1]

PAR

H. CARREZ, Professeur agrégé d'histoire
au Lycée de Metz.

Les noms de rivière constituent l'élément le plus ancien de la toponymie. Ils remontent au delà de la période gauloise jusqu'à la période dite ligure, période ligure qui dans son essence ne serait pas radicalement différente de la période gauloise. En effet, d'excellents spécialistes de l'histoire de nos origines, M. Jullian et M. Grenier en particulier, auxquels j'emprunte les idées et les exemples relatifs à cette hypothèse, pensent à juste titre que les Ligures ne font qu'un avec les Italo-Celtes, c'est-à-dire que la période ligure correspond à l'époque où les Celtes et les Italiotes faisaient encore partie de la même communauté linguistique, au moment où leur langue n'avait pas encore évo-

(1) Pour tout ce qui concerne la bibliographie des sources ou travaux consultés à propos de ce très modeste essai, je renvoie d'une façon générale aux ouvrages suivants : 1° de Bouteiller, *Dictionnaire topographique de la Moselle* ; 2° *Das Reichsland Elsass-Lothringen*. (3e partie, liste des localités) ; 3° Lepage, *Les communes de la Meurthe* ; 4° d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe* ; idem, *Recherches sur les origines de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* ; 5° Jullian, *Histoire de la Gaule* ; 6° Grenier, *Les Gaulois* ; 7° Dottin, *La langue gauloise* ; 8° Raoul de Felice, *Les noms de nos rivières* ; 9° Auguste Longuon, *Les noms de lieu de la France*, texte publié par MM. Paul Marichal et Léon Mirot (1 fascicule), ouvrage très important qui m'a fourni la méthode et beaucoup d'exemples.

Digitized by Google

lué en deux sens différents pour donner d'un côté le vieux gaulois continental et de l'autre la langue latine et ses proches parentes italiotes. Ce tronc ligure ou italo-celte se rattacherait lui-même à la souche indo-européenne.

Cette Europe ligure ou italo-celte constituait une communauté linguistique très vaste, qui s'étendait de la Baltique à la Sicile, de la Vistule à l'Atlantique. L'ancien nom du Tibre Albula ressemble au vieux nom de l'Elbe, Albis; celui de la Vézère française à celui de Weser allemande, celui de l'Isar bavarois à l'ancien nom de l'Oise, Isara. On a donc, au cours du 2e millénaire avant notre ère, parlé la même langue dans toute l'Europe du centre, de l'ouest et même du sud. Il n'y a donc rien d'étonnant que les noms de rivière de nos régions de l'Est se rattachent, eux aussi, à cette langue ligure ou italo-celte, qui est elle-même une langue aryenne d'origine. Quelques exemples vont permettre de nous en rendre compte.

Il existe en Lorraine deux petites rivières qui portent le nom d'Albe, c'est l'Albe affluent de la Sarre et l'Albe affluent de la Vezouse. On serait tenté d'expliquer le nom de ces deux rivières par le latin alba, la blanche; mais ces rivières ne coulent pas en pays calcaire, comme l'Aube, affluent de la Seine, qui coule dans la craie. Il semble donc logique de le rattacher au thème général ligure qu'on retrouve dans Albula, ancien nom du Tibre, et Albis, ancien nom de l'Elbe, sans qu'on puisse, d'ailleurs, lui assigner un sens précis. Notons que dans le Palatinat, tout près de la frontière lorraine, on trouve la Rodalbe, la Merzalbe et la Moosalbe.

Digitized by Google

Un petit affluent de la Moselle, dans le département de Meurthe-et-Moselle, s'appelle l'Ar. On peut le rattacher à la racine indo-européenne Ar, qui signifie mettre en mouvement et qu'on retrouve dans le nom de l'Aar suisse.

La rivière qui arrose Luxembourg porte le nom pimpant d'Alzette. Il s'apparente aux innombrables Alzon (Hérault), Alzonne (Aude), Auzon (Basses-Alpes, Ardèche), qu'on trouve répandus dans toute la France, et il apparaît comme un diminutif de celui de l'Elz, affluent de la Moselle près de Coblenz. Ces noms dérivent du bas-latin aliso qui signifie l'aulne ; l'Alzette est donc la rivière des aulnes, quant au bas-latin aliso, quelle est son origine ? Ligure, disent les uns, basque même, disent les autres ; sa ressemblance avec l'allemand erle, qui signifie également l'aulne, semble bien plaider en faveur d'une origine indo-européenne.

On trouve en Lorraine plusieurs Biber, Bibiche, noms de ruisseaux ou de villages postés sur ces ruisseaux : le Biber affluent de la Sarre près de Sarrebourg, la Bibiche affluent de la Moselle près de Basse-Ham, le Bibiche affluent de la Nied près de Bouzonville, la Biber affluent de la Sauer. Ces noms peuvent s'expliquer par l'allemand biber, qui signifie castor, mais le celtique beber signifie également castor ; dès lors les Biber ou Bibiche de Lorraine s'apparentent aux très nombreuses Bièvre ou Beuvron qui foisonnent en France, telle la Bièvre parisienne, et qui montrent qu'à l'époque celtique des castors peuplaient nos rivières.

Un affluent de la Sarre dont le confluent se trouve près d'Herbitzheim, l'Eichel, s'appelle Aquilus ou Aquela dans les vieux textes, ce qui signifierait

Digitized by Google

en celtique la « rivière sombre ». Un autre affluent de la Sarre qu'il rejoint près de Diedendorf, l'Isch porte dans les anciens textes le nom d'Isca, ce qui signifie en celtique eau comme l'Essonne, affluent de la Seine dont le nom dérive d'Isciona, ou l'Iscber, affluent du Rhin en Alsace.

Même origine celtique pour la Lauter, affluent du Rhin dont le nom dériverait de lautro où l'on retrouve la même racine que dans le latin lavare et l'irlandais lothur qui signifie canal. C'est donc l'idée de laver, de purifier qui inspirerait cette dénomination. Quant à la forme Murta, que les vieux textes donnent pour la Meurthe, elle proviendrait d'une racine indo-européenne meu ou mu qui signifie mouiller, lever, racine qu'on retrouve dans le nom d'une rivière des Alpes autrichiennes la Mur.

A la lisière orientale du département de la Moselle prend naissance une rivière qui se jette dans le Rhin, la Moder, dite Matra dans les anciens textes, nom qui n'est autre chose que le gaulois matra, la mère, et qu'on retrouve sous une forme presque identique dans la plupart des langues indo-européennes, l'eau étant considérée par les Gaulois et les indo-européens en général comme un principe générateur, comme un principe de vie. On peut rapprocher de Matra le nom du peuple gaulois qui peuplait la Lorraine, les Médiomatriques, sans qu'on puisse préciser exactement le rapport des deux termes. N'oublions pas que les Médiomatriques, refoulés sur le versant lorrain des Vosges par la peuplade germanique des Triboques, occupaient au début de l'époque celtique tout le pays jusqu'au Rhin. La Moder passait donc à ce

Digitized by Google

moment au milieu de leur territoire. On retrouve la même étymologie dans le nom d'une autre rivière française, glorieuse entre toutes, la Marne que les écrivains anciens appellent Matrona.

L'Orne de Wœvre, affluent de la Moselle, et l'Ornain, rivière de Bar-le-Duc, dériveraient du celtique olnos, le frêne. Orne et Ornain signifieraient donc rivière des frênes, comme Alzette rivière des aulnes.

Le grand fleuve français le Rhône tirerait son nom d'une racine indo-européenne et aussi celtique, qui signifie violent, impétueux, qualité qui convient fort bien au Rhône. Or, il est curieux de constater qu'en Lorraine nous trouvons trois rivières qui s'apparentent au Rhône par le nom, sinon par l'importance, c'est le petit Rhône, affluent de la Meurthe et qualifié de ruisseau rapide par Lepage dans son *Dictionnaire de la Meurthe*, le Rhône ou Rosne, affluent du ruisseau de Saulny et sous-affluent de la Moselle, par conséquent, et la Rotte qui se jette dans la Nied française près de Vatimont.

La Sarre, Saravus d'après Ausone, Sara d'après Fortunat, dériverait de la racine indo-européenne sar, qui signifie se mouvoir, même étymologie pour la Serre, affluent de l'Oise. Enfin, le nom de la Vezouse, affluent de la Meurthe, proviendrait de la racine indo-européenne vish, qui signifie couler et qu'on retrouve dans Vézère, affluent de la Dordogne, et Weser, fleuve de l'Allemagne du Nord.

Voilà donc quelques-uns des noms de rivière qui furent attribués aux cours d'eau de notre région en des temps très lointains par les Celtes, les Ligures et même par d'autres indo-européens plus

Digitized by Google

anciens encore. Ces parrains étaient des primitifs aux sens très aiguisés, à l'imagination vive et poétique comme celle des enfants et des peuples jeunes. La rivière ce fut pour eux « l'eau sombre », « l'eau rapide », « l'eau mère » ou la « rivière des aulnes », ou la « rivière des frênes ». Dans cette courte énumération, il n'a été question ni de la Meuse, ni de la Moselle, ni de la Seille, c'est que pour ces cours d'eau on n'est pas d'accord. Pour le grand celtisant d'Arbois de Jubainville dont les travaux sont restés d'une importance capitale pour tout ce qui concerne la toponymie, le mot de Meuse dériverait d'un thème indo-européen mus qu'on trouve dans le latin muscus, la mousse, et dans le vieil allemand mos, le marais et l'allemand actuel, la mousse. Pour d'autres, Meuse viendrait simplement du vieil allemand moose, le marais. De toute façon, c'est une idée de marécage ou de végétation de marécage qu'on observe à l'origine du mot.

Quant au nom de Moselle, on est d'accord pour le considérer comme un diminutif du précédent. Pour la Seille, son latin est Salia, ce qui signifie évidemment rivière du sel. Venantius Fortunatus qui la nomme ainsi au v^e^ siècle ajoute lui-même qu'elle tire son nom du sel. Ce serait donc un nom d'origine latine, et il est presque paradoxal de constater que la rivière de la zone la plus précocement peuplée de Lorraine — le fameux briquetage de la Seille en fournit la preuve — ne nous est connue que sous un nom donné assez tardivement, un nom latin. Il est possible que les Gaulois l'aient déjà désignée d'un nom analogue, en tout cas nous ne pouvons pas le vérifier, car

Digitized by Google

le terme du glossaire gaulois qui servait à désigner le sel ne nous est pas parvenu. Dans le Jura, un affluent de la Saône porte aussi le nom de Seille et, chose curieuse, il ne passe dans aucune des nombreuses localités jurassiennes où l'on extrait le sel, mais peut-être a-t-il servi tout de même à le transporter.

Si nous passons maintenant des noms de rivière aux noms de ville ou de village, les plus anciens que nous puissions identifier sont gaulois d'origine et nous nous trouvons même en face d'une certaine abondance et d'une certitude quasi-scientifique pour beaucoup de cas.

Notre capitale messine est désignée dans les auteurs latins, dans Tacite, en particulier le plus ancien, et dans les itinéraires sous le nom de Divoduri ou Divodurum Mediomatricorum, c'est-à-dire Divodurum des Médiomatriques. Divodurum est un composé de Div, racine qui signifie divin en celtique comme en latin et durum qui est le celtique duros latinisé et dont le sens est celui de forteresse. Forteresse des dieux ou forteresse divine, voilà donc comment on peut traduire le nom gaulois de Metz. C'est, il me semble, une dénomination des plus flatteuses. Ce n'est pas le nom qui prévalut ensuite, mais celui du peuple dont Divodurum était la capitale. Dès le IVe siècle, on ne trouva plus que Mediomatrici et surtout Mettis, contraction de Mediomatrici. Il n'y a plus, dès lors, grand'chose à changer pour arriver à la forme actuelle. Même filiation pour la plupart des villes des Gaules qui ont abandonné leur nom primitif, pour prendre celui du peuple qui les entourait. Avaricum a fait place à Bourges, capitale des Bi-

Digitized by Google

turiges; Durocortorum à Reims, capitale des Rèmes; Agedincum à Sens, capitale des Senons, Lutetia à Paris, capitale des Parisii. Il y a cependant des exceptions. Toul, par exemple, capitale des Leuques, dérive de Tullum, nom celtique de la ville.

Nombreux sont les villes ou villages de Lorraine dont les noms dérivent du celtique dunos, latinisé en dunum et qui signifie colline, hauteur et par extension forteresse, ville comme durum, ce qui dans ce cas rapproche du saxon tun et de l'anglais town. Il y a d'abord les noms dont dunum est l'élément unique, c'est le cas de Dun-sur-Meuse situé à l'endroit où la Meuse s'échappe des côtes du même nom. Un tout petit village de la Moselle, du canton de Pange, s'appelle Dain-en-Saulnois et on trouve la forme Dun dans les anciens textes. C'est, enfin, le même dunum qui a donné la forme Donon, montagne bien connue des Vosges lorraines.

Plus nombreux sont les noms où dunum intervient comme dernier terme d'un composé; c'est le cas pour Verdun, ancien Virodunum. Pour le sens du 1er terme viro qui précède dunum, il y a plusieurs interprétations, le sens le plus vraisemblable serait celui d'un adjectif qui équivaudrait au latin verus. Verdun signifierait donc la vraie forteresse, nom que la ville n'a peut-être pas mérité en 1792, mais qu'elle a conquis glorieusement au cours de la Grande Guerre. Les Verdun abondent dans toute la France: dans le Doubs, la Saône-et-Loire, la Savoie, etc.

On trouve la même terminaison dans Liverdun (Meurthe-et-Moselle), nom qui est probablement la combinaison de dunum avec un nom d'homme

Digitized by Google

romain tel que Liberius. Le terme dunum se dissimule davantage dans Atton, village de Meurthe-et-Moselle, et Eton (Meuse), mais on a de bonnes raisons de croire qu'ils dérivent tous deux de Stadunum.

Quant au proche parent de dunum, durum, on le trouve indiqué dans un itinéraire romain comme station entre Metz et Verdun, sous la forme Ibliodurum et qui correspond peut-être aujourd'hui au village de Ville-sur-Yron. Il a survécu aussi en Lorraine : Brieulles-sur-Meuse est appelé Briodurum dans des textes des Xe, XIe et XIIe siècles. Le premier terme du mot ressemble au celtique brio ou briva qui signifie pont, Briodurum signifierait donc forteresse ou ville du pont. Peut-être en est-il de même pour Brieulles-sur-Bar (Ardennes), qui s'apparenterait ainsi, comme Brieulles-sur-Meuse, à Briare-sur-la-Loire, à Samarobriva, nom gaulois d'Amiens. Manheulles (Meuse) s'appelait Manhodurum au XIe siècle, Boureuilles (Meuse) pourrait avoir une origine identique. Mandern, en Moselle, à la frontière de la Prusse rhénane, s'appelle dans un texte du moyen âge Mandodrum castrum ; or, à l'époque franque, la terminaison odurum s'est souvent altérée en odrum. Mandern équivaudrait donc à Mandodurum et se rapprocherait ainsi de Mandeure (Doubs), qui représente l'antique Epamanduodurum.

Il est un thème gaulois très répandu en France, c'est condate, c'est-à-dire le confluent qui a donné les innombrables Condé, Condes, Condat. Il est représenté en Lorraine et chaque fois justifie son nom : c'est Condé-Northen au confluent des deux Nied, c'est Condé-en-Barrois, au confluent de deux

Digitized by Google

ruisseaux dans le canton de Vavincourt (Meuse), enfin le village actuel de Custines, au confluent de la Meurthe et de la Moselle, s'est appelé Condé jusqu'au XVIIIe siècle.

Le substantif gaulois magos, latinisé en magus et qui signifie champ, entre comme terme dans de nombreux composés d'origine celtique. Il est très souvent associé à l'adjectif novios sous la forme Noviomagus, et l'ensemble signifie champ nouveau ou encore marché nouveau. De Noviomagus dérivent: Nijon, localité de la haute Meuse, sur la voie romaine de Langres à Toul; Neumagen, localité sur la Moselle, à quelques kilomètres en aval de Trèves. Enfin, le village actuel de Kirschnaumen, dans le canton de Sierck, est appelé Numagon au Xe siècle, Numagen au XIIIe siècle. Ce serait donc encore un Noviomagus, placé, d'ailleurs, à la frontière des Trévires et des Médiomatriques, sur la route de Metz à Trèves, comme Nijon à la frontière des Leuques et des Lingons et Neumagen à celle des Trévires et des Germains, les « marchés neufs » se trouvant à la frontière des cités.

La même terminaison en magos se retrouve dans Remagen près de Coblenz et dérive de Rigomagus, c'est-à-dire champ du roi. Enfin, il semble bien que la petite ville alsacienne de Brumath corresponde au Brocomagus de l'itinéraire d'Antonin, qui signifierait « champ du blaireau ». Le même novios de Noviomagus, suivi du suffixe entum, aurait donné, d'après d'Arbois de Jubainville, Novientum, qu'on ne trouve pas dans les textes de l'époque romaine, mais fréquemment dans ceux de l'époque franque et qui signifierait

Digitized by Google

littéralement « nouveauté ». De Novientum viendraient pour la Lorraine Novéant (Moselle), Noviant-aux-Prés, canton de Domèvre-en-Haye (Meurthe-et-Moselle), Nepvant, village de la Meuse; Noviand, localité près de Trèves, a même origine, et peut-être aussi Void. Les trois Nouvion de l'Aisne constituent une forme très rapprochée de la forme lorraine.

Au mot celtique briga, qui signifie forteresse, paraissent pouvoir se rattacher un certain nombre de noms de lieu lorrains. Deneuvre, près de Baccarat, s'appelait Donobrium au XIIe siècle et représente, semble-t-il, Donnobriga, la forteresse de Dunos. Vandœuvre, autre village de Meurthe-et-Moselle, dériverait de Vindobriga par l'intermédiaire de Vindopera, ce qui signifie « forteresse blanche » ou « forteresse de Vindos ». On peut à la rigueur attribuer une origine analogue à Moyeuvre (Moselle), qui s'est appelée au moyen âge Modover et Moebrium.

Le mot celtique nant, qui se traduit par vallée, peut expliquer le nom de deux localités lorraines, Nant-le-Petit et Naut-le-Grand, toutes deux dans le canton de Ligny-en-Barrois.

D'autres localités ont une filiation celtique, mais sans qu'on puisse attribuer un sens au thème dont leur appellation dérive : c'est, par exemple, la ville disparue de Scarponna, sur la voie romaine de Metz à Toul, dont le nom se retrouve dans celui de Charpeigne, faubourg de Dieulouard, et dans celui de la porte Serpenoise ; c'est Soulosse, localité sur la Meuse, en aval de Neufchâteau et qui dérive de Solicia ou de Solimariaca ; c'est Grand, petit village à l'ouest de Neufchâteau, qui corres-

Digitized by Google

pond au Grannum celtique, centre de pèlerinage célèbre où l'on a retrouvé le curieux bas-relief de la fabrication du savon et les restes d'un théâtre.

Nous venons d'explorer les couches les plus anciennes de ce qu'on pourrait appeler la sédimentation toponymique lorraine : les noms de rivière d'origine indo-européenne, ligure ou gauloise, puis les noms de lieu proprement celtiques; nous arrivons maintenant à la couche latine, c'est cette empreinte latine qui est le mieux marquée et le plus indélébile. Nous avons d'abord les noms dont l'origine latine est prouvée par les inscriptions ou les itinéraires contemporains de la période gallo-romaine, c'est Delme qui s'appelait « Ad duodecimum », lapidem sous-entendu, c'est-à-dire à la douzième pierre milliaire. Les textes du moyen âge avec Duodecime villa, Dodeismes, Desmes, fournissent les transitions entre les deux formes qui paraissent de prime-abord très éloignées, c'est Vicus Bodatius devenu Vic; c'est vicus Marosalleusium qui est devenu Marsal et où on retrouve le même thème que dans Seille, Salonnes et Salival et Château-Salins; c'est Judicium, faubourg de Thionville, qui a existé avant cette ville et qui est devenu Basse-Yutz; c'est Tres Tabernæ qui a donné Saverne et dont le thème étymologique se retrouve dans Rheinzabern (Bavière Rhénane); c'est enfin Decempagi, littéralement les « Dix-Cantons », bourgade fortifiée qui occupait une presqu'île de l'étang de Lindre, nom dont la parenté avec le Tarquimpol d'aujourd'hui est prouvée par les formes intermédiaires Tackenpail, Taikenpaul, Techempoul fournies par les textes du moyen âge.

Certains noms communs de l'époque romaine

Digitized by Google

ont, d'autre part, laissé leurs traces en Lorraine, comme ailleurs, et pour l'admettre il n'est pas nécessaire d'avoir une inscription ou un texte du temps comme preuve.

Il est probable qu'aquaductus a donné Audun, Audun-le-Tiche et Audun-le-Roman, comme il a donné Adich en Luxembourg ou Ahuy dans la Côte-d'Or ; que balneolum ou balneolæ a donné Bagneux, village du canton de Colombey, et Bagneux, ferme de la commune de Vernéville ; que fanum, le temple, a donné Fains, localité de la Meuse ; que aquæ a donné Aix, village de la commune de Gondrecourt-sur-l'Othain ; que Arcus a donné Ars-sur-Moselle, Ars-Laquenexy, Arches-sur-Moselle, en amont de Remiremont, et Art-sur-Meurthe ; que de Jovem dérive peut-être Jœuf, dans la vallée de l'Orne, et que Jaumont, célèbre par ses carrières, n'est autre chose que Mons-Jovis.

Je ne parlerai que pour mémoire des localités très nombreuses, surtout dans les vallées de la Moselle et de la Seille, dont les noms proviennent d'un gentilice latin, c'est-à-dire d'un nom de famille terminé par le suffixe gaulois acos latinisé en acus. Ces noms désignaient la propriété de la famille en question. Exemple : fundus Justiacus, propriété des Justii, comme nous dirions aujourd'hui la Rigaudière, propriété des Rigaud. Justiacus a donné Jussy, que nous avons précisément en Lorraine, aux portes mêmes de Metz. En général, tous les villages de la banlieue messine dont les noms se terminent par y ou ey ont cette origine. Ancy, Fleury, Jussy, Pagny, etc. Je n'insisterai pas, car ces noms sont faciles à identifier et le travail a été fait. Signalons, toute-

Digitized by Google

fois, qu'au lieu d'un gentilice latin on peut avoir un gentilice dont la racine soit celtique: c'est le cas pour Argancy, dérivant de Argentius ou Argantius, et que le même procédé de formation a été repris à l'époque franque en accolant le suffixe acus à un nom propre germanique. Ex Charly de Caroliacus, formé sur Carolus ; Scy de Sigeius, formé sur Sigo, dont le thème est le même que celui de Siegfried ; Woippy de Guapeius, autre nom d'homme germanique.

Ce qui est surtout frappant, c'est le nombre des localités de Lorraine dont l'étymologie conduit à un nom d'arbre ou de plante en général. Ces noms de lieu qui se rencontrent pour la première fois dans les textes de l'époque franque ont pour racine le nom de l'arbre, flanqué d'un suffixe en etum, en eta, en idum ou en aria.

Alnetum, de alnus l'aulne, a donné Aulnois-sur-Seille où les aulnes doivent se trouver tout à fait à leur aise dans cette grasse et humide prairie de la Seille. Nous avons de la même façon Aulnoy, hameau de Fresnes-en-Woëvre, et Aulnoy-sous-Vertuzey, canton de Commercy, Anoux, canton de Briey, et Anoux-la-Grange, annexe de Jouaville, dans le canton de Briey, ont également même origine.

Betuletum de betula, mot celtique désignant le bouleau et passé dans le bas-latin, a donné en Lorraine Boulay et ailleurs Belloy, Bellay.

Buxaria de buxus, buis, a fait une véritable fortune en Lorraine sous la forme Bouxières: nous avons Bouxières-aux-Chênes, canton de Nancy, et qui combine ainsi deux noms d'arbres, Bouxières-aux-Dames qui surplombe d'une façon si pittores-

Digitized by Google

que le confluent de la Moselle et de la Meurthe; Bouxières-sous-Froidmont, dans le canton de Pont-à-Mousson; Bouxières, ferme du territoire de Vallois, près de Gerbéviller; Buxières et Buxerulles, au pied de la côte de Meuse, entre Saint-Mihiel et Thiaucourt; Bouxerulles, village du canton de Charmes, dans les Vosges. Il y a enfin le ruisseau de Bouxul qui se jette dans le Sanon, et celui de Bouxerupt, affluent de la Meurthe.

Casnetum qui, comme betula, provient d'un mot celtique, transmis par le bas-latin, et qui désigne une plantation de chênes, a donné Chénoy en Lorraine, commune du canton de Delme; Chesny, commune du canton de Verny, et le Chesnoy, ferme près d'Emberménil.

Nous trouvons également le mot sous sa forme française actuelle dans le Cense-au-Chêne ou Chêne tout court, ferme de la commune de Lorry; Chêne, partie du village d'Ancy; le Gros-Chêne, maison forestière de la commune de Turquestein, canton de Lorquin, et Sainte-Marie-aux-Chênes. Une ferme de la commune de Scy s'appelle Cheneau. Il est probable aussi que le Cheneau, ruisseau qui se jette dans la Seille près de la place Mazelle, et le Cheneau, affluent de la Nied allemande, tirent leur nom des chênes qui les bordaient.

De Cannabaria, formé sur cannabis, le chanvre, dérivent les noms de Chambière, île de la Moselle, devenue cimetière de Metz et lieu de pèlerinage national depuis 1870, de Chenevières, village de Meurthe-et-Moselle, et de Chennevières, village de la Meuse. Le chanvre exigeant un sol riche, les alluvions de la Moselle dans l'île Chambière lui convenaient particulièrement.

Digitized by Google

Castanetum de castanea, le châtaignier, a donné en Lorraine Châtenois, localité située entre Neufchâteau et Mirecourt.

Colritum ou Colridum de corylus, le coudrier, a donné dans le département des Vosges Colroy et dans le canton de Saales, Colroy-la-Roche. Aucun village ne porte ce nom en Moselle, mais le Conroy, affluent de l'Orne, a probablement cette origine, car pour Colroy-la-Roche on trouve aussi la forme Conroi.

Fagetum de fagus, le hêtre, est très fréquent en Lorraine sous les formes Féy, Fay, Foug, Faxe, Faulx.

Nous avons en Moselle seulement: Féy, village du canton de Verny, célèbre pour son vignoble; Faxe, hameau de la commune de Fonteny, canton de Delme, et une ferme disparue de la commune de Viviers, qui portait le nom pimpant de Faschерelle, ferme située tout près de Faxe; Bonféy, moulin de la commune des Etangs, canton de Vigy; Befey, hameau de la commune de Villers-Bettnach, canton de Vigy, et enfin Retonféy, village du canton de Pange, mot à mot la hêtraie de Riton, Riton étant un nom d'homme d'origine germanique. Dans le reste de la Lorraine, nous avons Fey-en-Haye, canton de Pont-à-Mousson, au bord du Bois-le-Prêtre; Faymont, localité près de Plombières; Foug, qui a donné son nom au seuil célèbre qui sépare la Moselle de la Meuse, entre Toul et Commercy; Liffol-le-Grand, village des environs de Neufchâteau, dont le nom signifierait le bois du hêtre comme Lucofao du continuateur de Frédéfaire. Enfin, les deux villages du canton de Nomeny, Faulx-Saint-Pierre et Faulx-Saint-Etienne,

Digitized by Google

tireraient leur nom, comme le val lui-même où ils se trouvent, non pas de fagetum, mais directement de fagus; même origine pour Faux-en-Forêt, ferme de la commune de Vittoncourt, canton de Faulquemont.

De fraxinetum, formé sur fraxinus, le frêne, proviennent les noms de Fresnois, ferme de la commune de Bazoncourt, dans le canton de Pange; de Fresnois-la-Montagne, dans le canton de Longuyon, tandis que sur fraxinus se sont formés directement les noms de Fresnes-en-Saulnois; Fresne, ferme de la commune de Pommérieux, Haute et Basse-Fresne, fermes de la commune de Vry, de Fresne-en-Wœvre, de Fresne-au-Mont, dans le canton de Pierrefitte (Meuse), de Fresne, village près de Vézelise, avec ses deux annexes de Frenelle-la-Petite et Frenelle-la-Grande.

Malaretum, formé sur malus, le pommier, a donné Malroy, village du canton de Vigy, aux portes de Metz.

Sur nux, le noyer, a été formé nugaretum ou nogaredum, forme que l'on retrouve dans les très nombreux Norroy, de la région lorraine: Norroy-le-Veneur, canton de Metz, et dont le nom n'a rien de commun avec la chasse, car le Veneur n'est qu'une corruption de le Vinoux ou le Vinois, de sorte que Norroy-le-Veneur résume une double production, celle du vin et celle de la noix. C'est un des plus typiques parmi les vieux noms francs. Une annexe de Norroy s'appelle Senorroy. Norroy-le-Sec, canton de Conflans, dont le nom bien géographique, lui aussi, souligne la sécheresse caractéristique des plateaux calcaires, comme celui du Pays-Haut. Ce village était marche d'Es-

Digitized by Google

tault, c'est-à-dire qu'au moyen âge on y tenait les journées amiables entre la ville de Metz et l'évêché de Verdun. Norroy-sous-Prény, canton de Pont-à-Mousson, dans les carrières duquel furent trouvés les autels élevés à Hercule Saxan, dieu des carriers, par les légions romaines qui tiraient de là la pierre de leurs routes ou de leurs aqueducs; Norroy tout court, au pied du Xon, hameau de Lesménils, canton de Pont-à-Mousson. Une scierie près de Saint-Sauveur, au canton de Lorquin, s'appelle aussi Norroy, et dans le canton de Longuyon on trouve un nom de village, Noers dont la forme est voisine de celle de Norroy.

Dans notre Lorraine, terre d'élection de la quetsche et de la mirabelle, le nom latin du prunier doit se retrouver dans les noms de lieu. En effet, de prunetum devenu prunidum à l'époque mérovingienne, dérivent les deux Pournoy, Pournoy-la-Grasse et Pournoy-la-Chétive, de chaque côté de la Seille.

Sur le nom proprement latin du chêne, robur, a été formé roboretum, d'où proviennent les Rouvroy, Rouvray. En Lorraine, nous avons Rouvrois-sur-Othain, canton de Spincourt, et de robur dérivent directement Rouves, hameau de Nomeny et Grosrouvres, village du canton de Domèvre-en-Haye.

Du bas-latin rosaria, lieu planté de roseaux, dériveraient les noms de Rosières-aux-Salines, canton de Saint-Nicolas (M.-et-M.); Rosières-en-Haye, canton de Domèvre-en-Haye (M.-et-M.); Rozélieures, canton de Bayon, et Rozérieulles, canton de Gorze, aux portes de Metz.

Salicetum, formé sur salix, le saule, a donné

Digitized by Google

Saulcy, nom porté par deux îles de la Moselle en pleine ville de Metz, le Grand et le Petit-Saulcy; par une ferme de la commune de Tronville et par une commune des Vosges. On retrouve le mot sous la forme Saulxures, dans Saulxures-lès-Nancy; Saulxures-lès-Vannes, canton de Nancy; Saulxures-lès-Bulgnéville, canton de Bulgnéville (Vosges); Saulxures, canton de Saales, dans la vallée de la Bruche, et Saulxerotte, canton de Colombey.

Le thème spinetum de spina, épine, apparaît dans Champenoux, canton de Nancy, et qui dériverait de campus spinosus.

La commune de Thil, dans le canton de Longwy, tire son nom du tilleul, en latin tilia, et Le Thillot, village situé au pied de la côte de Meuse, de Tilietum, bois de tilleuls, formé sur tilia. C'est le même thème que l'on retrouve dans les deux composés suivants: Conthil, village du canton de Château-Salins, et Marthil, village du canton de Delme.

Ulmus a donné Ormes-et-Ville, canton de Haroué (M.-et-M.); nous avons aussi Villers-l'Orme, annexe du village de Vany, aux portes de Metz, bien connu pour son pèlerinage et sa croix de Louve.

Enfin, la vigne qui fait encore la parure sinon la richesse des coteaux lorrains, a donné son nom à un grand nombre de localités, sous des formes variées.

Vigneulles, hameau de la commune de Lorry-lès-Metz, patrie du célèbre chroniqueur messin, Philippe de Vigneulles; Haute et Basse-Vigneulles, dans le canton de Faulquemont; Norroy-le-Veneur: Vigneulles-lès-Hattonchâtel, au pied de la côte de

Digitized by Google

Meuse; Vigneul-sous-Montmédy; Vigneulles-sous-Salfais, près de Rosières-aux-Salines (M.-et-M.); Vignot, village sur la Meuse, près de Commercy; Mont-le-Vignot ou Mont-le-Vignoble, dans le canton de Toul; Le Vinot, hameau de Bouxières-aux-Chênes. La vigne a donc donné son nom à une dizaine de localités environ.

Si l'on étudie sur une carte la répartition de tous ces villages qui tirent leur nom de plantations, de vergers, de vignobles, on constate qu'ils sont pour la grande majorité situés dans la vallée de la Moselle ou tout près, tels les Bouxières, les Norroy, les Vigneulles. On peut faire une constatation identique pour la côte de Meuse. C'est que nos deux côtes, avec leurs terrasses, leurs pierrailles, leurs pentes bien ensoleillées se prêtent particulièrement aux cultures arbustives. Rien d'étonnant dès lors que dès l'époque gallo-romaine et franque on y ait reconnu la beauté des vergers et des vignobles et souligné cette particularité par la toponymie.

Faute de loisirs suffisants, j'ai dû arrêter mes investigations au seuil du moyen âge, et encore n'ai-je pas abordé en ce qui concerne les noms de lieu tous les problèmes relatifs à la fin de la période gallo-romaine et à l'époque franque, c'est-à-dira au moment où le peuplement de cette région de l'Est se renouvelle complètement par suite des grandes invasions. Assurément, l'identification des noms de village terminés en court, en viller ou weiler, en ange ou ingen, en heim ou en dorf ou strof n'est pas difficile à poursuivre, mais la répartition de ces noms peut fournir des remarques intéressantes, de même que le sens du radical

Digitized by Google

auquel ces suffixes sont accolés ; ne pourrait-on pas aussi pour la Lorraine allemande, rechercher les noms de lieu qui se rattachent à des noms d'arbres ou de plantations? Il y aurait donc déjà, là seulement, un domaine d'investigation très vaste et qui fournirait une mine de renseignements d'ordre historique ou géographique. Je suis sûr que les explorateurs de ce domaine ne manqueront pas et qu'ils y trouveront mainte satisfaction.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES CARMÉLITES DE METZ

PAR

G. **THIRIOT**, Membre titulaire

PREMIÈRE PARTIE

FONDATION DU COUVENT

Le 15 octobre 1604, une petite caravane, conduite par M. de Bérulle, entrait dans Paris. Elle était composée de vingt-deux personnes, parmi lesquelles la mère Anne de Jésus et la mère de Saint-Barthélemy, deux filles chéries de sainte Thérèse, et quatre autres religieuses carmélites espagnoles (1). C'étaient les Sœurs du Carmel, que M. de Bérulle était allé chercher en Espagne; elles étaient destinées à introduire en France la réforme de sainte Thérèse.

Avant d'en arriver à ce point, de nombreuses et longues négociations avaient été nécessaires, pour obtenir, et la permission de Rome, et les lettres-patentes du roi de France. Clément VIII accorda, le 3 novembre 1603, la bulle d'institution. Henri IV avait donné aux pieux pèlerins des lettres de recommandation pour le roi d'Espagne et le nonce; les lettres-patentes autorisant les Carmélites à fonder et à bâtir un couvent à Paris avaient été

(1) Voir pour la question de l'introduction de la réforme de sainte Thérèse en France, l'ouvrage d'Emm. de Broglie, *La Bienheureuse Marie de l'Incarnation*. Paris, Lecoffre, 1921.

Digitized by Google

expédiées en juillet 1603, et enregistrées au Parlement de Paris, le 1er octobre 1602 (1). En attendant que le couvent qu'on était en train de leur construire, rue Saint-Jacques, fut prêt à les recevoir, les Mères espagnoles avaient pris demeure dans la maison priorale de Notre-Dame-des-Champs, où bientôt trois novices, appartenant à la haute société parisienne, vinrent les retrouver et prendre l'habit du Carmel, le 1er novembre 1604 (2); le 11 novembre suivant, deux autres venaient les rejoindre (3); le 21, une autre encore (4); de même encore le 8 décembre (5).

L'introduction des Carmélites de la réforme de sainte Thérèse en France est due à la collaboration d'un groupe de pieux personnages, qui vivaient au commencement du XVIIe siècle. A leur tête, il faut placer M. de Brétigny, qui, par sa traduction de la *Vie de Sainte Thérèse*, par Ribeira, ainsi que par celle des œuvres de la même sainte, et des constitutions du Carmel réformé, s'était surtout attaché à faire connaître, en France, l'œuvre de la grande réformatrice espagnole. Il fut aidé dans son pieux dessein par M. de Bérulle; M. Gallemant; un chartreux, dom Beaucousin; un capucin, le P. Pacifique; il ne faut pas passer sous silence le

(1) Arch. de la Mos. : H. 4262.

(2) Mlle d'Hannivel, fille du grand audiencier de France, et dame de la reine; Mme Jourdain, veuve d'un bourgeois de Paris, et Andrée Lavoix, femme de chambre de Mme Acarie. Emm. de Broglie, *op. cit.*, p. 133.

(3) Mlle de Fontaines-Marans, connue plus tard sous le nom de mère Marie-Madeleine de Saint-Joseph ; et Mlle Deschamps. Emm. de Broglie, *op. cit.*, p. 135.

(4) Mme du Coudray, veuve d'un président et fille du président Sévin. Emm. de Broglie, *op. cit.*, p. 135.

(5) La marquise de Bréauté. Emm. de Broglie, *op. cit.*, p. 135.

Digitized by Google

le saint évêque de Genève, saint François de Sales, qui, par une lettre très pressante, recommanda la nouvelle fondation au pape Clément VIII; non plus que celle qui devait être la fondatrice des Carmels de France, Mme Acarie, devenue dans la suite l'humble Sœur converse, la Sœur, et depuis la bienheureuse Marie de l'Incarnation.

Les couvents du Carmel ne tardèrent pas à se multiplier sur le sol français. Le Carmel de Metz, qui fut fondé en 1623, est la 30e fondation, depuis celle du premier couvent de Paris. On peut dire que, pendant les 21 années qui séparent les deux fondations, il ne s'est presque pas écoulé une année qui n'ait vu surgir, en France, une nouvelle maison des filles de sainte Thérèse; et même, pour les années 1616, 1617 et 1618, on enregistre jusque quatre nouvelles fondations par an.

C'est à la duchesse de la Valette (1), la femme de Bernard de Nogaret, duc de la Valette, gouverneur et lieutenant général des villes et citadelles de Metz, Verdun, Toul et Marsal, que revient l'initiative de la fondation du Carmel de Metz. Elle était la sœur de l'évêque commendataire de Metz, Henry de Bourbon-Verneuil. A ce titre, elle s'em-

(1) Gabrielle-Angélique de Bourbon-Verneuil, fille légitimée d'Henriette de Balsac-d'Entragues, marquise de Verneuil et de Henri IV, épousa, à Lyon, le 12 décembre 1622, Bernard de Nogaret, de la Valette et de Foix, duc d'Épernon, de la Valette, pair de France, gouverneur et lieutenant général des ville et citadelle de Metz, dont elle était la seconde femme. Elle mourut en couches, à Metz, le 24 avril 1627, des suites des violences de son mari, dit Mr de Motteville. Sa fille Anne-Louise-Christine de Foix, de la Valette d'Épernon, se fit religieuse carmélite au couvent de l'Incarnation de Paris, sous le nom de sœur Anne-Marie de Jésus, où elle mourut, le 22 août 1701, âgée d'environ 77 ans, dont 56 de religion. P. Anselme. *Hist. généalogique et chronologique de la Maison de France*, III, 857.

Digitized by Google

ploya auprès de son frère pour obtenir de lui l'autorisation nécessaire à ce nouvel établissement. A sa demande, l'évêque Henry de Bourbon (1), par lettres du 2 mars 1623 (2), autorisa la fondation, à Metz, d'un couvent de Carmélites, « des Carmélites réformées de la première règle ». L'assemblée des trois ordres de la ville ayant donné son agrément, le chanoine Jean de Belchamps (3), chantre et chanoine de l'église cathédrale, et M. Rousseleti (4), aussi chanoine et official, furent commis, « comme grands vicaires en ceste occa-

(1) Henri-Gaston de Bourbon-Verneuil, fils légitimé d'Henri IV et de la marquise de Verneuil, fut nommé évêque de Metz à l'âge de 7 ans. Il ne vint jamais à Metz, ne reçut jamais la prêtrise et ne dépassa pas les ordres mineurs. En 1688, il renonça à son évêché et à ses nombreux bénéfices, pour épouser, après avoir aussi renoncé à la cléricature, la fille du chancelier Séguier, à l'âge de 67 ans. Il mourut en 1682, sans postérité, et la duché-pairie de Verneuil, érigée en sa faveur par Louis XIV, en 1652, fut éteinte. P. ANSELME, *op. cit.*, III, 857.

(2) Arch. Mos. H. 4262.

(3) Jean de Belchamps fut reçu chanoine le 17 octobre 1597. Il obtint le canonicat de Charles-Henri de Haraucourt, qui avait résigné. Il possédait la première prébende en Dalle. En 1601, il procéda, en qualité de vicaire-official, à la visite d'une partie du diocèse. Il fut reçu archidiacre de Sarrebourg, le 17 octobre 1603, et en 1604, le 4 novembre, il fut élu et reçu chantre. Il fut député pour assister au mariage du duc de la Valette avec Gabrielle-Angélique de Bourbon-Verneuil. Ce fut lui, qui, en 1624, fut chargé de la recevoir et de la complimenter à la tête du clergé. Il mourut le 26 novembre 1651. Il fut enterré à la Cathédrale. Voir son épitaphe : Bibliothèque municipale ; ms. 215, p. 87, 88.

(4) Antoine Rousselet ou Rousseleti, fut reçu chanoine le 25 avril 1540, en vertu de lettres de provision données par le tournaire Christophe Martelli. Il possédait la première prébende à Scy. Il était protonotaire et official de l'évêché de Metz ; il fut élu chancelier sur la résignation de son prédécesseur, Jean Auguin, entre les mains du chapitre, et fut mis en possession le 16 août 1600. Il renonça, pour être chancelier, à la charge d'archidiacre de Vic, à laquelle il avait été nommé, le 6 novembre 1598. Il mourut le 1er octobre 1623.

Digitized by Google

sion », pour l'exécution des lettres-patentes de l'évêque de Metz. Ils s'adjoignirent M. de la Hillière, dans l'hôtel de qui les sœurs fondatrices du Carmel de Metz devaient s'installer provisoirement, jusqu'au jour où le nouveau couvent serait prêt à les recevoir.

On s'adressa aux supérieurs des carmélites, qui, à cette époque, étaient MM. Jacques Gallemant et André du Val, docteurs en Sorbonne, et le Père Pierre de Bérulle (1), plus tard cardinal de Bérulle, supérieur général de l'Oratoire, pour leur demander de vouloir bien choisir, dans les différents couvents déjà fondés en France, les Mères et les Sœurs qui devaient former le noyau du nouveau Carmel.

Les négociations ne furent pas longues, et bientôt quatre religieuses de chœur et une Sœur converse furent désignées pour partir pour Metz. C'étaient la Mère Catherine du Saint-Esprit, du couvent de l'Incarnation de Paris, rue Saint-Jacques; Sœur Jeanne de Jésus; Sœur Marie de la Passion; Sœur Marguerite de la Croix; et une Sœur converse, Sœur Anne de Saint-François; ces dernières du couvent de la Mère de Dieu de Paris, rue Chapon. La Mère Catherine du Saint-Esprit devait être la première prieure du nouveau couvent (2).

(1) Ce sont surtout les Oratoriens, et parmi eux principalement le cardinal de Bérulle, qui acceptèrent la charge de supérieurs des carmélites de la réforme de Sainte Thérèse.

(2) La Mère Catherine du Saint-Esprit, née de Fontaines-Marans, était la sœur cadette de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, une des premières carmélites françaises, la quatrième. Les trois premières avaient pris l'habit le 1er novembre 1604, la prise d'habit de la Mère Madeleine de Saint-Joseph avait été retardée à cause de la maladie de son père; elle n'eut lieu que le 11 novembre de la même année. Emm. de Broglie, p. 135.

Digitized by Google

A peine désignées, les Sœurs fondatrices se préparèrent à rejoindre le lieu de leur nouvelle destination ; et bientôt elles quittèrent Paris, sous la conduite de M. de la Hillière (1). Elles arrivèrent à Metz, le Jeudi-Saint, 13 avril 1623. De suite, elles firent présenter à M. de Belchamps les lettres-patentes de l'évêque Henry de Bourbon, du 2 mars 1623, autorisant la nouvelle fondation.

M. de Belchamps se rendit aussitôt à l'hôtel de la Hillière, situé au Haut de Sainte-Croix, où provisoirement les religieuses étaient descendues, afin de procéder à leur installation canonique. Cela ne se fit pas sans quelque solennité, en présence de nombreux témoins accourus pour assister à cette cérémonie.

Au nom de l'évêque et du gouverneur de la Valette, M. de Belchamps reçut les Carmélites et les mit « en possession réelle et actuelle en la ville de Metz ....pour au plustost qu'elles en auront la commodité y bastir un monastère de religieuses de Nre-Dame du Mont-Carmel, soubs la conduite et administration de Messieurs Jacques Gallevaut (*sic*) et André du Val, docteurs en Sorbonne, et du Révérend Père Pierre de Bérulle, supérieur

(1) Oger de la Hillière, seigneur de Goult, capitaine en la garnison de Metz, puis lieutenant-colonel au régiment de Piémont, nommé par le roi au gouvernement d'Epinal ; était le quatrième mari de Madeleine de Gournay, fille de Regnault de Gournay, chevalier, seigneur de Villers-Génicourt, Ladonchamps, conseiller d'État de son Altesse de Lorraine, bailly de Nancy en 1576, et de sa première femme Agnès d'Esch. Oger de la Hillière mourut le 1er novembre 1634, il fut enterré, ainsi que sa femme, morte le 24 mai 1629, au couvent de l'Ave Maria. Voir son épitaphe : ms. 215, 335.

L'hôtel de la Hillière est l'hôtel Saint-Livier, occupé actuellement par le Conservatoire national de musique.

Digitized by Google

général de l'Oratoire, tous trois choisis, et nommés immédiatement par notre St-Père le pape, pour supérieur desdites Carmélites, par tout le royaume de France ». Puis immédiatement, sans aucun délai, il mit les nouvelles religieuses sous clôture « au mieux qu'il a été possible », car la maison où les filles de sainte Thérèse avaient trouvé asile n'était qu'un simple hôtel bourgeois, n'ayant pas été bâti en vue d'y loger des religieuses (1). Il posa ensuite les grilles des lieux réguliers, « selon la plus grande commodité qu'il put trouver, le tout avec les cérémonies et solennités ordinaires et accoustumées en tel cas, et ce en présence de plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, ecclésiastiques et séculiers » (2).

La Mère Catherine du Saint-Esprit, qui avait été désignée pour prieure de la nouvelle fondation, fut installée dans ses fonctions et prit en mains la direction du nouveau monastère.

Cette installation, au Haut de Sainte-Croix, n'était que provisoire, les Carmélites ne devaient rester dans la maison où M. de la Hillière leur donnait généreusement l'hospitalité, « qu'en attendant qu'elles puissent bastir un couvent et monastère régulier » (3). Aussi se mirent-elles immédiatement en quête d'un emplacement où construire le futur couvent. Elles jetèrent leur dévolu sur un terrain situé entre les rues de la Crète, aujourd'hui rue Dupont-des-Loges, et la rue Saint-Gengoulph, proche de l'abbaye de Sainte-Glossinde, là où se trouve

(1) Bibl. mun., ms. 160, feuille intercalée entre les pages 127 et 128.

(2) Procès-verbal d'installation des Carmélites, dressé, à la demande des religieuses, par M. de Belchamps. Arch. Mos., H. 4262.

(3) H. 4262.

Digitized by Google

actuellement le pensionnat des Sœurs de Sainte-Chrétienne, et où, presque un siècle plus tard, elles devaient avoir pour voisines les Sœurs de la Doctrine chrétienne.

Les premières acquisitions de terrain eurent lieu déjà en 1623. Le 2 juillet de cette année, quatre contrats furent passés par devant Me Pied, notaire, pour l'acquisition de quatre maisons et d'une part de jardin. C'étaient les maisons de Jacob Simon, vigneron, rue de la Crète; de Pierre Gobert, mésoyer, et de ses enfants, rue de la Crète; maison et jardin de Pierre Galay, aussi rue de la Crète: maison et jardin de François Marquant, peintre rue de la Crète; et la moitié d'un jardin de Jean Barotte, maçon, rue de la Crète, proche du Plat d'estain (1). Le tout acquis au prix de 16325 fr. messins, soit en monnaie de France: 5996 livres 6 sols (2).

Ce ne furent pas là les seules acquisitions faites par les Carmélites pour la construction du nouveau couvent. De 1623 à 1666, nous comptons encore huit contrats d'acquisitions de maisons, jardins, granges, achetés par les Carmélites pour agrandir leur propriété, et pour lesquels elles dépensèrent la somme de 8396 francs messins, soit à peu près, en monnaie de France, 3469 livres (3).

Le terrain étant acheté, il fallait maintenant

(1) Probablement une hôtellerie à l'enseigne du Plat d'estain. Il y avait autrefois, à Metz, une rue du Plat d'étain, aujourd'hui rue de Ladoucette, qui tirait son nom, non pas de l'enseigne d'une hôtellerie, mais de celle d'un fondeur d'étain, qui avait sa maison dans cette rue, là où se trouve actuellement un magasin de bandagiste.

(2) H. 4279.

(3) H. 4273.

Digitized by Google

songer à bâtir. Les ouvriers se mirent donc au travail ; les fondations du nouveau monastère furent jetées en 1624 (1) et, de suite, on commença la construction des bâtiments. Les travaux furent poussés de telle façon que déjà, en 1626, la bâtisse était assez avancée pour que les Carmélites pussent quitter le Haut de Sainte-Croix et venir prendre possession des nouveaux bâtiments de la rue de la Crète.

TRANSLATION DU COUVENT A LA RUE DE LA CRÈTE

La translation du couvent des Carmélites, de leur premier asile au Haut de Sainte-Croix à la rue de la Crète, se fit très solennellement, le 29 avril 1626. Elle fut présidée par le suffragant de l'évêque Henry de Bourbon, Etienne du Pujet, évêque de Dardanie. Une procession s'organisa au Haut de Sainte-Croix. Le Saint-Sacrement fut porté de la demeure provisoire des religieuses, au nouveau couvent de la rue de la Crète, accompagné par les Sœurs et par une foule considérable de peuple. Le suffragant introduisit les Sœurs dans le nouveau monastère, en bénit les lieux réguliers et l'église provisoire, car l'église du couvent ne fut terminée et bénite qu'en 1635 ; puis, avant de quitter la nouvelle maison, il y établit la clôture. Le couvent et l'église furent dédiés au mystère de l'Incarnation, tout comme le couvent de Paris,

(1) Ms. 153, 187 v. Dans le texte on lit 1624 ; mais il y a en marge une note rectificative, où on lit 1625. Il semble cependant que la première date soit la véritable, car déjà en 1626, les Carmélites purent quitter le Haut de Sainte-Croix pour le nouveau couvent. Une année eût été vraiment un laps de temps trop court pour déblayer, construire et aménager le nouveau couvent.

Digitized by Google

dont étaient sorties les Mères fondatrices du couvent de Metz (1).

Les commencements des Carmélites à Metz furent très durs ; le recrutement se faisait très lentement ; les premières novices étaient toutes des étrangères à la ville ; la première, Sœur Marie de Jésus, était la fille d'un gentilhomme allemand, elle fit profession en 1624, le 16 juillet (2). Puis vinrent, en 1625, trois Sœurs originaires de Paris ; puis en 1626, 1627 et 1628, de nouveau trois Parisiennes et une Amiénoise. Ce n'est qu'en 1632 que nous rencontrons au registre des professions le nom d'une Messine, Anne Maguin, fille de Jean Maguin, receveur de l'hôpital, et de Barbe Brear, qui fit profession le 7 février 1632.

Tant que le nombre des religieuses ayant fait profession pour le Carmel de Metz ne fut pas suffisant pour peupler le couvent, les supérieurs envoyèrent à Metz des sujets tirés des différentes maisons de l'ordre ; puis, au fur et à mesure que le monastère se garnissait, les Sœurs étrangères retournèrent dans leurs maisons d'origine, à l'exception de la Sœur Marie de la Passion, une des Mères fondatrices, qui demeura au Carmel de Metz, jusqu'à sa mort, arrivée le 5 mai 1651 (3).

A partir de 1638, on n'eut plus besoin de secours étranger, car 15 religieuses déjà avaient fait profession.

Dans les premières années de la fondation, et on peut même dire toujours, les Carmélites de Metz eurent beaucoup à souffrir de la pauvreté.

(1) Ms. 153, 183v seq.
(2) H. 4269.
(3) H. 4270.

Digitized by Google

L'achat des terrains nécessaires à la construction du couvent, la construction elle-même, avaient absorbé une bonne partie des ressources des Sœurs, et même elles avaient dû contracter des dettes, pour pouvoir faire face à leurs obligations. Aucun bienfaiteur n'était venu à leur aide. « La Providence seule, dit un manuscrit, fut la première fondatrice du couvent » (1). « La vie cachée en Dieu de ces saintes filles trouva partout des admirateurs, mais aucun protecteur ne vint les secourir dans leurs nécessités urgentes. La charité seule de leurs Sœurs des autres monastères de leur congrégation les consola, et peu à peu, grâce aux secours de leurs Sœurs, grâce surtout aux privations qu'elles durent s'imposer, elles parvinrent cependant à achever leurs bâtiments » (2). La communauté, qui ne comptait guère à cette époque qu'une douzaine de religieuses, était réduite à une telle pauvreté, à une si extrême indigence, que les trois supérieurs de Paris avaient déjà songé à supprimer la nouvelle fondation (3).

Mais il semble que les difficultés matérielles ne suffirent pas ; elles eurent, à cette époque, avec l'administration royale, une difficulté qui aurait pu devenir assez grave, car elle avait trait à la fondation du couvent, qui du fait de l'omission d'une formalité très importante, était tout à fait irrégulière. Et cette difficulté ne concernait pas seulement le couvent de Metz, mais aussi un nombre assez considérable d'autres couvents de Carmélites de France. Lors de l'introduction des Carmélites

(1) Ms. 153, 184 seq.
(2) Ms. 153, 185.
(3) Ms. 153, 186.

Digitized by Google

en France, le roi avait, en juillet 1602, accordé des lettres-patentes, enregistrées le 1er octobre 1602, au Parlement de Paris. Les bonnes religieuses crurent que ces lettres suffisaient pour toutes les autres fondations à venir, et négligèrent d'en demander de nouvelles pour les nouveaux couvents. En 1631, 41 couvents avaient été fondés en France, pour lesquels on n'avait pas sollicité de lettres-patentes, hormis toutefois pour les couvents d'Amiens, d'Orléans et de Troyes. Les Sœurs se trouvaient donc dans une situation très fausse ; du fait de cette négligence, de grands ennuis pouvaient leur survenir. Afin d'y obvier, elles prirent le seul moyen à leur disposition, celui de s'adresser directement au roi et de lui demander de leur envoyer, après coup, pour tous les couvents qui en manquaient, les lettres-patentes nécessaires. Le roi Louis XIII ne fit aucune difficulté, en septembre 1631, les lettres demandées étaient expédiées, et par ces lettres le roi confirmait et approuvait les fondations faites irrégulièrement, tout en spécifiant qu'à l'avenir les Carmélites ne pourraient faire de nouvelles fondations sans solliciter, chaque fois, de nouvelles lettres-patentes. Ces lettres furent enregistrées au Parlement de Paris, le 8 octobre 1631, sur lettre d'adresse du roi du 9 septembre de la même année. La question était réglée au point de vue civil, elle ne le fut, au point de vue religieux, que plus tard, par deux brefs d'Alexandre VII, l'un du 26 septembre 1661, et l'autre, plus explicatif, donné, à la demande du roi, par le Pape, le 26 septembre 1667 et rendu exécutoire par arrêt du Conseil du 22 octobre 1667 (1).

(1) H. 4262.

Digitized by Google

Malgré toutes ces épreuves, les Sœurs ne se découragèrent pas ; elles continuèrent à mener leur vie pauvre et mortifiée, sans toutefois rien faire paraître au dehors de leur détresse, travaillant toujours à l'achèvement de leur couvent.

En 1633, le clocher étant terminé, il fallut le doter d'une cloche. Cette cloche fut donnée aux Carmélites par Mme d'Haraucourt, abbesse des dames de Saint-Pierre ; et le 5 octobre 1633, Mgr de Madaure, Martin Meurisse, vint la baptiser : il lui donna le nom de Françoise. Elle eut pour parrain M. Antoine de Bretagne, premier président du Parlement de Metz, récemment installé (1) ; et pour marraine, la donatrice (2), l'abbesse de Saint-Pierre, Mme d'Haraucourt. Deux ans après, en 1635, l'église était terminée.

Ce fut en 1634 qu'eut lieu au couvent de Metz la première élection d'une prieure (3).

Jusqu'alors, les deux Supérieures qui avaient gouverné le couvent avaient été nommées directement par les Supérieurs de Paris. La première, la Mère Catherine du Saint-Esprit, avait accompagné la caravane des Mères fondatrices et était restée en charge de 1623 à 1630. La Mère Jeanne de Jésus-Maria, professe du couvent de Caen, lui succéda le 26 juin 1630. Mais, en 1634, elle fut désignée pour aller fonder le Carmel de Verdun. Elle quitta Metz le 17 juin 1634, accompagnée de cinq religieuses, quatre professes et une novice qui avait pris l'habit pour le nouveau couvent (4).

(1) Le Parlement de Metz fut créé par édit du 15 janvier 1633.
(2) Ms. 153, 185v ; et H. 4269.
(3) H. 4269.
(4) H. 4272. Parmi ces religieuses, deux étaient professes du

Digitized by Google

La prieure du couvent de Metz étant partie pour Verdun, il fallut songer à la remplacer. Le P. Gibieuf, de l'Oratoire, alors Supérieur des Carmélites de France, jugea qu'il était temps, le couvent étant régulièrement constitué, de laisser aux Sœurs le soin de désigner leur prieure, par la voie de l'élection canonique.

Le 14 mai 1634, sur l'ordre du Supérieur, le chapitre se réunit et élut à l'unanimité pour prieure Sœur Jeanne de Saint-Joseph, professe du premier couvent de Paris, le couvent de l'Incarnation de la rue Saint-Jacques (1).

LA DÉVOTION AU SAINT-ENFANT-DE-JÉSUS

L'élection de la première prieure du Carmel de Metz se fit au milieu des plus grandes difficultés financières ; au lieu de cesser avec le temps, elles semblaient plutôt devoir augmenter, et, de moins en moins, on venait en aide à la pauvre communauté. La prieure, Mère Jeanne de Saint-Joseph, ne perdit cependant point confiance. Elle résolut d'aller chercher aide et secours auprès de Dieu, dans la personne du Saint Enfant Jésus. Elle réunit sa communauté et, après avoir exposé aux Sœurs la situation critique de la maison, elle leur proposa de prendre l'Enfant Jésus comme fondateur du couvent, ce que les Sœurs acceptèrent. Ce fut le 25 décembre 1638, le jour de la fête de Noël, que la communauté fut mise sous la protection de Jésus-Enfant. En ce jour, le petit cha-

couvent de Metz : Sœur Aimée de Jésus et Sœur Marie de la Croix, qui toutes deux moururent à Verdun, la première le 29 septembre 1648, la seconde le 30 avril 1679.

(1) H. 4269.

Digitized by Google

pelet de l'Enfant Jésus fut distribué aux Sœurs, qui commencèrent à le réciter. Puis, afin de donner plus de consistance à cette dévotion, la Mère prieure résolut, d'accord avec les Supérieurs, d'instituer, au Carmel de Metz, une confrérie du Saint-Enfant-Jésus (1). Dans ce but, elle commença par faire poser une statue de l'Enfant Jésus dans une petite chapelle du cloître.

Cette confrérie devait être composée de 9 Sœurs, désignées par le sort, « pour honorer les 9 mois que l'Enfant Jésus a esté en sa saincte mère ». Les noms des 9 Sœurs devaient être inscrits dans le registre de la confrérie. Lorsqu'une des Sœurs, faisant partie de la pieuse association, venait à mourir, une autre, tirée au sort, devait la remplacer et le nom de la nouvelle Sœur devait être inscrit au registre.

Les obligations des Sœurs faisant partie de la confrérie consistaient à réciter tous les jours le chapelet de l'Enfant Jésus, ainsi que les prières qui se trouvent dans le manuel de la confrérie. Dans le cas d'un empêchement pour une Sœur de réciter ces prières, elle devait les remplacer par une pénitence ou une mortification à sa dévotion, avec, toutefois, la permission de la Supérieure. Celle des Sœurs faisant partie de l'association, qui se montrerait négligente dans l'accomplissement de ses obligations, pouvait être rayée du registre de la confrérie, et une autre, dont le nom serait tiré au sort, nommée à sa place.

Plus tard, on ne se borna pas aux exercices et aux prières des seules Sœurs inscrites au registre

(1) Pour la confrérie du Saint-Enfant-Jésus, voir : ms. 153, 215v seq. ; H. 4263 ; H. 4269.

Digitized by Google

de la confrérie ; avec la permission des Supérieurs du couvent, chaque mois, il y eut une cérémonie à laquelle toutes les religieuses devaient prendre part.

Le premier dimanche du mois, après le sermon des vêpres, une procession s'organisait, à laquelle toutes les Sœurs devaient assister, revêtues du manteau, même au temps des plus grandes chaleurs. Les deux Sœurs chantres, au milieu du chœur, entonnaient les litanies du Saint Nom de Jésus et, au signal donné par celle qui présidait la cérémonie, le couvent, précédé de la croix et de deux acolytes, quittait le chœur, chaque Sœur portant un cierge en main. On parcourait processionnellement les quatre côtés du cloître, les chantres chantant les litanies, auxquelles répondait le couvent. Puis on se rendait à l'ermitage de l'Enfant-Jésus, que la Sœur sacristine avait eu le soin de préparer et de décorer à l'avance. Lorsque la procession était arrivée à l'ermitage, toutes les Sœurs se mettaient à genoux, on achevait les litanies, et la prieure, ou celle qui présidait la procession, entonnait l'hymne : ***Jesu nostra redemptio***, qui était continuée par le chœur des religieuses. Puis l'hymne et les oraisons terminées, on rentrait au chœur, sans cérémonies. La grande cloche du couvent était sonnée pendant la procession, jusqu'à l'arrivée des Sœurs à l'ermitage.

Si, pour une raison ou une autre, l'on n'avait pu faire la procession le premier dimanche du mois, elle devait être remise à un des dimanches suivants ; en tous les cas, « quoy que l'on face, il faut qu'elle soit faite tous les mois en la manière susdite ». Et quelque chaleur qu'il fasse, les Sœurs

Digitized by Google

devaient être revêtues du manteau pour assister à la procession. De plus, chaque année, à Noël, les Sœurs devaient habiller un pauvre en l'honneur de l'Enfant Jésus. Chaque année aussi, pendant le temps où la crèche est exposée, c'est-à-dire de Noël à la Purification, la communauté devait, chaque jour, faire une visite à la crèche et y réciter les litanies du Saint Enfant Jésus, avec les versets et les oraisons. Les jours où un empêchement étant survenu, on n'y serait pas allé à l'heure ordinaire, la Sœur, à qui était dévolu le soin de la crèche, devait frapper la matraque (1) un quart d'heure avant 5 heures, et, à ce signal, les Sœurs se rendaient à la crèche, sans cérémonie, pour y dire les prières accoutumées.

Cette confrérie, dont la fondation datait de 1638, n'eut cependant que beaucoup plus tard la consécration canonique. Une première approbation lui fut donnée le 2 janvier 1642 (2) par les Supérieurs de la congrégation, qui étaient à cette époque le P. Gibieuf, de l'Oratoire, docteur en théologie de la Faculté de Paris, M. Charton et M. Coqueret, tous deux aussi docteurs en théologie. Une seconde approbation fut donnée le 12 août 1691, par le Supérieur du couvent, le chanoine Morel, doyen de la collégiale de Saint-Thiébault de Metz (3). Jamais, depuis sa fondation, la confrérie n'a cessé

(1) Instrument de bois, au moyen duquel les signaux de certains offices sont donnés au Carmel et dans plusieurs autres ordres religieux.

(2) H. 4269.

(3) Cette approbation se trouve consignée à la suite d'un mémoire signé : Sœur Thérèse de Saint-Augustin, prieure, sur les motifs pour lesquels on a choisi l'Enfant Jésus pour protecteur de la maison. H. 4263.

Digitized by Google

de fonctionner au Carmel de Metz, jusqu'à l'époque de sa suppression, à la Révolution, car, ainsi que le dit la relation à laquelle nous avons emprunté tous ces détails, « tout ce qui est sy dessus a esté ponctuellement gardez et conservez jusque à présent (1691) et le doit estre tant que ce monastère subsistera » (1).

La dévotion au Saint Enfant Jésus était très répandue en France au XVII[e] siècle. A Saint-Sulpice, M. Olier avait décidé que 12 ecclésiastiques des plus zélés et des plus fervents de la communauté réciteraient l'office du Saint Enfant Jésus, et c'est à son instigation que M. Blanlo composa son livre de l'*Enfance chrétienne*. Le 25 de chaque mois, on faisait, à la paroisse de Saint-Sulpice, l'office de l'Enfant Jésus, dont les litanies, qui, en ce jour, étaient chantées après les vêpres, étaient l'œuvre d'un jeune prêtre de la communauté, M. de Fénelon, le futur évêque de Cambrai. Mais c'était surtout parmi les Carmélites françaises que cette dévotion était en honneur, grâce à la vénérable Marguerite de Beaune (2). Elle avait institué dans son couvent, en 1636, une pieuse association de l'Enfant Jésus, approuvée par les bulles d'Innocent X (1653), et d'Alexandre VII (1661). Les

(1) H. 4263.

(2) Marguerite Parigot, née à Beaune, le 7 février 1619, entra au Carmel de cette ville, fondé par son oncle, le 14 septembre 1630 ; elle fit profession le 21 novembre 1632, et mourut le 26 mai 1648. C'est à ses prières que la reine Anne d'Autriche attribua la naissance de Louis XIV. Anne d'Autriche, après la naissance du Dauphin, envoya à Beaune, pour la chapelle de l'Enfant Jésus, un ex-voto, une statuette représentant son fils, « le petit Louis XIV ». Cette statuette existe encore, elle est en possession des Carmélites de Beaune. Louis DE CISSEY. *Vie de Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse carmélite*. Paris, Ambroise Bray, 1856.

Digitized by Google

personnages les plus considérables de la noblesse française avaient tenu à se faire inscrire comme membres de cette nouvelle confrérie (1).

Les règlements qui régissaient la pieuse association de Sœur Marguerite du Saint-Sacrement, étaient un peu différents, dans les détails, de ceux de la confrérie messine ; mais, dans les grandes lignes, les deux associations poursuivaient le même but, les moyens employés seuls différaient un peu. A Beaune, les associés, après avoir été inscrits au registre de la confrérie, devaient célébrer d'une façon toute particulière les fêtes du divin Enfant Jésus, honorer d'une façon toute spéciale le 25e jour de chaque mois et réciter la couronne ou le chapelet de l'Enfant Jésus, chapelet composé de 15 grains.

A Metz, l'exercice principal devait avoir lieu le premier dimanche du mois, au lieu du 25 ; mais, de même qu'à Beaune, une des principales prières recommandées était la récitation du chapelet de l'Enfant Jésus. Du reste, les Carmélites de Metz étaient en union de prières avec celles de Beaune, et la vénérable Marguerite de Beaune, « ayant eu révélation de tout ce qui se passait dans le couvent de Metz, demanda les noms de toutes les religieuses de cette communauté pour les inscrire dans le livre de sa confrairie » (2).

---

(1) Parmi les nombreuses personnes inscrites au registre de l'association, on relève les noms du prince de Condé et de la princesse ; du chancelier de France et de sa femme ; de la duchesse de Sully et de sa fille ; de la duchesse de Saulx-Tavannes. Louis de Cissey, *op. cit.*, p. 157.

(2) Ms. 153, 187.

Digitized by Google

AMÉLIORATION DE LA SITUATION AU CARMEL DE METZ

Le but de la prieure du Carmel de Metz, en fondant la confrérie du Saint-Enfant-Jésus, avait été de demander à Dieu de venir en aide à la nouvelle fondation, dont la situation semblait vraiment désespérée. Cette aide, qu'elles avaient implorée avec tant de foi et de confiance, ne tarda pas à leur arriver, dans la personne du chanoine de la Goille (1), qui, jusqu'à sa mort, et même au delà, fut, pour elles, un bienfaiteur des plus dévoués. « Comme divinement inspiré, il vint offrir ses services et ses biens à la maison, pour le soutient des pauvres Carmélites: il eut la gloire d'en être regardé comme le vrai fondateur », quoique le monastère existât déjà depuis quinze ans (2).

« Dieu, nous dit la notice du ms. 153, répandit avec abondance ses bénédictions sur cette communauté, et bien loin de permettre sa destruction à Metz, il la mit dès lors dans une situation plus heureuse qu'elle ne pouvait l'espérer..... Les secours prompts et multipliés, que Dieu envoya au monastère des carmélites depuis ce temps, le mirent en très bon état. La prospérité se fortifia de jour en jour dans cette pieuse solitude, par les faveurs du ciel, et par les exemples des vertus les plus héroïques que l'on vit briller dans ses membres. Ainsy le nombre des religieuses, bien loin de diminuer, augmenta; on n'eut plus besoin de secours étrangers pour peupler le monastère; on mit les bâtimens dans leur perfection. L'église fut

(1) Voir plus bas, pour ce qui concerne le chanoine de la Goille: Les bienfaiteurs, p. 249.

(2) Ms. 153, 186v.

Digitized by Google

superbement décorée et la sacristie enrichie d'ornements les plus beaux et les plus précieux de toutes les églises de la ville » (1).

Le chanoine de la Goille, non content de venir en aide pécuniairement aux carmélites de Metz, usa aussi de toute son influence pour leur amener des recrues, témoin le nombre de jeunes filles de Reims, la ville natale du chanoine, et parmi elles un certain nombre de sa parenté, qui vinrent frapper à la porte du Carmel, pour demander l'habit de sainte Thérèse. Sœur Marie de Fougny, dite de l'Enfant Jésus, en 1640; Sœur Jeanne Ballan, dite de Jésus, en 1641, toutes deux parentes du chanoine. Et plus tard, sa petite-nièce, Sœur Jeanne de la Goille, dite de Jésus, en 1679. De 1640 à 1702, douze jeunes filles de Reims prirent l'habit à Metz, quatre pour la seule année 1692.

Petit à petit, les recrues affluèrent plus nombreuses au couvent, et on rencontre, au registre des professions, les noms de jeunes filles appartenant aux meilleures familles messines et lorraines. Déjà en 1633, on relève le nom de Barbe Mainhulle; en 1635, c'est Françoise Maler de Lutange; en 1637, la fille du conseiller d'État en Lorraine, François Caboche: Christine Caboche; en 1652, Françoise Andry, fille d'un treize; en 1665 et 1666, Anne et Claude de Rosselange, filles du procureur général de la Chambre des Comptes de Lorraine; en 1680, Marie-Louise d'Attel de Lutlange, qui, par humilité, se fit Sœur converse; puis Françoise Mamiel, fille du conseiller du roy, en 1697; la même année, Michelle de Jeaucourt; en 1704, Marie-Catherine George de Boucheporn et de Les-

(1) Ms. 153, 186v.

Digitized by Google

seville, etc., etc. (1). C'est vers cette époque aussi, en 1671, que vint se retirer au Carmel, où, d'ailleurs, ses deux sœurs l'avaient déjà précédée, une grande bienfaitrice du couvent, Marie Souplet (2), veuve de M. de la Chapelle, secrétaire de M. de Marillac, garde des sceaux de France. Elle était âgée de 70 ans quand elle entra au couvent, le 8 mai 1671, et un an après, sans se lier par les vœux de religion, voulant toutefois s'attacher plus étroitement aux Carmélites, elle fit vœu de stabilité dans l'ordre du Carmel. Quelques années plus tard, en 1678, deux autres pieuses personnes, aussi deux bienfaitrices, les demoiselles Aubert, demandèrent leur admission au Carmel (3).

Au fur et à mesure que de nouvelles recrues affluaient au Carmel, les Mères et Sœurs, que les Supérieurs avaient envoyées pour la fondation, rentrèrent dans leurs couvents d'origine ; et bientôt, les religieuses purent choisir leurs prieures parmi les professes du Carmel de Metz. La première élection d'une Sœur messine eut lieu le 2 mars 1644 (4). Sœur Madeleine de Saint-Joseph, née Nicole de la Noüe, fut élue ; elle avait fait profession le 3 septembre 1631, à l'âge de 25 ans; elle avait donc, lors de son élection, 37 ans d'âge et 12 ans de profession.

Un autre changement s'opéra aussi dans la direction du couvent. Jusqu'alors, les Supérieurs des couvents de Carmélites étaient les mêmes pour tous les couvents de France, c'étaient les Orato-

(1) H. 4270.
(2) Voir plus bas : Les bienfaiteurs, p. 258.
(3) Voir plus bas : Les bienfaiteurs, p. 254.
(4) H. 4269.

Digitized by Google

riens, qui, en même temps, étaient chargés des visites canoniques. En 1663, le Supérieur des Carmélites de Metz fut choisi parmi le clergé de la ville. Par bref du pape Alexandre VII, messire Adam, curé de Saint-Gengoulph, chanoine prébendé de Sainte-Glossinde, fut nommé Supérieur du Carmel (1).

NOUVELLES ACQUISITIONS ET NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Entre temps, les Sœurs continuaient la construction de leur couvent, car il était loin d'être achevé ; et petit à petit, par de nouveaux achats, elles arrondissaient leur propriété.

De 1626 à 1666, on ne compte pas moins de 10 contrats d'achat ou d'échange passés par devant différents notaires de la ville de Metz, pour une somme d'environ 9596 francs messins. Ces dépenses nécessaires ne purent être faites qu'au moyen d'emprunts, qui ne contribuèrent pas à enrichir les Carmélites, et qui expliquent pourquoi, dans la suite, leur situation devint si critique.

Le 12 février 1626, elles achètent un petit jardin (2) ; le 2 mars 1628, une maison (3) ; le 1er août 1633, de nouveau une maison (4) ; le 16 décembre 1632, de nouveau une maison (5) ; le 19 janvier 1639, deux petites maisons (6) ; le 2 août 1641, un petit jardin (7) ; le 22 février 1644, un

(1) H. 4269.
(2) Contrat passé chez Pied, notaire. H. 4173.
(3) Contrat chez Susonne, aman de Saint-Gengoulph. H. 4173.
(4) Contrat chez François Bouge, aman de Saint-Ferroy. H. 4173.
(5) Contrat chez Pied, notaire. H. 4173.
(6) H. 4173.
(7) Contrat chez Bachelier, aman de Saint-Jean. H. 4173.

Digitized by Google

autre jardin (1) ; le 28 mai 1665, une grange appartenant au chapitre de Saint-Thiébault (2) ; et le 28 mai 1666, une autre grange (3). Le 2 août 1666, elles échangèrent, avec les dames de Sainte-Glossinde, un jardin qui se trouvait derrière la muraille que ces dames faisaient construire pour leur clôture, contre un autre petit jardin situé derrière une petite maison donnant sur la rue de Saint-Gengoulph (4).

Le terrain était acheté, et le couvent bâti, en partie du moins et aménagé de telle façon que les Sœurs pussent l'habiter et vaquer aux obligations de la vie religieuse. Afin que la clôture fût complète, il était nécessaire de construire autour de la propriété des Carmélites un mur qui les séparât entièrement des maisons et propriétés voisines. Cette construction ne se fit pas sans soulever des difficultés de la part précisément de leurs voisins. Les procès de murs mitoyens sont de toutes les époques.

Un certain sieur Philippe Vincent, conseiller échevin de l'hôtel de ville, qui avait épousé demoiselle Ève de Couët du Vivier (5), habitait une des maisons voisines du couvent des Carmélites. Lorsque ces dernières commencèrent à construire, de la rue Saint-Gengoulph à la rue de la Crête, le mur de clôture qui devait séparer leur propriété des maisons particulières voisines, la dame

(1) Contrat chez Guichard, aman. H. 4173.
(2) H. 4179.
(3) Contrat chez Bertrand, notaire. H. 4173.
(4) H. 4179.
(5) Probablement fille de Jacques de Couët du Viviers, « de la religion prétendue réformée », et d'Ève le Goullon, née le 3 mai 1609.

Digitized by Google

Vincent intenta un procès aux Sœurs, à propos de cette clôture, lorsque la construction en fut arrivée à la hauteur de la maison ayant entrée rue de la Crête, et appartenant à la dame Vincent. C'était un mur mitoyen ; et pour construire la clôture, il était nécessaire de le jeter à bas, pour le reconstruire à nouveau. De plus, il existait dans ce mur, prenant jour sur le jardin des Carmélites, deux fenêtres qu'elles désiraient vivement de voir supprimer ; mais précisément sur ce point, la dame Vincent ne voulait pas entendre raison. Les négociations, pour résoudre le litige, n'ayant abouti à rien, la dame Vincent persistant dans ses prétentions, et ne voulant rien abandonner de ses droits, les Carmélites, désespérées de n'arriver à aucune solution, décidèrent, en fin de compte, d'abandonner à la justice le soin de trancher la question.

Mais des amis des Sœurs s'entremirent entre elles et la demoiselle Vincent, et après bien des pourparlers, pour éviter un grand procès, qui aurait occasionné aux deux parties de fortes dépenses, et « pour entretenir la paix entre le couvent et sa voisine, la demoiselle Vincent, on décida de s'arranger à l'amiable. Le 17 avril 1664, une transaction par devant notaire fut signée entre les Carmélites et la dame Vincent » (1).

Voici à quelles conditions fut conclu l'arrangement entre les deux parties : « La demoiselle Vincent a consenty que ladite grande muraille que lesdites religieuses ont faictes ediffier joignant celle qui sépare les deux jardins demeure au mesme estat quelle est présentement sans qu'il y puisse estre rien changé, qu'elle appartienne entièrement

(1) Acte passé par devant Guichard, aman. H. 4179.

Digitized by Google

ausdittes religieuses comme ayant esté bastie sur leur fond, en ce qui concerne l'autre difficulté, a esté accordé que lesdittes religieuses continueront ladite muraille jusques sur la rue, et la feront bastir à leurs frais et despens, depuis les fondemens jusques en haut, de la mesme hauteur que la précédente, sans que ladite demoiselle Vincent soit obligée d'y contribuer aucune chose, et pour cet effect, seront obligées de suivre l'ancien fondement, mesme seront tenues de la faire parjetter et enduire allendroit des chambres de ladite demoiselle Vincent, laquelle sera seulement tenue de faire appuyer à ses frais tous les bois des planchers et traveures de ladite maison pour empêcher qu'il n'en arrive aucun inconveniens lorsque les massons travailleront à la démolition de la vieille muraille, et qu'en la faisant rebastir à neuf, comme il a esté dict cy dessus, elles feront oster les deux petits jours de fenestre qui sont en icelle, par le moyen desquelles l'on prendroit clarté sur le jardin desdittes religieuses, sans qu'à l'advenir il soit permis à ladite demoiselle Vincent, ses heritiers ou ayant cause, de prendre aucuns autres jours, veues ni clarté, sur ledit jardin, à condition que ladite muraille demeurera mitoyenne entre les parties, et que ladite demoiselle Vincent aura la liberté comme aussi ses représentans de faire poser des bois dans ladite muraille, quand il sera nécessaire, jusqu'à la moitié de son espesseur, suivant la coutume audit Metz, et pour indemniser ladite demoiselle Vincent desdits deux jours qui seront supprimés, lesdittes religieuses ont donné à ladite demoiselle la somme de quatre cent francs messins. » Cette somme était à déduire

Digitized by Google

d'une somme de 1200 francs que la dame Vincent devait aux Carmélites. Il restait donc dû une somme de 800 francs, dont la dame Vincent s'acquitta le 16 mai 1660.

Grâce à cet arrangement, le procès qui était pendant au bailliage fut éteint, et celui qui était sur le point d'être engagé fut évité. Les Carmélites purent, en toute tranquillité, continuer la construction de leur mur de clôture. Ce qui est plus important encore, la bonne harmonie fut rétablie entre les voisins, et la dame Vincent devint même une amie et une bienfaitrice du Carmel, car nous la voyons, le 7 juin 1669 (1), fonder chez ses voisines du couvent des Carmélites, une messe à perpétuité, et par son testament du 2 avril 1686, elle leur légua une maison qu'elle avait acquise le 17 octobre 1637, pour 2000 francs messins, soit 734 liv. 14 sols, monnaie de France, que, dans la suite, les Carmélites louèrent 33 livres (2).

FÊTE DE JÉSUS CONVERSANT DANS LE MONDE

C'est vers cette époque que fut établie, chez les Carmélites, une fête concernant tout spécialement la sainte Enfance de Jésus, qui, nous l'avons vu, était honorée d'une façon toute particulière par les Carmélites de France, la fête de Jésus conversant dans le monde, autrement dite la fête du Recouvrement de Jésus dans le Temple.

Par une bulle de Rome, les Carmélites étaient autorisées à célébrer solennellement cette fête, le 18 février de chaque année. A cette occasion, on

(1) H. 4165.
(2) H. 4173.

Digitized by Google

déployait au Carmel une grande pompe. Le doyen et le chapitre de la cathédrale, par une délibération du 21 novembre 1670, avaient accepté de venir, avec la musique de la cathédrale, assister en corps aux offices qui se faisaient, ce jour-là, dans l'église du Carmel de Metz. Mais ce ne fut qu'en 1678 qu'intervint l'accord qui régla définitivement les conditions auxquelles les chanoines acceptaient de venir, en ce jour de fête, chanter la messe et les vêpres dans l'église du Carmel. Par délibération du 2 novembre 1678, le chapitre accepta un don de 400 livres tournois, que lui faisait la prieure des Carmélites, en reconnaissance de ce qu'il avait bien voulu venir rehausser, par sa présence, la solennité de la fête du 18 février. Cette somme devait être affectée au payement des grands chandeliers d'argent, que les chanoines faisaient faire, pour accompagner la croix que M. de Colbert avait donnée au chapitre (1). Cette somme de 400 livres était une aumône qui avait été faite aux Sœurs, pour leur permettre de fonder la fête du 18 février. Le 21 et le 22 novembre 1678, intervint, entre les Carmélites et le chapitre, l'accord définitif, par lequel les Carmélites s'engageaient encore à payer, chaque année, à la musique de la cathédrale, 5 francs messins pour la messe et 15 francs messins pour le salut et les vêpres; le contrat de fondation fut passé le 24 février 1679 (2).

Plusieurs personnes vinrent en cette occasion en aide aux Carmélites et leur donnèrent le capital nécessaire pour fournir les 20 francs de rente que,

(1) H. 4163
(2) H. 4165.

Digitized by Google

chaque année, elles devaient débourser en faveur des chantres et de la musique de la cathédrale.

Ce fut d'abord le Supérieur du couvent, M. Henry Adam, qui leur donna une somme de 600 francs messins, rapportant 30 francs de rente; puis, dans la suite, l'abbé de Creil ajouta 300 francs, qui se trouvaient à rente chez M. Colloite, chanoine de Saint-Sauveur, pour lesquels ce dernier payait, chaque année, 15 francs de rente aux Carmélites, ce qui faisait, en tout, 45 francs de rente, somme plus que largement suffisante pour permettre au couvent de s'acquitter des 20 francs de redevance dus aux chantres et aux musiciens du chapitre.

Cette fondation avait été faite à perpétuité; mais la perpétuité ne dura pas même soixante ans. La procession capitulaire et l'assistance à la fête, furent supprimées le 12 avril 1734. Le 20 février, presque en rentrant de la fête, qui se célébrait le 18 du même mois, et le 27 mars 1734, le princier, le doyen et le chapitre prirent, en assemblée capitulaire, des conclusions qui furent représentées aux Carmélites. Les chanoines, y était-il dit, attendu l'impossibilité d'exécuter la convention des 21 et 22 novembre 1678 « par les mauvais temps et autres difficultés qui survenoient lors de l'eschéance de ceste feste, qui se rencontre dans une mauvaise saison », voulant se libérer de l'obligation de venir chaque année, le 18 février, célébrer la fête de Jésus conversant parmi les hommes, dans l'église des Carmélites, offraient aux religieuses de leur rembourser 500 livres pour le présent de 400 livres, qu'autrefois elles avaient fait au chapitre. Que pouvaient faire les Sœurs, sinon accepter? C'est ce qu'elles firent, par acte capitu-

Digitized by Google

laire du 12 avril 1724. La fête fut définitivement supprimée, du moins pour ce qui est du concours apporté à sa célébration par le chapitre de la cathédrale (1).

DIFFICULTÉS INTÉRIEURES

Il semble que, vers la fin du XVII[e] siècle, des difficultés se soient élevées entre les Sœurs et leur Supérieur ecclésiastique. De quelle nature ont été ces difficultés? Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu le découvrir, certains faits, cependant, nous obligent à conclure à leur existence.

En 1690, l'abbé Marie Chanut, abbé d'Issoire et visiteur apostolique des Carmélites réformées de la réforme de sainte Thérèse en France, était venu faire la visite du couvent de Metz. Cette visite eut lieu le 9 octobre. La prieure du couvent était la Mère Jeanne de Saint-Augustin. Au cours de la visite, elle renouvela au visiteur la demande qu'elle avait, d'ailleurs, déjà faite au Supérieur de la maison d'être déchargée de sa charge de prieure. Comme raison, elle donnait son état de santé. En effet, elle venait d'être gravement malade et ne se sentait plus la force nécessaire pour exercer le priorat. Le visiteur acquiesça à sa demande et nomma, pour la remplacer et achever le triennat, la Mère Marie-Madeleine, professe du couvent de la Mère de Dieu de Paris, de la rue Chapon, qui pour lors se trouvait à Bourges. Ce fut donc la Mère Marie-Madeleine, qui, de 1691 à 1692, présida aux destinées du couvent de Metz. Sur ces entrefaites, le chanoine Morel cessa d'être Supé-

(1) H. 4174.

Digitized by Google

rieur du couvent, pour quelle raison? Nous n'en savons rien. Nous savons seulement, d'après les procès-verbaux des élections (1), que le 4 octobre 1692, eut lieu l'élection de la prieure, et que cette élection fut présidée par Jean Caillet, bachelier en Sorbonne et théologal de Mgr d'Aubusson de la Feuillade. La Mère Marguerite de Saint-Alexis, professe du couvent de Rouen, fut élue. Elle arriva à Metz le 18 décembre 1692. Mais le couvent se trouvait sans Supérieur ecclésiastique, l'élection ne fut pas mentionnée au registre. L'année suivante, le 16 juillet 1693, Jean Caillet ayant été nommé Supérieur, l'élection fut enfin inscrite au registre le 17 juillet suivant.

Jean Caillet ne demeura pas longtemps Supérieur. Le 29 août 1695, une nouvelle élection priorale eut lieu, la Mère Marguerite de Saint-Alexis ayant fini son temps. La Mère Catherine de Jésus-Maria, professe de Paris, fut élue prieure pour la troisième fois (2) et arriva à Metz le 5 octobre suivant. Mais son élection n'ayant pas été confirmée par le Supérieur Jean Caillet, nous ne savons pour quelle cause, elle dut attendre, pour obtenir cette confirmation, la nomination d'un autre Supérieur. L'abbé de Gournay, comte de Foix, ayant été nommé Supérieur, et confirmé par le nonce du pape le 12 août 1696, le 7 septembre suivant, il confirma la nouvelle prieure dans sa charge (3).

A partir de ce moment, la crise par laquelle le couvent des Carmélites parait avoir passé semble conjurée. Le nouveau Supérieur l'abbé de Gour-

(1) H. 4169.
(2) Elle avait déjà été élue en 1673 et 1676. H. 4269.
(3) H. 4269.

Digitized by Google

nay, fut parmi les Supérieurs, un de ceux qui restèrent le plus longtemps en charge ; nous rencontrons pour la dernière fois son nom comme Supérieur, dans un acte du 12 décembre 1741. Il mourut un an après, le 1er janvier 1743 (1).

La Mère Catherine de Jésus-Maria est, parmi les prieures qui ont gouverné le couvent de Metz, une de celles, qui, par la sagesse de leur gouvernement, par le bien matériel et spirituel qu'elles ont fait, ont acquis le plus de droits à la reconnaissance de leurs religieuses. Jusqu'à six fois elle fut élue prieure du couvent de Metz. Aussi par acte du 13 mai 1695, pendant le cours de son troisième priorat, les Sœurs, à l'unanimité, la reconnurent comme conventuelle de leur monastère ; c'est-à-dire lui conférèrent le droit à tous les privilèges, auxquels pouvaient prétendre les religieuses qui avaient pris l'habit, et fait profession pour le couvent de Metz ; « honneur, nous dit l'acte, quelles n'ont fait à aucune des prieures précédentes, bien qu'il y en aye qui laye demandé à la fin de leur priorat » (2). Cet acte du 13 mai 1696 fut déposé aux archives du monastère, « pour servir dexemple a lauenir et pour faire connaistre comme la vertu est toujours estimée et récompansée ».

Ce fut pendant les différents priorats de la Mère Catherine de Jésus-Maria (3) que des travaux

(1) Cf., ms. 215, 268, nº 12 ; m. 217, 93.

(2) H. 4269.

(3) Elle fut élue prieure en 1685, et confirmée dans sa charge en 1698. En 1702, pour obéir à la loi canonique, qui exige un interstice d'au moins trois ans pour être réélue après un double priorat, Sœur Marie de Saint-Joseph fut élue prieure du monastère ; mais en 1705, la confiance des Sœurs appela une cinquième fois la Mère Catherine de Jésus au priorat ; et en 1708, une sixième fois. H. 4269.

Digitized by Google

considérables furent entrepris au couvent des Carmélites, travaux de transformation et d'embellissement ; entre autres la construction de la nouvelle église ; travaux où elle prit elle-même une part active. Elle possédait un beau talent de peintre, et c'est à son pinceau, ainsi que nous le verrons plus loin, que la nouvelle église des Carmélites fut redevable des remarquables peintures qui, en particulier, ornaient les caissons de son lambris.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉGLISE ET PROCÈS AVEC L'ADMINISTRATION DES FORÊTS

En 1694, commencèrent les travaux de la nouvelle église. Au mois de février, l'ancienne église fut jetée à bas (1). Mais déjà en 1693 les Carmélites s'étaient pourvues de bois de chêne, pour la charpente de la future église. Elles avaient fait faire, dans ce but, une coupe de cent pièces de bois de chêne dans les forêts de l'abbaye de Villers-Bettnach. Cette coupe avait été faite sans qu'aucune demande en autorisation ait été adressée à la maîtrise des eaux et forêts. Mais il était difficile de rentrer en ville une quantité aussi considérable de bois de charpente, à l'insu de l'administration. En attendant leur utilisation, ces bois avaient été déposés aux environs du couvent des carmélites et de l'abbaye de Sainte-Glossinde. La maîtrise des eaux et forêts s'émut à la vue de ce dépôt de bois, abattu certainement sans autorisation, car on ne trouvait pas trace de demande dans les bureaux. Une enquête fut faite, de laquelle il résulta que ces bois provenaient des forêts de l'ab-

(1) Ms. 153, 191.

Digitized by Google

baye de Villers-Bettnach. La suite de cette enquête fut une condamnation du 2 septembre 1693, de l'abbé et des religieux de l'abbaye, à une amende de 10 livres et aux dépens, qui se montaient à 45 livres.

Les Carmélites avaient-elles agi de leur propre chef? Il ne le semble pas et cela n'est même pas probable. L'abbé de Villers-Bettnach, qui certainement était au courant de leur situation financière, voulant contribuer à la construction de leur église, avait probablement tenu à leur offrir les bois de charpente. Les Carmélites, qui n'étaient guère au courant des règlements des eaux et forêts, crurent, une fois que l'abbé leur eut donné la permission de prendre des chênes dans ses forêts, qu'elles n'avaient plus qu'une formalité à remplir, celle de l'abatage.

D'un autre côté, l'abbé et les religieux de Villers-Bettnach, qui, dans les circonstances, n'étaient coupables d'aucune négligence, ne voulurent pas rester sous le coup de cette condamnation. Ils en appelèrent donc devant la Table de Marbre. Dans leur requête d'appel, ils firent valoir, « que les Carmélites de cette ville ayant au commencement de l'année dernière, soit en 1693, de leur autorité privée, et sans la participation des supplians, couppé une quantité extraordinaire d'arbres chesne de haute fustaye au nombre de cent pièces dans les forests de l'abbaye.... et quand bien les supplians leur auraient accordé de prendre des bois dans lad. forest, ce qui n'est pourtant pas, c'estait à elles de prendre les mesures et précautions nécessaires pour les couppes suivant les regles et l'ordonnance, elles doivent non seulement suppor-

Digitized by Google

ter les peines de l'abus prétendu en la couppe sans permission des officiers du roy..... mais aussi de payer le prix desd. bois avec dommages interests ».

En conséquence, l'abbé et les religieux demandaient « d'être admis comme appelants, et d'assigner les Carmélites » pour fournir moyen valable, afin de faire infirmer la sentence, sinon « se voir condamner d'acquitter et indemniser les supplians » pour les condamnations encourues, et de plus « au payement du prix desd. arbres suivant l'estimation qui en sera faite par experts avec dommages interests et despens de la cause et la sommation ».

L'appel de l'abbé et des religieux de Villers-Bettnach fut reçu le 20 octobre 1694. Le jugement ne fut toutefois rendu par les juges de la Table de Marbre que le 26 février 1695. Les Carmélites furent condamnées à payer à l'abbé de Villers les cent pièces de bois de chêne, à raison de 3 livres, et de plus, aux dépens, qui se montaient à 100 livres, et 55 livres pour les frais du jugement prononcé par les juges de la Table de Marbre (1).

Ce qui prouve que les Carmélites n'avaient pas agi complètement à l'insu de l'abbé de Villers-Bettnach, c'est un reçu du 7 mars 1695, quelques jours à peine après le prononcé du jugement, que nous trouvons au dossier de cette affaire. Dom Noël Fèbvre, abbé de Villers, reconnaît, dans cette pièce, avoir reçu « des dames superieures religieuses et Carmelites de Metz », la somme de 100 livres, montant des frais et dépens de deux instances. Quant au prix des pièces de chêne, voici ce qu'il dit : « Je quitte et descharge lesdites da-

(1) H. 4275.

Digitized by Google

mes Carmelites pour considération particulière, le prix desdis cent pièces de bois à moy adjugé par ledit jugement du bénéfice et de l'exécution duquel je me déporte en leur faveur et promet de ne les en rechercher ny inquiéter cy-après » (1). Même plus, il garda si peu rancune aux Carmélites que, dans la suite, lorsqu'elles eurent acquis la métairie de Charleville, près de Villers-Bettnach, ce fut l'abbé de Villers qui voulut bien se charger de leurs intérêts matériels.

La construction de l'église continua donc et fut menée assez vivement. Le gros œuvre fut terminé en 1696. Il s'agissait maintenant des travaux d'embellissement et de l'aménagement intérieur : de l'édification du maître-autel et des petits autels des chapelles latérales, dont les sculptures étaient remarquables, statues et ornements. L'exécution en fut confiée au sieur Robert, sculpteur à Metz (2).

Ce ne fut cependant qu'en 1710-1711 (3) que les autels furent complètement terminés et mis en place, époque qui est aussi celle du complet achèvement de la nouvelle église. Mais celle qui avait le plus contribué à cette construction, en la dirigeant, et à son ornementation, par son pinceau, la Mère Catherine de Jésus, ne devait pas assister à cet achèvement, car en 1709, au cours de son dernier priorat, elle avait rendu sa belle âme à Dieu.

Quelles furent les sommes dépensées pour cette construction ? Nous n'avons trouvé aucune trace de comptes, non plus aucun devis. Etant donnée

(1) H. 4269.
(2) Ms. 153, 191v ; ms. 160, 127.
(3) Ms. 153, 190.

Digitized by Google

la description que nous en donne D. Dieudonné, les dépenses durent être considérables, car, pour y subvenir, déjà au commencement des travaux, les Carmélites durent contracter, en 1695, un emprunt de 3000 livres, « pour achever les bastiments de leur église et de leur chœur » (1). On ne trouve, dans les archives du couvent, aucun renseignement concernant la bénédiction ou la consécration de l'église. Probablement qu'elle ne reçut qu'une simple bénédiction, et cela en 1711, année de son complet achèvement.

ADMINISTRATION DE LA MÈRE CATHERINE DE JÉSUS-MARIA

A cette époque, deux personnes surtout s'occupèrent d'une façon fort active et en même temps fort efficace de la situation financière du couvent, qui ne semble pas, il faut le dire, avoir été des plus brillantes ; c'est d'abord la Mère Catherine de Jésus-Maria, et ensuite le Supérieur spirituel du couvent.

Que la Mère Catherine se soit employée à améliorer la situation financière du couvent, cela résulte de deux documents, un de 1696, qui est la délibération du chapitre, par laquelle le titre de conventuel lui est décerné, délibération prise à l'unanimité, sans sollicitation, de leur plein gré, par les religieuses, le 13 mai 1696, et inscrite au registre des délibérations, le 7 septembre de la même année (2).

Les religieuses, « édifiées de la régularité, du

(1) H. 4273.
(2) H. 4269

Digitized by Google

zèle pour l'observance de l'humilité, de la douceur, prudence et bonne conduite..... et encore de son désintéressement et du soin quelle auoit quon ne fit aucune dissipation de leur temporel », lui avaient accordé ce titre, sept mois après qu'elle eût commencé, comme prieure, à gouverner leur couvent pour la troisième fois (1).

Quant à l'autre document, c'est un certificat, inscrit, lui aussi, au registre des délibérations, par lequel le Supérieur, M. de Gournay, constate que, par ses relations, la Mère Catherine de Jésus-Maria avait fait diminuer de 7000 livres à 4000 la somme due par les Carmélites pour l'amortissement du sixième denier des rentes constituées, demandé par le roi en 1705, et, ajoute-t-il à la fin : « et d'autres biens encore » (2).

La mère Catherine de Jésus-Maria était professe du couvent de Paris et avait gardé, dans cette ville, surtout dans le monde de la cour, un certain nombre de relations qui lui permirent de rendre d'appréciables services à tous les couvents dont elle fut appelée à prendre la direction.

A Metz, elle fut fortement aidée par M. de Gournay, le Supérieur du couvent, qui, à peine nommé et confirmé par le nonce du pape (3), prit sa charge on ne peut plus au sérieux, et travailla, de concert avec la prieure, à mettre un peu d'ordre dans les affaires du couvent, que son prédécesseur semble avoir un peu négligées (4).

(1) H. 4269.
(2) H. 4269.
(3) 12 août 1695. H. 4269.
(4) H. 4269.

Digitized by Google

CENTENAIRE DU COUVENT

En 1723 eurent lieu les fêtes du centenaire du couvent, les 13, 14 et 15 avril ; « mais, nous dit la rédactrice du procès-verbal de ces fêtes (1), comme Dieu nous affligeat dans ce temps en retirant à luy trois de nos cheres Sœurs en vingt six jours (2), nos Rdes Mères et Srs qui prenoient soin de cest feste nont pu faire ce quelles auoient projetées ».

La prieure était, à cette époque aussi, une Mère Catherine de Jésus-Maria, non pas celle de la construction de l'église, celle-ci était morte en 1709, mais une religieuse professe du couvent de Metz, alors prieure pour la seconde fois (3). Malgré les trois deuils, qui affligèrent le couvent, un triduum solennel fut cependant célébré.

Le mardi 13 avril, ce fut la paroisse Saint-Simplice qui eut l'honneur de chanter la messe du Saint-Esprit, et son curé, M. Mathis, officia (4).

(1) H. 4262.

(2) Le 21 mars, Sœur Marie-Joseph de la Nativité ; le 7 avril, Sœur Victoire de Saint-Elie ; et le 17 avril, Sœur Marie-Françoise de Saint-Jean.

(3) Mère Catherine-Marguerite de Jésus-Maria, née Marguerite Aubertin ou Auburtin, née à Metz, paroisse Saint-Eucaire, le 2 février 1682, fille de Nicolas Aubertin ou Auburtin, doyen des procureurs au bailliage, et de Catherine Coquard. Prise d'habit, le 29 septembre 1700 ; profession, âgée de 18 ans, 8 mois, le 6 octobre 1701 ; dépositaire, le 12 octobre 1712 ; prieure, le 28 août 1717 ; réélue prieure, le 28 septembre 1720 ; dépositaire 13 août 1723 ; sous-prieure, le 1er décembre 1729 ; meurt en charge, le 19 avril 1731. H. 4269 ; H. 4270.

(4) Jean-Antoine Mathis, né à Metz, paroisse Saint-Victor, de Dominique Mathis, bannerot, et de Marguerite Dorvaux ; fait ses études au Séminaire de Saint-Marcel de Paris, et en sort bachelier en théologie. Reçoit les ordres mineurs à Paris, en 1704 ; le diaconat à Metz, le 22 septembre 1708 ; la prêtrise, par l'évêque de

Digitized by Google

Le mercredi 14 avril, ce furent Messieurs du Séminaire qui chantèrent la messe, et M. Petit (1), chanoine et prévôt de Notre-Dame-la-Ronde, qui officia.

Le jeudi 15 avril, dernier jour du triduum, la musique de la cathédrale vint chanter, à cause du jeudi, la messe du Saint-Sacrement, et ce fut M. de Navarre (2), archidiacre et conseiller au Parlement, qui chanta la messe.

Pendant les trois jours, le Saint-Sacrement fut exposé, et tous les soirs, le salut fut chanté par les musiciens de la cathédrale. Le troisième jour, le salut fut présidé par M. de Navarre, qui avait chanté la messe, et qui, à la fin, entonna le *Te Deum* (3).

Toul, en septembre 1710. Il est nommé à la cure de Saint-Marcel, le 11 novembre 1711 ; en prend possession le 17 novembre. Est installé à la cure de Saint-Simplice le 28 avril 1720, meurt à 55 ans, le 26 janvier 1740. Il était aussi Supérieur du Séminaire érigé dans le cimetière de la paroisse Saint-Simplice.

(1) Jean-François Petit, chanoine et prévôt de Notre-Dame-la-Ronde, le dernier prévôt de cette collégiale. Ce fut pendant son administration qu'elle fut supprimée, le 13 octobre 1741 et ses biens unis au Séminaire de Saint-Simplice. Il fut enterré à droite de l'escalier de Notre-Dame-la-Ronde. Son épitaphe nous a été conservée par D. Dieudonné (ms. 215, 106) ; il semble, toutefois, que la date du décès que donne l'épitaphe, 11 décembre 1755, n'est pas exacte, car Baltus, dans ses Annales (éd. Paulus, p. 130), dit en parlant de lui : « il vit encore actuellement en 1759 ».

(2) François de Navarre, né à Metz, paroisse Sainte-Croix, le 18 février 1694. Il était fils de Jean-Baptiste-Thomas de Navarre et de Catherine-Angélique Gérard. Il fut reçu avocat au Parlement, le 6 juillet 1714, conseiller clerc-laïque, le 17 octobre 1718. Il reçut la prêtrise et fut reçu chanoine de la cathédrale, le 13 juin 1718. Il possédait la 9e prébende à Longeville. Il fut nommé, en 1711, archidiacre de Vic, par Mgr de Coislin. Il mourut le 15 octobre 1754 ; il fut enterré dans le transept de Notre-Dame-la-Tierce. Voir son épitaphe : ms. 215, 106.

(3) H. 1461.

Digitized by Google

Le procès-verbal se termine par ces mots : « Nous prions celles qui seront en mil huit cent vingt trois de faire mieux pour réparer ce qui n'a pas esté fait dans ce temps, et rendre grâce à Dieu de celle quil nous a fait de le servir dans la Ste Religion du Carmel. » En 1823, le Carmel de Metz n'existait plus et, de ses anciennes habitantes, il n'y avait plus, à Metz, que Sœur Jeanne-Joséphine de Saint-Jean, née Jeanne Vistoo, qui demeurait place Sainte-Glossinde, tout près de son ancien couvent et qui mourut le 28 avril 1826, à l'âge de 79 ans.

SITUATION PRÉCAIRE DU COUVENT
LES CARMÉLITES PRENNENT DES PENSIONNAIRES

Les dépenses considérables que les Carmélites avaient faites pour la construction et l'ornementation de leur nouvelle église avaient singulièrement diminué leur maigre fonds de réserve, d'autant plus qu'elles n'avaient rien épargné pour faire de leur église une des plus belles églises conventuelles de la ville. Les sculptures des autels, de l'autel principal et des autels des chapelles latérales ; les peintures, surtout celles du lambris, étaient remarquables. La situation de fortune du couvent ne s'était donc guère améliorée, et la vie des Sœurs, à cause de la pauvreté du couvent, était toujours de plus en plus difficile, elles vivaient, on peut le dire, surtout de privations, et leur travail était pour elles d'un maigre revenu. Aussi fallait-il songer à trouver de nouvelles ressources. Elles résolurent donc de prendre des pensionnaires. Et, comme il arrive ordinairement, ce fut dans ce cas la pauvreté qui vint en aide à la pauvreté.

Digitized by Google

Une pieuse fille, Mlle Renault, jouissant d'une petite pension annuelle, était pensionnaire chez les dames bénédictines de Montigny. Ayant appris la détresse des Carmélites, elle prit la résolution de leur venir en aide. Mais comment faire dans le cas présent, ne possédant pour tout avoir que sa petite pension. La charité est ingénieuse ; après avoir réfléchi, pauvre comme elle l'était, elle trouva encore le moyen de venir au secours des pauvres filles de sainte Thérèse. Elle leur demanda de l'admettre dans leur couvent comme bienfaitrice, s'engageant à leur abandonner chaque année 800 livres de sa pension et de garder à sa charge son vestiaire, son blanchissage, le chauffage et l'éclairage. Le 25 juillet 1742, la Mère Marie-Madeleine de Sainte-Thérèse (1), qui pour lors était prieure de la maison, assembla son chapitre, et lui ayant exposé « la triste situation du monastère et le besoin de quelque secours », les consulta sur la question de l'admission de Mlle Renault, comme pensionnaire bienfaitrice. La communauté, « pénétrée de la misère du monastère et sensible à un secours si à propos », accepta la proposition avec reconnaissance et, par un vote secret, admit

(1) Née Magdeleine Denizon, née à Paris, fille de Laurent Denizon, marchand bourgeois de Paris, et de Françoise-Angélique Cochois. Prit l'habit à Metz, le 12 juin 1700, fit profession, âgée de 22 ans, 2 mois, le 24 juin 1701. Elle fut élue : dépositaire, le 13 octobre 1723 ; sous-prieure, le 26 mai 1728 ; prieure, le 14 décembre 1729 ; réélue prieure, le 2 décembre 1732 ; dépositaire, le 8 décembre 1735 ; dépositaire, le 11 décembre 1738 ; prieure, le 12 décembre 1741 ; réélue prieure, le 9 janvier 1745. Elle mourut le 9 avril 1753.

Deux de ses sœurs étaient aussi religieuses au Carmel de Metz : Sœur Marie-Françoise de Saint-Jean et Sœur Marie-Elisabeth de la Miséricorde.

Digitized by Google

Mlle Renault comme pensionnaire, aux conditions qu'elle avait proposées (1).

Quelques années plus tard, en 1775, une autre personne demanda aussi à entrer chez les Carmélites en qualité de pensionnaire; les conditions du contrat sont assez curieuses.

Mlle Marguerite Jeandot, « fille majeure, jouissante de ses droits, âgée de cinquante trois ans, demeurante rue du Lancieu, paroisse de Saint-Martin », demanda aux Carmélites de vouloir bien l'admettre dans leur couvent comme dame pensionnaire.

Voici ce qu'elle leur proposait : « de leur donner une somme de deux milles cinq cent livres avec son petit ménage », dont l'énumération est assez intéressante, car elle nous renseigne sur l'inventaire des meubles et sur le trousseau d'une personne de condition modeste, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Son petit ménage consistait donc, « en un bois de lit avec tringle et rideaux de serge verte, une pailliace, deux matelas, un lis de plume, un traver, un oreiller, une couverture de laine, une courtepointe de toille picquée, avec un plumeau couvert de futaine ». C'est encore maintenant la composition ordinaire d'un lit dans la campagne messine. Mais continuons : « une grande armoire de bois de noyer, une table, un fauteuil avec quatre chaises couvertes de paille, huit paires de dras, six napes, douze serviettes, trois douzaines de chemises, une cuilliere et fourchette d'argent avec ses habits et apartenences de filles ». Tel était son apport.

(1) H. 4274.

Digitized by Google

De son côté, le couvent devait s'engager à la recevoir comme pensionnaire perpétuelle et lui fournir :

1° Son logement, elle déclarait vouloir se contenter « de la petite chambre et cabinet qui sont dans la cour d'entrée, dont les fenêtres donnent sur la rue ».

2° Sa nourriture comme les religieuses, le plus qu'on pourra en gras, avec sa chopine de vin par jour ».

3° « Sa lumière et son chauffage ».

4° « Les médicaments en tems de maladies ».

5° « Son blanchissage de gros linge ».

6° « La faculté dentrer dans linterieur de la Maison en cas d'une maladie serieuse ».

7° « Sa sepulture dans léglise ou dans le cloitre dudit monastère, le tout sous les conditions cy-dessous enoncees ».

Voici ces conditions: « quelle aura un an pour s'éprouver et que ladite année commencera le premier du mois de mars prochain. Et que si, pendant ladite année de probation, elle venait à mourir, ou qu'elle ne voudrait plus rester à la fin de ladite année, qu'alors la communauté luy rendera ou à ses parents son argent avec tout son ménage, à lexception de cinquante écu que ladite communauté conservera pour sa pension ».

Cependant, si elle meurt après la deuxième année de son entrée au monastère commencée, « dès lors son argent, ses meubles et ses effets resterons en toute propriété au couvent ».

Enfin, « si pendant la deuxième année, ou pendant les années suivantes, elle voulait encore quitter le monastère, alors elle aura la liberté d'em-

Digitized by Google

porter tous son ménage, et la communauté sera en droit de s'approprier le fond de son argent, en luy payant seulement pendant sa vie une rente annuelle a cinq pour cent, qui sera de cent vingt cinq livres par an ».

Ces propositions, faites par écrit, le 20 février 1795, furent transmises à la communauté par la Mère Marie-Françoise du Sacré-Cœur de Jésus (1), prieure du couvent, le 24 février suivant. Ayant été mises en délibération, elles furent acceptées, par acte du 27 février, où les religieuses déclaraient en même temps avoir reçu la somme de deux mille cinq cent livres. Cette délibération fut ratifiée par M. Du Périer, chanoine et pénitencier de la cathédrale, délégué par M. l'abbé de Montholon (2), doyen du chapitre de la cathédrale,

(1) Née Marie-Françoise Douzant de la Neuvelotte, née à Metz, paroisse Saint-Simplice, le 25 avril 1715, fille de Nicolas Douzant de la Neuvelotte, conseiller-échevin de l'hôtel de ville de Metz, et de Marie-Françoise Chantant. Prit l'habit à Metz, le 19 mars 1733; profession le 25 mars 1734, à l'âge de 19 ans. Elle fut élue : dépositaire, le 20 juillet 1766 ; prieure, le 27 juillet 1772 ; réélue prieure, le 25 juillet 1675 ; dépositaire, le 9 février 1779 ; dépositaire, le 8 juillet 1782 ; prieure, le 7 juillet 1785 ; réélue prieure, le 20 août 1788. Ce fut la dernière prieure du couvent ; elle mourut le 20 frimaire an V, âgée de 82 ans, chez le citoyen Régnier, homme de loi, rue de la Chèvre.

(2) François de Montholon, né le 30 décembre 1735, chevalier, prêtre du diocèse de Paris, licencié en droit canonique de l'Université de Paris, chanoine de Chartres. Mgr de Montmorency en fit son vicaire général, le 10 mars 1762, et le nomma archidiacre de Sarrebourg, le 20 décembre 1765; la même année il obtient un canonicat à la cathédrale, du tournaire M. de la Roche ; il est installé archidiacre et chanoine le 14 juin 1766. Il quitte l'archidiaconé pour le grand doyenné, que lui résigna M. de Mareil, sous réserve d'une pension de 120 ducats ; il en prend possession le 23 décembre 1767. Le 15 juin 1767, il est reçu avocat au Parlement de Metz, et le 27 juillet conseiller d'honneur. Il obtient du roi l'abbaye de Valséry dans l'Aisne, en juin 1778 ; et le doyenné-

Digitized by Google

vicaire général du diocèse et supérieur des Carmélites, le 28 février 1775.

Le 1er mars, Mlle Marguerite Jeandot entra au couvent ; mais elle n'y resta qu'un an, car nous trouvons, à la date du 1er février 1776, un reçu pour règlement de comptes, où Mlle Jeandot déclare avoir reçu des Carmélites « la somme de deux mille cinq cent livres, sur laquelle somme elles avaient retenu soixante quinze livres pour la pension faisant avec celle de cent vingt cinq livres pour l'année de rente desd. deux mille cinq cent livres, faisant ensemble celle de deux cent livres pour ma pension jusqu'au premier mars qui fera l'année, jour auquel je sortiray de chez les dittes dames ». Ce ne furent pas là les seules dames pensionnaires du couvent des Carmélites, il y en eut d'autres encore, qui, par les dons qu'elles firent au Carmel de Metz, méritèrent de figurer parmi les bienfaiteurs du couvent, entre autres les deux sœurs Aubert et Marie Souplet qui, toutes trois, furent enterrées dans le cloître du couvent. Nous en parlerons plus bas, au chapitre des bienfaiteurs.

A l'époque de la Révolution, au moment de la dispersion, les Carmélites avaient encore une dame pensionnaire, Mlle Le Duchat, qui s'était retirée au Carmel avec une femme de service.

prieuré de Gassicourt au diocèse de Chartres. Il mourut le 11 décembre 1794, à Rozérieulles, où il s'était retiré à la suite du décret du 27 germinal 1794, qui enjoignait aux ex-nobles de quitter les places fortes sous peine d'être mis hors la loi dans les dix jours. LESPRAND. *Le clergé messin et la Révolution. Revue ecclésiastique de Metz.* 1919 passim.

Digitized by Google

VISITE DE LA REINE MARIE LECZINSKA

Mais il nous faut retourner un peu en arrière, jusqu'à l'année 1744, année où, à plusieurs reprises, le couvent des Carmélites de Metz eut la visite de la reine Marie Leczinska, venue à Metz à l'occasion de la maladie de Louis XV.

Pendant la guerre de succession d'Autriche, le roi Louis XV avait quitté Versailles, le 4 mai 1744, pour se rendre à Lille, aux armées de Flandre. Mais, sur ces entrefaites, les Impériaux étant entrés en Alsace, au mois de juillet 1744, le roi décida de se diriger sur Strasbourg. Il se mit en route pour se rendre dans cette ville. Le 4 août, il arriva à Metz, où il devait séjourner un certain temps; mais ce séjour dut forcément se prolonger, le roi étant tombé malade au bout de quelques jours: et bientôt la maladie devint tellement grave, qu'il fallut songer aux derniers sacrements. Mais le roi était venu à Metz accompagné de ses favorites, M^mes^ de Châteauroux et de Lauraguais. Avant de songer à la réception des sacrements, un acte devait être accompli; il fallait que le roi renvoyât ces deux dames, ce qu'il fit d'ailleurs, sans aucune difficulté. Le 14 août, il se confessa, communia en viatique et reçut l'extrême-onction. Se voyant en danger de mort, le roi réclama la reine. Marie Leczinska, quittant Versailles, se mit immédiatement en route et arriva à Metz, avec le Dauphin et Mesdames de France (1), le 17 août, entre huit heures et neuf heures du soir. La reine se rendit immédiatement auprès du roi, qui la reçut avec

(1) Louis, né à Versailles, le 4 septembre 1729, mort à Fontainebleau, le 20 décembre 1765; Madame Anne-Henriette, née le 14 août

Digitized by Google

attendrissement, en lui demandant pardon de la peine que, par sa conduite, il lui avait occasionnée. A partir de ce moment, l'état du roi alla tous les jours en s'améliorant. La reine ne le quitta cependant pas et demeura avec lui jusqu'au jour où, pouvant supporter les fatigues du voyage, le roi quitta Metz avec la cour.

La reine Marie Leczinska avait toujours eu une affection particulière pour les Carmélites, surtout pour celles de la réforme de sainte Thérèse. Elle aimait, de temps à autre, à se retirer dans l'une ou l'autre de leurs maisons, afin d'y faire de petites retraites, qui l'aidaient à supporter les lourdes et pénibles épreuves qui, toujours, furent son lot. Aussi, à peine arrivée à Metz, s'informe-t-elle auprès de l'évêque de Metz, Mgr de Saint-Simon (1), s'il n'y avait pas, dans sa ville épiscopale, un couvent de Carmélites, et la réponse affirmative du prélat la combla de joie. Elle était tellement heureuse d'avoir découvert à Metz une maison des filles de sainte Thérèse, qu'elle ne se lassait pas de témoigner sa joie et d'annoncer sa découverte aux dames de sa cour.

1727, morte le 10 février 1752 ; Madame Marie-Adélaïde, née à Versailles, le 23 mars 1732, morte à Trieste en mars 1800.

Les autres filles du roi et de Marie Leczinska, Madame Victoire, Madame Sophie, Madame Thérèse-Félicité et Madame Louise, la future Carmélite, étaient à Fontevrault où elles faisaient leur éducation.

(1) Claude de Rouvroy de Saint-Simon était évêque de Noyon, quand il fut nommé évêque de Metz, en 1733. Il ne fit son entrée à Metz qu'au mois de juin 1734. Il occupa le siège de Metz pendant 27 ans et mourut à Metz, en 1760.

C'est lui qui, après avoir beaucoup fait pour le recrutement du clergé, établit le Grand Séminaire de la rue d'Asfeld, qui fut appelé, d'après lui, le Séminaire de Saint-Simon.

Digitized by Google

La reine ne borna cependant pas ses visites au seul couvent des Carmélites, elle se rendit aussi dans d'autres couvents de la ville, où elle fut reçue avec toute la pompe et les honneurs dus à son rang. Mais, pendant qu'elle faisait aux autres couvents une visite officielle, elle se rendit, jusque par trois fois, au Carmel de la rue de la Crête. Les pauvres Sœurs éprouvèrent une si grande joie de cette triple visite, qu'une relation en fut écrite par la Mère Marie de Saint-Jean (1) qui, en 1744, était portière du couvent, relation qui, par la suite, fut envoyée aux différents Carmels de France. Une copie de cette relation nous a été conservée dans un des précieux manuscrits de Dom Dieudonné (2). C'est cette relation qui nous guidera dans le récit que nous allons faire de ces visites, et nous ne pouvons mieux agir, croyons-nous, qu'en faisant de larges emprunts à la description, si délicieusement naïve, de la Mère Marie de Saint-Jean.

La reine Marie Leczinska vint donc par trois fois au couvent des Carmélites. La première fois, deux jours après son arrivée, le 20 août; la deuxième fois, le 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, où elle vint pour faire ses

(1) Née Jeanne Guerrier, née à Metz, paroisse Saint-Gengoulph, le 2 janvier 1783, fille de François Guerrier, avocat au Parlement; maître-particulier des eaux et forêts, puis avocat du roi au bailliage, et de Marguerite Desprez. Prit l'habit à Metz, le 8 décembre 1719; profession le 14 décembre 1720, âgée de 18 ans. Elle fut élue: prieure le 6 février 1748; réélue prieure, le 11 février 1751; dépositaire, le 1er juillet 1754; prieure, le 20 juillet 1757; réélue prieure, le 23 juillet 1760; dépositaire, le 25 juillet 1763; prieure, le 25 juillet 1766; réélue prieure, le 25 juillet 1775. Elle mourut le 11 décembre 1777. Une de ses sœurs était avec elle religieuse au Carmel de Metz: Sœur Barbe-Gabrielle-Aimée de Jésus.

(2) Ms. 153, 220 seq.

Digitized by Google

dévotions ; et enfin, le 25 septembre, pour assister à la prise d'habit d'une Sœur converse.

Le 20 août, ayant aperçu, pendant son dîner, M. de Gournay (1), elle lui dit toute joyeuse : « J'irai aujourd'hui aux Carmélites ». Et quelques temps après, elle envoya au Carmel un officier de sa maison, pour annoncer sa visite aux religieuses, qui étaient loin de s'attendre à un si grand honneur. Aussi peut-on se figurer dans quel état se trouvèrent les pauvres Sœurs, à cette nouvelle si inattendue ; et cette visite tombait d'autant plus mal que ce jour-là il y avait grand nettoyage au couvent, et tout, dans la maison, se trouvait sens dessus dessous. « Jugez, nos très chères Sœurs, dit la rédactrice de la relation, quelle surprise, quel bouleversement pour nous. Notre maison étant pour ce jour-là au pillage. Blanchissage partout, dans les dortoirs, dans les cellules, cloîtres, réfectoire, en un mot c'estoit un cahos de faire mourir de rire. Vous penserez peut-être, nos très chères Sœurs, que toute cette précaution étoit pour l'arrivée de la reine? Nous vous assurons que nous estions bien elloignés de croire qu'elle nous fit l'honneur d'entrer chez nous, ce n'estoit qu'un effet de propreté naturelle à nos maisons. »

Mais les événements se précipitaient. A une heure, Mgr de Saint-Simon arrive au Carmel, fait demander la prieure et lui annonce une seconde

(1) Probablement Charles-Marie, comte de Gournay-Duc, seigneur de Coin-sur-Seille, Pournoy, Port-sur-Seille ; chambellan du Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar ; fils d'Emmanuel-Auguste, comte Duc, des comtes de Coconato en Piémont, brigadier général des armées du roi, et de sa deuxième femme, Marguerite-Françoise de Raigecourt. Il avait épousé Françoise, fille de François Dessales, comte de Borthé.

Digitized by Google

fois la venue de la reine. Il demanda qu'on lui ouvre la porte de la clôture, pour aller au chœur prendre les dispositions nécessaires à la réception. Il resta environ une heure au Carmel, parcourant la maison d'un bout à l'autre, pour se rendre compte de tout, offrant aux Sœurs de leur prêter des tapis, et d'autres choses, dont elles pourraient avoir besoin ; mais, « comme rien ne manquait de ce qui etoit nécessaire, les Sœurs lui firent de très humbles remerciements ».

Après le départ de Monseigneur de Metz, tout le monde se mit à l'œuvre, car le temps pressait. Il y eut bien un peu de désarroi, une suite de l'affolement dans lequel se trouvaient les pauvres Sœurs ; mais tout le couvent s'étant mis résolument à l'ouvrage, on parvint enfin à rétablir l'ordre dans la maison.

Un quart d'heure après le départ de Mgr de Saint-Simon, arriva son vicaire général, M. de la Richardie (1), abbé de Saint-Clément, pour prendre les dernières dispositions. Il fit appeler au parloir la Mère Marie-Madeleine de Sainte-Thérèse (2), alors prieure du couvent. Il était un peu gêné avec elle, car il avait refusé d'être Supérieur du Carmel et, de ce fait, le couvent se trouvait sans Supérieur depuis deux ans. Il commença par s'excuser, tout en protestant de son dévouement pour le couvent, se mettant entièrement à la disposition des Carmélites, pour le cas où elles auraient besoin de lui. Il semble que les effets de la visite

(1) Claude-François de Besse de la Richardie, prêtre, licencié en droit et vicaire de Mgr de Saint-Simon. Nommé par le roi à l'abbaye de Saint-Clément, en 1742, il prit possession le 1er février 1743. Il mourut le 26 juillet 1767.

(2) Voir plus haut, p. 130.

Digitized by Google

prochaine de la reine se faisaient déjà sentir ; aussi, nous dit naïvement la relation, « ce discours obligeant (du vicaire général) fit que notre Mère commença à penser aux moyens de lever l'obstacle qui arrêtait la bonne volonté de M. de la Richardie d'être notre Supérieur ». Nous verrons dans la suite de quelle façon elle s'y prit. « Le voyant en si belles dispositions de nous rendre service, notre Mère le pria de vouloir bien entrer et de l'aider pour l'arrangement qu'il convenait de faire au chœur pour y recevoir la reine ».

M. de la Richardie s'y prêta volontiers, et après avoir tout réglé avec la prieure du Carmel, il sortit, annonçant qu'il viendrait une demi-heure avant la reine pour exposer le Saint-Sacrement.

A six heures du soir, la reine arriva. La communauté, revêtue des manteaux et des voiles, la Mère prieure en tête, se rendit à la porte de clôture, au-devant de Marie Leczinska. La reine étant entrée, la prieure se mit à genoux, et après avoir baisé le bas de la robe de la souveraine, lui adressa un compliment de bienvenue, protestant qu'elle et ses filles faisaient des vœux et adressaient à Dieu des prières pour le rétablissement du roi. La reine lui tendit la main pour la relever et lui dit : « Ma chère Mère, le roi se porte bien. » Puis s'adressant aux Sœurs, elle les pria de relever leurs voiles. On se dirigea alors processionnellement vers le chœur. Une nombreuse suite accompagnait la reine (1). Arrivés à la porte du

(1) Un des privilèges des souverains et de princes de sang est de pouvoir entrer, avec leur suite, dans les couvents de religieux et de religieuses cloîtrés. D'après le nouveau code de droit canon, ce privilège semble ne plus exister que pour le chef de l'Etat, son

Digitized by Google

chœur, la prieure présenta l'eau bénite à Marie Leczinska; la reine, après avoir fait le signe de la croix, alla s'agenouiller sur le prie-Dieu préparé pour elle devant la grille du chœur, qui était ouverte. Les Sœurs chantèrent le salut comme à l'ordinaire, et le psaume *Miserere*. Après la bénédiction, la reine se leva, sortit du chœur et exprima le désir de visiter la maison. Elle parcourut les cellules, les offices, les chapelles, etc. Elle s'arrêta assez longtemps dans la cellule de la Mère prieure, à qui « elle donna bien des marques d'amitié, lui promettant de revenir encore avant son départ de Metz ».

Les dames de la cour, « voulant imiter la reine », accablaient les Sœurs de « compliments, c'était à qui en ferait le plus ». Mme la maréchale de Belle-Isle (1), à qui la prieure avait fait savoir la visite de la reine, la remercia de son attention, et de lui avoir ainsi procuré la satisfaction de visiter le Carmel, ce qu'elle désirait depuis longtemps. « Ce fut alors que les seigneurs et les dames ne pouvaient se ravoir de la beauté et propreté simple de la maison. C'était un vrai plaisir pour nous, dit la narratrice, de voir toutes les duchesses qui sautoient dans les cellules, s'étendaient sur les lits, comme sur des lits de parade. »

Vers huit heures du soir, la reine quitta le Carmel, renouvelant, en montant dans son carrosse, la promesse de revenir et, cette fois, avec le Dauphin.

épouse et leur suite. (Voir : Codex Juris canonici, can. 598, par. 2 ; 600, par. 3).

(1) La femme du gouverneur de Metz, le duc de Belle-Isle, Marie-Casimire-Emmanuelle-Thérèse-Geneviève de Béthune, arrière-petite-fille du maréchal Fabert.

Digitized by Google

Lorsque tout le monde fut parti, et que le silence et le calme furent un peu revenus dans le couvent, les pauvres Sœurs, après une journée aussi fatigante, purent un peu songer à elles-mêmes et, nous dit la relation, « l'on commença à préparer à souper » ; mais la fatigue des Sœurs était telle qu'il ne leur fut pas possible de manger, ni de dire matines, qui, chez les Carmélites, se récitent le soir. La récitation en fut remise au lendemain matin.

Après la visite de la reine, les Carmélites se demandèrent comment elles pourraient lui témoigner leur reconnaissance pour sa bonté et pour la grande marque de bienveillance qu'elle leur avait donnée. Elles résolurent de faire deux petites caisses de grenadiers en fleurs artificielles, ouvrage dans lequel elles excellaient. Les fleurs furent terminées pour le dimanche 28 août. Deux Sœurs tourières allèrent les porter à la reine, qui les reçut très gracieusement et, ajoute la relation, « nous sçumes qu'on les avait admiré à la cour et confronté avec des naturelles, il est vrai que ce petit ouvrage était digne d'admiration ».

La seconde visite de la reine au couvent des Carmélites eut lieu le 8 septembre, jour de la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge. Marie Leczinska avait choisi le Carmel, pour y faire ses dévotions en ce jour de fête. Cette visite fut préparée avec beaucoup de soin, par la maison de la reine et par les Sœurs.

Le 6 septembre, M. de Tavannes, archevêque de Rouen, et premier aumônier de Marie Leczinska, annonça aux Sœurs sa visite pour le lendemain à 10 heures, pour préparer et disposer

Digitized by Google

tout ce qui était nécessaire pour la communion de la reine. Immédiatement, la prieure en avertit par lettre M. de la Richardie, qui, entretemps, avait été nommé Supérieur des Carmélites, nous dirons plus loin de quelle manière.

M. de la Richardie arriva le lendemain, une demi-heure avant l'archevêque de Rouen ; à son arrivée, l'archevêque se rendit droit au chœur. Là, il communiqua aux religieuses les ordres de la reine. Elle désirait qu'on ne lui préparât ni prie-Dieu, ni carreau, non plus que la grille fut ouverte, enfin, qu'elle voulait assister au chœur comme une simple religieuse. L'archevêque se rendit ensuite à la sacristie, où, après avoir tout examiné, il fit d'abord aux religieuses des compliments sur l'ordre et la propreté qui y régnaient, puis choisit l'ornement et tout ce qui était nécessaire pour officier le lendemain, et se disposa à sortir de la clôture. Lorsque la portière voulut lui ouvrir la porte, les clés étaient introuvables. Les religieuses, affolées, cherchaient de tous les côtés, et c'était à qui suggérerait les moyens les moins pratiques et les moins réalisables pour sortir de la difficulté. Enfin, après bien des recherches, la portière ayant mis, par hasard, les mains dans sa poche, y trouva les clés perdues, et l'archevêque de Rouen et M. de la Richardie purent enfin quitter le couvent.

Dans le courant de l'après-midi, les officiers de la reine vinrent, sous prétexte de préparer la cérémonie du lendemain. Ils avaient fait apporter avec eux un siège pliant de damas cramoisi à franges d'or, dont la reine ne se servit que pour appuyer ses coudes. Il semble que la véritable

Digitized by Google

raison de la visite de ces officiers ait été la curiosité, car ils profitèrent de ce qu'on les avait introduits dans la clôture, — on les avait conduits au chœur pour faire les soi-disant préparatifs dont ils se disaient chargés, — ils profitèrent donc de leur introduction dans le couvent pour demander à visiter le reste de la maison. Comment le leur refuser? Ils la visitèrent donc et, nous dit la relation, ils ne tarissaient pas de compliments aux Sœurs sur l'ordre et la propreté qui régnaient partout au Carmel.

Le 8 septembre, à 7 heures et demie, arriva M. l'Archevêque de Rouen, en rochet et camail, accompagné du Supérieur du Carmel (1), pour prendre les dernières dispositions. Il se fit montrer, proche du chœur, une petite chambre, où il fit disposer un prie-Dieu rembourré, avec un crucifix, pour la confession de la reine. Le confesseur de la reine étant arrivé quelque temps après, et s'étant, lui aussi, fait montrer cette même petite chambre, ne trouva rien à redire à ce qui avait été préparé.

Un peu après 8 heures, la reine arriva au couvent avec toute sa suite. La prieure, accompagnée seulement de trois Sœurs, l'attendait à la porte du couvent. Au moment de franchir la clôture, la reine se retourna et, au grand désappointement de sa suite, l'invita à se rendre à l'église extérieure, c'est-à-dire à ne point entrer dans la clôture, ne gardant avec elle que son confesseur, quatre duchesses et un page. Elle prit la main de la prieure, en lui disant avec une émotion qui n'était pas feinte : « Ma chère Mère, je suis trans-

(1) M. de la Richardie.

Digitized by Google

portée de joye d'être chez vous. » Puis elle se dirigea vers le chœur. Avant d'y entrer, elle renvoya son page, puis pénétra, avec son confesseur, dans la pièce préparée pour sa confession. La confession terminée, le confesseur sortit de la clôture ; la reine, de son côté, se rendit au chœur, où l'attendait la communauté.

L'Archevêque de Rouen, assisté de deux Pères Antonistes (1), dont le Supérieur de la maison de Metz, commença alors la messe. Au moment de la communion, la reine se rendit à la petite grille, qui s'ouvrait pour la communion des religieuses, et, après avoir reçu la Sainte-Eucharistie, elle y demeura seule jusqu'à la fin de la messe, où l'archevêque lui apporta le corporal à baiser. Elle entendit ensuite une messe d'action de grâces, dite par le Supérieur des Carmélites, M. de la Richardie ; et après, une troisième messe, dite par son confesseur, demeurant, pendant ce temps, toujours à genoux « avec une dévotion exemplaire ».

Après ces trois messes, la reine quitta le chœur et se rendit dans la salle de communauté, où les Sœurs étaient réunies ; elle y prit son café, que ses officiers lui avaient préparé à la cuisine du couvent. Après avoir déjeuné, elle demeura encore un certain temps avec les Sœurs, leur causant avec bienveillance et affabilité, faisant surtout « beaucoup d'amitiés à la doyenne de la communauté, Sœur Marie de l'Enfant-Jésus (2), qui alors était

(1) Le couvent des Antonistes se trouvait autrefois rue Mazelle, à l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue de la Grande-Armée et les quelques maisons qui séparent cette rue de la ruelle du Poncet, qui n'est plus utilisée de nos jours et qui est fermée par une grille.

(2) D'après le registre des professions et l'Obituaire, cette doyenne

Digitized by Google

âgée de 90 ans, lui disant : « Je voudrais de tout mon cœur, ma chère Mère, avoir votre aage et l'habit de Carmélite ». Elle s'intéressait à tout et à toutes, même à une postulante originaire de Faulquemont, à qui elle adressa la parole en allemand, langue maternelle de la sœur.

Après avoir pris son café, la reine se leva, et étant entrée dans une cellule, elle appela la Mère prieure pour lui remettre une aumône de 20 louis, soit 480 livres. Elle s'informa de la situation financière du couvent et de ses revenus. Après avoir encore visité différentes parties du monastère, elle se rendit encore au chœur, pour entendre une quatrième messe, puis elle visita le jardin et différentes chapelles de la maison. Enfin, à deux heures de l'après-midi, elle sortit du Carmel, saluée par une foule énorme qui avait eu la constance de l'attendre pendant toute la matinée.

Au moment où la reine quittait les Sœurs, Madame la duchesse de Villars (1) lui demanda la permission de demeurer au Carmel avec sa dame d'honneur jusqu'au soir. La permission ayant été accordée, ces dames se firent apporter leur dîner,

---

ne saurait être que la Sœur Barbe-Marie de l'Enfant-Jésus, née Barbe Coche, fille de Charles Coche, marchand de Paris, et de Geneviève Phlippo. D'après ces deux listes, elle n'aurait pas été, à l'époque de la visite de la reine, âgée de 90 ans, ayant pris l'habit à Metz, le 20 janvier 1686, âgée de 21 ans. Elle fit profession, le 12 mars 1687, et mourut le 18 mars 1751. (H. 4269 ; H. 4270 ; H. 4271.)

(1) La « sainte duchesse », Amable-Gabrielle, seconde fille du maréchal, duc de Noailles, belle-fille du maréchal de Villars. Née en 1706 ; dame du palais en 1727 ; dame d'atours en 1742 ; mariée en 1721 au duc Honoré de Villars, gouverneur de Provence, membre de l'Académie Française. (GEOFFROY DE GRANDMAISON. *Madame Louise de France*. Lecoffre. Les Saints, p. 41, n.)

Digitized by Google

qu'elles prirent à la pharmacie. Elles assistèrent au chœur à tous les offices. Elles témoignèrent aux Sœurs le désir singulier d'être habillées en Carmélites. « Nous ne pûmes leur refuser cette satisfaction, dont elles nous remercièrent, dit l'auteur de la relation ; elles nous réjouirent véritablement de l'embarras où elles étaient de porter notre habit, elles demeurèrent ainsi quelque temps, puis reprirent leurs habits et sortirent à huit heures du soir. »

Lors de sa visite du 8 septembre, la reine avait exprimé le désir d'assister à la prise d'habit de la postulante de Faulquemont, Marie Richars (1). Aussi, la cérémonie ayant été fixée pour le 21 septembre, la reine en fut avertie. Mais une indisposition étant survenue à la reine, il fallut tout remettre au 23 septembre.

Le 23, tout était prêt, « les prêtres habillés avec les aubes, chape et surplis, la future novice parée, et grand nombre de beau monde bien attifé qui attendait depuis longtemps », il ne manquait plus que la reine, lorsqu'un officier vint annoncer que Sa Majesté, « qui voulait absolument assister à la cérémonie », la renvoyait encore au lendemain 24. « La communauté en ressentit pour lors tout le désagrément, et pour se dédommager de ce fâcheux contretems, nous dit la relation, chacune de nous travailla de son mieux à éclaircir le festin, et laissâmes les Reliqua pour le jour qu'il plairait à la reine de décider. »

(1) Marie Richars était née à Faulquemont. Elle était fille de Mathias Richars, bourgeois à Faulquemont, et de Catherine Léonars. Elle prit l'habit le 25 septembre 1744, fit profession le 25 mars 1746, âgée de 33 ans, et mourut le 18 septembre 1783. H. 4270.

Digitized by Google

Mais le 23 au soir, Madame la duchesse de Villars vint au couvent pour donner encore une fois contre-ordre. Elle annonça aux Sœurs qu'étant donné l'état de santé de la reine, elle était enrhumée, on ne pouvait dire encore quel jour pourrait se faire la prise d'habit. Les Sœurs ne furent guère satisfaites de ce nouvel atermoiement, car, depuis un certain temps, elles étaient littéralement sur les dents, et la vie qu'elles étaient obligées de mener ne ressemblait aucunement à la vie de recueillement qu'elles étaient venues chercher au Carmel. Encore si elles avaient pu savoir au juste à quelle date la cérémonie pourrait avoir lieu. « Dans cette incertitude, dit la Sœur rédactrice, nous crûmes bien de faire parer l'église et le chœur », et cela ne se fit pas sans murmurer un peu. « Chacune d'assez mauvaise humeur disait: Voilà un honneur que nous achetons bien cher, il est vrai que nos santés s'en trouvaient un peu altérées, car..... journellement excédées de fatigue, cela ne pouvait être autrement. » Les deux portières, en particulier, avaient eu une large part de ces fatigues ; aussi, ce jour-là, les envoya-t-on se reposer de bonne heure.

Le 24 au soir, à dix heures, la reine fit annoncer sa venue pour le lendemain 25. En conséquence, le 25 au matin, la prieure fit sonner le réveil de la communauté une heure plus tôt. « Une bonne vieille Sœur, lassée d'être réveillée tous les jours si matin, sauta à bas de son lit et courut, tout en colère, gronder la Sœur qui frappait la matraque. » Mais celle-ci lui ayant expliqué que la reine avait envoyé dire qu'elle viendrait pour la prise d'habit le 25, « la Sœur fâchée se rappaisa,

Digitized by Google

et reprit sa belle humeur », et les Carmélites, « sur nouveaus fraix », recommencèrent les préparatifs nécessaires.

Dès neuf heures du matin, les gardes de la reine vinrent occuper les environs du couvent pour assurer le service d'ordre. Vers onze heures, la reine arriva en chaise à porteurs ; elle était accompagnée d'une suite fort nombreuse. Les Carmélites avaient fait sabler la cour d'entrée du monastère ; le travail avait été fait si consciencieusement et la couche de sable était si épaisse, qu'en traversant la cour d'entrée, la reine perdit un de ses souliers, « qu'heureusement l'on retrouva », dit la relation.

La prieure, accompagnée de deux Sœurs seulement, attendait Marie Leczinska à la porte d'entrée de la clôture. La reine et sa suite se rendirent au chœur ; la communauté, en manteaux, grands voiles et un cierge allumé à la main, l'attendait dans l'avant-chœur. Au chœur, la reine refusa le prie-Dieu que l'on avait préparé pour elle. Quand tout le monde se fut placé, la reine, la cour, l'archevêque de Rouen et l'abbé de Fleury, aumônier de Marie Leczinska, la cérémonie commença.

La postulante fut placée sur le côté de la grille, et non pas au milieu, comme de coutume, car la reine occupait cette place. M. de la Richardie commença une messe basse, après laquelle un Père jésuite fit le sermon d'usage, dans lequel il n'oublia pas le petit compliment à la maison royale, « qui fut fort goûté ». Après la messe, se déroulèrent les cérémonies de la prise d'habit. M. de la Richardie, supérieur des Carmélites, commença par poser à la récipiendaire les questions d'usage.

Digitized by Google

Les dames de la cour, qui étaient un peu éloignées, quittèrent alors leurs places pour mieux entendre les demandes et les réponses, et se rapprochèrent de la grille. L'interrogatoire une fois terminé, la Mère prieure emmena la postulante, afin de lui faire échanger ses habits séculiers contre la livrée du Carmel. Bon nombre de dames d'honneur la suivirent, et toutes « voulurent aider ». Madame la duchesse de Villars, en particulier, se signala ; elle voulut absolument revêtir la novice de ses habits de religieuse. Lorsque tout fut terminé, la prieure ramena la novice au chœur. A son entrée, la reine se leva de son fauteuil, traversa le chœur pour aller au-devant d'elle, puis la prit par la main, dès la porte d'entrée du chœur, et la conduisit jusqu'à la grille, et acheva la vêture de la novice, en lui mettant sa ceinture, son scapulaire, son manteau et son grand voile que la prieure lui passait l'un après l'autre.

Pendant la cérémonie, Marie Leczinska adressa par trois fois la parole à la récipiendaire, afin de se recommander à ses prières. Puis, après que l'officiant eut donné la bénédiction à la novice, la reine lui imposa un nom de religion, elle la nomma, d'après un de ses prénoms: Marie-Eustoquie de Sainte-Thérèse.

La novice se prosterna alors au milieu du chœur; lorsqu'elle se fut relevée, la Mère prieure la conduisit baiser le milieu de l'autel, puis la ramena devant la reine. La nouvelle Carmélite se mit à genoux pour baiser le bas de la robe de la souveraine, après quoi, toujours accompagnée de la prieure, elle alla donner le baiser de paix à toutes les Sœurs. Ce fut la fin de la cérémonie et l'on sortit du chœur.

Digitized by Google

La reine, après avoir quitté le chœur, pria un de ses officiers de lui apporter quelques-unes des fleurs dont était jonché le tapis du chœur ; elle les prit et les mit à son corsage. Naturellement, toutes les dames de la cour voulurent faire de même et bientôt le tapis fut comme balayé, il n'y restait plus une fleur. La postulante avait à la main un fort joli bouquet de fleurs artificielles, elle en fit don à la dame d'honneur de la duchesse de Villars. « C'était, ajoute naïvement la relation, lui faire sa cour, en faisant amitié à sa demoiselle. »

Après la cérémonie, Marie Leczinska témoigna le désir de visiter encore une fois le monastère. On se rendit à la cuisine, et la reine exprima son étonnement de ne voir rien de préparé pour le dîner ; on lui expliqua que, sur le conseil du Supérieur, la cérémonie devant être longue, les Sœurs avaient pris leur repas auparavant.

De la cuisine, la reine se rendit au réfectoire, dont elle admira la simplicité et l'exquise propreté. Puis on la conduisit à la pharmacie, qu'elle n'avait pas encore visitée. Elle s'amusa à lire les étiquettes des bocaux, à tirer les tiroirs, s'informant de ce qu'ils renfermaient, demandant à quoi servaient les différentes drogues. Ce fut là que, sans que personne s'en aperçut, elle glissa dans la main de la Mère prieure une bourse avec 10 louis d'or, soit 240 livres.

La Sœur pharmacienne, en prévision de la venue de la reine, avait fait une discipline en pâte de guimauve. Elle la remit à Marie Leczinska, en disant que c'étaient des dragées de sainte Thérèse ; la reine l'accepta en souriant, en rompit un chaînon, qu'elle mangea en partie et remit le reste à

Digitized by Google

la duchesse de Luynes (1), avec la discipline, en la priant de la lui garder, disant : « Quand je vous en donnerai, je ne vous ferai pas grand mal. » La Sœur distribua encore, à la reine et à sa suite, des médailles de sainte Thérèse, aussi en pâte de guimauve, « ce qui ne laissa pas d'amuser et de divertir toute la cour ».

Il restait encore la sacristie à visiter, beaucoup de dames de la cour y allèrent ; mais, l'escalier étant assez incommode, la reine renonça à y monter. Elle fit ses adieux aux religieuses, les remerciant de leur réception et les assurant encore de sa protection et de son amitié ; et à une heure de l'après-midi elle quitta le couvent des Carmélites.

La duchesse de Villars dîna encore ce jour-là au Carmel. Une Sœur, pour « divertir cette incomparable dame, lui fit des vers de son mieux, qu'on lui chanta à la récréation du soir ». Elle quitta le couvent à huit heures du soir, après avoir embrassé toutes les religieuses, leur promettant de venir leur faire ses adieux avant son départ. Ce qu'elle fit le 26, à 7 heures du soir. Elle dit aux Sœurs qu'avant de partir elle les avait chaudement recommandées au nonce, à Mgr l'évêque, à M. de la Richardie, leur supérieur ; à M. et Mme de Belle-Isle, à M. l'intendant, en un mot à toutes les autorités de la ville.

Pendant le séjour de la reine et de la cour à Metz, les Carmélites avaient aussi reçu d'autres

(1) Marie Brulart, fille du premier président au parlement de Dijon, veuve du marquis de Béthune-Charost, tué à Malplaquet, avait épousé, le 13 janvier 1732, Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, veuf de Mlle de Neufchatel, de la maison de Bourbon-Soissons. Elle fut dame d'honneur de Marie Leczinska de 1735 jusqu'à sa mort, en 1763. GEOFFROY DE GRANDMAISON, *op. cit.*, p. 42.

Digitized by Google

visites de personnages princiers. Le 28 août, après sa première visite, la reine leur envoya, vers 5 heures du soir, Mesdames de France. Les Carmélites les reçurent avec les mêmes honneurs que la reine, hormis qu'elles n'allèrent pas au-devant d'elles à la porte de clôture. Elles les attendirent au chœur. Lorsque ces dames furent arrivées, M. l'abbé de Mareil, grand-vicaire de l'évêque de Metz, exposa le Saint-Sacrement, on chanta le salut, après lequel on donna la bénédiction. La cérémonie finie, les princesses demandèrent à voir la communauté. On leur présenta des fleurs artificielles, elles en mirent à leurs corsages et distribuèrent le reste à leur suite, sans oublier Mme de Talard (1), gouvernante des enfants de France, qui depuis plus de 30 ans, disait-elle, n'avait pas porté de fleurs; elle fit comme les autres et épingla, elle aussi, une branche de fleurs à son vêtement. Puis les princesses, les seigneurs et les dames de leur suite, qui avaient profité du privilège qu'ont les princesses du sang d'entrer dans la clôture des religieuses avec leur suite, visitèrent toute la maison et n'en sortirent qu'à 7 heures du soir. « Nous ne fûmes pas moins fatiguées ce jour-là qu'à celui de l'entrée de la reine », dit l'auteur de la relation.

La nouvelle de ces visites se répandit rapidement dans les abbayes et couvents de la ville. Aussi, dès le lendemain de la première visite de la reine, ce fut une procession des tourières des différents monastères de Metz, venant de la part des abbesses,

(1) Marie-Isabelle de Rohan-Soubise (1699-1754), mariée au duc de Tallard d'Hostun (1713), gouvernante des Enfants de France en survivance de son aïeule, la duchesse de Ventadour (4 septembre 1729). Geoffroy de Grandmaison, *op. cit.*, p. 2.

Digitized by Google

des prieures et des supérieures, s'informer auprès de la prieure des Carmélites de la manière de recevoir la reine et les princesses ; « même jusqu'à Madame l'abbesse de Sainte-Glossinde (1) qui écrivit à la Mère prieure pour la prier de l'instruire, article par article, comme elle doit faire pour la réception de la reine ». Mais, pour beaucoup, ce fut une démarche complètement inutile, car de tous les couvents de femmes de la ville, deux seulement eurent la visite de la reine et de Mesdames de France : l'abbaye de Sainte-Glossinde et les Sœurs de l'Ave Maria (2).

Les Carmélites n'avaient pas été sans tirer parti des différentes visites qu'elles avaient reçues, soit de la reine, soit des duchesses, surtout de Mme de Villars, qui avait pour elles une affection toute particulière. Elles en profitèrent surtout pour régler certaines questions concernant leur couvent, qui attendaient encore une solution, et tout spécialement celle de la nomination de leur Supérieur. L'occasion s'en présenta lors d'une visite de Mme de Villars. Le 30 août, cette dernière, accompagnée de sa dame d'honneur, vint au Carmel. Elle demanda à voir la Mère prieure et quelques-unes des Sœurs. Elle fut, pour elles, d'une singulière affabilité, offrant aux Sœurs ses services et

(1) L'abbesse de Sainte-Glossinde était à cette époque Marguerite-Eléonore Hotman, religieuse du monastère de Chelles. Elle avait succédé, en 1723, à sa sœur Marguerite-Vincente Hotman. Elle mourut en 1762.

(2) Le monastère des Clarisses de la réforme de Sainte-Colette, qui se trouvait à l'emplacement actuel de l'orphelinat de Saint-Joseph, à l'angle de la rue des Grands-Carmes (actuellement rue Marchant) et de la rue Saint-Ferroy. L'église Saint-Ferroy servait d'ailleurs d'église conventuelle aux religieuses de l'Ave Maria.

Digitized by Google

sa protection, pour le cas où elles en auraient besoin. La Mère prieure saisit la balle au bond. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, à la mort de M. l'abbé de Gournay, M. de la Richardie, vicaire général de Mgr de Saint-Simon, malgré les instances des religieuses, avait toujours refusé de devenir leur supérieur. Cependant, la manière dont il avait toujours répondu aux ouvertures et aux instances des Sœurs, laissait supposer que, bien volontiers, il aurait accepté la charge, « mais qu'il en était empêché par un obstacle que la prudence veut que nous taisions icy », dit la relation.

La Mère prieure, connaissant bien le crédit dont Mme de Villars jouissait auprès de la reine, résolut d'en user pour obtenir la réalisation du vœu unanime du couvent. Elle mit donc Mme de Villars au courant de la question et la pria de vouloir bien, dans cette occasion, user un peu de son influence en leur faveur. Mme de Villars promit d'en parler dès le soir même à la reine, ce qu'elle fit.

Le lendemain, Mme de Villars envoya chercher M. de la Richardie et le conduisit chez la reine, qui, le voyant, lui dit : « Monsieur l'abbé, je veux que vous acceptiez la supériorité des Carmélites, et vous me feres plaisir, car je les aime, et c'est moi qui vous nomme. » Il n'y avait pas moyen de résister à une pareille injonction. Le jour même, le valet de chambre de Mme de Villars vint avertir les Carmélites de l'acceptation de M. de la Richardie.

Le lendemain, 1er septembre, M. de la Richardie se rendit lui-même, à huit heures, au Carmel, où, ayant demandé à voir la Mère prieure, il lui annonça que, définitivement, il était Supérieur des

Digitized by Google

Carmélites, et, qu'étant donnée la manière dont elle s'y était prise, il ne lui avait pas été possible de refuser. Puis il se mit entièrement au service des Sœurs pour le cas où elles en auraient besoin.

Le même jour, après M. de la Richardie, ce fut le nonce qui vint rendre visite aux Carmélites. Lui aussi se mit entièrement à leur service, disant à la Mère prieure qu'il les prenait tout spécialement sous sa protection. La Mère prieure lui ayant raconté les circonstances de la nomination de M. de la Richardie, le nonce témoigna son plaisir de cette nomination, la confirma de vive voix, en attendant qu'à son retour à Paris il puisse leur faire expédier la patente officielle de confirmation, ce qu'il fit, d'ailleurs, en l'accompagnant d'une lettre fort gracieuse, le 14 octobre 1744.

Avant de quitter le parloir, il demanda à voir toute la communauté, à laquelle il donna sa bénédiction, puis il se retira, après s'être recommandé aux prières des Sœurs. Il revint une dernière fois un peu avant son départ, pour faire une visite d'adieux.

Le même jour, 1er septembre, la duchesse de Villars présenta M. de la Richardie au nonce qui, immédiatement, lui donna tous les pouvoirs nécessaires.

La duchesse de Villars avait pris les Carmélites en singulière affection, et souvent, quand ses fonctions le lui permettaient, elle venait passer quelques instants avec elles, généralement dans la soirée. Un jour, qu'à son ordinaire, elle était venue, elle demanda aux Sœurs si elles ne faisaient pas de pots-pourris, c'étaient des mélanges de parfums de différentes sortes. Les Sœurs lui ayant répondu

Digitized by Google

affirmativement, elle les pria de vouloir bien en composer un pour la reine. Elles en firent non pas un, mais trois, deux pour la reine et un pour Mme de Villars ; et le lendemain, les tourières du Carmel allèrent les porter à leurs destinataires. La reine les reçut avec beaucoup de satisfaction et fit remettre à chacune des tourières un louis de 24 livres.

Les Sœurs n'avaient pas non plus oublié le roi. Elles lui avaient fait remettre un sachet richement brodé, qu'on appelait une sultane et qui était destiné à renfermer le linge de nuit. Ce travail avait été fait avant la maladie du roi ; mais le roi étant tombé malade, ce ne fut que plus tard que le présent des Carmélites put lui être remis, et par une lettre du 7 septembre, le duc de Fleury leur envoya les remerciements de Sa Majesté.

La dernière visite princière que reçurent les Carmélites fut celle de madame la comtesse de Toulouse (1), princesse du sang, qui vint au Carmel la veille de son départ. Elle ne quitta Metz que huit jours après la cour, à cause de la maladie de son fils, le duc de Penthièvre. Pendant le séjour de la reine à Metz, elle n'avait pu se joindre à elle, lors de ses visites au Carmel, la maladie de son fils étant contagieuse. Comme princesse du sang, elle entra dans la clôture. Elle se recommanda, elle et son fils, d'une manière toute particulière aux prières des Sœurs. La Mère prieure

(1) Marie-Victoire-Sophie de Noailles avait épousé, le 2 février 1723, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de la marquise de Montespan, de qui elle avait eu le duc de Penthièvre. Le comte de Toulouse était grand-veneur de France, gouverneur de la Guyenne et de Bretagne. Il mourut à Rambouillet le 1er décembre 1737.

Digitized by Google

lui remit, comme souvenir, une bourse richement brodée. Avant de quitter les Sœurs, Madame de Toulouse leur demanda instamment de prier pour elle et pour son fils pendant son voyage ; et rentrée chez elle, elle leur envoya de sa part et de la part de son fils, 4 louis d'or, soit 96 livres.

Après cette dernière visite, le calme commença un peu à renaître au Carmel et aussi à Metz. La reine avait quitté Metz le 28 septembre, se rendant à Nancy et à Lunéville. Le lendemain 29, ce fut le roi qui, lui aussi, se rendit à Nancy, d'où il alla retrouver la reine à Lunéville, et rendre, en même temps, visite à son beau-père, le roi de Pologne, duc de Lorraine, Stanislas.

Pendant près de deux mois, l'agitation avait été grande à Metz, et la solitude des Carmélites en avait eu des échos ; presque journellement, elle avait été troublée par des visites, soit de la reine, soit de personnages de sa suite. La reine avait fait à Metz ce qu'elle faisait à Paris et à Versailles ; elle était venue chercher auprès des filles de sainte Thérèse un peu de consolation, un peu de soulagement à ses lourdes peines ; mais les sentiments qui animaient les personnages de sa suite n'étaient pas précisément les mêmes ; leurs visites au Carmel étaient occasionnées, pour quelques-uns, par l'intérêt qu'ils portaient aux Carmélites ; mais pour beaucoup, ce n'était guère que poussés par un motif de pure curiosité qu'ils venaient visiter le Carmel, et peut-être aussi cherchaient-ils dans ces visites quelque distraction, une sorte de passe-temps, car le séjour de Metz, étant données surtout les circonstances de la maladie du roi, ne devait pas être très divertissant, pour des

Digitized by Google

personnes habituées aux fêtes et aux réjouissances de la cour.

Enfin, le calme était revenu et, avec lui, la régularité de la vie religieuse ; le travail, l'office choral, la pénitence recommencèrent à se succéder au Carmel comme autrefois, sans aucune modification que celle que venait apporter le plus ou moins de solennité des fêtes.

Les quelques louis que la reine et les duchesses avaient laissés au Carmel n'en avaient guère amélioré la situation financière, et les pauvres Carmélites, tout comme avant la visite de la reine, vivaient surtout de privations, travaillant beaucoup pour un gain bien minime. Elles trouvaient cependant encore le moyen de faire la charité à plus pauvres qu'elles, et lorsque les Sœurs de Sainte-Élisabeth de Metz furent obligées, faute de ressources, de quitter leur couvent, les portes du Carmel s'ouvrirent toutes grandes pour en recevoir une partie.

RÉCEPTION DES SŒURS DE LA PRÉSENTATION

Les religieuses de Sainte-Élisabeth, du tiers-ordre de Saint-François, ou de la Présentation, du nom de la maison qu'elles occupaient, étaient venues de Paris, en 1639, s'établir à Metz, à la place d'autres religieuses, les Sœurs de Saint-Jacques. Les Sœurs de Saint-Jacques avaient été obligées de quitter leur couvent de Metz, leur pauvreté étant tellement grande qu'il leur était devenu impossible de subsister. Les Sœurs du tiers-ordre de Saint-François, de Paris, acquirent des Sœurs de Saint-Jacques, la maison de Sainte-Élisabeth, de

Digitized by Google

Metz, et une maison joignante, par décret du Châtelet du 9 septembre 1639 (1).

Le couvent de Sainte-Élisabeth était situé au Haut de Sainte-Croix, là où se trouve actuellement la Maternité. Cette fondation fut faite avec l'autorisation de l'évêque de Metz, donnée sur le vu de lettres patentes du roi, expédiées d'Amiens en juillet 1640 (2). Pas plus que les Sœurs de Saint-Jacques, les Sœurs du tiers-ordre de Saint-François ne purent subsister à Metz. Comme tant d'autres personnes à cette époque, croyant augmenter leurs revenus, qui n'étaient pas précisément très élevés, elles s'étaient lancées dans la fameuse spéculation de Law et, en 1720, la fortune du couvent sombra dans la faillite de ce financier. A partir de ce moment, les pauvres Sœurs eurent bien du mal à vivre. Au lieu de se relever, elles s'endettaient de plus en plus. Elles n'étaient pas les seules, dans le royaume, à être dans cet état, aussi le Conseil ayant décidé de supprimer un certain nombre de maisons religieuses, qui, faute de ressources, au lieu de se relever, s'enfonçaient de plus en plus dans les dettes, le couvent de Sainte-Elisabeth se trouva sur la liste des couvents destinés à disparaître. Comme première mesure, il fut fait défense aux Sœurs, par lettre de cachet du 16 juillet 1741 (3), de recevoir des novices. Puis enfin, leur maison fut supprimée par arrêt du Conseil, tenu à Compiègne le 15 juillet 1751 (4), et après différentes invitations de Mgr l'évêque de Metz d'avoir à quitter

(1) *Annales de Baltus* (ed. PAULUS), p. 195.
(2) H. 4371.
(3) *Baltus*, p. 160.
(4) H. 4373.

Digitized by Google

leur couvent, après que plusieurs arrangements eurent été conclus pour pourvoir à l'entretien et à la subsistance des religieuses, elles durent définitivement abandonner leur monastère et se disperser dans différentes maisons religieuses de la ville. Cet exode ne s'exécuta pas sans qu'auparavant de nombreuses négociations aient eu lieu, avant d'arriver à une solution définitive. Parmi les couvents choisis pour donner l'hospitalité aux Sœurs de Sainte-Elisabeth, se trouvait celui des Carmélites.

L'évêque de Metz, Mgr de Saint-Simon, envoya en conséquence à la prieure des Carmélites, la Mère Marie de Saint-Jean (1), une invitation à se préparer à recevoir, dans sa maison, cinq religieuses de la Présentation : la prieure, Mère Marie de Saint-Benoît Balon (2) ; les trois Sœurs La Porte, Mère Saint-Bernard (3), Mère Saint-Charles (4) et Mère Angélique (5) ; et enfin Mère Barbe-Gabrielle Masson (6). Comme dédommagement de cette hospitalité, l'évêque de Metz offrait de faire payer, pour chacune des religieuses, une pension annuelle de 300 livres, payable par semestre et d'avance, à dater du jour de leur entrée dans la

(1) Voir plus haut, p. 137.

(2) Marie Balon, en religion Sœur Marie de Saint-Benoît, prit l'habit le 28 octobre 1716 et fit profession le 31 octobre 1717.

(3) Sœur Christine de Saint-Bernard de la Porte (H. 4390). Nous n'avons pas pu trouver la date de profession ni de prise d'habit.

(4) Sœur Marguerite Saint-Charles de la Porte (H. 4390). Nous n'avons pas trouvé les dates de prise d'habit ni de profession.

(5) Louise de la Porte, en religion Sœur Angélique, prit l'habit le 10 septembre 1703, fit profession le 16 septembre 1703. H. 4371.

(6) Barbe Masson, en religion Sœur de Saint-Gabriel, prit l'habit le 9 novembre 1704, fit profession le 22 novembre 1705. H. 4371.

Digitized by Google

maison. Et « pour surté de payement de ladite somme de trois cent livres annuelle et individuelle », Mgr de Saint-Simon s'engageait à faire comprendre les cinq religieuses hospitalisées, « dans l'état arrêté et signé par le roy en conséquence des délibérations de la commission établie par Sa Majesté pour procurer des secours aux pauvres communautés du royaume » (1). Quant aux cinq religieuses, elles devaient promettre soumission et obéissance à la Mère prieure du Carmel et à celles qui lui succéderaient dans cette charge.

De sa propre autorité, la Mère prieure ne pouvait pas répondre à cette invitation, la décision à prendre était trop grave, il lui fallait consulter son chapitre. En conséquence, le 8 août 1751, elle rassembla les Sœurs capitulaires et leur fit part du désir de l'évêque et des conditions auxquelles devait s'effectuer l'hospitalisation des Sœurs du couvent de Saint-Elisabeth. La chose ayant été mise en délibération, les Sœurs acceptèrent à l'unanimité la proposition de l'évêque, sauf, toutefois, ratification et confirmation par le Supérieur du couvent (2).

Mais, avant que cette affaire fût définitivement réglée, il y eut encore mainte démarche, tant de la part des religieuses de la Présentation que du Supérieur des Carmélites.

Par une lettre du 23 février 1752 (3), les Sœurs de la Présentation soumirent à la commission instituée par le roi pour venir en aide aux commu-

(1) H. 4270.

(2) H. 4270. Délibération signée de la prieure et des Sœurs capitulaires.

(3) H. 4270.

Digitized by Google

nautés pauvres trois projets de solution pour les tirer des difficultés où elles se débattaient depuis plusieurs années. Il leur en coûtait d'être obligées de quitter la maison qu'elles avaient choisie pour finir leurs jours dans la prière et le service de Dieu. Le cardinal de Soubise, qui faisait partie de la commission, s'arrêta à la troisième solution proposée par les Sœurs (1), la dispersion dans les différents couvents de la ville. La pension de chaque religieuse devait, dans ce cas, être réglée à 250 livres, plus 50 livres pour l'entretien, ce qui faisait les 300 livres offertes par l'évêque de Metz. Et le cardinal de Soubise termine sa lettre par ce conseil qui, au fond, est un ordre : « Il ne vous reste donc, Mesdames, d'autre ressource pour vous procurer une subsistance que de recourir de nouveau à Monseigneur votre Evèque pour obtenir la permission de sortir de votre couvent, et des obédiences pour entrer dans ceux que vous aviés choisie, bien assuré que vos pensions y serons payées très régulièrement » (2).

De son côté, le Supérieur des Carmélites, l'abbé de la Richardie, ayant reçu une copie de la délibération du chapitre, en conféra d'abord avec l'évèque de Metz, qui lui communiqua « les raisons qui le déterminoit à désirer ardament que les cinq religieuses du monastère de la Présentation..... fussent admises dans le monastère des Carmélites et les sages précautions qu'il emploiyoit pour que cette concession devint utile et avantageuse au bien tant spirituel que temporel » du couvent des Carmélites. Puis, ayant pris des informations « sur

(1) H. 4270.
(2) H. 4371 et H. 4270.

Digitized by Google

le caractère de la vocation et de la régularité des cinq religieuses », il communiqua le résultat de son enquête à Mgr de Bethléem (1), visiteur général des Carmélites de France. Ce dernier ne voulut pas non plus prendre de décision sans en avoir, lui aussi, conféré avec Mgr l'évêque de Metz. Enfin, le résultat de toutes ces consultations et de toutes ces conférences fut un avis favorable de Mgr de Bethléem, ou plutôt de Sidon, daté du 25 juin 1752 ; et le 8 août de la même année, M. de la Richardie approuva la délibération capitulaire des Carmélites, concluant à l'admission des Sœurs de la Présentation comme pensionnaires du couvent du Carmel (2).

D'un autre côté, obéissant à l'avis du cardinal de Soubise, les Sœurs de la Présentation envoyèrent une requête (3) à l'évêque de Metz, lui demandant l'autorisation de se retirer dans différents couvents de la ville, sur laquelle requête, le 30 mai 1752, l'évêque de Metz, Mgr de Saint-Simon, rendit une ordonnance autorisant la dispersion des religieuses (4). Elles étaient encore au nombre de 22, qui furent dispersées dans les différents couvents de la ville : 4 furent désignées pour aller au Refuge Saint-Charles ; 4 pour la Visitation ; 2 pour les Clarisses ; 4 pour le couvent de la Congrégation ; 2 pour l'Abbaye de la Madeleine ; une Sœur

(1) Henry Hachette, docteur de la maison royale de Navarre, chanoine de l'église cathédrale de Reims, abbé commendataire de N.-D. de Vermand, évêque de Sidon et suffragant de l'archevêque de Reims.

(2) H. 4270.

(3) H. 4390.

(4) H. 4390.

Digitized by Google

converse pour le couvent de l'Ave Maria ; et 5 Sœurs, dont la prieure, pour le couvent du Carmel.

Quelques jours plus tard, le 6 juin 1752, les Sœurs Marie de Saint-Benoît Balon, Supérieure du couvent, Sœur Marguerite de Saint-Charles la Porte, Sœur Saint-Bernard la Porte, Sœur Louise-Angélique la Porte et Sœur Barbe-de-Saint-Gabriel Masson, reçurent de Mgr de Saint-Simon des lettres d'obédience leur permettant, du consentement des Carmélites de Metz, de se retirer dans leur couvent, « pour y garder la clôture, sous l'obéissance de la Supérieure, en suivre les exercices de piété, de façon à procurer l'édification, sans toutefois quelles puissent être assujetties à la pratique des ostérités quelles nont vouée » (1). D'un autre côté, Mgr de Saint-Simon promettait de faire verser aux Carmélites, tous les six mois, 125 livres, pour la nourriture et subsistance de chacune des cinq religieuses, « saines ou malades », plus, chaque année, 50 livres pour leur entretien. Ces sommes devaient être payées par l'économe établi, par l'évêque de Metz, pour la régie et administration des fonds du monastère supprimé de la Présentation, tant sur les revenus de ces fonds, que sur les aumônes destinées par le roi aux pauvres communautés supprimées. Et comme les pensions ne pouvaient être assignées sur les états du roi qu'après la sortie des religieuses de leur monastère, et à la fin de l'année, suivant l'usage du trésor royal, et que, d'un autre côté, d'après la lettre de Mgr de Metz, les pensions des Sœurs de Sainte-Élisabeth devaient être payées d'avance, à dater du jour de leur entrée au couvent des Carmélites, Mgr de

(1) H. 4270 et H. 4390.

Digitized by Google

Saint-Simon donna à son trésorier l'ordre de payer la première demi-année de pension des religieuses sur ses propres fonds, « sauf par luy, trésorier, à en récupérer le montant sur les deniers qui seront receu par l'économe » commis pour gérer les biens du couvent supprimé (1).

Tout était donc en ordre, d'un côté et de l'autre; il ne restait plus aux pauvres religieuses, chassées par la misère hors de leur couvent, qu'à le quitter et à se rendre au Carmel, où, dans leur détresse, elles devaient trouver asile et hospitalité.

Le 5 juillet 1752 (2), à six heures du matin, les quatre pauvres Sœurs, sous la conduite de la Mère Marie de Saint-Benoît Balon, quittèrent le couvent de la Présentation du Haut de Sainte-Croix et se rendirent rue de la Crète, au couvent des Carmélites. Ayant sonné à la porte, elles firent appeler au parloir la prieure, Mère Marie de Saint-Jean. Elles lui présentèrent la lettre d'obédience de Mgr l'évêque de Metz, plus une copie de la lettre du cardinal de Soubise, du 9 mars 1752, leur conseillant de s'adresser à Mgr de Saint-Simon, pour demander leur dispersion dans les différents couvents de la ville, et un extrait d'une autre lettre du même cardinal à l'évêque de Metz, traitant de la pension.

La Mère prieure des Carmélites rassembla sa communauté pour lui communiquer ces pièces. Il fut décidé alors, par le chapitre du couvent, que les Sœurs seraient admises dans la communauté, et que procès-verbal de la réception serait dressé. La porte de la clôture fut ouverte et les cinq

(1) H. 4370 et H. 4390.

(2) Procès-verbal de réception, H. 4390.

Digitized by Google

Sœurs de la Présentation furent invitées à pénétrer à l'intérieur du monastère. Elles se mirent alors à genoux aux pieds de la Mère prieure et lui promirent soumission et obéisssance, et, dans sa personne, à toutes celles qui lui succéderaient dans la charge de prieure du couvent. Procès-verbal fut dressé, inscrit au livre des délibérations du chapitre, signé de la Mère prieure, de toutes les religieuses vocales et des cinq Sœurs de la Présentation qui venaient d'être admises (1).

Les Sœurs de la Présentation vécurent encore assez longtemps au Carmel. La première qui mourut fut la Mère Christine de Saint-Bernard la Porte, le 3 avril 1758, à l'âge de 83 ans ; l'ancienne Supérieure, la Mère Marie-Jeanne de Saint-Benoit Balon, la suivit 7 ans après, le 19 juillet 1765, à l'âge de 65 ans ; puis vint, après elle, la Mère Barbe-Gabrielle le Masson, le 18 décembre 1766, à l'âge de près de 81 ans ; puis ensuite, la Mère Marguerite de Saint-Charles la Porte, le 5 avril 1768, à l'âge de près de 87 ans, et enfin, la dernière, la Mère Louise-Angélique la Porte, le 20 mai 1773, dans sa 87e année (2).

DERNIÈRES ANNÉES

Rien de saillant n'est plus à relater dans l'histoire du Carmel de Metz, jusqu'à l'époque de la Révolution. Toujours en proie à des difficultés financières, plus ou moins grandes, les pauvres Carmélites de Metz continuèrent à mener la vie qui leur était tracée par leurs règles et leurs

(1) H. 4271 et H. 4390.
(2) Nécrologe des Carmélites, H. 4270.

Digitized by Google

constitutions ; élisant, aux époques déterminées par le droit, la prieure et les officières du couvent ; s'adonnant au travail, à la prière et à la pénitence, fidèles à l'exacte récitation de l'office choral, jusqu'au jour où s'éleva la tempête où devait, pour un temps, sombrer l'Église de France.

Cet ouragan ne fut pas imprévu ; bien des symptômes le laissaient soupçonner ; le relâchement s'était, par suite de la richesse, introduit dans beaucoup de couvents et de riches abbayes ; tandis que dans d'autres, par suite de la pauvreté, la vie religieuse n'était plus ce qu'elle aurait dû être, ni ce qu'elle était dans les commencements ; une réforme était nécessaire, mais celle qu'apporta la Révolution fut radicale. Ce fut plus qu'une réforme, ce fut la suppression complète de toute religion et de toute idée religieuse en France, et la dispersion, après la spoliation, de tout ce qui portait un habit religieux et qui s'était engagé, par vœu, au service de Dieu, dans un couvent ou dans un monastère.

Le premier coup porté aux établissements religieux, en France, par la Révolution, fut le décret du 28 octobre 1789, qui suspendait, à titre provisoire, les vœux solennels dans les monastères ; ce n'était là que le commencement, les décrets et les lois allaient rapidement se succéder. Le 2 novembre 1789, était votée une loi mettant les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation, et le 13 novembre, il était ordonné de dresser un état des biens de chaque communauté. Le 5 janvier 1790, les biens des bénéficiers résidant hors de France étaient mis sous séquestre, puis, un mois après, le 5 février, il était prescrit à tous les béné-

Digitized by Google

ficiers de faire connaître, dans le courant du mois, le nombre et le lieu de leurs bénéfices. A l'état du 13 novembre venait s'en ajouter un autre, le complétant ; et bientôt, une liste de tous les biens ecclésiatiques put être établie très complète.

Le 13 février 1790, c'était la loi de sécularisation, qui reconnaissait aux religieux le droit de renoncer à leurs vœux, sans avoir de comptes à rendre à leurs Supérieurs. L'Etat ne reconnaissait plus les vœux de religion.

Le 20 mars, l'Assemblée vote une loi prescrivant l'inventaire des biens ecclésiastiques. Par la possession et les actes de gestion, le clergé demeurait encore propriétaire ; mais seulement propriétaire apparent de tout ce que la nation avait proclamé son domaine (1). Et encore, tout cela n'était-il que provisoire, car le 9 avril 1790, un projet fut présenté à l'Assemblée, transférant à l'autorité civile l'administration des biens ecclésiastiques; l'autorité civile pouvait les vendre, mais serait tenue, dans ce cas, de servir un salaire en argent aux anciens propriétaires. Le 14 avril, ce projet est adopté. Puis, après les inventaires, deux décrets de juillet et d'octobre 1790 autorisèrent d'abord, puis imposèrent l'aliénation générale des biens ecclésiastiques ; et, à la fin de l'année 1790, commencèrent les adjudications.

Ce fut le 15 mai 1790 que les officiers municipaux Suby et Gérardin procédèrent à l'inventaire du couvent des Carmélites. Il y avait, à cette époque, au couvent du Carmel de Metz, 18 religieuses, 15 religieuses de chœur et 3 Sœurs conver-

(1) Pierre de la Gorce. *Histoire religieuse de la Revolution française.* T. I, p. 157.

Digitized by Google

ses, plus 2 Sœurs tourières et une pensionnaire, Mlle Le Duchat, avec une femme de service, dont on constate, déjà en 1788, la présence au couvent (1). Parmi les 15 religieuses de chœur, 2 n'appartenaient pas, par profession, au couvent de Metz : Sœur Marie-Anne de Saint-Joseph, née Planc, et Sœur Anne-Joseph de Jésus-Maria, née Blées. La prieure était Sœur Marie-Françoise du Sacré-Cœur-de-Jésus, née Marie-Françoise Douzant de la Neuvelotte.

Les commissaires, à leur arrivée au couvent, donnèrent lecture aux religieuses des décrets de l'Assemblée concernant les inventaires, décrets que les religieuses dirent déjà connaître et auxquels elles déclarèrent être dans l'intention de se conformer. Les officiers municipaux demandèrent alors

(1) Les religieuses présentes au couvent, étaient d'après l'inventaire : Sœur Marie-Françoise du Sacré-Cœur, née Douzant de la Neuvelotte, prieure ; Sœur Marie-Anne de Saint-Joseph, née Planc, sous-prieure ; Sœur Jeanne-Thérèse de la Sainte-Trinité, née Jeanne Henry, première dépositaire ; Sœur Marie-Françoise-Thérèse de Sainte-Apolline, née Françoise-Apolline Melfet, deuxième dépositaire ; Sœur Françoise-Thérèse de Saint-Alexis, née Françoise Boislandon ; Sœur Anne-Joseph de Jésus-Marie, née Anne-Joseph Blées ; Sœur Jeanne-Catherine de Jésus, née Jeanne-Catherine Allaisse ; Sœur Marie-Marguerite-Colombe de Saint-Joseph, née Marie-Marguerite Ancel ; Sœur Jeanne-Joséphine de Saint-Jean-Baptiste, née Jeanne Vistoo ; Sœur Françoise-Thérèse de Saint-François de Paul, née Françoise Emmery ; Sœur Marie-Françoise-Henriette de Saint-Ambroise, née Françoise Nicy ; Sœur Louise-Elisabeth-Françoise de Jésus, née Louise-Elisabeth Decq ou Dèche ; Sœur Marie-Charlotte de Saint-Joseph, née Marie-Antoinette-Nicole Regnault de Houssay de Beaurepaire ; Sœur Louise-Julie de Saint-Augustin, née Marie-Catherine-Henriette Bernard ; Sœur Madeleine-Alexis de Sainte-Scholastique, née Madeleine-Alexis Alexandre ; et les Sœurs converses : Sœur Marie-Madeleine de Sainte-Marthe, née Madeleine Jolivaldt ; sa sœur : Sœur Anne-Marie de Saint-Elie, née Marie Jolivaldt et Sœur Marie-Thérèse de Saint-Jean de la Croix, née Marguerite Tranche.

Digitized by Google

à voir les registres et comptes de régie du couvent, qui leur furent de suite présentés. Ils arrêtèrent les recettes à 124 livres et les dépenses à 96 livres 15 sols 6 deniers, ce qui faisait un excédent de recettes de 28 livres 15 sols 6 deniers, qui, ajoutés à 183 livres d'argent comptant, faisait un reliquat de 212 livres, non compris une somme de 2134 livres qui restaient dues au couvent, comme arrérages, tant par le roi que par différents particuliers (1).

Ensuite on procéda à l'inventaire de la sacristie, surtout des vases sacrés, qui furent pesés et estimés : « Le tout pesant environ vingt neuf marcs, estimé quinze cent livres. »

Puis, une à une, toutes les Sœurs comparurent devant les commissaires, et toutes, en réponse aux propositions qui leur étaient faites de reprendre leur liberté et de rentrer dans le monde, déclarèrent « vouloir vivre et mourir Carmélites », une d'entre elles même, Sœur Marie-Antoinette-Charlotte de Saint-Joseph (2), ajouta à sa déclaration qu'elle « le signera de son sang ». Cette petite phrase est ajoutée dans l'interligne du procès-verbal original ; ne semble-t-il pas qu'à la lecture du procès-verbal, la Sœur ait exigé cette addition ? Deux Sœurs n'étaient pas présentes. Sœur Marguerite-Colombe de Saint-Joseph (3) était gravement malade, elle avait été administrée le jour même et mourut le 7 juin suivant. Les commissaires, s'étant transportés à son chevet, elle dé-

(1) H. 4273.

(2) Née Marie-Antoinette-Nicole Regnault de Houssay de Beaurepaire.

(3) Née Marie-Marguerite Ancel.

Digitized by Google

clara qu'elle « désirait vivre dans la communauté, attendu qu'elle est très satisfaite des soins de ses sœurs » (1). Une autre Sœur n'avait pas pu non plus comparaître, la Sœur Madeleine-Alexis de Sainte-Scholastique ; depuis douze ans, elle était atteinte d'aliénation mentale, ce dont les commissaires s'assurèrent par eux-mêmes (2).

Pendant toute une année, il n'est pas question des Carmélites dans les registres des administrations, si ce n'est pour deux acomptes, chacun de 1500 livres, qui leur sont accordés par le département, sur avis favorable du district, le 29 décembre 1790 et le 20 mai 1791 (3).

Le 25 mai suivant, un commissaire du district se rendit au couvent pour, de nouveau, interroger les religieuses sur leurs intentions, ou de demeurer au couvent, ou de le quitter. Une seule, Sœur Elisabeth Decq, exprima le désir de quitter le couvent ; mais ne mit cependant point ce désir à exécution, car lors de la suppression définitive, on la retrouve encore au nombre des Sœurs. A cette époque, elle se retira à la maison du Refuge, qui avait été désignée à Metz comme le lieu où pourraient se rendre les religieuses expulsées des couvents qui n'avaient pas, ou ne pouvaient pas trouver de logements en ville (4). Deux Sœurs cependant, malgré la déclaration qu'elles avaient faite de ne pas vouloir quitter le Carmel, étaient sorties du couvent, c'étaient les deux Sœurs Blées et

(1) H. 4273.

(2) Née Madeleine-Alexis Alexandre ; elle mourut, âgée de 68 ans, le 21 juillet 1817, à l'hospice Saint-Nicolas.

(3) *Revue ecclésiastique*, 1903. LESPRAND. *Le clergé messin et la Révolution*, p. 21.

(4) LESPRAND, *op. cit.*, p. 20.

Digitized by Google

Planc, celles qui, par leur profession, n'appartenaient pas à la maison de Metz. Elles furent, à leur sortie, traitées comme des domestiques par l'administration municipale. Par une délibération, la commune délégua un de ses membres, le sieur Lamarle, afin d'apposer les scellés sur les pauvres hardes et sur les bagages des religieuses sortantes, et s'assurer si, dans leurs malles, elles n'emportaient pas des objets appartenant à la Nation ! Vers quelle ville dirigèrent-elles leurs pas ? La Sœur Blées se réfugia à Ruremonde (Meuse-Inférieure), et figure parmi des émigrées omises sur les listes. De même, la Sœur Planc qui figure sur les listes de M. Gain, sous le nom de Deflans (Marie-Anne). (1).

A la fin de 1791, l'une des deux cloches du couvent, pesant environ 100 livrès, fut envoyée à la Monnaie. Enfin, en septembre 1792, arriva le moment où les pauvres filles durent définitivement quitter le couvent et se séparer. La plus grande partie des Sœurs de chœur resta à Metz ; quant aux Sœurs converses, elles s'éloignèrent aussitôt. Sœur Marguerite Tranche partit à la fin d'octobre 1792 pour Blâmont ; les deux Sœurs Jolivaldt se rendirent à Kœnigsmacker, ou plutôt au hameau de Metrich, dépendant de ce village, leur pays d'origine. Elles revinrent cependant à Metz en frimaire an II.

Sœur Catherine Bernard se rendit dans le district de Saint-Denis, d'où elle était originaire, pour revenir dans la suite à Metz.

(1) LESPRAND, *op. cit.*, p. 20, et ANDRÉ GAIN, *Liste des émigrés*, dans *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie*, XXXIV, p. 497, et XXXV, p. 307.

Digitized by Google

Sœur Jeanne Henry quitta Metz pour Bourges, puis revint à Metz, et, le 9 germinal an II, elle prêta le serment de liberté et d'égalité. Elle mourut à Metz, rue des Grands-Carmes, nº 152, le 3 ventôse an XII, âgée de 84 ans (1).

Sœur Catherine Allaire, qui était restée à Metz, prêta aussi le serment de liberté et d'égalité et mourut à Metz, rue Chaplerue, le 14 décembre 1818, âgée de 86 ans (2).

Sœur Marie-Charlotte de Saint-Joseph, née Houssay de Beaurepaire, quitta Metz le 5 floréal an II, déclarant vouloir se retirer à Reims.

La dernière prieure, Sœur Marie-Françoise du Sacré-Cœur-de-Jésus, née Douzant de la Neuvelotte, demeura à Metz. Elle mourut le 29 frimaire an V, à l'âge de 82 ans, chez le citoyen Régnier, homme de loi, rue de la Chèvre, chez qui elle s'était retirée (3).

Sœur Madeleine-Alexis de Sainte-Scholastique, née Alexandre, qui, lors de l'inventaire du 15 mai 1790, ne put répondre aux commissaires qui en étaient chargés, étant, depuis douze ans, atteinte d'aliénation mentale, fut transportée, le 31 août 1792, à l'hôpital Saint-Nicolas, avec le mobilier de sa chambre. Sur la demande de sa mère, Madeleine Possélius, veuve Alexandre, le receveur de l'hôpital fut autorisé à toucher sa pension de 500 livres et une rente viagère de 100 livres qui avait été constituée à son profit lors de son entrée en religion. Elle mourut à Saint-Nicolas, âgée de 68 ans, le 21 juillet 1811 (4).

(1) Reg. de l'état-civil.
(2) Reg. de l'état-civil.
(3) Reg. de l'état-civil.
(4) Reg. de l'état-civil.

Digitized by Google

Une des religieuses, Sœur Marie-Françoise-Thérèse-Rosalie de Sainte-Apolline Meffet, fut emprisonnée pendant la Terreur. Elle appartenait à une famille très chrétienne ; une de ses sœurs était morte, en 1773, religieuse de la Visitation, et un de ses frères mourut sur les pontons. Lors de la dispersion, elle se rendit chez ses sœurs. Pendant la Terreur, on l'impliqua dans une affaire de correspondance avec des émigrés. Elle fut arrêtée le 18 mars 1793, ainsi qu'une de ses sœurs. Rien n'ayant été relevé contre elle, elle fut élargie ; sa sœur, par contre, condamnée à six heures de poteau et à quatre ans de détention. La Mère Rosalie avait été mise en liberté ; mais la prison l'avait tellement éprouvée, qu'elle mourut, le 21 juillet 1794, chez ses sœurs, rue des Quatre-Maisons, où elle s'était retirée. Pendant sa détention, elle avait vécu comme si elle s'était trouvée dans son couvent, demeurant exacte à tous ses exercices de piété. Elle mourut en odeur de sainteté et ses voisins se partagèrent ses vêtements comme des reliques (1).

Sœur Louise-Elisabeth de Jésus, née Decq, la seule qui avait déclaré au citoyen Claude Purnot, commissaire du district, vouloir quitter le couvent, sans toutefois mettre ce projet à exécution, se retira, à la dispersion, au couvent du Refuge, n'ayant pu sur le moment trouver de logement. Dans la suite, elle alla demeurer rue des Quatre-Maisons, n° 217, peut-être avec la Mère Rosalie Meffet, chez les sœurs de cette dernière, ou tout au moins dans

(1) Lesprand, *op. cit.*, p. 22. *Revue ecclésiastique de Metz. Journal de B. Thibiat*, 1890-1891, pp. 278 seq., 406, 492.

Digitized by Google

leur prochain voisinage. C'est là qu'elle mourut le 30 floréal an XI, à l'âge de 51 ans (1).

Sœur Françoise-Thérèse de Saint-François de Paule, née Emmery, se réfugia dans la maison de son frère, Claude-Nicolas Emmery, rue Mazelle, aujourd'hui nº 19, où elle mourut, le 26 juillet 1818, âgée de 72 ans (2).

Enfin, la dernière des Sœurs que nous avons pu suivre jusqu'à sa mort, Sœur Jeanne-Joséphine de Saint-Jean, née Jeanne Vistoo, mourut à Metz, à quelques pas de son ancien couvent, place Sainte-Glossinde, le 28 avril 1826, âgée de 79 ans (3).

Quant à Sœur Françoise-Thérèse de Saint-Alexis, née Françoise Boislandon, et à Sœur Marie-Françoise-Henriette de Saint-Ambroise, née Françoise Nicy, nous n'avons pu découvrir, ni le lieu où elles se sont réfugiées, ni la date de leur mort. Il est probable qu'elles avaient quitté Metz, car on ne trouve aucune trace de leurs noms dans les registres de l'état-civil (4).

Que devint le couvent des Carmélites après le départ des religieuses? D'abord, le 3 septembre 1792, l'église servit à abriter une partie des denrées que les paysans du Pays-Messin, fuyant devant l'invasion, avaient apportées à Metz (5). Puis, plus tard, le couvent servit de logement à différents

(1) Reg. de l'état-civil.

(2) Reg. de l'état-civil.

(3) Reg. de l'état-civil.

(4) On ne trouve pas trace non plus de la mort de leurs parents. Ils durent probablement quitter Metz pendant la Révolution. Le père de Sœur Françoise-Thérèse de Saint-Alexis était un horloger messin ; aujourd'hui encore, on trouve dans le Pays Messin des horloges portant la marque Boislandon.

(5) LESPRAND, *op. cit.*, p. 22.

Digitized by Google

particuliers, entre autres à un sieur Salomon, receveur de l'enregistrement à Conflans. Il s'était enfui devant l'ennemi qui avait pillé sa maison (3 octobre 1792). Les ennemis s'étant retirés et Salomon ayant pu rentrer chez lui, son appartement fut loué, pour trois ans et six mois à François Lapierre, entrepreneur à Metz (1792-1796) (1).

Parmi les locataires du couvent, il y avait, en 1793, le citoyen Mathis, qui prenait « des jeunes citoyennes pour leur enseigner à lire, à écrire, les principes de la constitution républicaine, les 4 règles de l'arithmétique et les petits ouvrages d'adresse » (2).

Le 23 janvier 1793, Pirolle, lieutenant au 2e bataillon des volontaires de la Moselle, obtenait trois chambres et six cellules du monastère, pour servir de logement et d'atelier aux ouvriers chargés de l'équipement et de l'habillement (3). Plus tard, on dut encore leur abandonner plusieurs autres pièces comme dépôt des objets confectionnés. Puis, dans la suite, les volontaires de Seine-et-Oise y établirent aussi leur dépôt. Le 20 novembre 1792, le jardin du couvent fut loué pour 200 livres par an, et probablement que le locataire obtint aussi un logement dans le couvent. En mai 1793, les caves furent louées, comme magasin d'approvisionnement, au citoyen Gigot, régisseur général des subsistances militaires.

En juin 1793, le maître-autel de l'église fut

(1) LESPRAND, *op. cit.*, p. 22.

(2) ***Journal des départements de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse, des Ardennes et des Vosges,*** du 7e jour du mois de Nivôse de l'an II de la République, N° 3, p. 18.

(3) LESPRAND, *op. cit.*, p. 23.

Digitized by Google

enlevé, les marbres qui l'ornaient et quatre colonnes en marbre noir furent transportés à la cathédrale que l'on aménageait alors en église paroissiale.

La démolition du clocher ayant été décidée, elle fut adjugée, le 6 pluviôse an II, à un sieur Jean, menuisier, qui paya 53 livres pour les matériaux (1).

Au commencement du XIXe siècle, une partie du couvent avait été transformée en filature de coton (2).

L'église ne semble pas avoir été considérablement détériorée, à part l'enlèvement du maître-autel, car lors du rétablissement du culte à Metz, ce fut dans l'église des « ci-devant Carmélites » que, le 16 germinal an III (6 avril 1795), l'on « dit la messe publiquement pour la première fois » (3).

Le couvent des Carmélites ne fut pas vendu pendant la Révolution ; un voisin, Dominique Crespin de la Woivre, frère de deux religieuses Carmélites, Sœur Anne-Louise de Saint-Joseph et Sœur Marie-Charlotte de Jésus, essaya d'en acquérir une partie, une petite cour qui était enclavée dans sa propriété ; mais il ne put y parvenir.

Pendant quelque temps, on pensa à transformer le couvent en prison. Puis, dans la suite, en 1817, on le céda au département, qui s'en servit comme caserne pour la compagnie départementale. Cette compagnie ayant été supprimée, le Conseil général

(1) LESPRAND, *op. cit.*, p. 22.

(2) « Il y a dans la maison conventuelle des ci-devant religieuses Carmélites de Metz, une manufacture de coton filé de toutes qualités ». *Journal des départements, etc.* Dimanche 25 floréal an XI, 15 mai 1803.

(3) *Journal des départements, etc.*, du 19 germinal an III, n° 22, p. 145.

Digitized by Google

de la Moselle vota, le 28 juin 1818, l'abandon de l'ancien monastère aux religieuses de la Congrégation de Sainte-Chrétienne, nouvellement fondée par Mme de Méjanès, qui possédait déjà la maison voisine ayant appartenu autrefois aux religieuses de la Doctrine chrétienne. Cette délibération fut approuvée par une ordonnance royale du 12 mai 1819. Une seule des religieuses Carmélites ayant habité le couvent vivait encore, à quelques pas de son ancien monastère, Sœur Jeanne-Joséphine de Saint-Jean, née Jeanne Vistoo, qui habitait place Sainte-Glossinde. Ce fut certainement avec une certaine satisfaction qu'elle vit l'ancien couvent messin redevenir, après tant de vicissitudes, un lieu de prière et de recueillement.

Depuis, les filles de sainte Thérèse se sont souvenues qu'autrefois elles avaient habité Metz et sont venues de nouveau s'établir dans notre ville. Par acte passé, le 9 avril 1860 (1), pardevant Me Bernard, elles acquirent la maison, que les Pères jésuites avaient achetée de M. Alexandre Lefebvre de Ladonchamps et de Mme Marie-Louise-Irma Breheret de Montalard, sa femme, maison située en Haut de Sainte-Croix, tout près de celle où, en 1623, vinrent s'établir les Mères fondatrices, amenées à Metz par M. de la Hilière. Et là, sur le point culminant de la ville, à l'endroit où, jadis, s'élevait le Palais des rois d'Austrasie, elles continuent l'œuvre commencée par leurs devancières, imitant leur vie pauvre et ignorée, cette vie de prière et de pénitence qui, de tout temps, fut l'apanage des filles de sainte Thérèse.

(1) H. 4266.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION DU COUVENT (1)

L'ancien couvent des Carmélites se trouvait rue de la Crète, aujourd'hui rue Dupont-des-Loges, à l'endroit occupé actuellement par le pensionnat des Sœurs de Sainte-Chrétienne. L'entrée du couvent, ainsi que celle de l'église s'ouvraient rue de la Crète.

Le couvent et ses dépendances occupait un terrain de 48 toises de long, sur 38 de large. Il s'étendait entre la rue de la Crète et la rue Saint-Gengoulph, étant borné, à l'ouest, par la rue de la Crète, à l'est, par la rue Saint-Gengoulph ; au midi, il était mitoyen avec la maison des Sœurs de la Doctrine chrétienne, qui, elle aussi, s'étendait entre les deux rues de la Crète et de Saint-Gengoulph, jusqu'à la place Sainte-Glossinde, sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui la maison-mère des Sœurs de Sainte-Chrétienne ; au nord, le couvent avait comme limites des maisons particulières, depuis la rue de la Crète jusqu'à la rue Saint-Gengoulph. Là où des maisons ne venaient pas limiter le couvent ou ses dépendances, il était entouré par un mur continu d'une hauteur de plus de 20 pieds. Du côté de la rue Saint-Gengoulph, il n'y avait dans ce mur aucune ouverture ; du

(1) Voir, pour la description du couvent des Carmélites, les précieuses notes rassemblées par D. Dieudonné. Bibl. mun., ms. 153. fol. 183v-208v.

Digitized by Google

côté de la rue de la Crête, trois portes y avaient été percées : la porte du couvent, celle de l'église et une troisième porte s'ouvrant du jardin sur la rue, pour les charrois nécessaires à l'exploitation du jardin (1).

L'ÉGLISE

L'église du Carmel mesurait 70 pieds de long sur 27 pieds de large. Elle n'était pas construite en forme de croix, mais en forme de « *tau* » (T). Elle avait été bâtie par Claude Tellier et Claude Grandjean, entrepreneurs et bourgeois de Metz. Elle était couverte en ardoises.

De l'extérieur, on pouvait pénétrer dans l'église par deux portes : une, le grand portail, s'ouvrait sur la rue de la Crête ; l'autre, une petite porte latérale, s'ouvrait à gauche, sur la cour d'entrée du couvent.

Le portail mesurait de 15 à 18 pieds de haut. En avant du portail et dépassant l'alignement du mur du couvent, s'élevaient deux colonnes ioniques, dont les chapiteaux, ornés de guirlandes, supportaient un entablement coupé. Les colonnes flanquaient les chambranles, tout en moulures, d'une porte cintrée à oreilles. L'entablement, au-dessus des colonnes, était couronné, en avant, sur chacune d'elles, par un vase, sur lequel on voyait une tête d'ange ailée ; chaque vase avait 2 pieds de haut. Au-dessus de l'entablement et derrière les vases, s'élevait un fronton en plein-cintre, coupé et enroulé au milieu, au-dessus d'une niche d'ordre dorique dans laquelle était placée une statue

(1) Ms. 153, 187v, 188.

Digitized by Google

de la Sainte Vierge. Deux guirlandes de feuilles de chêne, entremêlées de fruits, suspendues aux volutes qui ornaient le sommet du fronton, descendaient de chaque côté de la niche.

Le mur qui surmontait le portail était percé de deux grandes fenêtres en plein-cintre, éclairant la nef de l'église (1). Quatre autres fenêtres, aussi en plein-cintre, de 10 pieds de haut sur 6 pieds de large, étaient percées de chaque côté de la nef; une autre fenêtre de mêmes dimensions, s'ouvrait au-dessus de la chapelle de la Crèche (2).

L'église, nous l'avons dit, était en forme de T; le côté droit correspondant à la barre transversale du T était occupé par le chœur des religieuses; le côté gauche, par la chapelle de la Crèche, derrière laquelle se trouvait la sacristie extérieure. La nef et le sanctuaire étaient accessibles au public. La nef avait 50 pieds de longueur, 25 pieds de largeur et 25 pieds de hauteur (3).

Dans l'église, outre le sanctuaire et la chapelle de la Crèche, il y avait encore deux autres chapelles, qui se trouvaient à la hauteur des degrés du sanctuaire; à droite, celle de Sainte-Thérèse; à gauche, celle de Saint-Bernard. Ces chapelles, s'ouvrant sous une arcade, étaient fermées par une grille de fer à hauteur d'appui; de même aussi le sanctuaire, que trois degrés de pierre commune du pays séparaient de la nef.

L'église était pavée de grandes dalles carrées en pierre du pays. Pour le sanctuaire et les chapelles, ces dalles étaient taillées en losanges (4).

(1) Ms. 153, 188v.
(2) Ms. 153, 189 et v.
(3) Ms. 160, 131v.
(4) Ms. 153, 202v, 203.

Digitized by Google

Le portail de l'église s'ouvrait sur un tambour, devant lequel était, au milieu de la nef, un bénitier en marbre noir, de forme ovale, dressé sur une colonne de marbre de couleur (1).

La chaire à prêcher se trouvait à gauche, à l'angle de la nef et de la chapelle de la Crèche, en face du chœur des religieuses. Elle était très simple et reposait sur un cul-de-lampe. Elle était peinte en faux-marbre et certaines parties en étaient dorées (2).

L'église n'était pas voûtée, mais un lambris à caissons, qui s'élevait à 26 pieds de hauteur, lui tenait lieu de voûte. Les murs de l'église, eux aussi, étaient couverts de peintures; de plus, des deux côtés de la nef, des tapisseries étaient tendues au-dessous des fenêtres et descendaient jusqu'aux stalles, qui, de chaque côté de la nef, étaient adossées au mur (3).

Les peintures de l'église, celles du lambris en particulier, étaient l'œuvre de la Mère Catherine de Jésus-Marie, née Catherine de Labelle (4). Elles furent commencées en 1674.

En février 1694, lors de la démolition de l'ancienne église, elles furent enlevées pour être, ensuite,

(1) Ms. 153, 195v, 196.

(2) Ms. 153, 195v.

(3) Ms. 153, 189 et v.

(4) La Mère Catherine de Jésus-Maria, née Catherine de Labelle, était professe du troisième couvent de Paris. Elle fut élue prieure du couvent de Metz en 1673, 1676, 1695, 1698, 1705 et 1708. Pour reconnaître son mérite dans l'administration du couvent, elle fut déclarée conventuelle du couvent de Metz, par acte capitulaire du 13 mai 1696, c'est-à-dire que, bien que n'appartenant pas au couvent par sa profession, les mêmes droits lui furent accordés qu'aux religieuses ayant fait profession pour ce couvent. A cause de sa dévotion pour la Cananéenne de l'Evangile, on l'avait surnommée la Cananée. (H. 4270 ; ms. 153, 191.)

Digitized by Google

replacées dans la nouvelle église, après son achèvement, c'est-à-dire vers 1710 ou 1711. Les autres peintures, celles des murs, du fond de l'église et du pourtour des fenêtres; celles des chapelles de Sainte-Thérèse et de Saint-Bernard, qui étaient loin d'être d'aussi bonne facture que celles du lambris, étaient l'œuvre de Sœur Elisabeth Pasquier (1) ; elles ne furent achevées qu'après la construction des chapelles, c'est-à-dire pas avant 1710 ou 1711.

Le lambris, tant de la nef que des chapelles, était orné de 15 grands tableaux, entourés de guirlandes de fleurs et de fruits, que soutenaient des groupes d'anges ; et, dans ces guirlandes, se voyaient souvent répétées les armes du Carmel.

Au plafond de la chapelle de la Crèche, se voyait Notre-Dame du Carmel dans le ciel, entourée d'une multitude d'anges.

Au-dessus du maître-autel, on voyait deux tableaux de 10 pieds de long sur 8 de large. L'un représentait l'Adoration des Mages, l'autre la Nativité.

Au-dessus du sanctuaire, il y avait, au milieu du plafond, un très grand tableau: la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, avec la Très Sainte Vierge au milieu d'eux; puis, un peu plus bas, toujours au-dessus du sanctuaire, deux autres toiles: la Transfiguration, et Jésus et la Samaritaine.

Au plafond de la nef se voyaient 7 tableaux:

(1) Ms. 153, 190v, 191 ; ms. 160, 131v. Sœur Marie-Elisabeth de Jésus-conversant, née Elisabeth Paquier, fille de Jean Paquier ou Pasquier, bourgeois de Paris, et de Denise Chupin, prit l'habit à Metz, le 29 juin 1674, fit profession à l'âge de 22 ans 3 mois, le 2 juillet 1675 ; elle mourut le 1er juillet 1712.

Digitized by Google

Jésus au milieu des docteurs,
La Cène,
Jésus chez Simon, et la pécheresse lui lavant les pieds,
Le Bon Pasteur,
La résurrection de Lazare,
Le Bon Pasteur tenant la croix (1),
La guérison de l'hémoroïsse.

Le plafond de la chapelle de Sainte-Thérèse était entièrement peint et décoré, avec, au milieu, sainte Thérèse la plume à la main.

Dans la chapelle de Saint-Bernard, les ornements du plafond étaient peints en camaïeu. Au milieu, on voyait une grande croix, sur laquelle, dans un médaillon, était peinte l'image de saint Bernard. Quatre anges étaient peints aux quatre coins du lambris.

Outre les peintures du plafond qui étaient l'œuvre de la mère Catherine de Jésus-Maria, d'autres tableaux, dus au pinceau de la sœur Elisabeth Pasquier, ornaient les murs de l'église, tant du sanctuaire que de la nef.

De chaque côté du maître-autel se voyaient les armes du Carmel en grand, supportées par deux anges; puis, d'un côté, sainte Thérèse, et de l'autre, saint Jean-de-la-Croix, et enfin deux grands tableaux représentant, l'un, sainte Thérèse accompagnée d'un séraphin, qui vient de lui percer le cœur d'un trait d'or, l'autre, encore sainte Thérèse, à qui le Sauveur apparaît couronné d'épines et couvert de blessures.

Des deux côtés de la nef, il y avait un certain

(1) D'après le ms. 160 : le sermon sur la montagne.

Digitized by Google

nombre de tableaux représentant les apôtres avec leurs attributs, ou les instruments de leur supplice.

Au fond de l'église, au-dessus du tambour de la porte d'entrée, se voyaient trois tableaux, au milieu un plus grand représentant l'entrée triomphale de Notre-Seigneur à Jérusalem, le jour des Rameaux, encadré, d'un côté, par l'Agonie au Jardin des Oliviers, de l'autre, par la Résurrection (1).

LE MAITRE-AUTEL

Le principal et le plus beau meuble de l'église était le maître-autel. Il était l'œuvre du sculpteur Robert et fut terminé, ainsi que les petits autels des chapelles, en 1696.

Le maître-autel était adossé au mur du fond de l'église; il était construit en pierre blanche et en marbre. Il était dédié au mystère de l'Incarnation, qui était le titre du couvent.

Il occupait toute la largeur du sanctuaire et son rétable s'élevait jusqu'au lambris. Il mesurait 27 pieds de large et 22 ou 23 pieds de haut. L'autel proprement dit, dont le tombeau était tout en sculpture, reposait sur un gradin de pierre de trois marches. La table d'autel était surmontée d'un tabernacle en forme de dôme, d'une hauteur de 8 pieds, qui se trouvait lui-même dans une niche formant rétable, de 10 pieds de large et de 20 pieds de haut. (Nous parlerons plus bas du tabernacle qui demande une description spéciale.)

La niche était flanquée de quatre colonnes corinthiennes, dont les fûts étaient en marbre noir

(1) Ms. 160, 127 v.

Digitized by Google

de Dinant; les chapiteaux et les bases, en pierre blanche, avec placage de marbre noir.

Les colonnes flanquaient, sur le devant, l'ouverture de la niche et masquaient son arrière-corps, avec deux consoles en pierre blanche, aussi hautes que les colonnes. Ces consoles, qui terminaient l'œuvre de chaque côté, retombaient sur un piédestal commun en pierre blanche, avec placage de marbre noir.

De chaque côté de l'autel, contre le mur, il y avait deux statues droites, de 6 à 7 pieds de haut. Du côté de l'évangile, saint Elie, représenté en robe traînante, les yeux élevés au ciel, la main droite appuyée sur la poitrine, tenait une épée flamboyante; le bras gauche tombant le long du corps, la main tenait un philactère avec cette devise: *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum.*

Du côté de l'épître, sainte Thérèse, regardant le ciel, élevait le bras droit à la hauteur de la tête; elle tenait, dans la main droite, un cœur enflammé, et pressait, de la main gauche, un volume sur sa poitrine, avec la devise de la sainte: *Ou souffrir ou mourir.*

Au-dessus des colonnes et des consoles régnait un entablement saillant au dehors, faisant le tour de la niche. Sur cet entablement posait la coquille de la niche et, comme couronnement, au-dessus des colonnes et de la niche, deux anges étaient assis, tenant en main des branches de palmier et d'olivier.

La niche avait trois ou quatre pieds de profondeur et dix pieds d'ouverture en hauteur. L'intérieur de la niche était occupé, dans le bas, par le tabernacle, dans le haut par un bas-relief représentant l'Annonciation.

Digitized by Google

Dans le haut, dans la coquille, le Saint-Esprit planait sous la forme d'une colombe, environné d'une multitude d'anges. Au-dessous de la corniche sur laquelle reposait la coquille de la niche, se voyaient des ornements de sculpture, en forme de boiserie. Dans le milieu, sur un nuage, trois anges posés en triangle, pour figurer la Trinité, puis d'autres petits anges voltigeant autour de la Sainte Vierge, qui se voyait en grandeur naturelle au bas de la niche, au-dessus du tabernacle, du côté de l'épître, à genoux sur un prie-Dieu, un livre de prières à la main. De l'autre côté, du côté de l'évangile, l'archange Gabriel était représenté, fléchissant le genou sur un nuage, devant Marie, un lys dans la main droite, et élevant la main gauche vers le ciel, semblant, par son geste, dire à la Vierge qu'il vient lui annoncer, au nom du Père céleste, qu'elle est destinée à être la mère du Sauveur.

L'auteur de la description ne regrette, dans tout ce bel agencement, qu'une seule chose, c'est que les degrés du marchepied ne soient pas en marbre, « pour compléter la richesse du maître-autel ». Il se console cependant, car, « comme aux grands jours de fêtes, on couvre ce marchepied de beaux tapis, le défaut est par là en quelque sorte réparé » (1).

Au-dessus du tabernacle était placé le crucifix de l'autel. C'était un crucifix en ivoire ancien. Le Christ, mesurant 12 pouces de hauteur, était fixé sur une croix d'ébène (2). Huit beaux chandeliers d'argent ornaient le gradin de l'autel.

(1) Ms. 153, 191 v – 194.
(2) Ms. 160, 128.

Digitized by Google

Le tabernacle fut payé en partie au moyen d'un don de 100 pistoles d'or fait aux Carmélites par Marguerite Aubert (1).

Le tabernacle était d'ordre corinthien, très riche, en bois doré. La porte était flanquée, de chaque côté, de 2 colonnes torses argentées, ornées de pampres et de raisins dorés. Entre ces deux colonnes, il y avait, de chaque côté, une niche dans laquelle était placée une statue argentée. La partie arrière du tabernacle était semblable à la partie antérieure et, comme elle, était flanquée de quatre colonnes, deux de chaque côté, avec aussi, entre chaque colonne, une niche ornée d'une statue de saint. Du côté de l'évangile, c'était saint Jean-Baptiste et saint Elie; du côté de l'épitre, saint Elisée et sainte Thérèse (2).

Au-dessus de cette construction, qui servait de base, et au-dessus des colonnes régnait un entablement avec des figures en relief. Sur cet entablement, quatre anges soutenaient à l'arrière une couronne de pampres chargée de raisins; sur le devant se voyaient quatre anges adorateurs.

Le tout était couronné par un dôme surmonté d'une Assomption. A la naissance du dôme, se trouvaient, du côté de l'évangile, en avant, une statuette de saint Jean; en arrière, une autre de sainte Madeleine; du côté de l'épitre, en avant, sainte Thérèse, et en arrière saint Jean-de-la-Croix.

Le tabernacle était machiné, comme le sont encore actuellement les tabernacles en Espagne, et probablement que cette machination, qui était mise en mouvement lors de l'exposition du Saint-

(1) H. 4280.

(2) Ms. 160, feuille intercalée entre fol. 127 et 128.

Digitized by Google

Sacrement, avait été importée d'Espagne, dans les Carmels de France, par les premières Mères espagnoles.

Lorsqu'on exposait le Saint-Sacrement, la Sœur sacristine mettait en jeu, à l'intérieur du monastère, un mécanisme spécial : une console ou une plate-forme, supportée par deux chérubins de 15 pouces de haut, descendait jusqu'à portée de la main du prêtre, afin que ce dernier puisse, sans peine, y déposer l'ostensoir, puis le tout remontait ensuite, pour ne redescendre qu'à la fin de l'office, lorsque le prêtre retirait le Saint-Sacrement (1).

Le tabernacle n'était découvert qu'aux fêtes solennelles. En temps ordinaire, il était recouvert d'une toile peinte, pour le préserver et de la poussière et de l'humidité (2).

CHAPELLE DE LA CRÈCHE

Dans le bras gauche du transept, en face du chœur des religieuses, se trouvait la chapelle de la Crèche, qui avait 20 pieds de profondeur. On y pénétrait par une arcade à cintre surbaissé, reposant sur deux pilastres doriques. Cette chapelle était éclairée par une grande fenêtre. Au fond se trouvait l'autel et, au-dessus de l'autel, comme rétable, on voyait une niche de 6 à 7 pieds de hauteur. De chaque côté de la niche, s'élevaient deux pilastres de marbre noir, d'ordre dorique, qui soutenaient une arcade en plein-cintre, ornée de guirlandes de feuillage, de roses et de têtes d'anges. C'est dans cette niche que se trouvait la

(1) Ms. 160, 22 v et 23.
(2) Ms. 153, 191 v et seq.

Digitized by Google

Crèche. Sur le devant, l'Enfant Jésus était couché entre Marie et Joseph qui l'adoraient. Le fond était occupé par un bas-relief représentant un paysage en ruines, où l'on voyait le bœuf et l'âne, et les bergers venant adorer le Messie. En haut, au-dessus du paysage, deux anges soutenaient un nuage, où brillait l'étoile mystérieuse. Les personnages, sculptés en pierre blanche, étaient de grandeur naturelle. Des tapisseries ornaient les murs de chaque côté de l'autel (1).

A gauche de l'autel, du côté de l'évangile, se voyait une porte conduisant à la sacristie extérieure.

Dans la nef, se trouvaient deux chapelles: une dédiée à sainte Thérèse, l'autre à saint Bernard.

CHAPELLE DE SAINTE-THÉRÈSE

La chapelle de Sainte-Thérèse se trouvait dans la nef, à gauche, du côté de l'évangile.

L'autel de la chapelle de Sainte-Thérèse était un raccourci du maître-autel. Au-dessus des colonnes régnait un entablement avec des vases. Cet entablement faisait le tour de la niche, au-dessous de la coquille; il était légèrement en saillie. La coquille était garnie de nuages et de têtes d'anges avec, au milieu, un œil-de-bœuf servant à éclairer les figures qui se trouvaient au-dessous. Tout l'ensemble avait 10 pieds de haut, y compris la table d'autel. Dans la niche, se voyaient deux statues, œuvre du sculpteur Robert. Ces statues avaient 4 pieds 1/2 à 5 pieds de hauteur. C'était le spasme de sainte Thérèse. La sainte était représentée portée sur un

(1) Ms. 153, 194 et V; ms. 160, 128 v.

Digitized by Google

nuage, défaillante, le cœur transpercé par le trait de l'amour divin, que vient de lui décocher un ange qu'on voit à son côté. Sainte Thérèse tombe évanouie, l'ange la soutient du bras gauche et tient, dans la main droite, le trait d'or qui lui a servi à blesser la sainte (1).

CHAPELLE DE SAINT-BERNARD

La chapelle de Saint-Bernard faisait pendant à celle de Sainte-Thérèse; elle se trouvait du côté de l'épître. La décoration intérieure était exactement la même, quant à la forme, pour les deux chapelles, la couleur des marbres seule était différente. Dans la chapelle de Saint-Bernard, les colonnes et le soubassement étaient de marbre jaunâtre. Dans la niche, se voyait une statue de saint Bernard à genoux, soutenant de son bras droit une grande croix avec la lance et sa crosse d'abbé; dans sa main droite, il tenait un cœur percé de clous et quelques instruments de la Passion. Sa main gauche était appuyée sur sa poitrine. Dans la coquille de la niche, au-dessous de l'œil-de-bœuf qui l'éclairait, deux petits anges soutenaient la mitre du saint abbé.

De chaque côté de l'autel, on voyait, du côté de l'évangile, une figure de saint Alexis; une autre de sainte Marguerite, du côté de l'épître. Ces statues, comme celle de sainte Thérèse, mesuraient 4 pieds 1/2 à 5 pieds de hauteur (2).

(1) Ms. 153, 194 v et 195; ms. 160, 130 seq.
(2) Ms. 153, 195 et v; ms. 160, 131 seq.

Digitized by Google

LE CHŒUR DES RELIGIEUSES

Le chœur des religieuses se trouvait dans le transept droit et s'ouvrait sur le sanctuaire du côté de l'épître. Il n'était pas au même niveau que le sanctuaire, il lui était surélevé de 5 pieds. La raison en était que, la salle capitulaire des Carmélites se trouvant au-dessous du chœur, on avait dû un peu surélever le plancher du chœur, afin de pouvoir donner à la salle capitulaire, une élévation convenable.

Le chœur des religieuses se trouvait en face de la chapelle de la Crèche. Une grille de fer, toute hérissée de longues pointes, mesurant 16 pieds de roi de hauteur et 13 pieds de largeur, séparait le chœur du sanctuaire. De l'autre côté de la grille, à l'intérieur, des volets se rabattaient hors du temps des offices et empêchaient de jeter un regard indiscret sur l'intérieur du chœur. La petite grille, servant à donner la communion, se trouvait à droite de la grande grille, au haut des trois degrés qui séparaient le sanctuaire de la nef.

Le chœur avait 38 à 40 pieds de long et 24 pieds de large. Son plafond était un lambris à compartiments, le sol était parqueté et ciré. Les stalles se dressaient de chaque côté, le long des murs, très simples et très propres. Le chœur était éclairé, de chaque côté, par trois fenêtres de 11 pieds 3 pouces de hauteur, sur 4 pieds 8 pouces de largeur.

On entrait au chœur par deux portes, qui se trouvaient au fond, de chaque côté de l'autel du Carmel. Le rétable de cet autel était formé par un grand tableau représentant le Carmel. La Sainte

Digitized by Google

Vierge y était peinte, environnée de 6 figures. Ce tableau était l'œuvre d'un peintre messin, Boisdelaine, et les 6 figures entourant la Sainte Vierge étaient les portraits de membres de sa famille (1).

De chaque côté de l'autel, se voyaient aussi deux tableaux plus petits; l'un, représentant sainte Geneviève, était l'œuvre de Dupuis le père, l'autre, le baptême de saint Jean, était l'œuvre de Dupuis le jeune, et avait été peint 30 ans après le premier. Ces deux derniers tableaux étaient loin d'avoir la valeur du tableau représentant le Carmel.

Le chœur était décoré de peintures d'ornement, œuvre du pinceau de Sœur Elisabeth Pasquier. A l'angle de la grande grille du chœur, à l'intérieur, sur la droite, était élevée, sur un grand piédestal, une statue du Sauveur à genoux; dans le piédestal de cette statue reposait le cœur du grand bienfaiteur du couvent, le chanoine de la Goille. A côté, sur une plaque de marbre noir incrustée dans le mur, on lisait l'épitaphe suivante:

CY GIST LE CŒUR DE VEN. FRANÇOIS DE LA GOILLE, PRÊTRE-CHANOINE ET ARCHIDIACRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE METZ. DIEU L'AYANT DOUÉ DE BEAUCOUP DE DONS DE NATURE ET DE GRACE, IL LES A SAINTEMENT ET UTILEMENT EMPLOYÉ (*sic*) POUR LA SANCTIFICATION DES AMES DE CETTE MAISON, EN QUALITÉ DE CONFESSEUR ET DE FONDATEUR. IL EST DÉCÉDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1660, AGÉ DE 88 ANS (2).

L'avant-chœur, derrière l'autel du Carmel, était aussi parqueté. Il était décoré de peintures; on y voyait, dans une niche, dans le mur, une statue

(1) Boisdelaine, ou Boidessine ou Boidelsine, peintre messin, vivait au XVIIe siècle, était marié à Anne Boudot, mourut le 5 novembre 1678, fut enterré dans l'église Saint-Martin, au bas de la nef. – Ms. 160, 127.

(2) Ms. 125, 179, nº 1.

Digitized by Google

de la Sainte Vierge, qu'à la mode espagnole, on parait magnifiquement aux grandes fêtes de l'année (1).

LA SACRISTIE

La sacristie des prêtres se trouvait derrière la chapelle de la Crèche, dans le bras gauche du transept.

Il n'y avait rien de particulier à y remarquer, si ce n'est qu'elle était très propre.

On y voyait 5 ou 6 grands tableaux et un très beau crucifix d'ivoire.

On pouvait y accéder de l'extérieur par une porte qui donnait sur la cour d'entrée du couvent. De l'intérieur de l'église, on y pénétrait par une porte qui, comme nous l'avons déjà dit, s'ouvrait à gauche de l'autel de la Crèche (2).

LE COUVENT

La porte d'entrée du couvent s'ouvrait sur la rue de la Crète et se trouvait à gauche de celle de l'église. C'était une porte cochère simple, avec, à gauche, une autre porte plus petite, un guichet, qui était l'entrée dont on se servait ordinairement.

La porte une fois franchie, on se trouvait dans une cour large de 24 pieds et un peu plus longue. A gauche, au-dessous d'une arcade, s'ouvrait le passage conduisant à la porte de clôture. A gauche de ce passage, il y avait un corps de bâtiment, parallèle à la rue de la Crète, qui servait de logement aux Sœurs tourières; au-dessus des chambres des Sœurs tourières, se trouvaient les parloirs.

(1) Ms. 153, 196 et 196 v

(2) Ms. 153, 196 v.

Digitized by Google

LES PARLOIRS

Les parloirs, simples et très propres, étaient ornés d'images de piété et de quelques tableaux. Dans l'un d'eux, on remarquait le « portrait d'une belle Carmélite ».

Les parloirs étaient séparés en deux par une grille, « grillage affreux par ses barres hérissées de pointes de fer », dit l'auteur du ms. 153.

Lorsqu'on visitait les Carmélites au parloir, on ne les voyait pas, car, derrière la grille, il y avait encore un rideau, et ce rideau n'était tiré que lors des visites des plus proches parents, ou des fondateurs, et encore, le rideau étant tiré, on ne pouvait voir les religieuses que difficilement, car les ouvertures de la grille étaient très petites (1).

LE CLOITRE

Après avoir traversé la porte de clôture, on se trouvait dans une petite cour, par laquelle on parvenait dans le cloître.

Le cloître, très joli et très régulier, avec ses quatre côtés, formait presque un carré parfait et mesurait 80 pieds sur 76. Les galeries du cloître avaient 8 pieds de large ; elles étaient voûtées. La hauteur sous voûte était de 9 à 10 pieds. Le cloître était fermé par de grandes fenêtres en plein-cintre, qui n'étaient séparées l'une de l'autre que par leurs chambranles. De chaque côté du cloître, on comptait 15 fenêtres, hautes de 5 pieds et larges de 3. Celles des côtés les plus longs étaient un peu plus larges que les autres.

Le cloître était le lieu de sépulture des reli-

(1) Ms. 153, 197 et V.

Digitized by Google

gieuses, les dalles qui fermaient leurs tombeaux lui servaient de pavé. Les inscriptions funéraires de ces dalles, toutes simples et toutes libellées à peu près de la même façon, ne contenaient guère que le nom de religion de la Sœur, la date de sa profession et celle de sa mort. Un modèle de ces inscriptions nous a été conservé dans le livre des professions (1). Le voici, avec son orthographe :

CI GIT
SŒUR N. RELIGIEUSE CONVERCE *ou* DU CHŒUR PROFESSE DE CE MONASTERE AGEE DE ..... ET DE RELIGION ..... DESEDE LE .....
PRIEE DIEU POUR SON AME

Cependant, lorsqu'il s'agissait des épitaphes de bienfaitrices, qui s'étaient retirées au Carmel, et qui, par un privilège spécial, avaient obtenu d'être inhumées dans le cloître du couvent, l'inscription funéraire était alors plus détaillée. Ce fut le cas pour les demoiselles Aubert et pour Marie Souplet. Voici leurs épitaphes telles que nous les a conservées Dom Dieudonné :

LES DEMOISELLES AUBERT DE QUI LA VERTU ET LES BIENFAITS ENVERS CE MONASTERE LEUR ONT MERITE LA SEPULTURE DANS CE CLOITRE SONT MORTES LES JOURS ET ANS QUI SUIVENT SÇAVOIR DEMOISELLE FRANÇOISE AUBERT LE 31 AOUT 1677
ET DEMOISELLE MARGUERITE AUBERT
1er FEVRIER 1688.
REQUIESCANT IN PACE (2).

(1) Feuille libre dans le registre des professions, H. 4270.

(2) Ms. 153, 179. Dans le ms. 215, cette épitaphe ne porte aucun numéro d'ordre, ce qui n'est pas le cas pour l'épitaphe suivante. Cette « épitaphe » n'est qu'un extrait d'un nécrologe, auquel D. Dieudonné aurait ajouté : *Requiescant in pace*. D'ailleurs, le texte de cette « épitaphe » se retrouve mot pour mot dans le nécrologe des Carmélites du Ms. 153, fol. 215.

Digitized by Google

Epitaphe de Marie Souplet :

CY GIST DAME MARIE SOUPLET FONDATRICE DE CE MONASTERE LA QUELLE EST DECEDEE LE 9. AVRIL 1681. AGEE DE 79. ANS DESQUELLES ELLE EN A PASSE DIX ANS DANS L'ORDE DU MONT-CARMEL (1).

Nous dirons plus loin ce que les demoiselles Aubert et Marie Souplet ont été pour les Carmélites de Metz (2).

Le milieu du cloître était occupé par un joli jardin, dans le centre duquel s'élevait une grande croix de bois (3).

LA SACRISTIE

En entrant dans le cloître, on rencontrait tout d'abord, à droite, la sacristie intérieure ; elle se trouvait au-dessus de la sacristie extérieure.

C'était une grande salle, entièrement boisée, entourée de grands placards, servant à renfermer les ornements d'église, le linge d'autel et les objets les plus précieux employés à la décoration des autels.

On y voyait six tableaux à cadres dorés, dont les deux principaux, se faisant pendants, étaient un Jésus et une Vierge de 3 à 4 pieds de haut sur 3 de large. « C'étaient, dit l'auteur de la description, deux excellents morceaux de peinture. »

Parmi les ornements conservés à la sacristie, il en était un très précieux, existant encore actuellement ; il se trouve conservé au trésor de la Cathédrale. C'est l'ornement appelé, d'après son origine

(1) Ms. 215, 179, n° 2.

(2) Voir plus bas, p. 254 et 258.

(3) Ms. 153, 197v et 198 ; et 205v.

Digitized by Google

l'ornement des Carmélites. Il comprend encore de nos jours la chasuble, la dalmatique et la tunique. Autrefois, il y avait en plus la chape et un *antipendium*, un devant d'autel.

Cet ornement, à fond d'argent ondé, rehaussé de fleurons d'or, était brodé en soie et enrichi de perles fines et de pierres précieuses. Les ornements qui nous restent actuellement n'ont plus ni perles, ni pierres précieuses, elles ont disparu pendant la Révolution.

Il y avait, sur le milieu du devant d'autel, un beau médaillon, où l'on avait représenté sainte Thérèse recevant un collier des mains de la Sainte Vierge. Ce médaillon était surmonté des armes du Carmel, timbrées de la couronne ducale, avec leurs supports, entre autres le bras du prophète Elie tenant une épée flamboyante.

Cet ornement était, en partie, l'œuvre de la Mère Marie de Saint-Jean, dans le monde Jeanne Guerrier, née à Metz (1), qui fut plusieurs fois prieure du Carmel. Elle avait brodé la chape, d'autres religieuses avaient travaillé aux autres pièces. L'ornement fut commencé en 1693, il fallut dix ans pour le terminer.

(1) Paroisse de Saint-Gengoulph, le 2 janvier 1703, fille de François Guerrier, avocat au parlement, maître-particulier des eaux et forêts, puis avocat du roi au bailliage, et de Marguerite Desprez. Elle prit l'habit le 8 décembre 1719, fit profession le 14 décembre 1720, âgée de 18 ans. Elle fut élue prieure le 6 février 1748; réélue le 11 février 1751; dépositaire le 1er juillet 1754; prieure le 20 juillet 1757; réélue le 23 juillet 1760; dépositaire le 25 juillet 1763; prieure le 25 juillet 1766; réélue le 25 juillet 1769; dépositaire le 27 juillet 1772; dépositaire le 31 juillet 1775; elle mourut le 11 septembre 1777. Elle est l'auteur de la relation de la visite de la reine Marie Leczinska au Carmel en 1744. Une de ses sœurs, Sœur Barbe-Gabrielle-Aimée de Jésus, était aussi religieuse du Carmel.

Digitized by Google

La sacristie renfermait plusieurs pièces d'orfèvrerie précieuse, entre autres un melchisédec, c'est-à-dire un ostensoir en argent doré de vingt pouces de hauteur, surmonté d'une croix en brillants, de quatre pouces de hauteur.

Il y avait aussi une croix d'oratoire en vermeil doré, de dix-huit pouces de hauteur, don de M. le chanoine de la Goille. Sur le pied de cette croix étaient ciselés les instruments de la Passion et les armes du donateur : *de..... avec un soleil de..... en chef, et en pointe un tournesol ou un lys de.....* Avec la devise : *floreo dum fulges* (1). Ces deux objets précieux ont disparu, comme tant d'autres choses, pendant la tourmente révolutionnaire (2).

LA CHAPELLE INTÉRIEURE DE LA CRÈCHE

A gauche du corridor conduisant de la porte de la clôture au cloître, tout proche de la sacristie, se trouvait la chapelle intérieure de la Crèche, qui était en même temps la chapelle des Reliques. Elle mesurait 24 pieds de long sur 15 à 18 de large.

Elle était entièrement entourée de peintures sur toile, en camaïeu, représentant des scènes qui ont accompagné la naissance du Sauveur.

Au fond de la chapelle, en face de la porte d'entrée, se trouvait une grande armoire s'élevant

(1) Ces armes ne concordent pas avec celles qu'on trouve au ms. 215. D'après ce ms. de D. Diendonné, le chanoine de la Goille portait : *parti au 1 d'azur à la fasce de gueules, accompagnée en tête d'un soleil d'or, en pointe d'une fleur de lis d'or, tigée et feuillée de sinople ; au 2 d'argent aux trois palmes de sinople, rangées en fasce.*

(2) Ms. 153, 198v et 199.

Digitized by Google

jusqu'au plafond en lambris, soutenue par deux pilastres, entre lesquels était placée la Crèche, dans laquelle l'Enfant Jésus, de grandeur naturelle, splendidement habillé, était couché sur le côté droit, tendant les bras vers ceux qui le regardaient.

L'armoire aux reliques était placée au-dessus de la Crèche, elle était vitrée et servait à conserver les reliques du monastère et leurs authentiques. Les reliques étaient enfermées dans trois petites châsses de bois dorées et vitrées. On y voyait des reliques de saint Déodat, martyr; de saint Sévère; de saint Claude; de saint Clément, martyr; de saint Placide, martyr; de saint Boniface, martyr; ainsi que plusieurs *Agnus Dei*.

Dans cette armoire était aussi conservé le buste en cire de la vénérable Mère Marguerite de Beaune (1). Ce buste avait été fait d'après le masque pris sur le visage de la vénérable Sœur après sa mort. Il avait appartenu autrefois à la reine Marie Leczinska, qui en avait fait don aux Carmélites de Metz.

Au-dessus de ces châsses, il y avait une seconde petite armoire vitrée, en forme de niche, où étaient conservés plusieurs autres reliquaires, ainsi que d'autres précieuses reliques, entre autres une parcelle du bois de la couronne d'épines, avec une épine longue de 4 à 5 lignes.

Cette petite chapelle prenait jour sur un petit jardin de botanique, où les Sœurs cultivaient les simples nécessaires à la pharmacie (2).

(1) Voir plus haut, p. 106.
(2) Ms. 153, 199v et 200.

Digitized by Google

LA CHAPELLE DE SAINTE-BARBE

Près de la chapelle de la Crèche, à l'angle du cloître, à droite, près de son entrée, se trouvait la chapelle de Sainte-Barbe. C'était un réduit de 8 pieds carrés.

L'autel était surmonté d'une niche dans laquelle était placée une statue de sainte Barbe, en pierre blanche. Cette chapelle était « boisée en plein et ornée de quantité de petits cadres. On voyait, dit l'auteur de la description, une suite d'estampes très fines et très rares. Les gradins de l'autel étaient d'ailleurs ornés de très jolies miniatures en cadres dorés sous glaces. Il y avait, entre autres, une belle Vierge et une Madeleine, précieuse pour le coloris. On y voyait encore une petite statue en relief, d'yvoire, qui représente la Sainte Vierge et qui est d'un travail exquis, posée sur ledit autel » (1).

LA CHAPELLE DE SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX

Du même côté, en se dirigeant du côté du grand escalier, on rencontrait la chapelle de Saint-Jean-de-la-Croix. Il y avait, au-dessus de l'autel, un tableau représentant saint Jean-de-la-Croix, le coopérateur de sainte Thérèse dans l'œuvre de la réforme du Carmel. L'autel était adossé au mur, comme celui de la chapelle de Sainte-Barbe ; l'oratoire, comme le précédent, était orné de « quantité de jolis cadres avec des images ».

Toutes ces chapelles, ou ces oratoires, recevaient une plus ou moins grande ornementation, suivant

(1) Ms. 153, 200 et v.

Digitized by Google

le degré plus ou moins élevé des différentes fêtes ou solennités de l'année (1).

LES DÉESSES MAIRES

A quelques pas de la chapelle de Saint-Jean-de-la-Croix, se voyait, enchâssée dans le mur, à une hauteur de 4 à 5 pieds, une pierre de 3 pieds et demi de haut sur 2 pieds et demi de large, sur laquelle étaient sculptées, en bas-relief, trois femmes debout, drapées de longs vêtements, ayant sur la tête une sorte de voile attaché par derrière, leur laissant le visage complètement à découvert. Celle de ces trois femmes qui se trouve au milieu tient dans sa main « une cassolette fermée, comme un ciboire », un brûle-parfum probablement ; celle de droite une rose, celle de gauche a les mains enveloppées dans les plis de sa robe qu'elle relève. Ces figures ont 2 pieds de haut et occupent, toutes trois ensemble, une largeur de 21 pouces.

Dans le tympan qui surmonte le bas-relief, on lit l'inscription :

IN
HONORI (*sic*)
DOMVS DIVI
NAE DIS MAIABVS
VICANI VICI PACIS

Comment ce bas-relief était-il arrivé là ? On n'en sait rien. En tous les cas, les Carmélites, qui semblent ne pas avoir bien possédé la langue latine, sur la foi du « *Maiiabus* » de l'inscription, avaient cru se trouver en face d'un bas-relief d'une haute

(1) Ms. 153, 200v.

Digitized by Google

antiquité, représentant les trois Marie allant au tombeau le matin du jour de la résurrection ; elles les honoraient en conséquence, jusqu'à ce qu'en 1770, Dom Dieudonné les eut convaincues de leur erreur (1).

LE GRAND ESCALIER

Le grand escalier, conduisant au dortoir des religieuses, se trouvait à l'extrémité du côté du cloître longeant le chevet de l'église, sur lequel s'ouvraient les oratoires ou chapelles dont il a été question.

Dans la cage d'escalier, on voyait « un ancien tableau où était représenté le prophète Elie », plus deux grandes estampes encadrées, de 10 pieds de hauteur sur 7 ou 8 pieds de large, représentant, l'une la Nativité, l'autre l'Adoration des Mages. C'étaient deux gravures de Louyot, faites d'après deux tableaux de Valette, gravures très rares déjà du temps de Dom Dieudonné.

Sous l'escalier, dans un petit réduit, un saint Alexis était représenté mort sur son grabat La statue du saint, en pierre blanche, était l'œuvre du sieur Robert, sculpteur messin, qui avait déjà fourni aux Carmélites un certain nombre des sta-

(1) Ms. 153, 201 et V. Ce bas-relief se trouve actuellement au Musée de Metz, dans la galerie d'archéologie, où il figure sous le n° 165. Déjà en 1602, il avait été décrit par GRUTER (*Inscriptiones antiquae totius orbis Romani in absolutissimum corpus redactae..... cura Jani Gruteri*. Heidelberg 1603, fol. 92, 1), d'après un dessin que lui avait envoyé le président Lebey de Batilly. Cette stèle fut retrouvée en 1867 par M. Jacquemin, architecte, dans la maison des Sœurs de Sainte-Chrétienne de Metz, bâtie sur l'emplacement du couvent des Carmélites, et donnée au Musée de Metz. Voir : *Catalogue de la Galerie archéologique* par Lorrain. Metz 1874, n° 165, p. 86.

Digitized by Google

tues servant à décorer l'église et ses autels. Il était aussi l'auteur des impostes sculptées des portes du cloître, où l'on voyait de petites statues de saints, entre autres celle de saint Joseph et celle de sainte Anne. La statue de saint Alexis mesurait au moins 5 pieds. Le réduit où elle se trouvait était décoré de peintures et de sentences (1).

CHAPELLE DE SAINTE-THÉRÈSE

La chapelle de Sainte-Thérèse se trouvait un peu plus loin que le grand escalier, à droite, en se dirigeant vers le jardin. Pour y parvenir, il fallait descendre quelques marches. Elle se trouvait au-dessous de l'avant-chœur et formait en quelque sorte le vestibule de la salle capitulaire. Elle mesurait 20 pieds de long sur 12 de large.

L'autel était surmonté d'un tableau où l'on voyait sainte Thérèse recevant de Marie un collier précieux, tandis que saint Joseph lui apporte le manteau.

Les gradins de l'autel et le rétable étaient garnis d'une quantité de beaux cadres ; on y remarquait entre autres : saint François de Paule, sainte Hélène, une Vierge, sainte Elisabeth, etc. (2).

LA SALLE CAPITULAIRE

La salle capitulaire, à laquelle on descendait en passant par la chapelle de Sainte-Thérèse, mesurait 24 pieds carrés, elle se trouvait directement au-dessous du chœur des religieuses, en contre-bas du niveau du pavé de l'église et du cloître.

(1) Ms. 153, 202.
(2) Ms. 153, 202 et v.

Digitized by Google

Le chapitre était voûté, il y avait six calottes de voûte, soutenues par deux piliers de pierre, qui, de même que les arcs doubleaux de la voûte, étaient peints en marbre. Il était éclairé par quatre fenêtres donnant sur le jardin et sur le cloître. Les murs étaient ornés de tableaux. L'un d'eux représentait la Vierge tenant l'Enfant Jésus offrant une couronne de fleurs à saint Jean. Un autre représentait une Vierge et était le portrait d'une demoiselle de Marillac (1).

Le fond du chapitre était occupé par un autel, dont le rétable s'élevait jusqu'à la voûte. Ce rétable était formé par un tableau représentant les saints dans la gloire du ciel.

Les gradins de l'autel étaient ornés de petits cadres, parmi lesquels on distinguait : un cadre en cire représentant sainte Thérèse dans une grotte, sainte Agnès, la Nativité, une Sainte-Famille, une Madeleine, deux belles Vierges, un saint François, saint Jean-de-la-Croix, sainte Anne.

Le crucifix de l'autel était un magnifique crucifix en ivoire. Le Christ, cloué sur une croix en ébène, mesurait 13 pouces de haut. C'était un morceau de sculpture remarquable (2).

CHAPELLE DE SAINT-ÉLIE

Dans les environs du chapitre, se trouvait la chapelle de Saint-Élie. Elle était adossée au côté droit de l'église, le bâtiment où elle avait été

(1) Il avait probablement été apporté au Carmel de Metz par Marie Souplet, dont le mari, M. de la Chapelle, avait été secrétaire du garde des sceaux, M. de Marillac.

(2) Ms. 153, 202v et 203.

Digitized by Google

construite ayant la même largeur que la chapelle de Saint-Bernard, s'étendait de cette chapelle jusqu'au mur de la rue de la Crète. Elle était éclairée par deux grandes fenêtres donnant sur le jardin. Elle mesurait 24 pieds de long sur 15 de large. Une boiserie montant jusqu'au plafond recouvrait ses murs. Cette boiserie était divisée en de nombreux petits panneaux couverts de peintures. Dans la partie supérieure on voyait, peints sur ces panneaux, des scènes empruntées à la vie des prophètes Élie et Élisée. Au milieu, à mi-hauteur, c'étaient des devises et des emblèmes se rapportant aux deux prophètes, et enfin, dans le bas, c'étaient d'autres emblèmes et des sujets de piété. Ces peintures, dit le ms. 153, étaient l'œuvre d'un peintre calviniste, « qui ne fit sans doute qu'exécuter les desseins qu'on lui mit sous les yeux ».

Au-dessus de l'autel se voyait un tableau représentant la fuite d'Élie devant la colère de Jézabel et son repos sous le genèvrier.

Les gradins de l'autel, comme ceux des autres chapelles, étaient garnis de petits cadres, de miniatures et de sujets pieux (1).

LE RÉFECTOIRE

Le réfectoire s'ouvrait sur le côté du cloître perpendiculaire au côté longeant le chevet de l'église. Il mesurait plus de 40 pieds de longueur, sur 18 à 20 pieds de largeur. Il prenait jour sur le jardin. Il occupait, avec la cage d'escalier, tout le côté du rez-de-chaussée donnant sur le jardin. Ainsi qu'il convient à un réfectoire de religieuses,

(1) Ms. 153, 203v et 204.

Digitized by Google

il était simple, mais d'une propreté exquise. Quelques tableaux étaient suspendus aux murs; entre autres le portrait du cardinal de Bérulle, celui d'une demoiselle de Marillac habillée en Carmélite (1) et celui d'une Vierge tenant l'Enfant Jésus (2).

LA CUISINE

La cuisine, qui communiquait avec le réfectoire par une porte-guichet, occupait, avec ses dépendances, chambre à four, dépense, etc., l'aile de la maison perpendiculaire à celle où se trouvait le réfectoire. « Il n'y a dans ce lieu, dit le ms. 153, comme dans tous les autres qui sont uniquement pour le service des Sœurs, rien que ce qui est nécessaire à de pauvres filles, dont la vie mortifiée n'exige pas une multitude de vases et de vaisselle fort dispendieuse dans de grandes communautés moins strictes que la leur » (3).

LA BUANDERIE

La buanderie se trouvait dans le quatrième côté du cloître.

Il y avait dans la buanderie un puits fort profond, dont l'eau était excellente et que les religieuses regardaient comme miraculeux. Car, disaient-elles, ce fut grâce aux prières de quelques religieuses que, contre toute espérance, les puisatiers trouvèrent de l'eau en cet endroit.

A côté du puits avaient été construites deux

(1) Apporté probablement aussi par Marie Souplet. Voir plus haut, p. 206.

(2) Ms. 153, 204v.

(3) Ms. 153, 204v.

Digitized by Google

grandes cuves en ciment, destinées à recevoir le linge de la lessive. « Ces deux pièces, dit le ms., sont curieuses tant pour leur travail, que pour leur solidité, réunie à leur grandeur » (1).

LA PHARMACIE

La pharmacie se trouvait à côté de la buanderie. Elle pouvait avoir 24 pieds carrés. Elle était entièrement garnie d'une boiserie peinte couleur jonquille. Tout autour régnaient des rayons garnis de bocaux de faïence ou de verre, servant à renfermer les simples et les médicaments. Tout, dans cette pièce, était dans le plus grand ordre et brillait surtout par sa propreté. Une religieuse était spécialement préposée à la pharmacie (2).

LE DORTOIR

Au premier étage se trouvait le dortoir des religieuses. Il s'étendait au-dessus des trois côtés du cloître, contenant en tout 30 cellules, qui, dans un temps, furent toutes occupées.

Les corridors étaient à peu près de la même longueur que ceux du cloître, ils n'avaient que 6 à 7 pieds de large et 8 de haut. Les planchers étaient « aussi luisants que s'ils avaient été cirés ».

Les cellules des religieuses étaient toutes construites sur le même modèle. Elles avaient 8 pieds de hauteur. Elles étaient boisées jusqu'à une hauteur de 5 pieds, le reste du mur était revêtu d'une couche de peinture à l'ocre.

Comme mobilier : une couchette fort étroite,

(1) Ms. 153, 205.
(2) Ms. 153, 205 et 205v.

Digitized by Google

« sans ciel ny rideaux », élevée de 2 pieds au-dessus du sol, couverte d'une housse grisâtre. Quelques images de dévotion, une chaise de paille et un petit banc « pour table et pour commode ». Le parquet était frotté et ciré très assidûment. L'ameublement de la cellule occupée par la Mère prieure était exactement semblable à celui des autres cellules (1).

LA CHAPELLE DU SAINT-SACREMENT

Derrière l'autel de l'église, se trouvait ce que les religieuses appelaient la chapelle du Saint-Sacrement, à laquelle on parvenait du premier étage. Ce n'était pas, à proprement parler, une chapelle, c'était l'endroit d'où l'on manœuvrait le mécanisme du tabernacle, une arcade enfoncée dans le mur, ornée de peintures et de plusieurs tableaux, au-dessus desquels on voyait une figure en relief de Jésus, à genoux sur sa croix, les bras croisés devant sa poitrine. Cette statue ou plutôt cette statuette mesurait 1 pied de hauteur et était entièrement dorée (2).

LE CONFESSIONNAL

A côté de la chapelle du Saint-Sacrement, se trouvait la chambre du confessionnal, qui n'avait rien de bien remarquable, si ce n'est quelques tableaux de piété (3).

(1) Ms. 153, 205v et 206.
(2) M. 153, 206v.
(3) Ms. 153, 206v.

Digitized by Google

L'INFIRMERIE

Dans le voisinage du confessionnal, se trouvaient les chambres de l'infirmerie. Il y en avait plusieurs en enfilade. L'ameublement n'en était pas si sommaire que celui des chambres des religieuses. Les lits à colonnes avaient 6 pieds de haut et étaient entourés de rideaux de serge brune. Pour le reste de l'ameublement, tout en tenant compte des besoins des malades, on ne s'était toutefois pas écarté de l'esprit de pauvreté. Les Sœurs s'étaient cependant ingéniées à rendre agréables ces petits appartements des infirmes par une exquise propreté et aussi par les tableaux qui y étaient suspendus. On y voyait, entre autres, un beau Christ entouré de 6 médaillons ; un saint Joseph expirant ; un tableau de la Nativité ; le portrait de la Mère Magdelaine de Fontaines, la première Carmélite de France (1) ; le portrait de la Mère Marie-Thérèse du Saint-Sacrement, ancienne prieure des Carmélites de Metz (2).

Au premier étage se trouvaient aussi, outre les

(1) Mlle de Fontaines-Marans, née à Tours, plus connue sous le nom de Mère Madeleine de Saint-Joseph, ne fut pas précisément la première Carmélite de France, car les premières Françaises qui reçurent l'habit du Carmel, après l'arrivée des Mères espagnoles, furent, le 1er novembre 1604, Mlle d'Hannivel, fille du grand audiencier de France, et dame de la reine ; Mme Jourdain, veuve d'un bourgeois de Paris ; et Andrée Levoix, femme de chambre de Mme Acarie. Mlle de Fontaines devait aussi prendre l'habit ce jour-là, mais une maladie subite de son père l'en empêcha ; ce ne fut que le 11 novembre suivant que M. de Fontaines, guéri de son mal, vint lui-même conduire sa fille au Carmel, pour y revêtir les livrées de sainte Thérèse (Emm. de Broglie, *La bienheureuse Marie de l'Incarnation*. Collection : *Les Saints*, p. 134-135).

(2) La Mère Marie-Thérèse du Saint-Sacrement, était professe du deuxième couvent de Paris, du couvent de la Mère-de-Dieu, de la rue Chapon. Elle fut élue prieure du Carmel de Metz le 17 avril

Digitized by Google

cellules, la salle d'ouvroir, le dépôt, la bibliothèque, le noviciat et plusieurs petites chapelles.

LA SALLE D'OUVROIR

La salle d'ouvroir, ou de communauté, mesurait 30 pieds de long sur 12 de large. Il y avait une grande cheminée et, comme meubles, une pendule et des sièges de paille pour les religieuses. Les murs étaient ornés d'images de piété. Tout, dans ce lieu, « ainsi que dans les autres qui ne sont que pour l'usage des religieuses », ne brillait que par la simplicité et la propreté. C'était dans cette salle que se réunissaient les Sœurs, pour travailler en commun, aux heures où elles n'étaient pas occupées, soit à la chapelle, soit dans d'autres endroits de la maison (1).

LE DÉPOT

Le dépôt était le lieu où étaient conservés les titres de propriété du couvent, ainsi que les papiers et les archives de la maison. Il occupait deux petites chambres dont l'une était habitée par la Sœur archiviste et dépositaire (2).

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque du couvent des Carmélites n'était pas très considérable ; elle ne contenait que 7 à 800 volumes ; pour la plupart des ouvrages de spiritualité à l'usage des Sœurs (3).

1651. Elle prit possession le 26 septembre 1651 ; elle mourut en charge, le 1er décembre 1625, âgée de 36 ans. (H. 4269 et ms. 153, 207).

(1) Ms. 153, 207 et 207v.

(2) Ms. 153, 207v.

(3) Ms. 153, 207v.

Digitized by Google

LE NOVICIAT

Une partie de l'étage était affectée, d'une façon toute spéciale, aux novices, qui, jusqu'à la profession, devaient être séparées des Sœurs professes. Le noviciat comprenait, outre les cellules des novices et celles de leur maîtresse, une salle de réunion appelée salle des exercices, et tout près de cette salle, un oratoire, une petite chapelle.

Cette chapelle, comme toutes celles de la maison, était ornée de tableaux. Elle renfermait même un tableau de maître. Au-dessous de la table de l'autel de cet oratoire, il y avait un arceau, une sorte de tombeau, dans lequel on avait placé une peinture de Lebrun, représentant Jésus-Christ descendu de la croix et couché dans le sépulcre. Au-dessous de l'autel, il y avait, comme rétable, un tableau représentant la Résurrection. Aux murs de l'oratoire étaient suspendus différents tableaux. L'un d'eux représentait saint Jean-de-la-Croix, un autre la Sainte Vierge, un troisième était le portrait de Sœur Marie-de-l'Incarnation, autrement dite Madame Acarie, la fondatrice des Carmélites de France (1).

(1) Ms. 207v et 208. Barbe Avrillot, naquit à Paris, le 1er février 1566. Le 24 août 1582, elle épousa, en l'église de Saint-Merry, Messire Pierre Acarie, vicomte de Villemor, seigneur de Montherrault de Roussemay, etc. De concert avec MM. de Brétigny, de Bérulle, Du Val et d'autres pieux personnages, elle travailla à l'introduction, en France, des Carmélites réformées de sainte Thérèse, et à la diffusion de leurs couvents dans le royaume. Trois de ses filles entrèrent au Carmel, et de ses deux fils, un se fit prêtre. Son mari étant mort le 15 novembre 1613, elle aussi entra au Carmel d'Amiens, où elle prit l'habit le 17 avril 1614. Là se trouvait une de ses filles comme religieuse de chœur. Elle fit profession, comme Sœur converse, le 8 avril 1615, entre les mains de M. de Bérulle.

Digitized by Google

Deux chapelles se trouvaient encore au premier étage : la chapelle de Saint-Joseph et celle de Sainte-Madeleine.

CHAPELLE DE SAINT-JOSEPH

Dans cette chapelle, se voyait un beau tableau du songe de saint Joseph, où un ange vient dissiper son doute en lui annonçant que la Sainte Vierge était vraiment la mère du Messie promis. Il y avait aussi, dans cette chapelle, un autre bon tableau de la Nativité ; et sur l'autel était exposée une jolie statue de la Vierge, en bois doré (1).

CHAPELLE DE SAINTE-MADELEINE

La chapelle de Sainte-Madeleine, comme toutes les chapelles du couvent, renfermait un certain nombre de bons tableaux.

Le rétable d'abord, était une toile peinte par Le Géant, de Bar, représentant la patronne de la chapelle, sainte Marie-Madeleine.

Les autres tableaux, datant des années 1669 et 1671, étaient l'œuvre du peintre Le Geay. Les gradins de l'autel, de même d'ailleurs que ceux des autres chapelles, étaient garnis d'estampes et de miniatures, parmi lesquelles on en remarquait surtout une, dit le ms. 153, qui était un petit chef-

---

Elle fut envoyée, dans la suite, au Carmel de Pontoise, où elle mourut le mercredi de Pâques 1618. Elle fut béatifiée le 5 juin 1791. (Emm. de Broglie, *La bienheureuse Marie de l'Incarnation*. Lecoffre : « *Les Saints* ».)

(1) Ms. 153, 207v.

Digitized by Google

d'œuvre. Elle avait été peinte par le peintre miniaturiste Godefroy et était renfermée dans un cadre doré ; le sujet de cette miniature était la Présentation (1).

Un bref de Clément XI, du 1er mars 1701, accordait aux Carmélites de Metz les indulgences que l'on gagne en visitant les 7 autels de la basilique de Saint-Pierre à Rome, à condition, pour elles, de visiter 7 autels ou oratoires de leur couvent, à désigner par l'évêque de Metz. Par lettres du 22 novembre 1701, Mgr de Coislin désigna comme autels ou oratoires à visiter : la Vierge de l'autel du chœur, l'oratoire de Saint-Joseph, celui de Sainte-Thérèse, celui de Sainte-Geneviève, l'oratoire des Reliques, la chapelle de Saint-Élie et celle de Saint-François de Sales (2). De ces 7 autels, ou oratoires, 5 nous sont connus, et dans les pages qui précèdent, nous en avons donné la description et désigné l'emplacement ; il en reste deux, celui de Sainte-Geneviève et de Saint-François de Sales, que nous ne trouvons mentionnés nulle part, excepté dans la lettre de Mgr de Coislin. Où se trouvaient-ils dans le couvent, il nous est impossible de le dire.

Nous venons de parcourir tout le couvent des Carmélites ; il nous reste à parler du jardin, qui s'étendait sur une surface presque aussi grande que celle occupée par les bâtiments du monastère. On y parvenait par une porte s'ouvrant à l'extrémité de l'allée du cloître parallèle au chevet de l'église, à côté de la porte du chapitre.

(1) Ms. 153, 208.
(2) H. 4263.

Digitized by Google

LE JARDIN

Le jardin, dit le ms. 153, avait la forme d'un polygone irrégulier. Dans sa plus grande dimension, entre la rue Saint-Gengoulph et la rue de la Crète, il mesurait 38 toises, sur 10 à 12 toises de large. Ce n'était pas uniquement un jardin potager, il y avait aussi, à une extrémité, une charmille : à l'autre, un cabinet de verdure, et tout au fond, l'ermitage de l'Enfant Jésus, où, chaque mois, les Sœurs se rendaient en procession.

Le jardin potager était distribué en pièces carrées, sur les bords desquelles étaient plantés des espaliers. Dans le fond du jardin, près de la cuisine, se trouvait la basse-cour (1).

Le couvent des Carmélites, ainsi que nous venons de le voir, était un couvent très régulièrement bâti. Au rez-de-chaussée, se trouvaient les locaux communs aux religieuses : église, chœur, chapitre, sacristies, réfectoire, cuisine, dépense, buanderie et pharmacie. Le premier étage était occupé par le dortoir, c'est-à-dire par les cellules des religieuses professes et par le noviciat. L'église conventuelle était une des plus belles de la ville, ses autels sculptés étaient remarquables, ainsi que son lambris à caissons, ses peintures et ses tapisseries. Si, bien souvent, les Carmélites durent se restreindre, à cause de leur pauvreté, jamais elles ne le firent lorsqu'il s'agissait de leur église, rien pour elles n'était trop beau, lorsqu'il était question de rehausser la splendeur du culte de Dieu.

Que reste-t-il encore maintenant de cette église

(1) Ms. 153, 204.

Digitized by Google

et de ce couvent? Peu de chose, quelques fragments de bâtiments à l'intérieur du Pensionnat des Sœurs de Sainte-Chrétienne; trois côtés du cloître sont conservés, où une fenêtre sur deux a été supprimée. Dans le côté nord du cloître, on a bâti une chapelle et des salles de bains. Le réfectoire des Carmélites est devenu le réfectoire du pensionnat et la cuisine a conservé sa destination primitive, un peu amoindrie, car une partie a été prise pour en faire la loge de la Sœur portière du pensionnat. La buanderie, la pharmacie et la chapelle de la Crèche ont disparu pour faire place à une cour. Et de tous les bâtiments qui donnaient sur la rue de la Crète, église, parloir, sacristies, chapelles, aucun n'existe plus. Des vases sacrés et des ornements il ne reste plus rien, si ce n'est l'ornement de la cathédrale. Que sont devenus les nombreux tableaux qui, autrefois, étaient rassemblés chez les Carmélites, dont quelques-uns étaient des tableaux de maîtres? Ils ont disparu; à part quelques rares exemplaires conservés à Sainte-Chrétienne, quelques autres existent certainement encore, mais où les trouver? Il est bien probable que la majeure partie fut vouée à la destruction pendant la période révolutionnaire.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

MÉTAIRIES, BIENS ET PROPRIÉTÉS

A l'encontre d'autres communautés religieuses messines, les grandes abbayes, par exemple, et les chapitres réguliers, les Carmélites, outre leur couvent, n'avaient pas de grandes propriétés foncières, et les quelques fermes ou métairies qu'elles possédaient n'étaient pour elles que d'un bien maigre rapport. Elles avaient en propre quatre métairies, une à Lessy, une à Sainte-Ruffine et Châtel-Saint-Germain, une à Charleville et la dernière à Craincourt. Les deux premières leur étaient venues par donation, les deux dernières avaient été achetées.

LESSY

La métairie de Lessy avait été donnée aux Carmélites par le chanoine de la Goille, par acte du 13 janvier 1656, passé par devant J. Maguin, aman en chef de l'arche de Saint-Vit (1). Cette métairie avait été acquise morceau par morceau par le chanoine de la Goille.

Le 7 mars 1622, il avait acheté une pièce de vignes, d'un quarteron, de Françoise Richart, femme de Mengin Nicolas ; le 2 juillet, il joignit à cette première acquisition « les pièces, manoirs, vignes, jardin et autres héritages » de la même Françoise Richart, femme de Mengin Nicolas ; le

(1) H. 4278.

Digitized by Google

15 janvier 1630, il achète 2 mouées (1) de vignes à Jeannette Villaume, femme de Jean Thomassin à Lessy ; mais le 15 juillet 1547, il échange ces deux mouées contre une vigne de même contenance, appartenant à David La Vallée ; enfin, le 4 février 1630, il acquiert, par gagières, une pièce de vignes d'un demi-journal environ (2).

D'après l'acte de donation du 13 janvier 1656, la métairie de Lessy comprenait 35 mouées de vignes « environ », en plusieurs pièces ; une maison à Lessy, et deux petits jardins sis au ban de Châtel-Saint-Germain. Ces 35 mouées n'étaient pas d'un seul tenant, elles étaient à chercher dans 18 petites parcelles de quelques mouées ; deux seulement, les plus grandes, avaient une contenance de 4 mouées. Plusieurs pièces étaient, en outre, chargées de quelques cens en vin. D'après un arpentage fait le 11 décembre 1717, par Jacques Bradin, arpenteur assermenté, la contenance totale exacte de la propriété de Lessy était de 1183 verges, 1 pied, 6 pouces (3).

La donation de Lessy n'était pas une donation pure et simple, des charges y étaient attachées. Les Carmélites, en l'acceptant, s'engageaient à faire célébrer, chaque jeudi des quatre-temps, une messe du Saint-Sacrement, avec exposition et bénédiction (4).

(1) La mouée était la huitième partie d'un jour, la vingt-quatrième partie d'un hectare. On appelait mouée, et on appelle encore mouée, en patois messin, les échalas mis en tas après la vendange, et par extension, la surface de terrain nécessaire pour planter ces échalas.

(2) H. 4278.

(3) H. 4278.

(4) H. 4263. Voir plus bas : Fondations.

Digitized by Google

Le donateur ne s'opposait pas à l'aliénation de la propriété si, dans la suite des temps, les religieuses trouvaient quelque avantage à le faire, à condition, toutefois, que les stipulations et les charges de la fondation continuent à être exécutées.

Il ne semble pas que la métairie de Lessy ait beaucoup rapporté aux Carmélites. Le dossier qui la concerne ne renferme guère que des procès-verbaux d'expertises, constatant le mauvais état des vignes, provenant de la négligence des fermiers ; et des jugements condamnant les vignerons à payer leurs canons en retard (1).

Déjà en 1674, elles avaient dû retirer la métairie de Lessy à leur fermier, le sieur Andry ; pour quelle raison ? Nous n'en savons rien ; mais nous pouvons le supposer, d'après une expertise de 1680 (2), où la propriété des Carmélites est trouvée dans un état déplorable. Sur les 18 pièces expertisées, aucune ne se trouvait en état, presque à chaque article revient comme un refrain : manque de ceps, manque de terre, manque de fumier et toutes manquent de paisseaux. Le triste état dans lequel se trouvait cette métairie ne datait pas certainement de quelques années seulement.

La métairie de Lessy avait été laissée au sieur Andry par contrat du 7 janvier 1669 (3), passé par devant Bertrand et Bardot, moyennant un cens annuel et perpétuel de 2 charaux de vin, payables au couvent des Carmélites. Mais le sieur Andry n'exploitait pas lui-même la métairie, il la faisait

(1) H. 4278.
(2) H. 4278.
(3) H. 4278.

Digitized by Google

cultiver par un vigneron: était-ce du consentement des religieuses? En tous les cas, lorsque, le 6 décembre 1674, le sieur Andry présenta son règlement de compte, il réclama aux religieuses les sommes qu'il avait versées comme « aydes et avance au sieur Orion », ce qui faisait, avec les réparations effectuées à la maison, et se montant à 341 fr. 8 gros messins, une somme totale de 1483 fr. 2 gros, que les Carmélites lui payèrent, le 9 mai 1675 (1). Ainsi, la propriété de Lessy avait été pour les pauvres Sœurs, non pas une source de revenus, mais bien une occasion de dépenses.

Jusqu'en 1680, nous ne trouvons aucun document concernant la métairie de Lessy. Le 20 novembre 1680, un bail est passé pour 6 ans par devant Mamiel et Olry, notaires, entre les Carmélites d'une part, et Jean Billaudé l'aîné, Paul La Walle et Jean Billaudé, vignerons demeurant à Lessy, d'autre part. Les conditions étaient magnifiques, trop belles même. Les preneurs s'engageaient à faire les grosses et menues réparations à la maison, à payer 500 francs de canon, à livrer 2 rais (2) de beaux et bons raisins, la moitié des fruits et pêches du jardin et 3 charaux de vin blanc, clairet ou rouge, au choix des religieuses.

Mais le résultat ne fut pas si beau, car nous trouvons un arrêté de comptes de 1684 (3), quatre ans après la conclusion du bail, d'après lequel la métairie avait rapporté pour les quatre ans, en

(1) H. 4278.

(2) C'est-à-dire le contenu de 2 de ces hottes en sapin dont se servent les vignerons du Pays messin.

(3) H. 4278.

Digitized by Google

vin et en argent, la somme de 2628 fr. 20 gros, et en plus les fermiers redevaient aux Carmélites la somme de 372 fr. 20 gros.

Pour rentrer dans leurs fonds, les Sœurs durent faire appel à la justice. Une expertise fut ordonnée. Elle fut faite par Pierre Pichon et Remy André. La malfaçon fut liquidée à 58 livres 10 sols, et cela sans comprendre 5 mouées de vignes, qui avaient été laissées en friche (1).

Le 23 octobre 1684, Anne Toussaint, veuve de Paul La Walle, un des fermiers, fut condamnée par sentence contradictoire du bailliage de Metz à payer aux Carmélites, d'abord les 372 fr. qui restaient dus des canons non payés, puis à supporter les frais des réparations à faire ; et en plus, les dommages et intérêts pour malfaçon des vignes, se montant, d'après l'expertise, à 19 écus blancs et demi, soit 58 liv. 10 sols, plus enfin les dépens qui se montaient à 9 sols 6 deniers tournois.

Les Carmélites se laissèrent cependant attendrir et n'exigèrent pas la somme réglée par le tribunal. Un compromis intervint et on fixa à 650 fr. messins la somme à payer, en trois termes, de huit mois en huit mois.

En 1698, le fermier était un certain Claude Orion, dont le travail ne semble pas non plus avoir satisfait les Carmélites, car nous trouvons, à la date du 30 octobre 1698 (2), un compromis passé entre ce fermier et les Carmélites, à l'effet de nommer des experts pour visiter les vignes de Lessy. Demange Merceral, Jean Hanesse et Jean

(1) H. 4278.
(2) H. 4278.

Digitized by Google

Thomas furent nommés ; ils fixèrent les dommages et intérêts à la somme de 12 liv. 10 sols tournois.

Jusqu'en 1717, rien. En 1717, le 12 septembre, nouveau bail consenti pour 6 ans à Louis Richard, vigneron à Lessy, et à sa femme, Marthe Rondot, aux conditions suivantes : façonner et cultiver les vignes, le tiers franc du vin doit être livré aux Carmélites, les deux autres tiers doivent être comptés au preneur au prix de la taxe et défalqué des aides et avances à faire au métayer ; le loyer de la maison est fixé à 10 livres, les simples réparations sont à la charge du preneur, les fruits doivent être partagés par moitié ; défense est faite au fermier de sous-louer. Les Carmélites, de leur côté, s'engageaient à avancer au fermier 138 livres 13 sols, soit 500 francs messins, comme « aides », à payer en 3 termes, 57 livres à Noël, 57 livres à Pâques et 57 livres à la Saint-Jean ; le reste devait servir pour les vendanges, qu'on ne devait pas commencer sans en avertir les Carmélites. De plus, chaque année, le fermier devait mener du fumier pour 3 mouées (2).

D'après les déclarations faites par les Carmélites, en 1720, en 1736, en 1748 et lors des inventaires de 1790, il ne paraît pas que le revenu de la métairie de Lessy ait augmenté.

En 1720, « elles n'ont au plus du vin que pour la consommation de la maison » (1).

En 1736, « on en tirerait (des vignes) tout au plus 50 écus si on les affermait en argent. Sur quoi il est bon d'observer que les vignes étant souvent gelées et n'étant pas moins obligées de

(1) H. 1278.

Digitized by Google

faire les avances aux vignerons pour les façonner, elles sont quelquefois plus à charge qu'elles ne donnent du profit » (1).

En 1748, la métairie est donnée à bail par acte du 22 août 1748, à François Tailleur, toujours au tiers-muid (2) et sur les deux tiers de la récolte revenant au vigneron, les Carmélites lui avançaient annuellement 250 livres pour les fournitures et les cultures.

Enfin, la dernière déclaration que nous possédions, est celle de l'inventaire de 1790. Le revenu est maigre. Pour Lessy et Sainte-Ruffine, dont nous allons parler, les Carmélites touchaient chaque année : 17 sols en argent et trois hottes de vin.

En somme, la métairie de Lessy n'était pas précisément pour les Carmélites une riche métairie, le revenu qu'elles en tiraient était très minime, quand elles en tiraient ; il ne leur fut jamais d'un grand secours pour les tirer des embarras financiers où elles durent se débattre depuis leur fondation en 1623, jusqu'à leur suppression en 1793.

(1) H. 4273.

(2) On appelait « Baux à tiers-muid », dans le Pays messin, une espèce de société, dans laquelle un ouvrier apportant pour mise son industrie, s'oblige à façonner des vignes, moyennant les deux tiers de la récolte. Le propriétaire qui lui fait, sur cette assurance, les avances d'argent dont ils conviennent, a droit de lui retirer ces deux tiers en les payant suivant la taxe, fixée tous les ans par MM. du Bureau municipal et du Bailliage, d'après le prix du vin aux six marchés qui précèdent et suivent la Saint-Martin. *Affiches des 3 évêchés*, n° 50, du jeudi 13 décembre 1781, p. 397, (note.)

Digitized by Google

SAINTE-RUFFINE

La métairie de vignes de Sainte-Ruffine, à laquelle étaient joints 6 arpents moins 1 4 de bois de haute futaie, sis sur le ban de Châtel-Saint-Germain, était venue aux Carmélites par donation, tout comme la métairie de Lessy.

La donatrice était Marguerite Aubert, qui, avec sa sœur Françoise, s'était retirée au Carmel de Metz. Françoise Aubert était morte le 31 août 1677 (1). L'année suivante, 1678, par acte de donation entre vifs, du 6 juin, passé par devant Me Bardot, aman de Saint-Ferroy, et par un autre du 15 avril 1681, Marguerite Aubert avait donné aux Carmélites la métairie de vignes de Sainte-Ruffine, consistant en une maison, 6 journaux de vignes, jardin et autres héritages, et 6 journaux de bois et de prés à Châtel-Saint-Germain, en se réservant, toutefois, la jouissance du revenu et le canon annuel de ces propriétés.

Quelques années plus tard, par un nouvel acte du 11 juin 1683, passé par devant Me Mamiel, notaire à Metz, Marguerite Aubert renonça au droit de jouissance qu'elle s'était réservé et le transféra aux Carmélites, ainsi que tous les droits qu'elle pouvait avoir sur ses propriétés, suivant le bail qu'elle avait passé, le 27 septembre 1678, avec Jean Naudin, François Gilbert et consorts (2).

La demoiselle Aubert avait acquis ces biens par héritage de ses ancêtres, qui les possédaient en vertu des contrats d'acquisition du 20 août 1555, 2 avril 1558, 11 septembre 1565 et 14 décembre

(1) Ms. 215, 179 et ms. 153, 215v.
(2) H. 4280.

Digitized by Google

1566 (1). Cette donation avait été faite à charge de faire dire une messe par semaine et trois autres pendant l'année.

La métairie de vignes de Sainte-Ruffine, d'après un arpentage fait en 1772, par Jacques Bradin, arpenteur assermenté de la terre et seigneurie de Moulins-lès-Metz (2), comprenait 20 parcelles, dont 18 sur le ban de Sainte-Ruffine et 2 sur le ban de Jussy, d'une contenance totale de 809 verges 0 pied 6 lignes, mesure messine.

Pas plus que la métairie de Lessy, celle de Sainte-Ruffine et de Châtel-Saint-Germain ne fut, pour les Carmélites, d'un bon revenu; elle leur devint même parfois une charge à cause des mauvaises récoltes.

Au commencement, cette métairie fut assez bien louée, car nous trouvons, dans une déclaration de 1685 (3), qu'elle avait été laissée à bail à Jean Naudin, Dominique Gilbert et Antoine Demange, vignerons à Sainte-Ruffine, — la même famille, qui, déjà en 1678, exploitait ces vignes, — pour un canon annuel de 110 livres. Dans la suite, la situation changea, et souvent les vignes occasionnaient plus de dépenses qu'elles ne donnaient de profit. Nous avons déjà vu plus haut, par les déclarations de 1720 et de 1736, combien maigre était le revenu des deux métairies de Lessy et de Sainte-Ruffine (4).

En 1743, les 30 mouées de Sainte-Ruffine sont laissées à bail, pour 9 ans, à commencer à la

(1) H. 4273.
(2) H. 4280.
(3) H. 4273.
(4) Voir plus haut, p. 223.

Digitized by Google

Saint-Martin 1743, par acte passé par devant Me Bernard à Metz, le 18 août 1743, à Dominique Nicolas, vigneron, et à sa femme au tiers-muid. De même, en 1748, où le bail de 1743 continue avec cette modification, qu'en plus des deux tiers du vin de la récolte, abandonnés au fermier, les religieuses lui fournissaient encore annuellement 160 livres d'aides, pour la culture et pour les fournitures de la métairie (1).

En 1790, la situation ne s'était pas améliorée, nous l'avons déjà dit, les deux métairies ensemble devaient payer un cens de 17 sols en argent et trois hottes de vin chaque année.

La propriété des Carmélites à Châtel-Saint-Germain était surtout en nature de bois. Elles y possédaient 6 arpents moins 1/4 de bois de haute futaie, joignant les bois de Sainte-Ruffine d'une part, et ceux des religieux de Saint-Arnould, d'autre part. Il semble que ces bois aient fait l'objet d'un bail particulier, indépendant de celui des vignes de Sainte-Ruffine. Nous trouvons, en effet, un bail du 30 juillet 1766, passé avec François Bertin, vigneron, à Sainte-Ruffine, où les bois de Châtel-Saint-Germain lui sont laissés pour 9 ans. Il devait soigner les bois et faire les coupes suivant les ordonnances des Eaux et Forêts en 9 portions égales. Le prix du canon est laissé en blanc.

CHARLEVILLE

La métairie de Charleville, près de Boulay, était une métairie de terres labourables et de prés. Elle avait été acquise au prix de 7700 francs barrois

(1) H. 4273.

Digitized by Google

de M. Faugières, chevalier, seigneur de Vaseilles, commissaire auditeur de Monseigneur le duc de Lorraine, par contrat du 6 avril 1714, passé devant Me Dancerville, notaire à Metz (1); et par acte sous seing privé du même jour, 6 avril 1714, M. de Faugières garantissait les religieuses Carmélites de tout retrait du chef de ses enfants, du gagnage de Charleville, qu'il venait de leur vendre (2).

Pour payer le prix de cette acquisition, après avoir réalisé tout ce qu'elles pouvaient avoir d'argent et de denrées, les Carmélites furent encore obligées de contracter un emprunt considérable.

Ce bien se trouvait en terre lorraine, et bien que d'un revenu très mince, avait été taxé à une somme de 1617 livres, pour droit d'amortissement et de deux sols pour livre. Les religieuses adressèrent une supplique au duc de Lorraine, dont dépendait Charleville, « pour obtenir une modération proportionnée à leur pauvreté et à la modicité de l'achat qu'elles ont fait » (3). Avec quel succès? Nous n'avons pu l'apprendre.

La métairie de Charleville consistait, d'abord, en une maison bâtie à neuf, « avec toutes les commodités convenables à un bon laboureur » (4), avec granges et jardin et 2 journaux et demi de vignes.

Pour ce qui est de la maison, d'après le plan que nous en possédons encore aux archives départementales, elle avait, en effet, toutes les commo

(1) H. 4275.
(2) H. 4275.
(3) H. 4275.
(4) H. 4275.

Digitized by Google

dités convenables. A gauche, se trouvaient les locaux d'habitation, comprenant au fond une chambre à four, la cuisine était au milieu, et sur le devant, « la belle chambre », le poêle. Un corridor traversant toute la maison séparait les locaux d'habitation des écuries, à côté desquelles se trouvaient l'aire et les engrangements : et derrière les engrangements, l'écurie des vaches. Le bâtiment mesurait une cinquantaine de pieds en largeur, sur une quarantaine de pieds en profondeur. Primitivement, la métairie comprenait 99 jours ¼ ⅛ de terres, mais, dans la suite, on ne compta plus que 86 jours 1/32, car 13 jours ½ de terres n'avaient aucune valeur.

Les prés de Charleville étaient de 3 fauchées ; ce qui faisait, avec les prés situés hors ban, 5 fauchées, plus une pièce rapportant environ 3 chars de foin. Le terrain était du bon terrain à blé. Le canon était payé en blé, mesure de Metz, rendu dans les greniers des Carmélites. Il était, au commencement, de 45 quartes de blé ; mais dans la suite des temps, il dut être réduit à 40 quartes, et, dit un inventaire des biens de Charleville, « nous ne pouvons le laisser à moins » (1).

Nous possédons encore 13 baux de la métairie de Charleville, les deux premiers passés entre l'ancien propriétaire, le sieur de Faugières, seigneur de Vaseille et de Saulny, et les fermiers Demange Renault, en 1695 ; en 1707, la fermière était Mangeatte Dory, veuve de Demange Renault. Les autres baux sont passés entre les prieures du Carmel ou leurs mandataires et les différents fer-

(1) H. 4275.

Digitized by Google

miers. Tous ces baux sont généralement faits pour 9 ans, excepté ceux de 1731 et de 1738, qui furent conclus pour 6 ans et celui de 1786, pour 3, 6 ou 9 ans.

1715. Entre Noël Febvre, abbé de Villers-Bettnach (1), et Fremin Halté et François Renault, son beau-frère, cultivateur à Charleville, à charge d'acquitter les cens, plus 30 quartes de blé froment, 15 d'avoine, 1 quarte de pois, mesure de l'hôpital de Saint-Nicolas de Metz, 1 chapon et 4 livres de chanvre façonné.

1723. Entre la prieure (2) et Fremin Halté, demeurant à Charleville, à charge de payer les cens et d'employer 50 livres en « bâtiments nécessaires », plus : 40 quartes de froment, 1 quarte de « nantilles », 4 livres de chanvre.

1731. Entre Sœur Marie-Madeleine de Sainte-Thérèse (3) et Louis Renault, cultivateur, à Marivaux, et Lucie Bombardier, sa femme, à charge de payer les dîmes, cens, droitures et redevances, plus 45 quartes de froment, 1 quarte de lentilles, 4 livres de chanvre femelle.

1738. Entre la prieure (4) et Louis Renault, de Charleville, à charge de payer cens, dîmes, droitures et redevances, plus 39 quartes de froment, 4 livres de chanvre femelle.

1743. Entre la prieure (5) et Louis Renault, cultivateur à Charleville, et Lucie Bombardier, sa femme, à charge de payer cens, dîmes, droitures

(1) Fondé de pouvoir des Carmélites de Metz, par lettre du 29 décembre 1714. H. 4275.

(2) Sœur Françoise-Catherine-Thérèse de Saint-Alexis.

(3) Pour lors prieure.

(4) Sœur Marie-Anne de Jésus.

(5) Sœur Marie-Madeleine de Sainte-Thérèse.

Digitized by Google

et redevances, plus 39 quartes de froment et 4 livres de chanvre femelle.

1751. Entre la prieure (1) et Michel Renault, garçon laboureur à Charleville, à charge de payer cens, dîmes, droitures et redevances, plus 40 quartes de blé froment et 4 livres de chanvre femelle.

1758. Entre la prieure (2) et Jean Dorvaux, laboureur à Charleville, et Jeanne Henry, sa femme, à charge de payer cens, dîmes, droitures, redevances, plus 40 quartes de blé et 4 livres de chanvre femelle.

Pour la même année, nous trouvons un second bail ; il semble donc que, pour une raison ou une autre, le premier ait été résilié. Ce second bail fut passé entre la prieure (3) et Michel Renault, laboureur, et Marie Dosse, sa femme, à charge de payer cens, dîmes, droitures et redevances, plus 40 quartes de blé et 4 livres de chanvre.

1766. Entre la prieure (4) et François Germain, cultivateur à Mussy-l'Evêque, et Marie-Anne Dorvaux, sa femme, à charge de payer cens, dîmes, etc., plus 45 quartes de froment et 4 livres de chanvre femelle.

1775. Entre la prieure (5) et Georges Tresse, laboureur à Charleville, et Geneviève Renaud, sa femme, à charge de payer cens, dîmes, etc., plus 35 quartes de blé pour les six premières années et 4 livres de chanvre femelle ; et, pour les trois dernières années, 40 quartes de blé et 4 livres de chanvre femelle.

(1) Sœur Marie de Saint-Jean-Baptiste.
(2) Sœur Marie de Saint-Jean-Baptiste.
(3) Sœur Marie de Saint-Jean-Baptiste.
(4) Sœur Marie de Saint-Jean-Baptiste.
(5) Sœur Marie-Françoise du Sacré-Cœur de Jésus.

Digitized by Google

1786. Bail pour 3, 6 ou 9, entre la prieure (1) et Georges Tresse, et Geneviève Renaud, sa femme, à charge de payer cens, dîmes, etc., plus 40 quartes de blé froment, 4 livres de chanvre femelle et un poids, c'est-à-dire 11 livres de chanvre cru (2).

Ce fut le dernier bail avant la Révolution.

Une seule fois, dans les différentes déclarations, qu'à plusieurs reprises, les Carmélites durent faire de leurs biens, nous trouvons le revenu de la métairie de Charleville évalué en argent ; c'est lors de l'inventaire du 15 mai 1790. Les commissaires nommés par la municipalité, dans leur estimation, le fixèrent à 240 livres (3).

CRAINCOURT.

La métairie de Craincourt était située au village du même nom, qui faisait partie du marquisat de Nomeny, ancien ressort du parlement de Metz.

Elle fut acquise, par acte notarié du 10 juillet 1714, passé par devant Dancerville (4), de messire Nicolas Damoiseux, seigneur en partie de Retonfey et conseiller au parlement (5), demeurant rue de la Crète, par conséquent dans le voisinage des Carmélites, et de son épouse, Claude Thoilliez (6).

(1) Sœur Marie-Françoise du Sacré-Cœur de Jésus.

(2) Tous les baux se trouvent : H. 4275.

(3) H. 4273.

(4) H. 4277.

(5) Mort le 7 août 1723. Il se démit de ses fonctions, en 1722, en faveur de Louis-Bénigne Chazot, fils du président Chazot, abbé commendataire de Saint-Arnould, et petit-fils de la sœur de Bossuet. (MICHEL, *Biographie du Parlement*).

(6) D'après POIRIER (*Documents généalogiques*), l'épouse de Nicolas Damoiseux se serait appelée Jeanne Chollier, qui mourut d'apoplexie, le 14 juillet 1725. D'après MICHEL (*op. cit.*), le nom aurait été : Jeanne Choillier.

Digitized by Google

Le prix de vente était de 6000 livres tournois, que la prieure, Mère Marie-Louise de Saint-Joseph, s'engagea à payer pour le 31 décembre 1715, avec les intérêts au denier 20, à partir du commencement de 1715. Les Carmélites devaient entrer immédiatement en jouissance. Le droit de tabellionnage pour cet acquêt se montait à 75 livres. Il fut payé le 19 décembre 1715 (1).

Il ne semble pas que les Carmélites aient possédé de maison à Craincourt.

La métairie consistait en 40 jours de terre ou environ, par saison, et en prés en proportion : au juste : 117 jours 0 quart ½ de terres labourables, une chènevière et 21 fauchées 3 quarts de prés. Au moment de l'acquisition, la métairie rapportait 50 quartes de blé froment, 12 quartes d'avoine, 8 quartes d'orge ou bon tramois (2), 2 bichets le pois, 2 bichets de lentilles, le tout mesure de Nomeny, et 6 chapons, que le fermier était tenu de livrer à Metz, dans les greniers des bailleresses. La quarte de blé, mesure de Nomeny, comptait 4 bichets et excédait d'un neuvième de quarte la mesure de Metz, ce qui fait que 50 quartes de froment, mesure de Nomeny, donnaient 56 quartes 1 bichet, mesure de Metz. La quarte d'avoine, mesure de Nomeny, comptait 6 bichets, quand la quarte de Metz n'en avait que 5 ; ainsi, les 25 quartes d'avoine, mesure de Nomeny, faisaient 34 quartes, mesure de Metz.

Lors de l'acquisition, les vendeurs se réservèrent le canon de l'année courante 1714. Les intérêts à

(1) H. 4277.

(2) Le tramois est un mélange de froment et de seigle.

Digitized by Google

payer sur le prix d'achat ne devaient courir qu'à partir du 1er janvier 1715.

Les acquéreurs étaient en droit, de par la coutume de l'Evêché de Metz, qui régissait le marquisat de Nomeny, ou de continuer, ou de cesser le bail, et d'après un inventaire de la métairie, établi en 1714, il leur était loisible « d'augmenter le trescens, le canon, parce que la métairie, eu égard au nombre des terres, n'était pas louée à sa valeur » (1).

On possède encore aux Archives de la Moselle tous les baux de la métairie de Craincourt jusqu'à la Révolution, à l'exception d'un seul.

Le premier fut consenti pour 9 ans à Claude Vanson, le 10 décembre 1716. Il devait livrer aux Carmélites 55 quartes de froment, 12 quartes de tramois, 8 quartes d'avoine, 2 quartes de pois et 6 bichets de lentilles.

Le 2 juin 1725, un nouveau bail fut consenti pour 9 ans à Maurice Courtaut, à raison d'un canon de 57 quartes de froment, 12 quartes de tramois, 8 quartes d'avoine, 2 quartes de pois et 6 bichets de lentilles.

Le 27 janvier 1734, nouveau bail de 9 ans, au même Maurice Courtaut, à raison de 57 quartes de froment, 8 quartes d'avoine, 12 quartes de tramois, 2 bichets de pois, 1 bichet ½ de lentilles.

Le 4 décembre 1744, un dernier bail de 9 ans est consenti à Maurice Courtaut, pour un canon de 57 quartes de froment, 12 quartes de tramois, 2 quartes de pois, et cette fois une somme d'argent : 12 livres en argent, au cours de France.

Le 9 janvier 1753, le fermier change ; François Gourier prend la métairie à ferme pour 9 ans, à

1 H. 4277.

Digitized by Google

raison d'un canon de 60 quartes de blé, 12 quartes de tramois et 2 quartes de pois.

Le 15 janvier 1761, un nouveau bail est consenti au même François Gourier, pour 9 ans, à raison de 64 quartes de blé, 12 quartes de tramois et 2 quartes de pois ; mais ce bail fut résilié en 1766.

Le 30 janvier 1766, un nouveau fermier, Jean Tollin signe un bail et s'engage à fournir aux Carmélites 70 quartes de blé, 6 quartes d'orge, 6 quartes d'avoine et 2 quartes de pois.

Le bail suivant a disparu, il ne reste plus que le dernier, celui du 7 janvier 1785, qui fut consenti pour 3, 6 ou 9 ans, à François-Nicolas Marsal, à raison de 65 quartes de blé, 6 quartes d'orge, 6 quartes d'avoine, 4 quartes de pois, ½ quarte de lentilles et 22 livres de chanvre cru.

De toutes les terres des Carmélites, c'est la métairie de Craincourt qui leur fut du meilleur rapport. Au contraire des autres, de la métairie de Charleville en particulier, le canon ne fit qu'augmenter jusqu'à la Révolution ; de 55 quartes de blé au commencement, il monta à 70 en 1766. En 1785, il est vrai, il était redescendu à 65 quartes de blé ; mais en revanche, la quantité de pois à fournir était montée de 2 à 4 quartes, plus ½ quarte de lentilles et 22 livres de chanvre cru (1).

IMMEUBLES ET RENTES

Les Carmélites possédaient peu d'immeubles à Metz même ; ceux que, de 1626 à 1666, elles avaient acquis, furent, les uns démolis, les autres transformés en jardin (2).

(1) H. 4277.

(2) Voir plus haut, p. 111 et H. 4273.

Digitized by Google

En 1677, Marguerite Aubert leur avait bien fait donation d'une petite maison ; mais les Carmélites n'en tiraient pas grand revenu : « 2 écus par an et souvent rien, parce que cette maison se trouvant proche du magasin à poudre, il était interdit d'y faire du feu. »

Demoiselle Ève du Vivier, femme de Philippe Vincent, avec qui les Carmélites avaient eu un procès pour un mur mitoyen (1), leur avait légué par testament une maison qui était louée 33 livres (2). Cette dernière maison ne fut pas longtemps en possession des Carmélites, car, se trouvant sur l'emplacement de nouvelles fortifications de la ville, les religieuses furent expropriées et leur maison détruite. Il ne semble pas qu'elles aient été en possession d'autres immeubles, car dans les déclarations de leurs biens qu'elles durent faire à différentes époques, elles certifient, à plusieurs reprises, ne pas posséder d'immeubles à Metz.

Quant aux rentes en argent, jamais les Carmélites ne furent bien riches ; jamais leurs rentes ne dépassèrent 5000 livres, et une fois les dépenses générales défalquées de ce revenu, il leur restait bien peu de chose pour subvenir à l'entretien des religieuses. D'après un inventaire (3), les Carmélites auraient possédé à une certaine époque un capital d'environ 78.020 livres, leur rapportant 4022 livres de rente.

En 1695, dans la déclaration faite pour être présentée à l'assemblée du clergé du 1er septembre,

(1) Voir plus haut, p. 112.

(2) Elle avait été acquise par la demoiselle du Vivier, pour la somme de 2000 francs messins, soit 734 livres 14 sols, monnaie de France, le 17 octobre 1657. H. 4273.

(3) H. 4273.

Digitized by Google

les rentes et les revenus en argent des Carmélites s'élevaient à la somme de 2946 livres 3 sols (1).

En 1705 (2), les rentes s'élevaient à 4221 livres 6 sols, et parmi ces rentes, une somme de 290 livres 6 sols est qualifiée de « rentes caduques dont on n'est pas payé », qu'il faut donc retrancher du total des rentes. Les dépenses générales et les charges du couvent s'élevant à 1461 livres 16 sols 6 deniers (et ici, je cite textuellement la conclusion de la déclaration), « il ne reste plus, pour l'entretien et la subsistance des 31 religieuses et pour la nourriture des domestiques, que 2670 livres 6 deniers (les pauvres Sœurs comptent, dans ce chiffre, les 290 livres 6 deniers non recouvrés), dans un pays où la guerre rend toutes les choses nécessaires à la vie extrêmement chères, en sorte que nous avons toutes les peines du monde à vivre, et que notre dépense excède tous les ans la recepte, aiant été contraintes, l'année passée, d'emploier à paier les debtes que nous avions faites pour notre subsistance, 2000 livres, qui nous avaient été données pour la dote d'une de nos Sœurs, et étant encore actuellement en arrière de 734 livres que nous devons et que nous avons empruntées pour fournir à nos besoins de l'année courante » (3).

En 1706, les revenus bruts sont de 3525 livres 3 sols (4).

En 1708, de 3381 livres 10 sols.

En 1720, il y eut une réduction de rentes du

(1) H. 4273.
(2) H. 4273.
(3) H. 4273.
(4) H. 4273.

Digitized by Google

fait d'un « remplacement », nous dirions maintenant une conversion. De 2865 livres, les revenus tombent à 1242 livres 5 sols, desquels il faut défalquer 978 livres 17 sols de charges et de dépenses générales, ce qui fait qu'il ne reste plus aux Carmélites que 263 livres 3 sols de revenus pour subvenir à l'entretien du couvent. La nourriture d'une religieuse étant calculée à 160 livres, — et il y en avait 34 au couvent, — il va donc encore falloir emprunter, car « elles sont absolument hors d'état de pouvoir vivre et vont absorber leurs fonds s'il ne plaist pas à Son Altesse Royalle Monseigneur le Régent de leur donner du secours et de les aider par quelque charité ».

Si la somme de 1622 livres 15 sols de rentes qu'elles ont perdue du fait du « remplacement » leur avait été rendue, elles auraient encore eu beaucoup de peine à vivre (1).

En 1736, la situation ne s'est pas améliorée, au contraire. La somme des rentes s'élève à 1788 livres, dont il faut soustraire 275 livres de charges et de dépenses générales, il ne leur reste donc que 1513 livres pour vivre. Et les dettes augmentent, elles doivent 1000 livres à M. de Courcelles et à sa fille, la baronne de Ville, et 800 livres à Sœur Cathon, leur tourière! (2).

En 1747, si les rentes ont un peu augmenté, il en a été de même des charges. Les rentes se montent à 2085 livres 10 sols et les charges à 1002 livres 10 sols, restent 1083 livres pour l'entretien de 21 religieuses et de 2 tourières. En plus, il fallait songer aux réparations de la maison et à

(1) H. 4273.
(2) H. 4273.

Digitized by Google

l'entretien du pavé, qui, à cette époque, était à la charge des riverains, dépense assez considérable, le couvent donnant sur deux rues (1).

En 1748, les rentes avaient encore diminué, elles s'élevaient à 1824 livres 10 sols 10 deniers (2). Enfin, lors de l'inventaire du 15 mai 1790, elles étaient de 2632 livres 14 sols.

En résumé, la situation financière des Carmélites de Metz ne fut jamais très brillante, dans les derniers temps surtout, où Metz et le Pays Messin eurent à souffrir de la cherté de vie, suite des guerres de Louis XIV et de Louis XV. Elles avaient dépensé des sommes assez considérables pour acheter le terrain nécessaire à la construction du couvent, et aussi pour l'édification et l'ornementation de l'église. Ce ne sont pas les dots des religieuses qui auraient pu contribuer à enrichir le couvent; d'après la déclaration de 1695, les plus fortes étaient de 3000 livres, et, dit la même déclaration, « il s'en trouve peu qui aillent jusque-là »; les dots ordinaires étaient de 2000 livres, et même on avait reçu des novices n'apportant que 1200 ou 1000 livres, parfois même il était arrivé que des novices, surtout des novices converses, étaient reçues sans dot

Néanmoins, cette pauvreté du couvent n'empêcha pas le recrutement et, presque toujours, le nombre des religieuses, prévu par les constitutions, était au complet.

On peut dire que les Carmélites de Metz, tout en étant très larges pour Dieu et son culte, tout

(1) H. 4273.
(2) H. 4273.

Digitized by Google

en n'épargnant rien lorsqu'il s'agissait de l'ornementation de leur église, une des plus belles églises conventuelles de Metz, n'ont guère vécu, pendant les 170 ans de leur existence dans notre ville, que de privations, ne s'accordant souvent même pas, et pour cause, ce qui cependant leur aurait été nécessaire.

FONDATIONS

Les fondations du couvent des Carmélites de Metz étaient non seulement peu nombreuses, mais encore les revenus, qu'en tiraient les religieuses, étaient peu considérables, certaines même étaient, pour le couvent, plutôt une charge qu'un revenu réel, à ce point que, pour quelques-unes, les Carmélites durent demander d'en changer les obligations.

Il y a aux Archives de la Moselle un certain nombre de documents concernant ces fondations, c'est grâce à eux qu'il nous a été possible d'en dresser une liste qui, certainement, est loin d'être complète.

1° La première en date fut faite par Jean-Nicolas Maler, seigneur de Mondelange, clerc-juré et contrôleur de Thionville. Elle fut faite par acte passé le 11 septembre 1636, par devant Me Pied, notaire à Metz (1), à l'occasion de l'entrée au Carmel de la fille de Jean-Nicolas Maler, Françoise Maler, en religion : Sœur Françoise de Jésus-Maria. 10.000 francs barrois furent versés comme dot de la Sœur, plus 3000 francs pour 4 messes basses par semaine ; mais dans l'acte, ces 4 messes bas-

(1) H. 4273.

Digitized by Google

ses furent réduites à 3 « affin de ne tant charger le couvent ».

Cette fondation fut encore réduite, par acte du 19 février 1650 (1), à une messe par semaine, du consentement de dame Claude Maler, femme et épouse du sieur Anthoine de Gols, sieur de Longchamps, maistre d'hôtel ordinaire du roi et capitaine dans l'ancienne garnison de Metz. Claude Maler était la sœur de Sœur Françoise de Jésus-Maria, qui était morte le 29 septembre 1639.

2° Le 13 janvier 1656 (2), le chanoine de la Goille fit aux Carmélites donation de la métairie de Lessy, à charge par elles de faire célébrer chaque jeudi des quatre-temps une messe du Saint-Sacrement, avec exposition et bénédiction, par le chapelain, accompagné de trois clercs revêtus de surplis, deux portant des cierges allumés et le troisième l'encensoir. Les trois clercs étaient tenus de communier à la messe. Pendant l'élévation, les Sœurs devaient chanter le motet : *O salutaris hostia*, et à la messe le prêtre devait dire trois collectes : une du Saint-Sacrement, l'autre des trépassés et la troisième de sainte Thérèse.

De plus, les religieuses avaient à fournir trois pains de fine farine de froment, de trois livres chacun, que les clercs apportaient sur l'autel, après la communion, pour les faire bénir par le prêtre. Après la messe, un de ces pains était remis à la communauté, un autre au prêtre célébrant, avec 20 sols messins, et le troisième devait être partagé entre les trois clercs, qui recevaient en

(1) H. 4265.
(2) H. 4278.

Digitized by Google

plus chacun 10 sols messins. Les Sœurs devaient fournir pour la messe 6 cierges de cire blanche.

Dans la suite, les Carmélites éprouvant de la difficulté à trouver trois clercs pour faire la communion, et craignant aussi que, si elles les trouvaient, ils ne fassent la sainte communion qu'à cause de l'argent qu'elles devaient leur verser, elles demandèrent à Mgr de Coislin de changer cette clause et de vouloir bien permettre qu'à l'avenir, trois Sœurs soient autorisées à communier à la place des clercs ; ce que l'évêque de Metz leur accorda, le 22 décembre 1704 (1).

3° En 1669, le 7 juin, Ève de Couet, veuve de Philippe Vincent, échevin à Metz, fonde une messe à perpétuité, à dire le jour anniversaire du décès de son mari, le 13 mai. Elle verse, pour cette fondation, une somme de 100 francs messins, entre les mains de la prieure, Mère Charlotte de Jésus, qui lui en délivre quittance (2).

4° Fondation de Marie Souplet.

Par acte du 13 avril 1676 (3), Marie Souplet, veuve de M. de la Chapelle, qui s'était retirée au Carmel de Metz pour y finir ses jours, donne aux Carmélites 400 livres tournois à charge, pour ces dernières, de faire célébrer à perpétuité 14 messes (2 messes chantées et 12 messes basses). La fondation est acceptée par la Mère Catherine de Jésus-Maria, prieure, et son conseil.

Un peu avant sa mort, Marie Souplet changea les conditions de la fondation. Elle ajouta 200 livres aux 400 déjà versées, ce qui faisait 600 livres,

(1) H. 4263.
(2) H. 4265.
(3) H. 4265.

Digitized by Google

afin d'avoir, à la place des 14 messes annuelles, une messe de la Vierge chaque semaine, de préférence le samedi. Ce changement fut accepté par la Mère Catherine de Jésus-Maria et son conseil (1).

5° Fondation de Marguerite Aubert.

Par acte de donation entre vifs, passé par devant Me Bardot, aman à Metz, Marguerite Aubert faisait don aux Carmélites d'une métairie de vignes sise à Sainte-Ruffine, et de bois sur le ban de Châtel-Saint-Germain, — elle s'en réservait toutefois l'usufruit jusqu'à sa mort, — à charge, pour les Carmélites, de faire célébrer une messe par semaine et 3 autres pendant l'année (2). Par acte passé devant Mamiel (3), elle renonça à l'usufruit qu'elle s'était réservé (11 juin 1683). Enfin, pour donner plus de force à sa donation, elle la renouvelle dans son testament du 19 septembre 1681 (4), où elle déclare donner tous ses biens aux Carmélites, à condition : 1° d'être inhumée dans le cloître du couvent, 2° que les Carmélites lui feraient dire, après sa mort, 100 messes basses pour le repos de son âme, 3° qu'elles feraient célébrer, à perpétuité dans leur église, une messe basse de *Requiem* pour le soulagement des saintes âmes du purgatoire, le lundi de chaque semaine, ou un autre jour en cas d'empêchement.

A la mort de Marguerite Aubert, les héritiers contestèrent la donation. La cause fut plaidée ; mais les parties arrivèrent à un arrangement. Les Carmélites, « qui ne sont point de caractère à avoir

(1) H. 4265.
(2) H. 4273 et H. 4280.
(3) H. 4280.
(4) H. 4280.

Digitized by Google

des procès, ont, pour les éviter, abandonné cette succession et se sont néanmoins chargées de faire dire cette messe par semaine,..... ce qui rend cette fondation extrêmement onéreuse » (1).

6° Fondation de la fête de Jésus conversant dans le monde.

Les Carmélites avaient obtenu de Rome, l'autorisation de célébrer solennellement, chaque année, le 18 février, la fête de Jésus conversant dans le monde. Le doyen et le chapitre de la Cathédrale, par accord des 21 et 22 novembre 1678, arrêtèrent de venir chaque année processionnellement, au jour de cette fête, au couvent du Carmel, pour chanter la messe dans l'église des Carmélites, pour quoi ils devaient recevoir 400 livres tournois, « aumosnées à cet effet ». De plus, les Carmélites s'engageaient à verser à la musique du chapitre de la Cathédrale la somme de 20 francs messins par an, 5 francs pour la messe et 15 francs pour le salut du soir.

Cette fondation fut faite, le 24 février 1679, par M. Henry Adam, supérieur des Carmélites, qui avait donné pour cela une somme de 600 francs messins, auxquels 600 francs, M. l'abbé de Creil avait ajouté 300 francs, qui se trouvaient à rente chez M. Colloite, chanoine de Saint-Sauveur, pour lesquels il payait chaque année 15 francs de rente aux Carmélites. Cette fondation rapportait donc 45 francs de rente, sur lesquels étaient pris les 20 francs à distribuer aux musiciens de la Cathédrale. Elle avait été acceptée par la prieure Mère Catherine de Jésus-Maria (2).

(1) H. 4273.
(2) H. 4265.

Digitized by Google

Cette fondation fut supprimée par acte capitulaire du 12 avril 1734, rendu sur les conclusions prises par le princier, le doyen et le chapitre de la Cathédrale, le 20 février et le 27 mars 1734, où MM. les chanoines déclaraient être dans l'impossibilité d'exécuter les clauses de la convention des 21 et 22 novembre 1678, « par les mauvais temps et autres difficultés qui survenoient lors de l'eschéance de ceste feste, qui se rencontre dans une mauvaise saison ». Et, pour se libérer de leur obligation, ils offraient de rembourser aux Carmélites 500 livres pour le présent de 400 livres qu'autrefois les religieuses leur avaient fait (1). La fête ne fut toutefois pas supprimée, on continua à la célébrer chaque année, mais sans le concours du chapitre et de la musique de la Cathédrale.

7° Fondation de Mathieu de Rosselange.

Le 26 avril 1689, les héritières de Mathieu de Rosselange, en son vivant capitaine prévôt-gruyer et receveur de la chaussée, c'est-à-dire : Jean-Joseph de Rosselange, seigneur d'Hannoncelles, conseiller du roi au parlement de Metz, en son nom et au nom de son frère Charles-Nicolas de Rosselange, prieur du prieuré de Saint-Pierre de Neufville, et de sa sœur Marie-Marguerite de Rosselange (2), fondent un anniversaire solennel, à célébrer dans l'église des Carmélites, le 7 février, plus une messe basse chaque semaine.

(1) H. 1274.

(2) On trouve dans les *Mémoires du chevalier de Belchamps* (Bibl. Metz, ms. 122) la note suivante : « Décembre 1731. — Une vieille demoiselle de Thiaucourt, nommée Rosselange, a légué aux Carmélites huit mille livres. » Il ne semble cependant pas qu'il soit ici question de la fille de Mathieu de Rosselange, car Marie-Marguerite de Rosselange, appartenant à la noblesse messine, ne devait pas être une inconnue pour le chevalier de Belchamps.

Digitized by Google

Pour cette fondation, ils cèdent aux Carmélites la somme de 2000 livres tournois en capital, représenté par un contrat de constitution de rente du 12 août 1683, passé par dame Claude de Tailfumier, dame de Ranzières, épouse de M. Pierre-Etienne de Procheville, conseiller du roi au parlement, au profit des dames religieuses et supérieure du monastère de la Congrégation de Saint-Mihiel, lesquels en avaient fait déclaration au profit de Mathieu de Rosselange.

La fondation fut acceptée par la Mère Anne-Marie de Saint-Joseph (1).

8° Le 28 mai 1731, Jean Georges, seigneur de Boucheporn, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances, fonde, avec l'agrément de Mgr l'évêque de Metz, une grand'messe avec diacre et sous-diacre, à perpétuité, à chanter le jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, échéant le vendredi qui suit immédiatement la fête du Saint-Sacrement ; plus les vêpres et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Pour cette fondation, il donne la somme de 500 livres et, dans le cas où les religieuses ne pourraient pas s'acquitter de leurs obligations, les 500 livres devaient être versées à l'hôpital de Saint-Nicolas.

Cette fondation fut acceptée par la mère Marie-Madeleine de Sainte-Thérèse (2).

Les Carmélites de Metz avaient une dévotion toute particulière au Sacré-Cœur de Jésus, et la fondation de Jean Georges de Boucheporn ne fut, en quelque sorte, qu'une consécration de cette dé-

(1) H. 4265.
(2) H. 4265.

Digitized by Google

votion, qui, depuis le B. P. Eudes et sainte Marguerite-Marie, avait pris, en France, une si grande extension. Les Carmélites de Metz ne se contentèrent pas de la messe solennelle de la fête, avec diacre et sous-diacre, fondée par Jean Georges de Boucheporn : une confrérie du Sacré-Cœur fut érigée au Carmel de Metz. Le pape Clément XII, par un bref du 4 avril 1735 (1), enrichit cette confrérie de nombreuses indulgences. Il accordait aux confrères une indulgence plénière le jour de l'entrée dans la confrérie, puis le jour de la fête principale, et enfin à l'heure de la mort ; plus une indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines quatre fois dans l'année, pour ceux qui visiteraient la chapelle de la confrérie ; enfin, 60 jours d'indulgence pour l'assistance à la messe dans la chapelle de la confrérie, pour l'assistance aux réunions, à ceux qui donneraient l'hospitalité aux pauvres, à ceux qui travailleraient à rétablir la paix entre les ennemis, à ceux qui accompagneraient les corps des défunts à leur dernière demeure, à ceux qui accompagneraient le saint viatique porté aux malades, à ceux qui réciteraient 5 *pater* et 5 *ave* pour le repos de l'âme des confrères défunts, à ceux qui travailleraient à ramener un pécheur à Dieu, et, enfin, à ceux qui enseigneraient la religion aux ignorants, ou qui pratiqueraient les œuvres de charité.

Le même jour, 4 avril 1735, Clément XII accorda aussi le privilège de l'autel privilégié pour l'autel du Sacré-Cœur.

Ces indulgences étaient valables pour 7 ans. Le

(1) H. 4263.

Digitized by Google

12 février 1741, Benoît XIV les renouvela par un nouveau bref, et les concéda au Carmel de Metz *in perpetuum*.

L'office de la fête du Sacré-Cœur était récité dans l'église des Carmélites le jour de la fête, avec la permission de Mgr de Saint-Simon, selon le rite de 1re classe, ainsi que nous le voyons, par une approbation que l'évêque de Metz donne à un office du Sacré-Cœur, édité dans le cours du XVIIIe siècle par les Carmélites (1).

(1) L'approbation accordée par le vicaire général de la Richardie, au nom de l'évêque, est du 6 juin 1735. L'exemplaire revêtu de cette approbation, une brochure de 15 pages, petit in-4°, sans date ni nom d'éditeur, se trouve aux archives de la Moselle, H. 4265.

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE

BIENFAITEURS

Le chanoine de la Goille (1)

Le plus grand bienfaiteur des Carmélites de Metz fut, sans contredit, le chanoine de la Goille, qui, pendant les 24 dernières années de sa vie, s'occupa d'une façon toute spéciale du couvent de Metz, présidant les élections, faisant, à plusieurs reprises, comme commissaire des supérieurs parisiens des Carmélites, la visite canonique du couvent.

Le chanoine de la Goille n'était pas Messin, il appartenait, par sa naissance, au diocèse de Reims. Il devint chanoine de Metz en 1616, le 15 octobre, en vertu de lettres apostoliques expédiées sur la résignation de son prédécesseur, le chanoine François de la Rochefoucault. Il avait permuté avec ce dernier, échangeant avec lui le prieuré de Saint-Florentin, au diocèse de Sens, contre sa stalle de chanoine. Il fut nommé archidiacre de Vic, en 1636, avant le décès de son prédécesseur, Dominique Mauclerc, qui mourut le 10 mai 1636. Il résigna son canonicat en 1652, et l'archidiaconat

(1) On trouve le nom du chanoine de la Goille orthographié de différentes façons ; tantôt il est écrit : La Goille, Lagoille, ou La Goële ou encore La Goesle. Dans un acte de donation original du 1er janvier 1650 (Arch. de la Moselle, H. 4278), le chanoine signe simplement : Lagoille.

Digitized by Google

de Vic en 1657. Il possédait la 1re prébende à Thicourt (1).

C'est le 25 février 1636 que nous voyons figurer, pour la première fois, son nom dans un document concernant le couvent des Carmélites. A cette date, il présida le chapitre d'élection d'une sous-prieure. De 1636 à 1660, année de sa mort, toutes les élections furent présidées par lui (2). Par deux fois, en 1642 et en 1652, il procéda à la visite canonique du couvent (3); la première fois, il fut commissionné pour cela par les supérieurs des Carmélites de France, qui, en cette année, étaient les PP. Guillaume Gibieuf, M. Jacques Charton et M. Jean Cocqueret; la seconde fois, il tenait ses pouvoirs de MM. Jacques Charton, Jean Cocqueret et Robert du Val.

Le chanoine de la Goille, ayant été intimement uni à la vie du couvent des Carmélites, avait pu se rendre compte, par lui-même, de la détresse où se débattaient les pauvres filles, aussi le voyons-nous, surtout dans les dernières années de sa vie, travailler d'une façon on ne peut plus active à améliorer la situation financière du couvent. Cela ne veut pas dire que de 1636 à 1650, date de la première donation du chanoine aux Carmélites, il n'ait rien fait pour elles: toutes ses aumônes n'ont pas été consacrées par un acte notarié.

Il s'occupa surtout du recrutement du couvent, et en 1640 et 1641, ce sont ses deux nièces que nous voyons faire profession au Carmel de Metz, Marie de Fougny, en religion sœur Marie-de-l'En-

(1) Arch. Mos., G. 464.
(2) H. 4269.
(3) H. 4269.

Digitized by Google

fant-Jésus, et Jeannette Ballan, en religion sœur Jeanne-de-Jésus. Et si, après la mort du chanoine de la Goille, de 1667 à 1691, neuf jeunes filles de Reims vinrent prendre l'habit au Carmel de Metz, on peut dire sans craindre de se tromper que c'est grâce à son influence, qui se faisait encore sentir après sa mort, que ces jeunes filles quittèrent la Champagne pour venir se consacrer à Dieu dans un pauvre couvent du Pays messin.

Le premier acte officiel de donation du chanoine de la Goille, au profit des Carmélites, est une donation entre vifs du 1er janvier 1650 (1), signée de la main du chanoine, et scellée de son sceau. Cet acte venait consacrer un certain nombre de donations, de dons faits aux Carmélites depuis un certain temps déjà. Le chanoine de la Goille donne aux Carmélites : « tous et chacun les ornements, ioyaux, linges, vaiselle et autres menues besongnes, tenant nature de meubles largement pris, en quelque matière estoffe ou mestail quelles soient que ie leur ai cy devant délivré et que ie leur délivrerai cy-après iusques à mon decez, pour les posséder, en iouir, et en user comme de leur propre et particulier bien et acquest ». Et de plus, dans cet acte, il menace ses héritiers de les déshériter en faveur de l'hôpital Saint-Nicolas « à la réserve de cinq solz », dans le cas où, après sa mort, ils viendraient à troubler les Carmélites dans la tranquille possession des biens légués par lui (2).

Le 12 décembre 1652, par acte passé par devant Me Andry, aman de Saint-Marcel, il donne aux Carmélites une obligation de 2500 francs sur

(1) H. 4278.
(2) H. 4278.

Digitized by Google

maître Gilles Lhuillier, marchand-bourgeois à Metz (1), laquelle obligation fut remboursée le 28 février 1656 (2).

Le 13 janvier 1656, il donne aux Carmélites la métairie de Lessy, consistant en 35 mouées de vignes, ou environ; une maison sise à Lessy avec ses usuaires; et deux petits jardins, situés au ban de Châtel-Saint-Germain. Cette donation avait été faite à charge pour les Carmélites de faire célébrer une messe dans leur église, chaque jeudi des quatre-temps, aux conditions que l'on trouve énumérées plus haut (3).

Lorsque le chanoine de la Goille fit cette donation aux Carmélites, il était âgé de 83 ans. L'année suivante, le 24 mars 1657, il fit son testament par devant Jean Maguin, aman de Saint-Vit (4). Dans ce testament, il exprime le désir que « son corps qui est terre et qui doit retourner à la terre... soit inhumé en l'église des révérends Pères capucins...(5) à la réserve de son cœur que les dévottes religieuses carmélites dudit Metz luy ayant demandé et qu'il leur a accordé très volontiers, pour le mettre en tel lieu qu'elles voudront de leur monastère ». Et parmi les legs à distribuer aux chanoines, au suffragant de Metz, Mgr Pierre Bédacier, évêque d'Auguste, à ses parents, aux

(1) Obligation par devant Me Philbert Estienne, aman de Saint-Ferroy, le 17 août 1648. H. 4274.

(2) H. 4274.

(3) Voir p. 241.

(4) H. 4278.

(5) Nous n'avons trouvé nulle part ni l'épitaphe ni aucune inscription funéraire du chanoine de la Goille. Le recueil de D. Dieudonné (Ms. 215) ne contient que l'inscription qui se lisait dans le chœur des Carmélites, sur le monument qui renfermait le cœur du chanoine.

Digitized by Google

curés de la ville, aux ordres religieux, aux hôpitaux, aux pauvres, à ses servantes, il n'oublie pas ses chères Carmélites. Il leur lègue : « son calice, ses burettes d'argent, poinson de paris, une tapisserie qui est en sa grande chambre haulte avec un tableau de sainte Thérèse ». Et afin que plus tard ses chères filles n'aient pas de difficultés avec ses héritiers, à cause de ses dons et de ses largesses, « il confirme et approuve et ratifie de nouveau en temps que besoing est toutes les cessitions, transports, donnations entre vifs, qu'il a faict, pendant sa vie, audit monastère des Carmélittes, tant en considération de ses deux niepces, qui y sont religieuses (1), que par les motifs de religion, justice, gratitude et charités, aux conditions portées par lesdictes cessions et transports » (2).

Le chanoine de la Goille mourut, d'après l'inscription du monument où était enfermé son cœur, le 24 décembre 1660 (3). Comme il l'avait désiré, son neveu et exécuteur testamentaire, le chanoine Jean de Fougny, veilla à ce que son corps fût porté aux capucins et son cœur au Carmel, où ses filles lui firent élever un monument, à l'intérieur

(1) Sœur Marie-de-l'Enfant-Jésus, née Marie de Fougny, née à Reims, fille de Pierre de Fougny et d'Elisabeth de la Goille. Elle prit l'habit à Metz, le 20 novembre 1639, à 23 ans et demi, fit profession le 21 novembre 1640 ; elle mourut le 20 mars 1665.

Sœur Jeanne-de-Jésus, née Jeannette Ballan, née à Reims, fille de Nicolas Ballan, huissier, et de Nicole de la Goille. Elle prit l'habit à Metz à 41 ans, le 19 mars 1640 ; fit profession le 19 mars 1641. Elle mourut avant son oncle, le 30 janvier 1660. Sœur Jeanne-de-Jésus était veuve quand elle entra au Carmel ; elle était la mère de Bernard de Cromont et sœur du sieur Remy Balan, bourgeois de Metz. H. 4278.

(2) H. 4278.

(3) Bibl. Metz, ms. 215,179, n° 1.

Digitized by Google

de la clôture, derrière la grille du chœur des religieuses.

Les demoiselles Aubert

Les demoiselles Aubert, Françoise et Marguerite, étaient originaires de Sainte-Ruffine, où elles possédaient une propriété assez considérable, s'étendant aussi sur les bans environnants. Il en existe, aux archives de la Moselle (1), un pied terrier, dressé le 11 novembre 1677 par le sieur Bouchy, lieutenant de mairie et greffier. Françoise Aubert, la première, demanda à être admise au Carmel comme bienfaitrice ; elle y mourut, le 31 août 1677 (2), et fut enterrée dans le cloître. Sa sœur, Marguerite, habitait l'abbaye de Sainte-Glossinde comme dame pensionnaire. Quelques années après la mort de sa sœur Françoise, Marguerite Aubert demanda à se retirer au couvent du Carmel, comme sa sœur, à cause de l'affection toute particulière qu'elle lui portait.

Bien qu'elle n'habitât pas le couvent du Carmel, elle n'était pas une inconnue pour les Sœurs, car depuis plusieurs années, depuis la mort de sa sœur, elle s'était signalée, à différentes reprises, par ses largesses vis-à-vis des Carmélites.

En 1677, l'année même de la mort de sa sœur, elle leur avait donné une maison acquise par elle pour 367 livres. Mais cette maison ne fut jamais pour le couvent d'un grand revenu. Elle se trouvait à proximité du magasin à poudre, et à cause de cette proximité, il était interdit d'y faire du feu.

(1) H. 4280.
(2) Ms. 215, 179.

Digitized by Google

Elles en tiraient une location de 2 écus par an, et quelquefois rien (1).

Par contrat du 6 juin 1678, elle leur avait donné la nue-propriété de sa métairie de Sainte-Ruffine, s'en réservant l'usufruit, à charge pour les Carmélites de faire célébrer chaque semaine une messe, et trois autres dans le courant de l'année (2).

Lors de la construction de l'église, elle leur fit don de 100 pistoles d'or, qui furent employées à payer le tabernacle du maître-autel; plus, de la vaisselle d'argent, et d'autres choses encore qui servirent à la décoration de l'église.

En 1681, elle sollicita son admission au couvent des Carmélites comme dame bienfaitrice. Le contrat d'admission fut passé, le 17 novembre 1681, par devant Me Bardot, aman de Saint-Ferroy, au parloir du couvent, entre la prieure, mère Catherine-de-tous-les-Saints, et la récipiendaire. Ainsi que Marguerite Aubert le déclare dans le contrat d'admission, elle avait fait son testament, le 19 septembre 1681 (3), par lequel elle donnait aux Carmélites « généralement tous ses biens meubles, et cens, constitutions à elle deües par divers particuliers, et autres biens en quoy qui puissent consister et satisfaisant par lesd. dames religieuses aux legs pieux et autres qu'elle a faict ». Puis, afin de rendre les donations inattaquables, elle les énumère encore une fois, celle de la métairie de Sainte-Ruffine, celle des 100 pistoles, celle de la vaisselle d'argent et des autres choses qui servirent à la décoration de l'église.

(1) H. 4273.
(2) H. 4273.
(3) H. 4280.

Digitized by Google

La prieure du Carmel et son conseil accordèrent bien volontiers, à Marguerite Aubert, l'autorisation demandée, et mirent à sa disposition une chambre à côté du parloir, jusqu'au jour où elle se déciderait à entrer dans la clôture. Elles lui promirent de l'inhumer à côté de sa sœur Françoise, dans le cloître, et de consacrer la somme de 1000 francs messins, prise sur ses biens, pour faire dire des messes pour le repos de son âme, y compris les 200 messes demandées par son testament. De plus, elles s'engagèrent à exécuter tous les legs et autres dispositions du testament.

La pension de Marguerite Aubert fut fixée à 500 francs messins, elle devait aussi garder la jouissance de tous ses biens.

Cette obligation de payer une pension devait cesser le jour où Marguerite entrerait dans la clôture, ce qui arriva quelques années plus tard, le 11 juin 1683. Le même jour, par acte passé par devant Me Mamiel, elle renonça à l'usufruit de ses biens de Sainte-Ruffine, qu'elle s'était réservé dans l'acte de donation du 6 juin 1678.

Marguerite Aubert vécut encore quelques années au milieu des Carmélites, elle mourut le 1er février 1688, et, selon son désir, elle fut enterrée dans le cloître du couvent, à côté de sa sœur Françoise, qui, onze ans auparavant, l'avait précédée dans la tombe.

Après la mort de Marguerite Aubert, les Carmélites se virent contester par les héritiers les donations à elles faites par leur bienfaitrice ; celle du 6 juin 1678 ; une autre du 4 juin 1683, dont nous ne connaissons pas l'objet, n'ayant pas trouvé trace de l'acte ; la renonciation du 11 juin 1683 ; et même le testament du 9 septembre 1681.

Digitized by Google

La cause fut plaidée; mais il n'y eut pas de jugement, les parties ayant consenti à un arrangement, qui fut passé devant les notaires Bardot et Mamiel le 9 novembre 1688 (1).

Voici ce qui fut décidé: Les héritiers « ont consenty et consentent que lesd. donnation, traitté et testament cy dessus enoncés et faicts par lad. deffuncte Marguerite Aubert au proffict desd. dames carmélites soient éxécutés selon leur forme et teneur, et sortent leur plein et entier effet, et ont renoncé, et renoncent à leur demande intentée, et à touttes poursuittes faictes à ce, subies jusques à huy, à charge et condition que lesd. dames carmélites seront tenues et obligées de satisfaire aux fondations faictes et ordonnées par lad. deffuncte Aubert, à quoy lesd. religieuses sont obligées; moyennant quoy, lesd. dames carmélites ont ceddé, quitté et transporté, comme par les présentes elles ceddent, sans garantie ny restitution de deniers auxd. héritiers de lad. Marguerite Aubert, les sommes suivantes qui étoient dues à lad. deffuncte par divers particuliers ». Suit l'énumération d'un certain nombre de créances de Marguerite Aubert, dont les Carmélites remettent les titres aux héritiers.

Les Carmélites, ainsi qu'elles le disent à un autre endroit, n'étaient point de caractère à soutenir des procès; pour avoir la paix, elles abandonnèrent la succession, tout en se chargeant de remplir les charges à elles imposées par la testatrice, respectueuses en cela de ses dernières volontés, bien que ces charges fussent devenues pour elles tout particulièrement onéreuses (2).

(1) H. 4280.
(2) H. 4280

Digitized by Google

Marie Souplet

Parmi les bienfaitrices du couvent des Carmélites, il ne faut pas oublier Marie Souplet, ni ses sœurs Elisabeth et Magdeleine, qui, bien moins âgées qu'elle, l'avaient précédée au Carmel de Metz. Elles n'appartenaient pas, par leur naissance, ni à Metz, ni à la Lorraine ; toutes trois, elles étaient nées à Paris, de Mathieu Souplet, marchand, et de Marie Dudefoy : Marie, l'aînée, vers 1601, Magdeleine, vers 1607, et Elisabeth, vers 1610.

La première qui revêtit l'habit du Carmel fut la cadette, Magdeleine. Ce fut en 1626, à l'âge de 19 ans ; elle prit alors le nom de Sœur Magdeleine-de-Jésus et fit profession le 21 novembre 1627.

Sa sœur Elisabeth vint plus tard la rejoindre ; elle prit l'habit, âgée de 51 ans, le 21 août 1661, sous le nom de Sœur Elisabeth-de-la-Mère-de-Dieu et fit profession le 24 août 1662.

Dix ans après la prise d'habit de sa sœur Elisabeth, en 1671, Marie Souplet vint frapper à la porte du couvent de Metz, pour y solliciter son admission ; elle n'avait pu le faire plus tôt, étant engagée dans les liens du mariage. Elle avait épousé M. de la Chapelle, secrétaire de M. de Marillac, garde des sceaux, et dut attendre la mort de son mari, avant de pouvoir songer à se retirer chez les filles de Sainte-Thérèse. Elle vint à Metz, accompagnée de sa cousine, Marie Langlois. Marie Souplet, à l'époque où elle se retira à Metz, était trop âgée pour songer à suivre la règle du Carmel dans toute sa rigueur : elle avait 70 ans ; aussi ne fut-ce pas comme religieuse Carmélite qu'elle fut reçue : mais comme dame pensionnaire, et, en

Digitized by Google

raison de ses dons et libéralités, comme fondatrice (1). Quant à sa cousine, Marie Langlois, elle venait à Metz pour prendre l'habit du Carmel et aussi pour assister de ses soins sa parente Marie Souplet (2). Marie Souplet fut reçue le 8 mai 1671, et après une année de probation, elle fut admise à l'unanimité des voix des Sœurs capitulaires, à prononcer, non point ses vœux de Carmélite, mais à émettre le vœu de stabilité dans l'ordre du Carmel, vouant et promettant à Dieu, comme il est dit dans l'acte solennel où est consigné ce vœu, aidée par sa grâce, de passer, pour son amour, le reste de sa vie dans le saint ordre du Carmel (3).

A l'occasion de cette réception, un contrat de donation fut dressé, par lequel Marie Souplet faisait don au couvent de 1.000 livres, comme présent d'autel, et d'une autre somme de 22.000 livres: 14.000 livres comme don gratuit et 8.000 livres pour la dot de sa cousine, Marie-Magdeleine Langlois.

Les 1.000 livres de présent d'autel et 11.000 livres furent versées comptant. Quant au reste de

(1) On donnait dans certains couvents, le titre de fondateurs, ou de fondatrices, aux personnes qui, par leurs dons ou leurs largesses, s'étaient acquis un droit à la reconnaissance des religieux ou des religieuses.

(2) Marie Langlois était fille d'Etienne Langlois, bourgeois de Paris, et de Magdeleine des Prey ; elle prit l'habit sous le nom de Sœur Magdeleine-de-l'Incarnation, le 5 octobre 1671 ; fit profession le 15 octobre 1672, à l'âge de 27 ans ; et après avoir été nommée, à plusieurs reprises, à la charge de dépositaire, le 8 septembre 1696, le 6 septembre 1698, le 23 novembre 1715, le 15 décembre 1718, elle mourut le 15 février 1731.

(3) Feuille détachée, se trouvant dans le registre des professions du couvent du Carmel de Metz. H. 4270.

Digitized by Google

la somme, les 11.000 autres livres, Marie Souplet promettait de s'acquitter en faisant transporter 2 titres de constitution de rente de 5.000 et de 6.000 livres, au nom des Carmélites.

De leur côté, les Carmélites s'engageaient à recevoir Marie Souplet comme fondatrice, à la nourrir et à l'entretenir jusqu'à sa mort. Sa cousine, Marie Langlois, devait l'assister de ses soins.

Si, par le malheur des guerres, ou pour un cas de force majeure, Marie Souplet venait à sortir du couvent, les Carmélites, dans cette éventualité, devaient lui servir une pension viagère de 900 livres tournois (1).

Quant à Marie-Magdeleine Langlois, à cause de sa dot élevée, elle devait être mise au nombre des bienfaitrices du couvent. Si cependant sa santé ne lui permettait pas de suivre la règle du Carmel et qu'elle fût obligée de quitter le couvent avant sa profession, le couvent devait, dans ce cas, lui rembourser une somme de 6.000 livres tournois. Mais ce ne fut pas le cas. Marie Langlois fit profession après son année de noviciat, le 15 octobre 1672; elle vécut encore longtemps, car ce ne fut que le 15 février 1731, âgée d'environ 86 ans, qu'elle rendit son âme à Dieu.

Marie Souplet ne se contenta pas de la donation faite à l'occasion de sa réception au Carmel. Par un acte du 13 avril 1676, elle donna au couvent des Carmélites une somme de 400 livres tournois, à charge de faire célébrer à perpétuité 2 messes chantées et 12 messes basses (2). Le 22 avril 1680, un an avant sa mort, elle changea cette fonda-

(1) H. 4265.

(2) H. 4265. Voir plus haut, p. 242.

Digitized by Google

tion ; elle ajouta 200 livres tournois aux 400 livres déjà versées, ce qui fit 600 livres, pour une messe de la Sainte Vierge, à célébrer chaque semaine, si possible le samedi (1).

Marie Souplet mourut le 8 avril 1681 (2) et fut enterrée dans le cloître, où les religieuses lui firent poser l'épitaphe que l'on a vue plus haut (3). Elle était âgée d'environ 80 ans.

De ses deux sœurs, l'une, Elisabeth, en religion Sœur Elisabeth-de-la-Mère-de-Dieu, l'avait précédée dans la tombe, elle était morte avant même l'entrée de Marie Souplet au couvent, le 5 février 1663 ; l'autre Magdeleine, Sœur Magdeleine-de-Jésus, mourut un peu plus d'un an avant elle, le 6 mars 1680.

(1) H. 4265.

(2) D'après le nécrologe ; le 9 avril, d'après son épitaphe, ms. 215, 179.

(3) Voir plus haut, p. 198.

Digitized by Google

APPENDICE

LISTE DES PRIEURES DU COUVENT DES CARMÉLITES DE METZ

1623. 3 avril. Mère CATHERINE DU SAINT-ESPRIT.

Lors de l'installation des Carmélites à Metz, les supérieurs envoyèrent, comme première prieure, la mère Catherine du Saint-Esprit, professe du 1er couvent de Paris. C'était la sœur cadette de la mère Madeleine de Saint-Joseph, née de Fontaine-Marans, qui mourut le 30 avril 1637, en odeur de sainteté, et qui était une des fondatrices du Carmel en France.

1630. 26 juin. Mère JEANNE DE JÉSUS-MARIA.

Envoyée par les supérieurs comme prieure de Metz; elle était professe du couvent de Caen. Elle quitta Metz en 1634, pour aller fonder le couvent de Verdun, d'où elle retourna dans son couvent d'origine.

1634. 14 mai. Mère JEANNE DE SAINT-JOSEPH.

1re élection, faite sur l'ordre du P. Gibieuf, de l'Oratoire, supérieur des Carmélites de France de la réforme de Sainte-Thérèse. Sœur Jeanne de Saint-Joseph fut élue à l'unanimité; elle était fille du 1er couvent de Paris, dit de l'Incarnation.

1639. 11 mai. Mère JEANNE DE SAINT-JOSEPH, *2e fois*.

1644. 2 mars. Mère MADELEINE DE SAINT-JOSEPH.

Elle fut élue à la pluralité des voix. Elle était pro-

Digitized by Google

fesse du couvent de Metz. Née Nicole de la Noüe, fille de Nicolas de la Noüe, avocat, et de Jacquette Prévost, elle était née à Bray-sur-Seine, fit profession le 8 septembre 1631, âgée de 25 ans ou environ. Elue dépositaire le 11 mai 1639; sous-prieure le 6 septembre 1642; prieure le 2 mars 1644; dépositaire le 23 mars 1652; prieure le 9 octobre 1653; réélue prieure le 2 janvier 1657; dépositaire le 3 juin 1660; elle mourut le 23 juin 1663.

1651. 17 avril. Mère MARIE-THÉRÈSE DU SAINT-SACREMENT.

Elle était professe du second couvent de Paris, de la rue Chapon, dit de la Mère de Dieu, et y résidait. Elle arriva à Metz et entra en charge, le 26 septembre 1651; elle mourut en charge le 1er décembre 1652, à l'âge de 36 ans.

1653. 9 octobre. Mère MADELEINE DE SAINT-JOSEPH, 2e *fois*.

Elle fut élue 10 mois après la mort de celle qui l'avait précédée.

1657. 2 janvier. Mère MADELEINE DE SAINT-JOSEPH, 3e *fois*.

1660. 1er mai. Mère MARIE DE JÉSUS-CHRIST.

Elle était professe du second couvent de Paris.

1663. 13 juillet. Mère MARIE DE JÉSUS-CHRIST, 2e *fois*.

Réélue à l'unanimité.

1667. 11 février. Mère CHARLOTTE DE JÉSUS.

Professe du second couvent de Paris, élue à l'unanimité.

1670. 15 août. Mère CHARLOTTE DE JÉSUS, 2e *fois*.

Réélue à l'unanimité.

Digitized by Google

1673. 8 septembre. Mère CATHERINE DE JÉSUS-MARIA.

Professe du second couvent de Paris, née de Labelle. Elue prieure le 8 septembre 1673, réélue le 4 octobre 1676; elle retourne dans son couvent d'origine après son second priorat; le 29 août 1695, elle est de nouveau élue prieure du couvent de Metz, et y arrive le 5 octobre. Les religieuses du couvent de Metz, pour reconnaître son mérite dans l'administration du couvent, la déclarent conventuelle de Metz, par acte du 13 mai 1696. Réélue prieure le 6 octobre 1698; dépositaire le 26 janvier 1702; prieure le 2 mai 1705, réélue en 1708. Elle mourut à Metz le 27 octobre 1730.

1676. 4 octobre. Mère CATHERINE DE JÉSUS-MARIA, 2e *fois*.

1680. 25 avril. Mère CATHERINE DE TOUS-LES-SAINTS.

Professe du second couvent de Paris.

1683. 1er août. Mère CATHERINE DE TOUS-LES-SAINTS, 2e *fois*.

Elle meurt en charge le 14 mai 1684.

1684. 15 juin. Mère ANNE-MARIE DE SAINT-JOSEPH.

Professe du couvent de Metz. Née Anne de Rosselange, née à Toul, fille de Mathieu de Rosselange, procureur général de la Chambre des Comptes de Lorraine et de Barrois, et de Marguerite Liegier. Prit l'habit à Metz le 20 juillet 1664; profession le 6 août 1665, âgée de 20 ans 6 mois. Sous-prieure le 8 septembre 1673; dépositaire le 4 septembre 1676; sous-prieure le 1er août 1683; prieure le 15 juin 1684; réélue prieure le 16 juillet 1687; dépositaire le 18 juin 1690; dépositaire le 20 juillet 1692; elle mourut le 2 novembre 1694.

1687. 16 juillet. Mère ANNE-MARIE DE SAINT-JOSEPH, 2e *fois*.

Digitized by Google

1690. 18 juin. Mère JEANNE-THÉRÈSE DE SAINT-AUGUSTIN.

Professe du couvent de Metz. Née Jeanne Vincent, née à Pont-à-Mousson, fille de Philippe Vincent, avocat, et de Anne Mangin. Prit l'habit à Metz le 28 décembre 1651 ; profession le 1er janvier 1653. Dépositaire le 11 février 1667; dépositaire le 15 août 1670; dépositaire le 4 février 1672; sous-prieure le 8 septembre 1673; réélue sous-prieure le 4 septembre 1676; dépositaire le 1er août 1683, dépositaire le 16 juillet 1687; prieure le 18 juin 1690. Elle n'acheva pas son temps; lors de la visite du 9 octobre 1691, par M. Marie Chanut, conseiller du roy, abbé d'Issoire, visiteur apostolique, elle demanda au visiteur, comme elle l'avait déjà fait au supérieur, le chanoine Morel, doyen de Saint-Thiébault, d'être déchargée de sa charge de prieure, ne se trouvant plus la force de l'exercer depuis sa dernière maladie. Le visiteur nomma, pour la remplacer et achever le temps du triennat, mère Marie-Madeleine, du couvent de la Mère de Dieu. Sœur Jeanne-Thérèse de Saint-Augustin mourut le 24 août 1693.

1692. 4 octobre. Mère MARGUERITE DE SAINT-ALEXIS.

Professe du couvent de Rouen. Elle n'arriva à Metz que le 18 décembre 1692. Le couvent fut sans supérieur jusqu'au 16 juillet 1693, jour où fut nommé M. Jean Caillet. L'élection ne fut inscrite au registre que le 16 juillet 1693.

1695. 29 août. Mère CATHERINE DE JÉSUS, *3e fois*.

Professe du second couvent de Paris (voir 1673). Arriva à Metz le 5 octobre. L'élection n'ayant pas été confirmée par le supérieur Jean Caillet, ne le fut que le 7 septembre 1696, après que M. de Gournay, abbé et comte de Foix, eut été nommé et confirmé supérieur, le 17 août 1696.

Digitized by Google

1698. 6 octobre. Mère CATHERINE DE JÉSUS, *4e fois*.

1702. 26 janvier. Mère MARIE DE SAINT-JOSEPH.

Probablement sœur Claude-Marie de Saint-Joseph, sœur de mère Anne-Marie de Saint-Joseph. Née Claude de Rosselange, fille de Mathieu de Rosselange, procureur au parlement, puis conseiller d'Etat de Charles IV, duc de Lorraine, et son procureur général en la Chambre des Comptes du Barrois, et de Marguerite Liegier, née à Toul. Prit l'habit à Metz le 5 août 1665; profession le 10 août 1666, âgée de 23 ans 11 mois 10 jours; dépositaire le 8 septembre 1696; dépositaire le 6 octobre 1698, prieure le 26 janvier 1702; dépositaire le 2 mai 1705; elle mourut le 18 octobre 1706.

1705. 2 mai. Mère CATHERINE DE JÉSUS, 5e *fois*.

1708. ..... Mère CATHERINE DE JÉSUS, *6e fois*.

1711. 10 mai. Mère MARIE-LOUISE DE SAINT-JOSEPH.

D'après le procès-verbal d'élection du 10 mai 1711, elle appartenait au couvent de Chaumont; d'après celui du 11 août 1714, où elle fut réélue prieure, elle était professe du couvent de l'Assomption de Rouen.

1714. 11 août. Mère MARIE-LOUISE DE SAINT-JOSEPH, *2 fois*.

1717. 28 août. Mère CATHERINE DE JÉSUS-MARIA.

Professe du couvent de Metz. Née Marguerite Aubertin, fille de Nicolas Aubertin ou Auburtin, procureur au présidial, et de Catherine Coquart. Prit l'habit à Metz le 29 septembre 1700; profession le 6 octobre 1701, âgée de 18 ans; dépositaire le 12 octobre 1712; prieure le 28 août 1717; réélue prieure le 28 septembre 1720; dépositaire le 13 octobre 1723; sous-prieure le 1er décembre 1729; elle mourut en charge le 19 avril 1731.

Digitized by Google

1720. 28 septembre. Mère CATHERINE DE JÉSUS-MARIA, 2e *fois*.

1723. 13 octobre. Mère FRANÇOISE-CATHERINE-THÉRÈSE DE SAINT-ALEXIS.

Professe du couvent de Metz. Née Françoise-Catherine Mamiel, fille de Nicolas Mamiel, conseiller du roy, assesseur de la maréchaussée, receveur et payeur des gages au parlement, seigneur d'Aube; et de Madeleine Bertrand, née à Metz, paroisse Saint-Victor, le 19 février 1680. Prit l'habit à Metz le 20 août 1695; profession le 24 février 1697, âgée de 17 ans; dépositaire le 28 novembre 1706; sous-prieure le 23 novembre 1715; réélue sous-prieure le 15 décembre 1718; prieure le 13 octobre 1723; réélue prieure le 18 octobre 1726; elle mourut le 25 avril 1731.

1726. 18 octobre. Mère FRANÇOISE-CATHERINE-THÉRÈSE DE SAINT-ALEXIS, 2e *fois*.

1729. 1er décembre. Mère MARIE-MADELEINE DE SAINTE-THÉRÈSE.

Professe du couvent de Metz. Née Marie-Madeleine Denizon, fille de Laurent Denizon, marchand bourgeois de Paris, et de Françoise-Angélique Cochois, née à Paris. Prit l'habit à Metz le 12 juin 1700; profession le 24 juin 1701, âgée de 22 ans 3 mois; dépositaire le 13 octobre 1723; sous-prieure le 26 mai 1728; prieure le 1er décembre 1729; réélue prieure le 2 décembre 1732; dépositaire le 3 décembre 1735; dépositaire le 11 décembre 1738; prieure le 12 décembre 1741; réélue prieure le 9 janvier 1745; dépositaire le 6 février 1748; dépositaire le 11 février 1751. Elle mourut le 9 avril 1753.

1732. 2 décembre. Mère MARIE-MADELEINE DE SAINTE-THÉRÈSE, 2e *fois*.

Digitized by Google

1735. 3 décembre. Mère MARIE-ANNE DE JÉSUS.

Professe du couvent de Metz. Elue à l'unanimité. Née Marie-Anne Renault, fille de Nicolas Renault et de Barbe Rolet ; née à Metz. Prit l'habit à Metz le 23 mars 1702 ; profession le 25 mars 1703, âgée de 17 ans ; dépositaire le 26 mai 1728 ; dépositaire le 28 avril 1731 ; sous-prieure le 29 avril 1734 ; prieure le 3 décembre 1735, réélue prieure le 11 décembre 1738 ; sous-prieure le 12 décembre 1741, réélue sous-prieure le 9 janvier 1745. Elle mourut le 30 avril 1752.

1738. 11 décembre. Mère MARIE-ANNE DE JÉSUS, *2e fois*.

1741. 12 décembre. Mère MARIE-MADELEINE DE SAINTE-THÉRÈSE, *3e fois*.

1745. 9 janvier. Mère MARIE-MADELEINE DE SAINTE-THÉRÈSE, *4e fois*.

1748. 6 février. Mère MARIE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Professe du couvent de Metz. Née Jeanne Guerrier, fille de François Guerrier, avocat au parlement, maitre-particulier des eaux et forêts, puis avocat du roy au bailliage, et de Marguerite Desprez, née à Metz, paroisse Saint-Gengoulph, le 2 janvier 1703. Prit l'habit le 8 décembre 1719 ; profession le 14 décembre 1720, âgée de 18 ans ; élue prieure le 6 février 1748 ; réélue le 11 février 1751 ; dépositaire le 1er juillet 1754 ; prieure le 20 juillet 1757 ; réélue prieure le 23 juillet 1760 ; dépositaire le 25 juillet 1763 ; prieure le 25 juillet 1766 ; réélue le 25 juillet 1769 ; dépositaire le 27 juillet 1772 ; dépositaire le 31 juillet 1775. Elle mourut le 14 septembre 1777.

1751. 11 février. Mère MARIE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, *2e fois*.

Digitized by Google

1754. 1er juillet. Mère AUGUSTINE DE LA PROVIDENCE.

Elle appartenait au couvent de Verdun, dont elle était sous-prieure, quand elle fut élue prieure du Carmel de Metz.

1757. 20 juillet. Mère MARIE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, *3e fois.*

1760. 23 juillet. Mère MARIE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, *4e fois.*

1763. 25 juillet. Mère JEANNE-PÉLAGIE DE SAINTE-THÉRÈSE.

Professe du couvent de Metz. Née Jeanne Marc, fille de François Marc, procureur, et de Marie Hennequin, née à Metz. Prit l'habit à Metz le 11 juin 1726; profession le 7 août 1727, âgée de 25 ans; dépositaire le 6 février 1748; dépositaire le 11 février 1751; sous-prieure le 1er juillet 1754; réélue sous-prieure le 20 juillet 1757; dépositaire le 23 juillet 1760; prieure le 25 juillet 1763; dépositaire le 25 juillet 1766; dépositaire le 25 juillet 1769. Elle mourut le 10 février 1778.

1766. 25 juillet. Mère MARIE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, *5e fois.*

1769. 25 juillet. Mère MARIE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE *6e fois.*

1772. 27 juillet. Mère MARIE-FRANÇOISE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

Professe du couvent de Metz. Née Marie-Françoise de la Neuvelotte, fille de Nicolas Douzant de la Neuvelotte, conseiller-échevin de l'Hôtel de Ville de Metz, et de Marie-Françoise Chautant, née à Metz. Prit l'habit à Metz le 19 mars 1733; profession à Metz le 25 mars 1734, âgée de 19 ans; dépositaire le 20

Digitized by Google

juillet 1757 ; dépositaire le 23 juillet 1760 ; dépositaire le 25 juillet 1766 ; dépositaire le 25 juillet 1769 ; prieure le 27 juillet 1772 ; réélue prieure le 31 juillet 1775 ; dépositaire le 3 février 1779 ; dépositaire le 8 juillet 1782 ; prieure le 7 juillet 1785 ; réélue prieure le 20 août 1788. Elle fut la dernière prieure du couvent. Elle mourut à Metz, le 29 frimaire an V, chez le citoyen Régnier, homme de loi, rue de la Chèvre.

1775. 31 juillet. Mère MARIE-FRANÇOISE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, 2e *fois*.

1779. 9 février. Mère MARIE-FRANÇOISE-ROSALIE DE SAINTE-APOLLINE.

Professe du couvent de Metz. Née Françoise-Apolline Meffet, fille de François Meffet, conseiller du roy au bailliage et siège présidial de Metz, et de Françoise-Madeleine Chabot ; née à Metz, paroisse Saint-Victor, le 13 juillet 1739. Prit l'habit à Metz le 18 février 1764 ; profession le 25 février 1765, âgée de 25 ans 7 mois 12 jours ; prieure le 9 février 1779 ; réélue prieure le 8 juillet 1782 ; dépositaire le 7 juillet 1785 ; dépositaire le 20 août 1788. Elle mourut en odeur de sainteté chez ses sœurs, à Metz, rue des Quatre-Maisons, le 11 juillet 1793.

1782. 8 juillet. Mère MARIE-FRANÇOISE-ROSALIE DE SAINTE-APOLLINE, 2e *fois*.

1785. 7 juillet. Mère MARIE-FRANÇOISE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, 3e *fois*.

1788. 20 août. Mère MARIE-FRANÇOISE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, 4e *fois*.

Digitized by Google

DISCOURS

prononcé à Douaumont
PAR LE GÉNÉRAL **DE LARDEMELLE**
le 20 septembre 1925
à l'occasion du
9e ANNIVERSAIRE DE LA REPRISE DE DOUAUMONT

MESSIEURS,

Ici-même tout a été dit sur la bataille de Verdun et l'héroïsme de nos soldats.

Je pourrais reprendre ce thème inépuisable, en agrémentant mon discours de mes souvenirs personnels, aussi bien ceux de ma jeunesse militaire passée à Verdun, face à ma ville natale, où reposent tous les miens, que ceux de la bataille du 24 octobre, où ma division, placée au pivot et réduite en moyens d'artillerie, — comme vous le disait ici même le général Mangin il y a trois ans, — remplit glorieusement son rôle de sacrifice devant le fort de Vaux.

Le moment me paraît venu d'élever le débat et de vous faire part des conclusions qui s'imposent à mon esprit chaque fois que je quitte Metz, où se sont jouées les destinées de la France en 1870, pour venir à Verdun, où elles se sont jouées pendant la dernière guerre.

Digitized by Google

I

CONSTITUTION DE L'UNITÉ NATIONALE ENTRE MEUSE ET RHIN

Rassemblement progressif des terres de France.

Les noms de Metz et de Verdun évoquent naturellement en nous le souvenir des Trois-Evêchés.

Dans le patient rassemblement des terres de France, qui fut l'œuvre des siècles passés, depuis le moyen âge jusqu'à la veille de la Révolution, l'adjonction à la mosaïque nationale de la pièce maîtresse constituée par les Trois-Evêchés, devait avoir une importance décisive pour la France au double point de vue de la constitution de son unité nationale et de la sécurité ultérieure de son territoire sur sa seule frontière vulnérable.

Et j'emploie ici l'expression « unité nationale » dans son sens le plus large, qui comporte non seulement l'unité territoriale, mais encore l'unité morale, sans laquelle la première n'est rien sur une frontière ouverte.

Ces deux questions de la sécurité du territoire et de l'unité morale des populations frontière étant de celles qui s'imposent avec le plus de force à notre esprit après le retour à la France des départements qui nous furent arrachés par le traité de Francfort, il m'est apparu qu'il ne serait pas inutile de projeter sur ce grave problème les

Digitized by Google

lueurs de l'Histoire, et que je ne pouvais trouver pour le faire, de meilleur terrain que celui de Douaumont.

Le conflit qui mit si souvent aux prises la France et l'Allemagne (celle de Vienne d'abord, puis celle de Berlin), prend son origine dans les partages successifs de l'Empire de Charlemagne, dont la partie médiane, située entre Meuse et Rhin, fut finalement attribuée par les traités au Saint-Empire germanique (de l'Est) au détriment de la Couronne de France (de l'Ouest), sans souci des populations de race et de langue françaises, qui se trouvaient incluses dans cette partie médiane.

En ces temps reculés, on disposait des peuples par mariage et héritage des souverains, et la France ne s'était pas faite encore le champion dans le monde, du principe des nationalités basé sur la race, la langue et le consentement des peuples.

Mais la Maison de France, qui luttait sans trêve ni merci en deçà de la Meuse *contre* les grands féodaux et *pour* l'unité nationale, ne pouvait et ne devait pas s'incliner, au delà de la Meuse, devant de vagues droits de suzeraineté, que des populations de race et de langue françaises tendaient sans cesse à relâcher.

Au cœur de la partie française de cet ancien Empire du Milieu (ainsi que l'indique son nom Mediomatrices), se trouve Metz, antique capitale d'Austrasie et de Lotharingie, et berceau de la famille de Charlemagne, issue de l'un de ses plus grands évêques, saint Arnould.

Digitized by Google

C'est pourquoi le geste décisif de la France pour la constitution de son unité au delà de la Meuse, devait être l'occupation de Metz et des Trois-Evêchés en 1552.

C'est pourquoi, également, la défaite de Charles-Quint à Metz, la même année, par François, duc de Guise, devait marquer l'échec définitif de la politique d'absorption, menée par le Saint-Empire contre la France, et entraîner l'année suivante l'abdication de l'Empereur.

Trois siècles et demi plus tard, nous revivrons une aventure du même genre ici-même, à Verdun.

Les deux autres étapes décisives dans la constitution de notre unité nationale à l'Est de la Meuse furent :

1° Au XVII^e siècle l'occupation de l'Alsace et l'établissement par Louis XIV, entre Meuse et Rhin, d'une frontière politique coïncidant à peu de choses près avec notre frontière linguistique et s'appuyant respectivement à chacun de ces deux fleuves ;

2° Au XVIII^e siècle, la réunion à la France, sous Louis XV, de l'enclave des duchés de Lorraine et de Bar, incluse dans cette frontière.

L'occupation des Trois-Evêchés et la frontière de Louis XIV entre Meuse et Rhin.

Puisque je traite du problème de l'unité morale des populations frontière en liaison avec celui de la sécurité du territoire, il ne sera pas inutile, je pense, de vous exposer certains faits relatifs à cet objet et de nature à vous éclairer.

Digitized by Google

Tout d'abord, je rappellerai que l'occupation des Trois-Evêchés ne fut nullement le résultat d'une conquête. Lorsque le connétable de Montmorency prit possession de la ville de Metz, en 1552, au nom du Roi Henri II, il le fit à l'appel des membres les plus influents de la République messine, qui voulaient placer leur ville sous la protection du Roi de France (comme Verdun l'avait fait déjà à plusieurs reprises depuis Philippe le Bel), en vue d'échapper définitivement aux entreprises que menaient périodiquement les gens des ducs contre leur indépendance.

Au cours des XIVe et XVe siècles, en effet, les ducs de Lorraine n'avaient pas entrepris moins de six guerres contre l'opulente cité messine qu'ils convoitaient. Les haines qui en étaient résultées chez les Messins, devaient être plus fortes que l'amour de leur indépendance.

En second lieu, ce fut bien avec l'assentiment des populations que Louis XIV fixa la frontière définitive de la France entre Meuse et Rhin.

Nos amis de Luxembourg, si légitimement attachés à leur indépendance, ne me démentiront pas sur ce point dans cette ville de Verdun, qui, à l'heure de sa grande détresse, ressentit hier encore si efficacement les effets de leur rapide et généreuse intervention.

Enfin l'unité de l'œuvre magistrale de Vauban procède de toute évidence d'une conception politique initiale d'ensemble, et je ne sais ce qu'il faut le plus admirer de la science de notre plus grand ingénieur militaire ou du génie de notre plus grand Roi, qui avec un sens de la mesure et une

Digitized by Google

vue pénétrante de l'avenir absolument remarquables, sut comprendre que, pour être forte, la France devait être équilibrée, et que, sur sa seule frontière vulnérable, l'organisation militaire la mieux comprise ne serait rien, si elle n'était pas étayée par l'union morale des populations basée sur la communauté de race, de langue, de mœurs et d'intérêts.

La réunion de la Lorraine à la France.

Restait la dernière et la plus dure étape, celle de la réunion de la Lorraine à la France, non pas que l'occupation des duchés situés à l'intérieur de la frontière de Louis XIV pût présenter quelque difficulté, mais en cette affaire délicate il convenait de tenir compte de la formation intellectuelle et morale des populations, de leurs lois et coutumes et de leur attachement à leurs ducs.

Une fois ceux-ci sortis de France par leur accession à la Couronne d'Autriche et par leur renonciation à leurs droits sur les duchés, l'œuvre de la diplomatie française était terminée. Mais l'ère difficile de l'assimilation judiciaire et administrative, et surtout de la conquête morale des populations commençait.

L'assimilation des duchés par les Trois-Evêchés sous l'ancien régime.

Aujourd'hui, à 150 ans de distance, un problème analogue se pose à nous, dans nos pays frontière, dont, je le répète, l'unité morale est un élément nécessaire de force et de sécurité pour la nation.

Digitized by Google

Vous voyez que l'étude de l'Histoire n'est pas inutile, et c'est pourquoi je vous demande la permission de m'arrêter un instant au précédent intéressant que constitue la fusion des duchés de Lorraine et de Bar dans l'unité française.

L'assimilation judiciaire et administrative est confiée au chancelier de la Galaizière, qui accomplit sa tâche d'une main parfois un peu rude, dont les Lorrains ont conservé le souvenir.

Un pays comme la France ne saurait, en effet, voir ses droits de souveraineté contestés dans un tel domaine.

Mais restait la question délicate de la fusion morale des esprits et de la lutte contre un particularisme presque millénaire.

Et ici les Trois-Evêchés vont jouer le rôle capital.

Au cours des siècles précédents, la diplomatie prévoyante de la Maison de France s'était toujours victorieusement opposée en Cour de Rome à la constitution d'un Evêché spécial au duché de Lorraine.

De ce fait, au moment de la réunion des duchés à la France, celle-ci ne se heurtera pas à un clergé particulariste et indifférent, sinon hostile à sa cause, mais elle aura à son service le patriotisme éclairé et l'autorité des évêques de Metz, Toul et Verdun, dont la juridiction s'étend sur les duchés qu'ils se partagent.

L'œuvre de la Constituante.

Ce n'est pas tout. Au moment de la Révolution, les duchés n'étaient entrés dans l'unité nationale

Digitized by Google

que depuis vingt ans, tandis que les Evêchés en faisaient partie intégrante depuis deux siècles et demi.

Devant le problème national qui s'impose à son attention, la Constituante n'hésite pas. Elle disloque la province des Trois-Evêchés, qui cependant, avec le Sedanais et le Luxembourg français, formait le pivot de notre sécurité sur notre frontière du Nord-Est depuis le traité de Westphalie, et elle forme trois départements :

Le département de la Meuse, dans lequel l'évêché de Verdun équilibrera et absorbera le duché de Bar ;

Le département de la Meurthe, dans lequel l'évêché de Toul équilibrera le bailliage français de Nancy de l'ancien duché de Lorraine, et formera avec lui un bloc de langue française chargé d'assimiler le tiers sud du bailliage d'Allemagne du dit duché (Sarrebourg et partie Est de Château-Salins) ;

Enfin le département de la Moselle, dans lequel le bloc de langue française formé par Metz, le Pays Messin et le Haut Pays de Briey et de Longwy, assimilera les deux tiers nord de cet ancien bailliage d'Allemagne, qu'il ne connaissait pas auparavant et dans lequel se parlait, non pas la langue allemande comme aujourd'hui, mais un jargon, auquel les Français ni les Allemands ne comprenaient rien.

Quatre-vingts ans après, en 1870, ce système de groupements équilibrés avait produit son plein effet dans les départements de la Meuse et de la Meurthe, et il était bien près d'aboutir dans le

Digitized by Google

département de la Moselle, grâce au patriotisme ardent des populations, aux efforts combinés des autorités judiciaire et administrative, grâce surtout à l'appui donné à partir de 1865 aux instituteurs des pays de dialectes dans la question primordiale de la diffusion de la langue française par notre grand Evêque, Mgr Dupont des Loges, revenu des préventions initiales, qu'il tenait de ses origines bretonnes.

Destruction de l'œuvre de la Constituante par le traité de Francfort.

Après le traité de Francfort, Bismarck procède exactement en sens inverse de la Constituante. Puisque pour des raisons purement stratégiques, de Moltke exigeait l'annexion à l'Allemagne de Metz, qui était une quintessence de France, il parut logique au chancelier de dissocier le bloc de langue française du Pays Messin et du Haut Pays (dont la capitale dominait de tout son prestige les pays de dialecte de la Moselle française), et de reconstituer l'ancien bailliage dit d'Allemagne dans son intégralité par prélèvement sur la Meurthe de deux arrondissements. Il espérait de cette façon former un bloc qui dominerait de sa masse dans la Lorraine allemande Metz et le Pays Messin séparés du Pays Haut par la nouvelle frontière.

Une mystification bismarckienne.

Et ce fut ainsi que Metz, déchue de son prestige pour les besoins de la cause allemande, fut

Digitized by Google

promue ironiquement au rang de capitale de la Lorraine allemande, elle qui pendant des siècles et des siècles avait lutté désespérément, puis s'était jetée finalement dans les bras de la France pour ne pas être incorporée à la Lorraine.

Cette mystification inattendue ne s'explique que par la volonté de Bismarck d'affirmer solennellement la volonté allemande de faire cesser le rôle que la France assignait auparavant à Metz : aussi bien son rôle d'assimilation vis-à-vis des populations de dialecte dans l'ancienne Moselle, que son rôle de rayonnement vis-à-vis des populations sarroises et rhénanes au delà de la frontière.

Le phare français, qui avait brillé avec tant d'éclat pendant plus de trois cents ans sur les bords de la Moselle, s'éteignait brusquement. Le lit allemand était constitué.

Maintien du lit allemand en 1918 malgré la désannexion.

Aujourd'hui, où la Meuse et la Meurthe sont françaises des pieds à la tête et de la tête au cœur, nous nous trouvons, en Moselle, en présence non pas d'un ancien département français désannexé, mais d'une province de formation bismarckienne, qui n'aurait certes pas répondu aux besoins français en 1790, et où, depuis l'annexion, sont venus se fixer par surcroît nombre d'immigrés allemands faisant aujourd'hui profession de communisme, ce qui leur paraît un bon moyen de préconiser le renversement et la destruction de toutes choses en France au nom de convictions politiques qu'ils

Digitized by Google

n'ont peut-être pas, et en dissimulant les sentiments antifrançais qu'ils professent certainement.

Le problème donc se retourne, et, devant ce nouvel état de choses, nul doute que nos pères de la Constituante eussent adopté un équilibre différent.

Si l'autorité militaire ne saurait se désintéresser d'un problème d'ordre moral et politique dont dépend la sécurité même du territoire, et s'il est légitime qu'elle contribue à en dégager les éléments, il ne lui appartient pas d'en indiquer ici la solution.

Digitized by Google

II

LA SÉCURITÉ DE LA FRANCE

La Notion d'équilibre

Et maintenant, après avoir montré avec quel soin jaloux nos ancêtres ont cherché à résoudre le problème de l'union morale de nos populations frontière, je voudrais vous exposer brièvement, en m'appuyant toujours sur l'Histoire, les grands principes qui conditionnent la force et, par conséquent, la sécurité de la France.

Tous les peuples ont un génie qui leur est propre et qui se retrouve dans toutes leurs manifestations extérieures.

Celui de nos voisins, amoureux du colossal, est fait de puissance et procède par affirmations constantes devant le monde entier étonné, en attendant qu'il puisse être subjugué.

Le génie de la France est fait de mesure, d'harmonie et d'équilibre. Il suffit de jeter les yeux sur nos monuments et nos promenades publiques pour s'en convaincre.

Si nos ancêtres des Gaules ont été marqués d'une empreinte indélibile par la mesure et la clarté de la civilisation latine (dont procède directement la notion d'équilibre), il faut reconnaître que les vicissitudes de la formation, puis de la défense de notre unité nationale, nous ont fait par

Digitized by Google

la suite de cette notion d'équilibre un impérieux devoir.

Et c'est ainsi qu'un des effets les plus néfastes du traité de Francfort fut de modifier notre équilibre intérieur, en donnant la prépondérance aux éléments d'imagination sur les éléments de pondération. Le retour de nos trois départements libérés a fait cesser fort heureusement ce déséquilibre.

Mais c'est surtout, je le répète, dans le domaine de la défense nationale, et par conséquent de la sécurité, que cette notion d'équilibre est indispensable à la France.

La France puissance continentale et coloniale.

Par suite de sa situation géographique, la France, à cheval sur deux mers et ayant pris de bonne heure conscience de son unité nationale, devait fatalement, comme la Grande-Bretagne, placée dans des conditions analogues et arrivée au même stade, chercher à se constituer un empire d'outre-mer.

Dans cette lutte de vitesse, l'Angleterre est arrivée bonne première et même parfois a supplanté complètement la France, parce qu'elle n'avait pas, comme celle-ci, une frontière vulnérable et des voisins puissants pouvant attenter sans cesse à la sécurité de son territoire.

Dans cette lutte plusieurs fois séculaire entre les deux pays, qui les premiers dans le monde avaient pu constituer leur unité nationale, la France fut la plus forte chaque fois que son gouvernement ne se laissa pas acculer à choisir entre les nécessités maritimes et coloniales d'une part et la nécessité vitale de sa sécurité d'autre part.

Digitized by Google

Aujourd'hui, où par suite des progrès modernes, cette notion de la sécurité territoriale a pris pour nos voisins un sens presque aussi aigu que pour nous, il était naturel que les deux pays voisins et complémentaires, si souvent dressés l'un contre l'autre, comprissent enfin, dans un mouvement d'estime réciproque, qu'ils étaient désormais solidaires.

Cette situation de fait me met fort à l'aise pour rappeler que la France a perdu son empire du Nouveau Monde et des Indes au XVIIIe siècle, parce qu'elle avait négligé de maintenir un juste équilibre entre ses forces de terre et de mer, et parce que sa diplomatie avait laissé poser en même temps les deux problèmes.

La situation de notre grand empire africain à notre porte nous place à ce point de vue dans une situation beaucoup plus favorable que celle de nos pères du XVIIIe siècle; mais cette situation ne supprime pas pour la France la difficulté qu'elle aurait, en cas de nouvelle agression, à porter des coups décisifs sur deux continents à la fois.

La liberté d'action de la France, condition essentielle de sa sécurité.

Et c'est ainsi qu'après l'union morale des populations frontière et l'équilibre en tout temps de nos forces métropolitaines, maritimes et coloniales, nous voyons apparaître un dernier facteur essentiel de notre sécurité. C'est, en raison de la réduction nécessaire de nos effectifs du temps de paix, la nécessité qui s'impose à nous de pouvoir à notre

Digitized by Google

gré réserver notre liberté d'action pour faire face à un danger imprévu, sans avoir à sacrifier « les écuries pour sauver la maison », suivant l'expression de Choiseul.

La liberté d'action de la France, condition essentielle de sa sécurité, est une question de prévoyance diplomatique et d'organisation militaire, dont la solution appartient en propre au gouvernement.

Aussi me bornerai-je, comme pour la question de la fusion morale des populations frontière, à vous rappeler sur ce point les enseignements de l'Histoire.

C'est bien par des moyens diplomatiques et militaires que l'ancienne France, sous Louis XIV, avait assuré sa liberté d'action sur tous les terrains et la sécurité de son territoire, grâce à une organisation raisonnée et formidable de sa frontière complétée par un glacis allant jusqu'au Rhin, où aucune autre puissance n'avait le droit de s'établir à demeure et dont l'incorporation à l'unité française eût paru en ce temps un élément de faiblesse.

Sous la Révolution, la sécurité fut assurée en faisant camper nos armées sur le Rhin, dans une Rhénanie acquise de longue date à notre influence.

Sous l'Empire, Napoléon l'imposa à l'Europe par le mouvement et la victoire, et nous savons ce que cela nous a coûté, car on ne saurait tenir indéfiniment une gageure de ce genre. Et ce fut ainsi qu'en 1815 nous avons vu disloquer notre frontière et s'installer à notre porte les Prussiens et les Bavarois, dans un pays qui n'était pas le leur.

Digitized by Google

En 1918, après la victoire, nous avons porté nos armées sur le Rhin, situation logique et nécessaire d'armistice jusqu'à la signature de la paix.

Mais, hantés par nos souvenirs de la Révolution, certains esprits ont voulu faire en 1919 la politique de 1792, comme si le milieu rhénan était resté le même et comme s'ils avaient derrière eux une France intacte, libre de tous soucis coloniaux et prête à intervenir au premier appel avec toutes ses forces.

Une France coloniale ne peut raisonner comme une France exclusivement continentale, et ce qui se passe en ce moment dans l'Afrique du Nord nous donne à ce sujet l'avertissement nécessaire.

Le génie militaire de Napoléon, qui excellait dans la manœuvre des lignes intérieures, ne raisonnerait pas autrement devant le problème actuel, dont le génie politique de Louis XIV nous a d'ailleurs donné la solution il y a deux siècles et demi.

Le quadrilatère Luxembourg-Metz-Verdun-Sedan.

Je n'entrerai sur ce point dans aucun développement technique. Je me bornerai à vous rappeler que la clef de tout le système de Vauban sur notre frontière du Nord-Est se trouvait alors ici-même dans l'organisation du quadrilatère Luxembourg-Metz-Verdun-Sedan, entre les deux trouées de l'Oise et de la Sarre.

Et cette vue d'ensemble était juste, comme l'événement l'a prouvé par la suite.

En 1815, l'avancée du Luxembourg nous fut enlevée et tout le système fut décapité.

Digitized by Google

En 1870, nous avons été battus sur la deuxième ligne à Metz et à Sedan, et nous avons perdu Metz.

En 1914, c'est l'occupation de Metz et de Luxembourg qui a permis le développement de la manœuvre allemande.

Restait le réduit de ce système tutélaire, c'est-à-dire Verdun, dont l'héroïsme de nos soldats a porté la renommée aux quatre coins du monde, en sauvant la France durant la dernière tourmente.

III

CONCLUSION

Messieurs, j'ai terminé, et je m'excuse d'avoir abusé si longtemps de votre obligeante attention. Puissé-je vous avoir convaincus !

Vous jugerez peut-être avec moi qu'il appartenait à la Vigie placée sur ce terrain, de vous rappeler certaines vérités imprescriptibles, dont la méconnaissance, demain comme hier, travaillerait contre la force et la sécurité de la France, et, par là même, contre la paix du monde.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPONSE

adressée

PAR LE GÉNÉRAL **DE LARDEMELLE**

le 19 décembre 1925

lors du Banquet des Médaillés Militaires

AU PRÉSIDENT DE LA SECTION DE METZ

MES CHERS AMIS,

Vous avez été l'élite de nos soldats durant la tourmente ; vous avez été le roc inébranlable sur lequel s'appuya le Commandement pour mener à bien tous les redressements et pour conduire la guerre à une fin glorieuse.

Il ne dépendit pas de vous que la Paix ne fût ce qu'elle devait être.

Pour la France, il ne saurait y avoir de Paix durable sans Sécurité, et il semble bien que sur ce point essentiel les représentants de notre pays aient su faire entendre leur voix à Genève et à Locarno, dont vient de vous parler votre Président.

Mais ce succès diplomatique comporte à mon sens un danger prochain, qui est en nous, et que j'ai le devoir de vous signaler.

Il arrivera fatalement qu'en France même des hommes généreux, animés par *l'Esprit nouveau*, croiront de bonne foi travailler contre la Guerre en travaillant contre l'instrument de notre sécurité,

Digitized by Google

c'est-à-dire contre l'Armée. Ils invoqueront sans doute les besoins de la Paix, les horreurs de la Guerre, dont votre Président vous invite à conserver le souvenir. Vous serez là pour dire que ce souvenir doit travailler à renforcer notre Sécurité et non à la diminuer, car les œuvres de Paix ne peuvent se développer que dans la Sécurité.

A Genève et à Locarno, des diplomates étrangers éminents ont pu être raisonnables au sens étymologique du mot. Je veux dire qu'on a pu les raisonner.

Il n'en sera jamais de même pour les foules, qui sont gouvernées par leurs sentiments et leurs passions.

Notre belle France est le Pays des sentiments généreux et, par conséquent, le pays d'élection des Prophètes, qui savent les exploiter. Et, comme les dits Prophètes sont par définition excessifs, ils créent des courants d'opinion, qui peuvent rapidement devenir dangereux par leur violence même et les réactions qu'ils engendrent.

Vous pouvez tenir pour certain que les Prophètes de la génération qui monte, fatigués de votre gloire et, pressés, dans le trouble général, de prendre les places réservées de tout temps au travail et à l'expérience, vont chercher à submerger la génération qui fit la guerre sous une vague de pacifisme, auquel l'esprit de Locarno donnera un semblant de raison.

Digitized by Google

Il vous sera facile de répondre que si l'intérêt de la France lui commande d'être pacifique, les conditions mêmes de son statut territorial lui interdisent d'être pacifiste, sous peine de compromettre son existence même. Et notre Histoire d'avant-guerre est là pour le prouver.

Les hommes de ma génération se rappellent fort bien une revue passée par l'Empereur Nicolas II au camp de Châlons, au mois d'octobre 1896, laquelle fit quelque bruit dans le Monde. L'armée française, dotée de sa nouvelle artillerie de 75, apparut brusquement animée d'un mouvement, qui paraissait invincible.

C'était le résultat de vingt-cinq années d'efforts succédant à nos désastres de 1870. Car la défaite est un rude levier pour un peuple qui ne veut pas mourir et ne sait pas oublier.

Mais alors on assista à un spectacle inattendu : il sembla que la France pacifique craignit d'avoir à se servir de l'outil merveilleux qu'elle avait forgé. Et pour affirmer son amour de la Paix devant des voisins inquiets de sa restauration militaire, elle commença de diminuer systématiquement la valeur de cet outil, tout en faisant montre d'un pacifisme, qui eut de cruels retentissements par l'exploitation systématique qu'en firent les Allemands ici-même, dans nos provinces annexées.

Ainsi donc, parvenue à l'apogée de sa puissance militaire et ayant obtenu par ce moyen la fin de son isolement en Europe, la France, dans son

Digitized by Google

ardent amour de la Paix, acceptait une situation de fait douloureuse pour elle, sans admettre cependant sur ce point aucune prescription possible, que l'opinion publique n'eut d'ailleurs pas ratifiée: sentiment certainement très sincère, mais trop subtil pour être compris outre Rhin.

Ne vous étonnez donc pas des humiliations que l'Allemagne prétendit nous infliger dans les années suivantes à propos du Maroc.

Mais il advint ce qui devait arriver : sous le coup de fouet de ces provocations successives, l'opinion publique française se ressaisit, et, en 1914, quand vint la suprême injure d'avoir à livrer la forteresse de Verdun comme gage de notre parjure vis-à-vis de notre alliée, la France, sous l'insulte, se dressa frémissante, prête à vaincre ou à mourir.

L'Allemagne, en quelques années, avait refait ce que nos pacifistes avaient défait.

Je vous ai dit également que certains courants d'opinion peuvent devenir dangereux par les réactions mêmes qu'ils engendrent.

C'est précisément encore ce qui se produisit à cette époque dans le domaine des conceptions purement militaires.

Tandis que le maréchal Joffre menait à bien la restauration de notre haut Commandement et de nos grands États-Majors, et gagnait ainsi sa bataille de la Marne, dans les deux années qui précédè-

Digitized by Google

rent la guerre, nous avons vu apparaître certains Prophètes militaires, qui crurent avoir trouvé le secret de la victoire dans l'*offensive quand même*.

Ils étaient mus, sans doute, par un désir de redressement, qu'ils croyaient nécessaire après la vague de pacifisme qui avait submergé une partie de la Nation.

Et c'est ainsi que par un sentiment louable à l'origine — mais excessif dans ses conséquences — ils en arrivèrent à ériger en dogme cette théorie de l'offensive, qui devait nous tenir lieu de doctrine de guerre non seulement dans le domaine tactique, mais encore dans le domaine stratégique.

Sublime folie, dont devaient avoir vite raison les réalités de la guerre !

Et voilà pourquoi votre Président a pu vous dire tout à l'heure que certains corps étaient partis à l'assaut à 1.500 mètres de l'ennemi, drapeau déployé, clairons sonnants.

Je n'insisterai pas.

Qu'il vous suffise de vous rappeler que, demain comme hier, certains mouvements d'opinion peuvent avoir des répercussions incalculables dans tous les domaines.

Il appartient aux Pouvoirs publics, instruits par l'expérience, de discerner à temps le danger et de le conjurer en s'appuyant sur le clair bon sens du peuple de France et en particulier sur vous, qui en êtes l'élite et qui, dans la Paix comme dans la Guerre, devez rester le roc inébranlable, contre lequel rien ne saurait prévaloir.

Digitized by Google

Je crois avoir répondu aux questions soulevées par votre Président dans son discours, et je m'excuse de l'avoir fait si longuement.

Je terminerai par une courte anecdote de guerre.

Un soir d'hiver de 1915, en Serbie, où je me trouvais avec ma division, un correspondant de guerre de la Presse parisienne s'étonnait devant un de mes hommes, originaire des Ardennes, de le voir accepter aussi allègrement le devoir militaire loin de la terre natale.

Et celui-ci, avec le léger haussement des épaules, que nous connaissons bien chez nos paysans, répondit impassible :

« On ira où qu'y faudra ! »

Réponse aussi grande par son abnégation que par la compréhension, dont elle témoignait !

Cet homme était bien de cette race magnifique entre toutes, dont vous, les Médaillés, vous êtes la plus pure expression !

Phalange héroïque, je te salue et te révère ! C'est à toi que va le cri de confiance et d'espérance, par lequel se terminait l'ordre du jour que j'adressais à ma division, en octobre 1916, après la victoire de Vaux-Douaumont :

« Soyez fiers de vous, mes gars ! Vous avez ac-
« compli ce que l'ennemi lui-même jugeait impos-
« sible ! Votre race est la plus belle ! Elle vivra ! »

Digitized by Google

DISCOURS

prononcé

PAR LE GÉNÉRAL **DE LARDEMELLE**

le 11 octobre 1925

au Banquet offert par le Touring-Club à l'occasion de

L'INAUGURATION DE LA TABLE D'ORIENTATION DU SAINT-QUENTIN

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je ne me doutais guère que le fait d'avoir accordé il y a trois ans l'accès du Saint-Quentin à tous les touristes de France et de Navarre, à la demande du général Hirschauer, m'amènerait à prendre la parole devant vous aujourd'hui.

Si vous le voulez bien, j'essaierai de m'en tirer encore une fois par le moyen de l'Histoire et de l'Apologue cher aux Anciens.

Voyage de Monseigneur de Montmorency.

Comme disaient les contes de Perrault, il y avait une fois un grand seigneur qui fut envoyé à Metz pour y prendre possession du siège épiscopal.

Ce grand seigneur, qui portait un des plus beaux noms de France, n'était autre que Monseigneur de Montmorency, le dernier évêque de Metz avant la Révolution.

Le rail n'existait pas, Messieurs du Touring, et Mgr de Montmorency arrivait par la route, en une confortable berline de voyage.

Digitized by Google

Parvenu en haut de la côte de Gravelotte, il fit arrêter sa voiture et mit pied à terre avec le jeune clerc, qui lui servait de secrétaire.

A leurs pieds s'étendait le magnifique panorama, que vous admirerez dans quelques instants du haut du Saint-Quentin.

Metz brusquement s'offrait à leurs yeux, toute baignée par le soleil couchant, reposant mollement dans sa ceinture de remparts, aux bords de la rivière que chanta Ausone, mélange de force et de grâce, grande Dame toujours accueillante, qui ne se livre qu'à celui qui sait la comprendre et l'aimer.

Le jeune compagnon de voyage de Mgr de Montmorency, ne pouvant contenir son admiration, s'écria : « Oh ! Monseigneur, que c'est beau ! » A quoi son maître répondit simplement : « Taisez-vous, bavard ! »

Je tiens l'anecdote, Messieurs, de Mgr Pelt, évêque de Metz.

Et de fait, n'est pas bavard seulement celui qui parle trop, mais celui qui parle à contre-temps.

Si Mgr de Montmorency admirait, certes, ce spectacle imprévu, comme une révélation, il ne pouvait s'empêcher de songer également au présent, au passé, à l'avenir peut-être..... et il entendait ne pas être troublé dans sa méditation.

Vous le voyez, il n'est pas interdit au touriste d'être philosophe à ses heures.

Metz terme d'une civilisation.

Mgr de Montmorency, donc, mesure le chemin parcouru depuis que son ancêtre, le connétable, a

Digitized by Google

pris possession de la Ville de Metz au nom du Roi Henri II, deux siècles et demi auparavant.

Il sait que pour accéder à Metz, le voyageur venant du cœur de la France doit traverser l'Evêché de Toul ou celui de Verdun.

Dans chacune de ces deux villes, on entre par la porte de France et l'on sort par la porte de Metz : d'un côté toute la France, et de l'autre Metz, la fin du Pays de France.

Arrivé au terme du voyage, on pénètre encore dans la ville sainte par la porte de France largement ouverte ; mais, au delà, c'est la route qui monte aujourd'hui vers le monument de Noisseville, que nos pères appelaient la route d'Allemagne et qu'ils avaient barrée à la sortie même de la cité par la fameuse porte des Allemands, puis par le fort Bellecroix.

Dans un autre ordre d'idées, Mgr de Montmorency, qui a traversé notre vieille province de Champagne avant d'entrer dans celle des Trois-Evêchés, n'ignore pas que ce magnifique vaisseau, qui scintille sous ses yeux et qui demain sera sa cathédrale, est d'art champenois.

Il sait encore que le Pays Messin est à la limite des langues, et que non loin de Metz commence non pas la langue allemande, mais le jargon des tribus franques installées sur la rive gauche du Rhin, à la demande de l'Empire Romain, pour en défendre l'accès contre les incursions des Germains.

Metz, ville gallo-romaine, puis république indépendante de langue française, devenue enfin le rempart de la France face aux Allemagnes, marque

Digitized by Google

bien, vers l'Est, la fin d'une civilisation deux fois millénaire.

Au delà, Metz ne peut agir au profit de la France que par son rayonnement. Mais de cela je ne parlerai pas aujourd'hui.

D'ailleurs, les vérités que je viens de vous exposer, sont les seules qui intéressent l'organisation du tourisme. Car il en ressort clairement que séparer Metz des régions de l'Ouest (du Verdunois, du Sedanais et de la Champagne) — sans oublier le Luxembourg —, c'est commettre une erreur historique et touristique inexpiable.

La zone touristique du Nord-Est.

Les touristes, dans le domaine touristique, comme les militaires dans le domaine stratégique, ne doivent se déterminer que d'après des considérations qui leur sont propres. Et les touristes, comme les militaires et les économistes, se rencontrent sur un point extrêmement important, qui est celui du réseau des communications.

Une des premières choses que je fis, lorsque j'arrivai à Metz, il y aura bientôt quatre ans, fut précisément de porter mon attention sur ce point capital, et il m'apparut que si j'avais à mener un jour une bataille de Verdun en avant de Metz pour la défense d'une zone primordiale au double point de vue stratégique et industriel, je ne pourrais me passer de la ligne directe Metz-Thiaucourt-Lérouville, par la vallée du Rupt-de-Mad.

En l'état actuel des finances publiques, ce que de simples considérations d'ordre économique ou

Digitized by Google

moral ne pouvaient réaliser, les nécessités de la défense nationale ne pouvaient pas ne pas l'obtenir.

Vous savez qu'aujourd'hui le travail est en pleine exécution. Et vous verrez bientôt les bienfaits de tous ordres qui en résulteront pour Metz et toute la région.

Sic vos non vobis mellificatis, apes.

Mais voilà, Messieurs du Touring, que vous allez vous trouver en présence de deux zones voisines, mais bien distinctes et parfaitement desservies par des lignes ferrées à grand rendement :

La zone de l'Est ou des Vosges, incluse dans la boucle Paris-Nancy-Strasbourg-Colmar-Mulhouse-Belfort-Chaumont-Troyes-Paris ;

La zone du Nord-Est ou des Ardennes-Argonne, incluse dans la boucle Paris-Reims-Mézières-Sedan-Luxembourg-Thionville-Metz-Bar-le-Duc-Châlons-Paris.

La première comprend la Champagne du Sud, et la seconde celle du Nord.

Hésiteriez-vous encore ? Ne pensez-vous pas que c'est de Nancy et non de Metz que l'on ira demain voir les jolies vallées des Vosges des régions de Dabo, de la Petite-Pierre et de Bitche ? Les habitants de Sarreguemines ne viennent-ils pas de vous le dire en demandant qu'on facilite leurs communications avec Nancy.

En vérité, les militaires en réunissant les deux versants des Vosges et en scindant en deux le département de la Moselle, vous ont montré le chemin.

Vous ne pouvez, d'ailleurs, dissocier au point de vue touristique tous les champs de bataille depuis les Champs Catalauniques jusqu'à Metz, en

Digitized by Google

passant par Verdun, où se sont jouées les destinées de la France.

Ainsi donc, Messieurs, tout est d'accord pour proclamer l'unité parfaite de notre région du Nord-Est, à laquelle se rattache étroitement la ville de Metz et dont elle a tiré toute sa force dans les siècles passés : unité touristique, unité stratégique, unité ferroviaire, unité économique (du bassin industriel), unité judiciaire (de notre ancienne Cour d'appel), unité linguistique et enfin unité ethnique, car les Médiomatriciens étaient aussi voisins que différents des Trévires du Nord et des Leucques du Sud.

Vouloir aller contre de semblables forces, ce serait vouloir faire remonter les rivières vers leurs sources et finalement travailler contre la France, sur sa frontière même.

Conclusion.

MESSIEURS,

Voici exactement quarante ans que je porte l'uniforme et que, je puis le dire, je travaille avec l'unique pensée de libérer ma petite Patrie et de la réintégrer dans son antique prestige pour la plus grande gloire de la France.

Lorsque le pélican lassé d'un long voyage
Dans les brouillards du soir retourne à ses roseaux
. . . . . .

Au soir de la vie, revenu à mes roseaux, il me semblait en approchant du nid familial que rien

Digitized by Google

n'était changé. Les environs immédiats étaient calmes et semblables à ce qu'ils avaient été autrefois.

Je m'approchais davantage et je constatais avec douleur que le nid lui-même avait été dévasté. A l'intérieur se trouvaient des coucous, lesquels sont accoutumés, comme chacun sait, de faire leurs enfants dans le nid des autres. Et ces volatiles poussaient des cris discordants.

Il ne faut pas tenir compte de ces cris ; il faut refaire le nid et, Messieurs du Touring, vous pouvez nous y aider, dans la mesure que je viens de vous indiquer, en faisant la zone touristique du Nord-Est.

Pour cet objet de la restauration de Metz inséparable de la force et de la grandeur de la France sur sa frontière, les efforts de tous les hommes de bonne volonté sont nécessaires.

Donc, qu'ici même, à Metz, les abeilles travaillent sans relâche et sans bruit, mais efficacement! Et que personne n'en prenne ombrage ! Lorsque la reine est fécondée, le mâle est supprimé, et les abeilles continuent à distiller le miel, qu'elles ne mangeront pas.

Sic vos non vobis melificatis, apes.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

DEPUIS 1819 JUSQU'A 1925

L'astérisque indique les membres vivants.

Années	*Présidents :*	*Secrétaires :*	*Secr.-Arch. :*	*Trésoriers :*
—	MM.	MM.	MM.	MM.
1819-20	De Sarrazin	Herpin	..	Saincère
1820-21	Gorcy	id.	..	id.
1821-22	Bergery (1)	id.	..	Chaumas
1822-23	Thiel	id.	..	Anspach
1823-24	Poncelet	Devilly	..	Dosquet
1824-25	Sérullas	id.	Thiel	Cailly
1825-26	Bergery (2)	id.	Renault	Anspach
1826-27	Renault	Bergery	Bardin	Woisard
1827-28	Dosquet	id.	Munier	Chambille
1828-29	Bardin	id.	id.	id.
1829-30	Bon Marchant	id.	id.	id.
1830-31	Chaumas	Dosquet	Renault	Didion
1831-32	Bergery (3)	id.	id.	Bardin
1832-33	Gosselin	id.	id.	Munier
1833-34	Bergery (4)	Lasaulce	Simon V.	Le Masson
1834-35	Le Masson(1)	De Saulcy F.	id.	Marchal
1835-36	Bergère (1)	Gosselin	id.	id.
1836 37	Faivre	Macherez	id.	Munier
1837-38	Le Masson(2)	Gosselin	id.	id.
1838-39	Didion	Desains	id.	id.
1839-40	Culmann (1)	Bégin	id.	id.
1840-41	Lucy	La Bastide	id.	id.
1841-42	Mézières	id.	id.	id.
1842-43	Culmann (2)	Livet	id.	id.
1843-44	Malherbe (1)	id.	id.	id.
1844-45	Bergère (2)	De St-Vincent	N.	id.
1845-46	Simon V. (1)	Blanc	Clercx	id.
1846-47	Michel E. (1)	Robert	id.	id.
1847-48	Malherbe (2)	Prost Aug.	id.	id.
1848-49	Michel E. (2)	Boulangé	id.	id.
1849-50	Malherbe (3)	Faivre	id.	id.
1850-51	Emy	De Saulcy E.	id.	id.
1851-52	Langlois	Jacquot E.	id.	id.
1852-53	Simon V. (2)	Grellois	id.	id.

Digitized by Google

Années	*Présidents :* MM.	*Secrétaires :* MM.	*Secr.-Arch. :* MM.	*Trésoriers :* MM.
1853-54	Malherbe (1)	Grellois	Clercx	Munier
1854-55	De Saulcy E. (1)	De Chastellux	id.	id.
1855-56	Jacquot E.	Vincenot	id.	Chabert
1856-57	Woirhaye	id.	id.	id.
1857-58	Susane	Du Colombier	id.	id.
1858-59	Salmon	De Bouteiller	id.	id.
1859-60	Scoutetten	id.	id.	id.
1860-61	Gl Didion	id.	id.	id.
1861-62	Leclerc	Bouchotte	id.	id.
1862-63	Mézières (2)	id.	id.	id.
1863-64	De Gérando	id.	id.	id.
1864-65	De Puymaigre	Michel E.	id.	id.
1865-66	De Bouteiller	Thilloy J.	Marcus	id.
1866-67	Raillard	id.	id.	De St-Martin
1867-68	Goulier	id.	id.	id.
1868-69	Michel E.	Cailly	id.	id.
1869-70	Grellois	id.	id.	id.
1870-71	Jacquot A.	Lejeune J.	id.	id.
1871-72	Virlet	Abel	id.	id.
1872-73	Maguin H.	Lorrain	id.	Fleck
1873-74	Fleck (1)	Taratte	id.	Demoget
1874-75	Orbain	Schuster	id.	Bellevoye
1875-76	Abel Ch.	id.	id.	id.
1876-77	De Saulcy E. (2)	id.	id.	id.
1877-78	Cailly Ch.	Bérard A.	id.	id.
1878-79	Dr Winsback (1)	id.	id.	id.
1879-80	Bezançon P.	id.	*Gandelet	id.
1880-81	Fleck (2)	id.	Chartener	id.
1881-82	De Saulcy F.	id.	id.	id.
1882-83	Chartener	id.	Friren A.	id.
1883-84	Fleck (3)	id.	id.	id.
1884-85	Benoit A.	id.	id.	id.
1885-86	Dr Winsback (2)	id.	id.	id.
1886-87	A. de Lazarque	id.	id.	id.
1887-88	Jacquemin R.	Ferrez E.	id.	id.
1888-89	Bérard A. (1)	id.	id.	Lametz
1889-90	Huber E. (1)	Box N.	id.	id.
1890-91	Ferrez Eug.	id.	id.	id.
1891-92	Fleck (4)	id.	id.	id.
1892-93	Bérard (2)	id.	id.	id.
1893-94	Vion H.	id.	id.	id.
1894-95	Huber E. (2)	id.	id.	id.
1895-96	Greff	id.	De Tinseau	id.
1896-97	Winsback (3)	id.	id.	id.
1897-98	Ferrez	*Paulus E.	id.	id.
1898-99	Box N.	id.	id.	id.
99-1900	Simon L. (1)	id.	*Choppé	id.

Digitized by Google

Années	*Présidents :*	*Secrétaires :*	*Secr.-Arch. :*	*Trésoriers :*
—	MM.	MM.	MM.	MM.
1900-01	V. de Tinseau	Dr Meyer Jules	Codbat	*V. Prevel
1901-02	Lametz	Choppé	id.	id.
1902-03	Ab. Collin (1)	*V. Prevel	id.	Choppé
1903-04	*Paulus Eug.	id.	id.	id.
1904-05	Huber E. (1)	*Dr Foret	id.	id.
1905-06	C. Massing	Eug. Colon	*Welter	id.
1906-07	*V. Prevel	id.	id.	id.
1907-08	*Abbé Thorelle	id.	id.	id.
1908-09	Choppé	id.	id.	Léonard
1909-10	*Prével (2)	id.	id.	id.
1910-11	Simon L. (2)	id.	id.	id.
1911-12	*Abbé Pelt	id.	id.	id.
1912-13	Ab. Barthélemy	id.	id.	id.
1913-14	Ab. Collin (2)	*Maujean	id.	id.
1914-19	Lamy	id.	id.	id.
1919-20	*Thorelle (2)	id.	id.	id.
1920-21	*de la Chaise	id.	id.	id.
1921-22	*Prevel (3)	id.	id.	*d'Arbois de Jubainville
1922-23	*Deville	id.	*Carrez	id.
1923-24	*Thorelle (3)	id.	id.	id.
1924-25	*Prevel (4)	id.	id.	id.
1925-26	*Beck	id.	id.	id.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DES DIVERSES CLASSES DE L'ACADÉMIE

A la date du 1er Juillet 1925

Bureau de l'Académie.

MM.

Président d'honneur : le Préfet de la Moselle.
Président : LÉON BECK.
Président honoraire : VICTOR PRÉVEL.
Vice-Président : BAUDOUIN-BUGNET.
Secrétaire : LÉON MAUJEAN.
Secrétaire-archiviste : HENRI CARREZ.
Trésorier : P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Membres fondateurs et bienfaiteurs de l'Académie.

Le Maréchal de BELLE-ISLE, fondateur de la Société royale des sciences de Metz.

Le baron DE LADOUCETTE
Mlle BOUCHOTTE
M. PÉCHEUR
} fondateurs des prix de vertu.

M. HERPIN, fondateur du prix dit Herpin.

Membres honoraires.

MM.

1919. BARILLOT (LÉON), artiste peintre, hors concours, 29bis, rue Demours, Paris (17e).
1922. BAUDRILLART (Mgr), de l'Académie française.
1919. BOURGEOIS (Général), de l'Académie des Sciences, 59, avenue La Bourdonnais, Paris (7e).

Digitized by Google

1919. BRIEUX (EUGÈNE), de l'Académie française, 26, rue Victor Macé, Paris (9e).
1924. CUREL (FRANÇOIS DE), de l'Académie française, château de Ketzing, par Gondrexange, ou 5, rue de Solférino, Paris (7e).
1919. COLSON (LÉON-CLÉMENT), de l'Académie des Sciences morales et politiques, 139, boulevard Saint-Germain, Paris (6e).
1919. DURRIEU (Cte), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 74, avenue Malakoff, Paris (16e).
1919. FOCH (Maréchal), de l'Académie française, 52, avenue de Saxe, Paris (7e).
1919. FOURNIER (Amiral), de l'Académie des Sciences, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).
1925. FRIANT (EMILE), membre de l'Institut, 23, quai Ligier-Richier, Nancy.
1919. GIRAULT (CHARLES-LOUIS), de l'Académie des Beaux-Arts, 36, avenue Henri-Martin, Paris (16e).
1922. GRENTE (Mgr), évêque du Mans.
1919. HALLAYS (ANDRÉ), 55, rue de Varenne, Paris.
1919. HANNAUX (EMMANUEL), artiste-sculpteur, 11, rue de Saint-Simon, Paris (7e).
1925. HINZELIN (EMILE), directeur de la Marche de France, 10bis, rue Saint-Charles, Villemomble (Seine).
1922. LARDEMELLE (Général de), gouverneur de Metz.
1919. LAUDET (FERNAND), de l'Académie des Sciences morales et politiques, 2, rue Grébauval, Paris (7e).
1919. MICHEL (CHARLES-LOUIS-ANDRÉ), de l'Académie des Beaux-Arts, 59, rue Claude-Bernard, Paris (5e)
1919. OMONT (HENRI-AUGUSTE), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 17, rue Raynouard, Paris (16e).
1900. PAQUET D'HAUTEROCHE (RENÉ), au Rucher, à Woippy (Moselle).
1919. PÉTAIN (Maréchal), de l'Académie des Sciences morales et politiques, 8, square Latour-Maubourg, Paris (7e).
1908. PIERNÉ (HENRI-CONSTANT-GABRIEL), compositeur de musique, 8, rue de Tournon, Paris (6e).
1922. REBELLIAU (ALFRED), membre de l'Institut.
1897. SCHEIL (R. P. J.-V.), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 4bis, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

Digitized by Google

1922. STROWSKI (FORTUNAT), professeur à la Sorbonne.
1919. VEVER (HENRI), joaillier, 59, rue de la Boëtie, Paris (8e).

Membres titulaires.

MM.

1921. ARBOIS DE JUBAINVILLE (PAUL D'), archiviste départemental de la Moselle, O. I. ✪, 35, rue Mazelle.
1922. BAUDOUIN-BUGNET, ✠, vice-président au tribunal régional, 4, rue Maréchal-Pétain, Metz-Sablon.
1923. BECK (LÉON), O. I. ✪, proviseur du lycée, place Saint-Vincent.
1922. BLONDEAU (GEORGES), procureur de la République, 20, en Nexirue.
1919. BOMPARD (MAURICE), G. O. ✠, ambassadeur de France, sénateur de la Moselle, au château de Novéant.
1922. BOURGOIN, C. ✠, ingénieur général de l'artillerie navale du cadre de réserve, 13, boulevard Clémenceau.
1922. CARREZ (HENRI), professeur agrégé d'histoire au Lycée de Metz.
1921. CLÉMENT (ROGER), O. I. ✪, ✠, Dr en droit, conservateur des musées et bibliothèque de la ville, 4bis, rue des Bons-Enfants.
1919. CUGNAC (comte DE), C. ✠, général de division du cadre de réserve, au château d'Aubigny, par Borny.
1920. DARTEIN (FÉLIX DE), G. O. ✠, ✠, général de division du cadre de réserve, 35, rue Mazelle.
1920. DELAUNAY (RENÉ), O. I. ✪, directeur du conservatoire de musique, 19, quai Félix-Maréchal.
1920. DEVILLE (RAYMOND), O. ✠, O. I. ✪, lieutenant-colonel en retraite, maire de Plappeville.
1919. ETIENNE (CHARLES), O. I. ✪, principal du collège de Thionville.
1924. FLEUR (ÉLIE), ✪, bibliothécaire, bibliothèque municipale.
1901. FORET (ROGER-JOSEPH), avocat, ancien maire de la ville, 29, rempart Saint-Thiébault.
1911. FRANÇOIS (CHARLES), ✪, docteur en médecine, député de la Moselle, membre du Conseil général, maire de Delme.

Digitized by Google

1923. GERMAIN (Edmond), C. ☆, ⚓, général de division du cadre de réserve, 14, boulevard Clémenceau.

1911. HACKSPILL (l'abbé Louis), docteur en théologie, 7, rue de Tivoli, Metz-Queuleu.

1923. HAMAN (le chanoine), ✠, supérieur du Petit-Séminaire, Montigny.

1925. HAUSHALTER (Georges), agronome diplômé, docteur ès sciences de l'Université de Nancy, Vigy.

1923. HIRSCHAUER, G. C. ☆, ⚓, général de division du cadre de réserve, sénateur de la Moselle, impasse Pilâtre-de-Rozier, Versailles, et à Longeville.

1920. HUBER (Ernest), O. ☆, ✠, ⚓, lieutenant-colonel en retraite, 43, rue Pétain, Metz-Sablon.

1925. KLIPFFEL (Lucien) (le commandant), 117, rue de Queuleu, à Queuleu.

1919. LA CHAISE (baron François de), ⚓, 8, rue de la Garde.

1909. LEROND (Henri), ✠, instituteur en retraite, Destry par Brulange.

1909. MAUJEAN (Léon), O. I. ✠, professeur à l'École primaire supérieure, 23, rue de Strasbourg, Metz-Plantières.

1921. MOINET (Laurent-François), ☆, ✠, vice-président au Tribunal régional, 19, boulevard Clemenceau.

1900. PELT (Mgr Jean-Baptiste), évêque de Metz, place Sainte-Glossinde.

1899. PREVEL (Victor), ☆, ✠, ancien maire de la ville, 20, rue de l'Esplanade.

1920. THIRIA (Michel), ☆, peintre verrier, 50, place Saint-Louis.

1923. THIRIOT (l'abbé Joseph), ✠, curé de Servigny-lès-Sainte-Barbe, par Noisseville.

1897. THORELLE (chanoine Alphonse), ✠, engagé volontaire de 1870, aumônier du Couvent du Sacré-Cœur, à Montigny-lès-Metz.

1921. VAULGRENANT (Albert de), O. ☆, ⚓, ⚓, général de brigade, 41, rue de la Vacquinière, Montigny-lès-Metz.

1910. WEBER (Alexis), banquier, membre du Conseil général et du Conseil consultatif, Boulay.

Digitized by Google

1925. WENDEL (HUMBERT DE), maître de forges, président de la Chambre de commerce, Hayange.

Associés libres résidants.

MM.

1925. BARBÉ (JEAN-JULIEN), ✠, archiviste de la ville, 5, rue Belle-Isle.

1896. BOURGEAT (chanoine GUSTAVE), chanoine titulaire, 8, rempart Saint-Thiébault.

1897. CHOPPÉ (LOUIS), ancien directeur de banque.

1919. DOURT, 10, rempart Saint-Thiébault, et à Angers.

1923. GEAY (CALIXTE), sous-préfet de Metz-Campagne, place Saint-Thiébault, Metz.

1923. JOB, O. ✠, médecin principal de 1re classe en retraite, 21, rempart Saint-Thiébault.

1900. MARET (HENRI), ✠, ✠, docteur en médecine, adjoint au maire, 23, quai Félix-Maréchal.

1925. PERRIER (GEORGES), colonel d'artillerie, 2, rue de l'Esplanade, Metz.

1914. WESTPHALEN (RAPHAËL DE), docteur en médecine, 6, rue Mazelle.

Associés libres non résidants.

MM.

1920. ADERER (ADOLPHE-JEAN-BAPTISTE), Rédacteur au *Temps*, 9, villa Saïd, Paris (16e).

1921. CAMBUZAT (EDMOND), colonel en retraite, 137, boulevard de la Reine, Versailles.

1904. DORVEAUX (Dr PAUL), bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, 58, avenue d'Orléans, Paris (14e).

1923. DUVERNOY (EMILE), archiviste départemental de Meurthe-et-Moselle, rue de la Monnaie, Nancy.

1920. GEISLER (JEAN), ✠, ✠, propriétaire, domaine de Poncillon, par Sorbey (Moselle).

1922. GOSSELIN (CHARLES), 10, rue de la Source, Nancy.

1908. GRENIER (ALBERT), professeur à l'université de Strasbourg (Bas-Rhin).

Digitized by Google

1878. GURY (ALPHONSE), ancien pharmacien, 2, rue de la Planche, Paris.

1920. GUYOT (CHARLES), secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, 2bis, rue de la Craffe, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1925. HOTTENGER (GEORGES), publiciste, docteur en droit, 18, rue Saint-Dizier, Nancy.

1904. KIEFFER (abbé J.-J.), Dr ès sciences, ✠, professeur au collège de Bitche (Moselle).

1922. LESPRAND (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, Montigny.

1920. MENGIN (HENRI), avocat à la Cour d'appel, ancien maire de Nancy, 10, place Carnot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1920. MICHON (LUCIEN), professeur à la Faculté de droit, 14, boulevard Charles V, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1925. MOUSSAT (EMILE), ✠, ✠, ✠, professeur agrégé des Lettres au Lycée Janson de Sailly, Paris.

1919. PARISOT (ROBERT), professeur d'histoire à l'université de Nancy, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1899. PIERSON (LOUIS), ancien député, à Ay (Moselle).

1920. SABATIER (RÉGIS), médecin-inspecteur en retraite, 41, avenue Lamotte-Picquet, Paris (7e).

1920. SADOUL (CHARLES), *Correspondant* en 1911, conservateur du Musée historique lorrain, 29, rue des Carmes, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1920. DE WENDEL (CHARLES), *titulaire* en 1910, 56, avenue Hoche, Paris.

1920. FLEURENT (JOSEPH), *titulaire* en 1909, à Strasbourg.

Agrégés-Artistes.

MM.

1920. BETTANNIER (ALBERT), ✠, artiste-peintre, 13, rue du Château, Paris.

1899. DASSENOY (Paul), électricien, rue des Bons-Enfants, Metz.

1878. DUJARDIN (A.), artiste sculpteur, à Essey-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

1913. GUÉRIN (URBAIN), sculpteur, En Chaplerue, Metz.

1925. PRILLOT (EMILE), photographe, 2, avenue Serpenoise, Metz.

1922. THIRY (HENRI), architecte diplômé du gouvernement, rue de Paris, Metz.

Agrégés-Cultivateurs.

M.

1925. AUVRAY (CAMILLE), cultivateur, maire de Chérisey.

Correspondants.

MM.

1919. ADAM (CHARLES), recteur de l'université de Nancy, Palais de l'Université, place Carnot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1889. ANCEL (CHARLES-RENÉ), 11, rue des Bégonias, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1893. BARTHÉLEMY (FRANÇOIS), archéologue, 61, rue de Rome, à Paris (8e).

1910. BELLEVOYE (FRANÇOIS-LUCIEN), orfèvre, Epernay (Marne).

1911. BELLIÉNI (CHARLES-HENRI), place Carnot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1901. BONNARDOT (FRANÇOIS), ancien conservateur de la bibliothèque de Verdun, La Daumale, rue de Pontoise, 25, à Conflans-Sainte-Honorine (S.-et-Oise).

1919. DE BOUGLON (Bon), de l'Académie des Jeux Floraux, Toulouse (Haute-Garonne).

1899. BOULAND, docteur en médecine, 95, rue de Prony, Paris (17e).

1878. BOYÉ (BERNARD-ARTHUR-PIERRE), avocat à la Cour d'appel de Nancy, 53, rue Hermite, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1883. COLLIGNON (RENÉ), ancien médecin aide-major au 25e de ligne, Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

1919. COUTIL (LÉON), archéologue, à Saint-Pierre-de-Vauvray (Eure).

1919. DENNERY (Général JUSTIN), 95, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Digitized by Google

1911. DES ROBERT (EDMOND), 48, rue Hermite, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1920. DESSEZ (CHARLES-J.-B.-DOM.), O. ✠, inspecteur d'académie honoraire, 63, rue Hermite, Nancy,.

1920. DOUCERAIN (ALBERT-EUGÈNE), avocat, Evreux (Eure).

1906. DUCROCQ (GEORGES), 13, avenue de l'Observatoire, Paris (6e).

1919. DURÉAULT (A.), secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon (Saône-et-Loire).

1914. DOUBLET, astronome à l'observatoire de Floirac-Bordeaux (Gironde).

1919. FELDMANN (Général), 15, rue de l'Horlogerie, Versailles (Seine-et-Oise).

1919. FERRY (DÉSIRÉ), avocat à la Cour d'appel de Paris, député de Meurthe-et-Moselle, Pont-à-Mousson.

1903. FLORANGE (JULES), Sierck.

1920. FRÉCHARD (LOUIS), en religion Frère ADRIEN, pensionnat des Frères, à Hachy, par Habay-la-Neuve (Belgique).

1908. GAUCHEZ (MAURICE), ex-collaborateur de la *Revue de Belgique*, Bruxelles (Belgique).

1922. GOUGEON (FRANCIS), ancien président de l'Académie de Besançon.

1919. GÉRARD (EMILE), de la Société académique de Châlons-sur-Marne (Marne).

1881. GERMAIN DE MAIDY (LÉON), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1920. GUILLEMARE (ERNEST), bibliophile, Evreux (Eure).

1903. HELMER (PAUL-ALBERT), sénateur du Haut-Rhin, 3, place de la Madeleine, Paris.

1921. HIRSCHAUER (CHARLES), conservateur de la bibliothèque municipale, Versailles, 5, rue Gambetta.

1919. HYDE (JAMES), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris.

1895. JEANTY (EUGÈNE) à Sarreguemines (Moselle).

1919. KEMP (ALPHONSE), ingénieur des arts et manufactures E. C. P. à Luxembourg.

Digitized by Google

1891. KNŒPFLER, chef de clinique à la Faculté de médecine de Nancy, 13, rue du Faubourg-Saint-Georges, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1909. LALANCE (JEAN), commandant d'artillerie en retraite, 19, rue des Prés, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1919. DE LAVALETTE DU COETLOSQUET, lieutenant-colonel, du service géographique de l'Armée, 140, rue de Grenelle, Paris (7e).

1920. LECŒUR (CHARLES), industriel, Evreux (Eure).

1894. LÉVY (l'abbé JOSEPH), curé de Grussenheim (Haut-Rhin).

1919. LEX (LÉONCE), archiviste de Saône-et-Loire, de l'Académie de Mâcon (Saône-et-Loire).

1896. MARGOT (CHARLES), ancien préparateur de physique à l'université de Genève (Suisse).

1919. DE MECQUENEM (CHARLES), colonel d'artillerie en retraite, Bourges (Cher).

1919. DE MONTESSUS, commandant en retraite, château de Montessus (Saône-et-Loire).

1923. MORÉE (HENRY), 37, rue de Lamouroux, Bordeaux.

1913. NICOLAS (EMILE), greffier du tribunal, Nancy.

1907. DE PANGE (Cte JEAN), 55, rue de Varenne, Paris.

1920. RISTON (Bon JACQUES), à Malzéville près Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1913. ROY (HIPPOLYTE), hommes de lettres, 21, rue de Villebas-Marcuil, Nancy.

1919. SAINTENOY (PAUL), 123, rue de l'Arbre bénit, Bruxelles (Belgique).

1919. SCHMIT (EMILE), pharmacien, de la Société académique de Châlons-sur-Marne (Marne).

1911. STOUFF (MARIE-PIERRE-XAVIER-LOUIS), professeur d'histoire à l'université de Dijon, à Meylan (Isère).

1878. THIRION (MAURICE), Dr ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Lille (Nord).

1894. VAN WERVEKE (NICOLAS), professeur honoraire, 64, avenue de la Fayencerie, Luxembourg (Grand-Duché).

1898. VIANSSON-PONTÉ (l'abbé), curé de Dommartin (Meurthe-et-Moselle).

1911. WETTERLÉ (l'abbé EMILE), député du Haut-Rhin, Colmar (Haut-Rhin).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Victor PEVEL. Discours du président	3
Léon MAUJEAN. Compte rendu annuel du secrétaire	11
Général DE CUGNAC. Rapport sur les prix de vertu	31
M. BAUDOUIN-BUGNET. François de Curel, Lorrain .	43
Commandant KLIPFFEL. Pierre-Léon Braun	57
H. CARREZ. Les noms de lieu en Lorraine	67
G. THIRIOT. Les Carmélites de Metz	89
Général DE LARDEMELLE. Discours	271
Liste des membres	303

Imprimerie Lorraine, 14, Rue des Clercs, Metz

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUND
APR 7 1934
UNIV. OF MICH.
LIBRARY

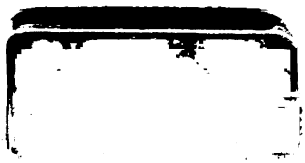

Digitized by Google